

66S38, (one: 1931

11<sup>3</sup> 18

Monsieur Jacques Lavoie,  
Conseiller général de la Côte, proteste  
contre la validité des opérations  
électorales.

Cette protestation est motivée par le  
nombreux fait de corruption qui sont  
dans cette république par le nombre  
élevé des bulletins à être  
trouvés dans ces urnes et par d'autres  
circonstances de fait que l'on sera  
concerné.

Parcourez les bulletins à être  
sont ~~tous~~ des bulletins <sup>null</sup> comme pour toutes  
les personnes de reconnaissance.

Le Vénérable Georges Léonard 1931  
Le Secrétaire. Le Président  
A. Grisoni D. Bell J. Lavoie

# L'ÉVEIL DE LA CORSE

## ABONNEMENTS

TROIS MOIS SIX MOIS UN AN  
 Corse... 18 fr. 25 fr. 48 fr.  
 Continent 15 fr. 27 fr. 50 fr.  
 Etranger 30 fr. 60 fr. 85 fr.

## REDACTION ET ADMINISTRATION

24, Corso Granduca — AJACCIO

Directeur-Rédacteur en Chef : HENRI OMessa

L'Éveil de la Corse est dirigé  
sous l'égide des sénateurs M. GiordanLes manuscrits sont envoyés au cor-  
ps postal.

## PLUS DE BULLETINS MANUSCRITS

Le Sénat peut et doit mettre un terme  
à la corruption électorale en Corse

M. Giordan, qui vient d'être proclamé sénateur de la Corse, — en attendant que le Sénat se prononce définitivement sur son cas — a fait élection à coups de billets bleus. On peut écrire, sans crainte d'être démenti, qu'il est l'élu de la corruption.

Combien a-t-il dépensé d'argent pour arracher ce mandat au collège sénatorial ? On cite un chiffre, un gros chiffre, entre deux et trois millions. Exactement nous n'en savons rien. Du reste, peu importe le total : qu'il s'agisse de cent francs ou de cent mille, le candidat qui paye un suffrage se rend coupable de corruption...

Si nous ne pouvons préciser le cours des suffrages que M. Joseph Giordan a achetés, nous pouvons dire avec exactitude combien il en a acheté : quarante-cinq, tout juste. Il n'est pas nécessaire, pour déterminer ce chiffre, d'être particulièrement intuitif ou encore d'avoir reçu des confidences autorisées... Il suffit de savoir qu'il est sorti de l'urne quarante-cinq bulletins manuscrits au nom de M. Joseph Giordan.

Je ne veux pas savoir ce qui se passe ailleurs. Mais, en Corse, je sais, et tout le monde sait, qu'un bulletin manuscrit est un bulletin à clé. La clé est dans la disposition du nom, des prénoms, des titres du candidat, dans la grosseur des lettres, dans la calligraphie ; les spécialistes ne s'y trompent pas. Personne n'ignore qu'un bulletin manuscrit équivaut au régu d'une certaine somme, remise à l'électeur en même temps que le dit bulletin. Quand le bulletin sort de l'urne, cela démontre que l'engagement a été strictement rempli. Il est rare, du reste, que le bulletin à clé ne sorte pas de l'urne : les électeurs qui se vendent ont une sorte d'honnêteté qui évoque celle du cambrioleur partageant loyalement son butin avec le guetteur et l'indicateur. On a de l'honneur ou on n'en a pas...

Il n'est pas douteux que tout bulletin manuscrit devrait être annulé : il proclame nettement la corruption, il en constitue le témoignage le plus éloquent, la preuve la plus tangible.

« La loi, objecte-t-on, autorise le bulletin manuscrit ».

C'est exact. Mais quand il devient évident que, sous le couvert d'une disposition légale, des candidats se livrent à une entreprise de corruption électorale que la loi interdit sévèrement, n'appartient-il pas au moins au Sénat de mettre un terme à ces pratiques immorales en se refusant à considérer comme valables tous les bulletins manuscrits sortis de l'urne électorale d'Ajaccio ?

La Haute Assemblée, qui a la plus large faculté d'appréciation et qui, en matière d'invalidation, juge selon le droit, selon les faits et selon la morale, ne manquera certainement pas de déterminer le véritable caractère de ces bulletins manuscrits. En les annulant purement et simplement, le Sénat non seulement rendra à l'élection du 6 septembre sa véritable physionomie, mais encore il supprimera du même coup la corruption électorale en Corse.

\*\*\*

Je l'ai dit, je le répète, le bulletin manuscrit ne se justifie que par la corruption.

Voici une élection sénatoriale : elle se déroule dans un chef-lieu de département, à la Préfecture même, les candidats distribuent eux-mêmes, à la porte de la salle de vote, des bulletins imprimés. On y trouve aussi un encrier et un porte-plume, mais pas de papier blanc. Cela est établi par cent témoignages. Donc, à moins d'imaginer que les électeurs se promènent avec une feuille de papier cloche, il est évident

qu'ils utiliseront un des bulletins imprimés, ou bien le bulletin manuscrit qu'ils ont déjà dans la poche, et qui leur a été remis avec un petit « paquet » en échange d'une promesse formelle.

Ce bulletin manuscrit, c'est, en réalité, le seul moyen de contrôle que possède le candidat, acheteur d'un suffrage, vis-à-vis de l'électeur qui le lui a vendu. Supprimez ce contrôle, le candidat achète dans le vide... Autant jeter son argent par la fenêtre. Du coup, il n'achètera plus... Quel citoyen « conscient » aura donc le front, en venant proposer au candidat de lui acheter sa voix, de lui dire simplement : « Vous avez ma parole d'honnête homme que je voterai pour vous ? » Et quel candidat sera assez naïf pour faire confiance à cette « parole d'honnête homme ».

Oui, la suppression du bulletin manuscrit, ce sera, pour la Corse, le commencement de l'épuration électorale, la fin des candidatures d'argent... Le Sénat, en annulant tous les bulletins manuscrits de cette dernière élection, fera écup double : il erera un précédent infiniment salutaire pour la Corse, (et peut-être pour d'autres départements français), et il proclamera le véritable élu, M. Henri Pierangeli.

\*\*\*

On me dira : il est sorti de l'urne qua-

rante-cinq bulletins manuscrits au nom de M. Giordan ; mais il en est également sorti quinze au nom de M. Pierangeli. Qu'en pensez-vous ?

J'en pense que les bulletins manuscrits de M. Pierangeli ont la même signification que ceux de M. Giordan. Pour me faire cette opinion, je ne demande l'avis ni de M. Pierangeli, ni de M. Giordan, qui ont peut-être une version très ingénue à nous offrir, mais une version dont, personnellement, je n'ai que faire... Je proclame, d'accord avec la logique et l'expérience, que tous les bulletins manuscrits sont des bulletins à clé, et qu'ils représentent tous des suffrages achetés. Un suffrage acheté doit être annulé.

**I**est sorti de l'urne, le 6 septembre, soixante bulletins manuscrits : quarante-cinq au nom de M. Giordan, quinze au nom de M. Pierangeli. Il est du devoir du Sénat, — de son devoir de justice, — de les annuler.

Et voici comment, après cette annulation, se présentera le résultat de l'élection.

Nombre de votants : 799.

Bulletins nuls : 60.

Majorité absolue : 370.

M. Pierangeli : 391 — 45 = 376 voix.

Elu.

M. Giordan : 404 — 45 = 359 voix.

Car tel est, en réalité, le véritable résultat de cette élection.

Scabaitons que, d'ors, un souci : de justice et de moralité, la Haute Assemblée en décide ainsi.

Et qu'elle délivre la Corse de la corruption électorale. Ainsi soit-il !

Henri OMessa.

## L'usine au secours de la terre

C'est répéter un truisme que de autant d'inconvénients que d'avantage sur la désertion des campagnes se plaindre de l'aggravation de cet exode. L'agriculture manque de main-d'œuvre; au contraire, l'industrie en a plus qu'à suffire au cours de cette période de crise économique qui menace de s'exterminer. Or, il est possible de concilier les deux termes de ce problème : il suffirait de répartir les industries de notre pays d'une façon moins anarchique, de les éloigner des centres des grandes agglomérations pour les rapprocher de la terre. Il se erera, de cette façon, par la force même des choses, une main-d'œuvre semi-industrielle et semi-agricole, qui suivant les nécessités viendrait tour à tour au service de la culture et au secours de l'usine.

Remarquez que ce mouvement qui tendrait à décongeler les centres pour peupler les campagnes, est déjà commencé et c'est même à son accentuation, au cours des années d'après-guerre que nous devons en partie l'équilibre économique que le monde nous envie et qui nous permet de mieux résister que beaucoup d'autres nations à la crise actuelle; c'est ce qui fait que le nombre des chômeurs officiellement recensés en France est incomparablement moins élevé qu'ailleurs.

Les nécessités de la guerre, souligné avec raison M. Orliac dans la *Journée Industrielle* ont accéléré une migration des industries du nord de la France ou de la région parisienne vers le centre ou vers le midi, si peu industriel il y a quarante ans, parce qu'il fallait produire, à l'arrière du front, en toute sécurité. »

En même temps, « tout un ordre industriel nouveau s'est acarué dans certaines de nos régions du sud-est ou du sud-ouest. L'équipement des hautes chutes, l'électrification rurale n'ont pu que servir la cause d'une répartition opportune de nos industries sur tout le territoire français. »

Vienne une période de chômage, la terre qui ne chôme jamais apporte à cette main-d'œuvre, qui vivrait si péniblement dans les grandes cités industrielles, une source d'occupations saines et qui assurent à chaque famille des moyens de subsistance.

L'agglomération des industries autour des noyaux centraux du pays offre

Tout suffrage acheté doit être considéré comme nul.

Si tel est l'avis du Sénat — et il devrait l'être — M. Pierangeli doit être considéré comme l'élu du scrutin de dimanche.

## ANTHRAX ET DIATHERMIE

De sinistre réputation, l'anthrax la pousse être facilement drainé au dehors, mérite bien, car bien souvent, malgré une incision précoce, une grave infection du sang peut survenir. L'anthrax n'est qu'un très gros furoncle ou plutôt un furoncle d'extrême virulence ayant entraîné la mortification d'un gros planché du derme. Le microbe part des racines, du bulbe d'un ou de plusieurs poils. C'est le banal staphylocoque qui végète sur nous tous. Pourquoi a-t-il pris brusquement sa terrible puissance de destruction quand il dort si paisiblement sur toutes les peaux humaines ? C'est là que git le mystère de l'immunité. Notre misérable guenille de corps doit sans cesse se défendre contre une foule de parasites qui ne cessent de l'assaillir depuis la naissance jusqu'à la mort. En état de santé la lutte est à notre avantage, mais vienne ou plusieurs causes réunies d'affaiblissement de la résistance et nous voilà la proie d'une des innombrables infections microbiennes. Au fond, le microbe n'était pas la première cause du mal à moins qu'il ne s'agisse d'une piqûre anatomique, fréquente parmi les médecins (la plus récente victime c'est le petit-fils de Clemenceau). Mais le plus souvent c'est le terrain du sujet qui est altéré, c'est lui qui est le vrai coupable. Rien n'est plus évident que pour les furoncles et l'anthrax. Voyez le cas du diabétique : son sang est gavé de sucre en excès et le staphylocoque aime le sérum sucré. Pénétrant dans un bulbe de poil, qui baigne dans un sang trop sucré, il va s'y développer comme dans un milieu de culture délectable. Les poisons distillés par lui vont irriter les centres moteurs de la moelle épinière, une active vasodilatation s'établira autour du bulbe, des globules blancs vont accourir à la rescoufle, une barrière de défense s'établira, l'état de guerre locale se déclarera... et vous aurez les signes cardinaux de l'inflammation : rubor, calor, dolor, tumor. Tout cela peut arriver non seulement au diabétique. Chacun de nous peut présenter un « locus minoris resistitiae » surtout chez les gros mangeurs de pain, chez les hyperdurus trop riches de sang. Le staphylocoque aime le sang riche, épais, lourd pour y pousser ses rejetons et faire secher. Il ne s'attaque pas souvent aux sanguins pâles, aux tuberculeux.

Voilà pourquoi vous voyez, si souvent un gaillard fort robuste qui, brusquement vous fera un anthrax, le mettant à deux doigts de sa perte.

Parmi les simples furoncles, qui quoique douloureux, sont peu graves, il y en a un : celui de la lèvre supérieure qui peut être mortel. Il se trouve qu'en ce cas l'infection peut se communiquer rapidement à la tête et entraîner une néningite mortelle par la voie des sinus veineux.

Mais les gros anthrax sont presque toujours graves malgré l'incision粗ale recommandée ou les profondes cauterisations thermiques ou électriques. Et qui sait si ces actes opératoires ne sont pas par eux-mêmes une cause de mort ! Suivez avec attention ce qui suit et vous me comprendrez facilement :

Les cauterisations par la chaleur ou par le chauffage électrique d'un fil, à plus forte raison la lame du bistouri ouvrent le siège du mal qui n'est pas tout comparabile à un abcès collecté. Crevant un abcès, une collection de pus, vous entrez dans une poche bien limitée et bien fermée, et, pourvu que le pus

Il faut donc prévoir de plus en plus grandes lignes et lui apporter tous les éléments nécessaires à son entreprise. Cela devient une nécessité d'ordre vital, pour autant que la guerre demeure une possibilité ; en même temps on mettra fin à l'absorption continue de la campagne par la cité. Mais, de plus, on outillera les campagnes, leur procurera les dégagements, les débouchés, les moyens de communication rapides dont le besoin se fera de plus en plus sentir, à mesure que se pourra suivre la répartition rationnelle des industries sur le territoire. Partout où s'installera une usine, la voie ferrée vient de l'empêcher de subsister. Les rivière y perdront de leur pureté. L'air s'emplira de fumées et de bruits ; les rivières y perdront de leur limpidité, les perspectives s'enlaidiront la rejoindre, la relier directement aux et les amants de la nature en éprouveront

Nous savons bien ce qui, dans cette transformation radicale de la vie rurale y perdra le plus : c'est le paysage, c'est l'harmonie des sites, leur grâce, leur pureté. L'air s'emplira de fumées et de bruits ; les rivières y perdront de leur limpidité, les perspectives s'enlaidiront la rejoindre, la relier directement aux et les amants de la nature en éprouveront

Docteur MARCOU,

ront une désolation certaine. Mais il n'est pas à imaginer que la campagne puisse se peupler d'industries à ce point que ses charmes en soient totalement anéantis.

Peut-être aussi le commerce des grandes cités y perdra-t-il ? Bah ! lui aussi immigrera en même temps que sa clientèle ; les villes y gagneront en élégance et en propreté ; la campagne y gagnera en activité et le goût et le bon sens français, qui recherche en tout la mesure, donneront à cette organisation nouvelle de la vie moderne son rythme et sa bienfaisante harmonie.

POL HARDUIN.

## Un avion atterrit à Piana

Un avion de tourisme piloté par M. le baron Cartens, à bord duquel avaient pris place M. de Jeollart et M. Maus, quittait Nice hier à 13 h. 15 pour se rendre en Corse.

Après avoir survolé la région de Bastia à la recherche d'un terrain d'aviation qu'il ne trouva pas, le pilote se décida à piquer vers Ajaccio où il savait pouvoir atterrir.

Malheureusement, au dessus de la commune de Piana, l'essence fut défaut. Coûte que coûte, il fallait atterrir. Après avoir survolé la commune, l'appareil alla tranquillement se poser sur un terrain appartenant à M. Maitrepierre, le sympathique hôtelier, qui a bien voulu nous communiquer téléphoniquement ces renseignements.

Les trois aviateurs sont sains et auis. L'appareil est intacte.

## Les Fêtes de Pila-Canale

Les fêtes de Pila-Canale ont été favorisées par un temps radieux. Dès l'aube les arrivées de voitures particulières se succédaient déversant la grande foule des visiteurs dans ce riant village. Les jeux divers eurent un grand succès. A 14 h. 30 la course à pied de 2.400 mètres qui réunit de nombreux engagés fut gagnée par René Bozzi en 8 minutes 12 secondes devant Leonetti 10 minutes 20 secondes. A 17 heures un match de football opposait l'équipe de la J. S. C. à la Jeunesse Sportive de Bastelicca. Les équipes très homogènes firent un jeu très serré. A la première mi-temps Baste lica domine. A la mi-temps Pila-Canale revint et met en péril les bois de Bastelicca mais devant une défense énergique, ne peut réussir à marquer. Match nul par 0 à 0. Le jeu fut brillant et rapide et arbitré impartiallement. Le lendemain matin les concours de belotte, de tir, la course de lenteur, attirèrent de nombreux concurrents. A 17 heure l'arrivée de la course de fond en bicyclette sur 40 kilomètres se fit dans l'ordre suivant : 1er Allegri en 1 heure 20 (prix 200 francs); 2e Borghiano (prix 150 francs); 3e Dieckian (prix 100 francs), plus une prime de 20 francs étant arrivé 1er à Cakola; 4e Di Constanza (prix 50 francs). Les arrivées très groupées furent vigoureusement applaudies par un public intense et saluées par l'orchestre de l'Estudiantina. La représentation théâtrale fut le clou de la soirée. La grande cour des Ecoles était bondée de monde. On y remarqua la présence de M. le comte Peraldi, président de l'Essitac, M. l'ingénieur Visseur, MM. les Docteur et Pharmacien Lanfranchi et leur famille, Mme et M. C. Giovoni, président du groupe de la Vallée du Taravo, M. Dominique Tollinchi, Mme Hélène d'Ornano, M. le capitaine Holl et sa famille, M. Louis Bosc, l'animateur de nos fêtes régionales, Mme Simone Colonna d'Istria, fille du regretté Directeur de la « Jeune Corse », enfin de nombreux touristes continentaux et algériens qui avaient répondu à l'appel du président de l'Essitac. On représenta d'abord « un Caprice » de Musset, interprété par Mles Vizzavona, Vincente et Foata. Puis « les Deux Sourds », dialogue désopilant. Enfin, la farce de M. Pathein, en dialecte corse par les jeunes gens Canalaïs. On termina par le Marseillais et le Parisien, peinture amusante et un récital de violon joué par M. Remy Thémia. Tous ces jeunes artistes rivalisèrent de verve et d'humour. Le public tint à leur montrer sa satisfaction par les applaudissements prolongés qu'il leur prodigua. La représentation fut levée aux accents de l'orchestre de l'Estudiantina dont le brio d'exécution fut très remarqué. A 20 h. 30 la retraite aux flambeaux avec la musique fit le tour du village, puis un joli feu d'artifice fit l'admiration d'un public très dense et très enthousiaste. A 22 heures,

après une bataille de confetti très animée, ce fut au son de l'orchestre-jazz entraînant et infatigable le bal animé où la jeunesse augmentée d'un groupe joyeux et bruyant de jeunes étudiants parisiens et de nombreuses et sélectes arrivées de la dernière heure en automobiles particulières se livra aux plaisirs de la danse jusqu'aux premières lueurs de l'aube. Le numéro 732 de la loterie gagne 100 francs.

Voici la liste des numéros gagnants de la tombola :

121 — 517 — 365 — 981 — 147 — 374  
344 — 490 — 391 — 920 — 827 — 584  
324 — 375 — 109 — 635 — 135 — 318  
323 — 261.

Nous félicitons chaleureusement le Président du Comité des Fêtes et tous ses dévoués collaborateurs en particulier Mme Casanova, la distinguée directrice d'Ecole qui ont tout mis en œuvre pour la réussite de ces fêtes qui ont eu le grand succès qu'elles méritaient. Le concours dévoué de la population leur a donné un entraînement et un éclat inacoutumés. A tous nous disons, merci, et à l'année prochaine.

## A l'Impérial

### LES VACANCES DU DIABLE

Difícile à jouer, un film comme « Les Vacances du Diable »... Tour à tour la vie, les hommes s'acharnent sur une créature bien faite cependant, pour s'attirer les coeurs. Avec une pitié angoissée, on suit le drame ; on plaint, de toute son âme, Marcelle Chantal.

Seul le dénouement glissera un sourire parmi les pleurs, comme parfois, entre deux giboulées de printemps, le soleil inquiet se montre.

Paramount, au « petit diable » qui semblait promis à toutes les joies, a offert — il lui devait bien cette consolation — un écrin digne de sa joliesse : Marcelle Chantal évolue parmi des décors d'un modernisme aigu, d'une somptuosité sans faiblesse, qui ajoutent — si possible — à son charme.

Vous verrez Marcelle Chantal dans « Les Vacances du Diable » qui passera à l'IMPÉRIAL du 11 au 17 avec Jacques Varennes, Thomy Bourdelle, Maurice Shutz, Robert Hommet, Pierre Richard-Willm, Raymond Lebourier, Louis Kerly, Lucien Callamand et Jeanne Fusier-Gir.

## Légion d'honneur

M. Ernest Lambert, l'une des personnalités les plus représentatives du monde colonial et du haut commerce métropolitain, vient de recevoir la Cravate de Commandeur de la Légion d'Honneur.

Propriétaire de grandes plantations, à la tête des célèbres établissements du Rhum Saint-James, aux Antilles, son nom restera attaché à la rénovation et au développement de la grande industrie rhummière qui alimente l'une des branches les plus importantes du commerce français et qui assure, à l'heure actuelle, la prospérité de nos Anciennes Colonies.

## Mise au point

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur

Une lettre publiée dans *Bastia-Journal*, relative à l'accident d'automobile de dimanche et signée par quatre conseillers municipaux bastiais contient le passage suivant : *Nous sommes arrivés les premiers sur les lieux.*

Je conduisais la voiture qui à l'entrée du tournant s'est trouvée devant l'auto conduite par Casanova et, présentant qu'un malheur devait arriver, je me suis retourné et, en effet, l'auto était tombé dans le ravin. Je me suis arrêté de suite laissant mon client sur la route et je suis allé au secours des blessés.

J'ai lavé le visage de M. Gregory, de M. Dardi et soigné comme j'ai pu Casanova. Les quatre conseillers bastiais ne sont arrivés qu'en quart d'heure après et nous avons pu dégager le chauffeur de dessous le châssis et remonter les blessés sur la route où ils ont été transportés à Ajaccio.

Veuillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A. FILIPPI.

AJACCIO. — IMP. DE L'EVÉIL.

Le Directeur-Général : Henri DUMAS.

## En Corse

### Dans la Légion d'honneur

Le « Journal Officiel » publierà demain un décret du ministre de l'Intérieur nommant chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume M. François Albertini, commissaire de police à Bastia, tué le 8 mai en procédant à l'arrestation d'un malfaiteur.

## A la Banque de France

### Le bilan

Le bilan de la Banque de France, pour la semaine du 28 août au 4 septembre, fait ressortir une encaisse-or de 58.567.719.261 francs en augmentation de 4.730.523 sur la semaine précédente. La proportion de l'encaisse-or et des engagements à vue est de 56,01 % contre 55,38% la semaine précédente, la proportion fixée par la loi étant de 35 %.

### La série rouge

#### Un banquier se suicide

Dans l'après-midi d'hier, le directeur du Comptoir Français, marchand et banquier à Saint-Gaudens, s'est tiré un coup de revolver à la tempe droite. La mort fut instantanée. On ignore le motif du suicide.

### Aviation

#### Un avion tombe sur une maison

Un avion de bombardement du 21<sup>e</sup> régiment d'aviation de Nancy, piloté par l'adjudant-chef Jacob, à bord duquel se trouvait le général Boychot, commandant la 2<sup>e</sup> brigade de bombardement, est tombé la nuit dernière à Toulblaine, sur une maison en planches habitée par la famille Yochun qui, heureusement, en fut quitte pour la peur. Le pilote est grièvement blessé, le général est sorti indemne de l'accident.

### Hommage à Guynemer

A l'occasion de l'anniversaire de la mort de Guynemer, M. Dumesnil, ministre de l'Air, déposa une gerbe de fleurs devant le stèle du héros, au Panthéon.

### Les grands raids

Les équipages Codos et Robida sur le *Point d'Interrogation*, Doret et Le Brix sur le *Trait d'Union*, qui veulent tenter de battre le record du monde de distance en ligne droite, en direction de Tokio, devaient partir ce matin au petit jour.

### La Politique

#### Les communistes de la Seine

Après de nombreux pointages, les communistes de la Seine sont arrivés à cette conclusion que seul M. Clamamus avait des chances d'être réélu en Mai prochain. Or, ils ne sont plus très sûrs de lui.

### A Genève

#### Paroles de paix

Poursuivant le débat sur l'œuvre accomplie par la S.D.N. depuis sa dernière session, l'assemblée de Genève a entendu M. Leroux, premier délégué de l'Espagne, déclarer que son pays est particulièrement convaincu que la situation du monde exige non une réduction, mais un développement de la S.D.N. L'orateur annonce qu'il déposera une motion invitant la S.D.N. à examiner la possibilité d'éviter la diffusion des fausses nouvelles par la presse.

Le vicomte Cécil, délégué de la Grande-Bretagne, estime que le besoin dominant, à l'heure actuelle,

est de faire revivre le mouvement international de déplacement des capitaux. Il insiste pour que les gouvernements prennent des mesures propres à venir en aide à l'Allemagne et par là, au monde même.

L'orateur dit également que les discours agressifs et les manifestations bruyantes dans certains pays ont eu un écho grave dans le monde. Il se déclare d'accord avec le délégué italien pour que les gouvernements se mettent d'accord afin de ne pas augmenter les armements. Il souhaite sincèrement le rapprochement franco-allemand.

### Nouvelles diverses

On a reçu à Genève la nouvelle que le Sénat mexicain ratifia l'adhésion du Mexique à la Société des Nations.

Les gouvernements français et japonais remirent au secrétariat de la S.D.N. un état sur leurs armements respectifs.

### Allemagne

#### La visite des ministres français

« Le Temps » croit savoir que la visite de MM. Briand et Laval à Berlin serait fixée au samedi 26 septembre.

On demande de Berlin que les attaques du président du Congrès des juristes allemands ont produit une impression désastreuse dans les milieux gouvernementaux. Les paroles de revanche qui ont été prononcées ne sont pas faites pour faciliter la situation, à la veille de la visite des ministres français.

### Nouvelles diverses

Un journal populaire de Berlin publie un article sur M. Curtius, parlant longuement de la démission possible du ministre des Affaires étrangères.

Le gouvernement prépare un décret-loi réduisant de 10 à 50 % la pension de retraite des fonctionnaires.

### Un revenant...

La municipalité de la petite ville de Sonnenberg (Thuringe) a vu arriver un de ses compatriotes qui avait été fait prisonnier de guerre en 1914. Il rentre aujourd'hui de Sibérie ! Il avait été considéré comme tué sur le champ de bataille et son nom figure sur le monument élevé à Sonnenberg à la mémoire des morts de la guerre.

Il a trouvé sa femme remariée avec son propre frère.

### Contre M. Curtius

Au cours d'une réunion du groupe parlementaire du parti populaire, M. Dingeldey déclara que M. Curtius ne pouvait rester longtemps aux Affaires étrangères. On parle

## Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord

## PLACEMENT DE BONS DU TRÉSOR 4 1/4 % A UN AN

en coupures de Frs. 2.000, 10.000 et 50.000 dont l'émission a été autorisée par le TREASURY WARRANT, en date du 31 Août 1931, en vertu de l'ACT 9 et 10 GEORGE V, c. 37.

Exempts d'impôts britanniques présents et futurs pour autant que ces bons ne sont pas détenus par des personnes assujetties à ces taxes en tant que résidants dans le ROYAUME UNI ou pour leur compte.

Le porteur n'aura à supporter ni le timbre français ni l'impôt sur le revenu afférents à ces bons.

Ces bons, datés du 10 Septembre 1931, sont émis au pair. Ils sont remboursables à PARIS au pair le 10 Septembre 1932. L'intérêt de 4 1/4 % étant payable d'avance, ces bons ne portent pas de coupon.

NET A PAYER : 95,75 %.

C'est-à-dire le pair moins l'intérêt de 4 1/4 % payé d'avance.

soit : Frs. 1.915 par coupure de Frs. 2.000.

Fr. 9.575 par coupure de Frs. 10.000.

Fr. 47.875 par coupure de Frs. 50.000.

payables en souscrivant.

Les demandes de bons seront servies au fur et à mesure de leur arrivée à concurrence des titres disponibles à chacun des guichets chargés du placement.

Les formalités prescrites par la loi du 31 Mai 1916 ont été accomplies.

pour le remplacer éventuellement de M. von Bulow, secrétaire d'état, ou de M. von Hoesch, ambassadeur à Paris.

## Angleterre

### Aux Communes

Peu avant la séance des Communes, M. Henderson déclara que les travaillistes accepteraient les droits de douane à l'importation de 10 %, mais la condition qu'ils soient versés à la caisse de chômage, en compensation de la réduction dont celle-ci va être frappée.

A 16 heures, M. Snodden donna lecture du projet du budget. Rappelant que l'exercice en cours accuse un déficit de 74.700.000 livres sterling, susceptible d'être doublé à l'exercice suivant si aucune mesure n'est prise, M. Snodden déclara que le gouvernement propose donc en résumé, pour faire face au déficit, de réaliser 22 millions d'économies, 40 millions d'impôts nouveaux, et de réduire de 13 millions 700 mille livres la contribution annuelle au fonds d'amortissement de la dette nationale. On se trouverait avec un excédent de un million.

Après les interventions de plusieurs travailleurs qui repoussent absolument l'idée de réduction de l'indemnité de chômage, la Chambre adopte sans scrupule les taxes relatives à l'augmentation dès le lendemain des droits sur la bière et les tabacs.

À l'issue de cette séance, il semble que la tâche de l'opposition est terriblement ardue du fait que si les conservateurs et les libéraux considèrent les mesures gouvernementales comme draconiennes, ils n'admettent pas moins que c'est le seul moyen de relever les finances. La réduction de l'indemnité de chômage reste donc le seul terrain de combat des travailleurs.

## Ceux qui s'en vont

### Mme Harold Sewall

## CACHET PRODOL POMPÉANI

Le Cachet qui guérit ou calme toujours et immédiatement  
TOUTES LES DOULEURS

sans fatiguer l'Estomac, le Coeur, les Reins, car il ne contient ni Aspirine ni Antipyrine.  
Le PRODOL est le meilleur, le plus puissant, le plus rapide et le plus durable de tous les Antidouleurs parce qu'il est le plus scientifique et le plus complet.

Le PRODOL est souverain dans tous les maux de Tête, de Dents, d'Oreilles, dans les Migraines, Névralgies, Lumbagos, Sciatiques, Fièvre, Grippe, Rhumatismes, etc.

Le PRODOL est le remède par excellence des Règles douloureuses.

Prix : La boîte de 1 cachet : 0,80c net.

En vente dans toutes les Pharmacies et — à défaut — au Laboratoire POMPÉANI.

Laboratoire J. POMPEANI, Docteur en Pharmacie

VILLA ISABELLE - AJACCIO (Corse)

Téléphone N° 14 — compte Mandat chèque postal : AJACCIO N° 292.

## AU LILAS BLANC

Mme Laurent MAGGI

18, Cours Napoléon - AJACCIO

Bonneterie - Chemiserie - Chapellerie  
Parfumerie - Articles de Luxe - Layettes

Spécialité de tricotage sur mesure - Plissage mécanique

Les dernières nouveautés - Les meilleurs prix - Le plus grand choix  
Exclusivité de PULL-OVERS ESCO

## THEATRE CINEMA IMPÉRIAL

DU VENDREDI 11 AU JEUDI 17

Pendant la Saison d'Eté, il sera donné  
Dimanche une seule Matinée à 4 Heures

— Au Programme —

ACTUALITÉS

PATHÉ-JOURNAL

Sonores et Parlantes

Le Dompteur

Très amusant

Chansons Russes

Molasson

Un Divertissant Sketch

Les studios Paramount présentent

MARCELLE CHANTAL

L'héroïne de Toute sa Vie  
DANS

LES VACANCES DU DIABLE

Une ardente aventure avec un peu de fièvre et beaucoup de charme...

AVEC

Thomy Bourdelle et Jacques Varennes

C'EST UN FILM PARLANT FRANÇAIS

LA LOCATION EST OUVERTE

Vendredi prochain ;  
Une œuvre Fantastique  
qui fera courir tout Ajaccio

MEPHISTO...

CHICORÉE

EXTRA FORTE IURE

RAVERDY

La meilleure

Carte postale  
autour du paquet

Seul fabricant Raverdy et Cie  
St. Saulve (Nord)

Appartement de 5 pièces à louer, eau, gaz,  
électricité.  
S'adresses chez M. M. Luciani et Fratoni,  
53, Cours Napoléon.

## Les Galeries de la Mode

38, Cours Napoléon, 38

Avisent leurs clientes qu'il ne sera pas pris de réparations jusqu'au 10 Septembre.

Mais que pendant cette période les derniers chapeaux d'été seront soldés à tous prix.

Les nouvelles formes de feutre depuis 30 francs garnies ne manqueront pas d'attirer l'attention des acheteuses.

Riches modèles velours et Autrichiens à des prix très raisonnables.

## "Au Coq Hardi"

A. Marcucci

Pâtissiers Confiseurs, Glacières, Chocolatiers  
22, Cours Napoléon, Ajaccio  
(En face de l'ancien Théâtre)

informe sa nombreuse clientèle qu'il vient de procéder à l'installation d'un laboratoire dernier perfectionnement, pouvant servir à toute heure n'importe quel dessert. Glaces tout parfum, Entremets, petits-fours glacés, etc., etc..

Sur commande : Pâtisserie anglaise, allemande, italienne et espagnole.

Vol-au-vent garnis et bouchées à la reine.

Prix spéciaux pour café, hôtel et restaurants.

Croissants, brioches et sandwiches tous les jours.

On livre à domicile. — Maison de confiance. — Téléphone 308.

A vendre grand magasin

convenant à tout commerce. Très bien situé. S'adresser au bureau du journal.

## Machine à écrire

Underwood occasion, encore sous garantie prix exceptionnel à enlever. Saint Omer Hotel de France Ajaccio.

## A VENDRE

Appartement neuf, 4 pièces, w.-c., petite salle de bains, débarras, eau, cuisine et w.-c., gaz et électricité sur palier, 1 magasin. Quartier des Etrangers. S'adresser à l'Eveil.

Ecole jeunes filles Ajaccio

demande rentrée octobre. Matriressa Cours élémentaire. S'adresser bureau journal.

## AVIS

Les bœufs marqués S. R. sur la corne droite et les veaux marqués F. A. sur la cuisse gauche appartiennent à la commune de Calcatoggio.

Manufacture de bas fils région parisienne recherchant représentant régional ayant clientèle et visiteur gros ou détail. Sérieuses références exigées. Adresser offres à Courty N° 103 598 rue Vivienne, 17, Paris.

## Intendance Maritime

### Appel à la concurrence

La Commission Supérieure des Ordinaires passera, le jeudi 24 septembre les marchés pour fourniture de PAIN VIN et VIANDE fraîche (Semestre allant du 1er Octobre au 1er Avril 1932).

Remettre les soumissions cachetées au Commissaire Principal Chef du Service de l'Intendance Maritime avant le 23 septembre à onze heures dernier délai.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Intendance Maritime.



## NOUVEAUX

## PRIX

Toujours même qualité  
même coupe  
et même fini  
dans le travail

Voudriez-vous bien venir vous en rendre compte

*Vignale*

23, Cours Napoléon

## AJACCIO

## AVIS

M. A. MARCUCCI, Propriétaire du COQ HARDI, 22, cours Napoléon, informe sa nombreuse clientèle, les banques et ses fournisseurs que depuis octobre 1930 il n'a plus rien de commun avec la pâtisserie Parisienne dite Carayol et Galetti. Tout ce qui sort de cette maison n'est pas de ma fabrication celle-ci devant porter la mention du Coq Hardi.

## Jacques SORBA

### Transports

vient de s'installer à AJACCIO, 8, rue Capitaine-Livrelli. Il prévient industriels et commerçants qu'il dispose de trois camions Saurer pour effectuer tous transports de marchandises à des prix modérés.

## Avis aux Pâtissiers et Boulanger

Je viens de construire trois fours modernes. J'invite les pâtissiers et boulanger, d'aller voir ces fours avant de traiter avec d'autres constructeurs.

Prix défiant toute concurrence.

Ces fours sont garantis de bon fonctionnement, plus de cendres, plus de poussières, propreté parfaite, eau bouillante en permanence.

Pour référence voici les adresses : M. Marcucci, Au Coq Hardi, 22, cours Napoléon, Ajaccio ;

M. Poggi, boulanger, 26, rue Fesch, Ajaccio ; M. Tagiajoli, boulanger à Bocognano.

Adresse du Constructeur : E. BRACHER, 7, route de Thuir (Pyrénées-Orientales).

## Vente de futailles

M. Mathieu MERLI, tonnelier, présente les viticulteurs qu'il a installé un dépôt de vente de futailles, rue des Halles.

Actuellement disponibles : Tonneaux, Cuvières, Comportes, Bordelaises et Barriols.

Pour tous renseignements s'adresser à M. ANDREANI, Vins, rue Stéphanopolis, Ajaccio.

## "AU PREMIER CONSUL"

Maison F. PIETRI — Avenue du Premier Consul et Rue Emm. Arène

### BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE — OBJETS D'ART

Rayon spécial de PARFUMERIE

Partums — Poudres et fards — Produits de Beauté PHÉBEL

Souvenirs pour touristes — Bibelots napoléoniens

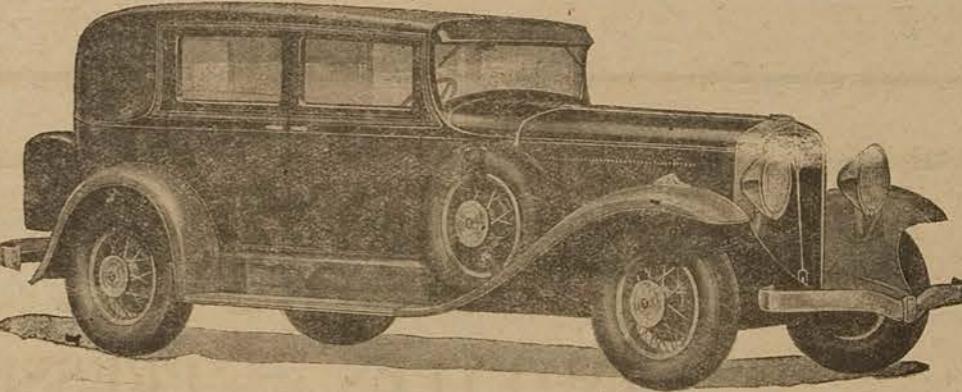
### CURIOSITÉS CORSES

LE PLUS GRAND CHOIX — LES MEILLEURS PRIX

## STUDEBAKER

6 et 8 cylindres - 19 c.v. - 21 c.v. - 24 c.v. - 32 c.v.

Le plus ancien constructeur de Voitures de Luxe du Monde a mis au point et adopté le premier, la boîte de vitesse spéciale avec dispositif à Roue Libre et deux vitesses silencieuses.



Modèle, Salon 1931

Pour tous renseignements écrire à

M. J. DEVAUX, 19, Cours Napoléon - AJACCIO

Acheter de bons Meubles et linge de Maison est bien

Mais de pouvoir les avoir dans de bonnes conditions est encore mieux.

Pour cela n'hésitez pas à vous adresser de suite à la succursale de

## LYON-MOBILIER

2 et 4, Rue de la Gare à BASTIA — Téléphone 2-62

et pour le continent :

78 81, Rue Créqui - LYON — R. BUREL et ses Enfants

C'est la Maison, vendant meilleur marché que partout ailleurs, et toujours très bien assortie en chambres en toute essence de bois, pour ménages et Hôtels, salles à manger, salons, cabinets de travail, divans, lits fer et cuivre, avec sommiers coulit et métalliques, très jolis buffets et armoires divers, bas prix, tables bon marché, grand choix de glaces, bureaux, toilettes et petits meubles fantaisie, linoléum incrusté au mètre, en passage et en carrelage, prix intéressant, descentes de lit, traversins, matelas en crin végétal, laine et kapok, fabrique de sommiers en toutes dimensions, réparation de sièges, fauteuils sur commande, etc., etc..

Grand assortiment de beau linge de maison : toile pour draps, en toutes lâches, draps confectionnés; en fil métis et cotonne en toutes dimensions, services de table métis blanc, en écrù et couleur fantaisie, serviettes de table et nappe au mètre, torchons à la douzaine et au mètre, serviettes toilette jacquard, éponge et fantaisie, mouchoirs blancs et en couleur, coutil, tapis de table, toile cirée au mètre et en nappes encadrées, etc..

Nos conditions de paiement varient entre 6-12-18 et 20 mois de crédit suivant l'importance de l'achat.

NOTA. — Les amateurs de meubles anciens trouveront fréquemment chez nous de superbes occasions en véritables meubles et bronzes anciens et copies d'anciens.

= ENTRÉE LIBRE, UN RENSEIGNEMENT NE COUTE RIEN =

## VOICI LA BAISSE

### LA MAISON MAINI

### A LA NOUVEAUTÉ

31, COURS NAPOLEON

est heureuse d'informer sa nombreuse et fidèle clientèle, qu'elle pratiquera à partir de ce jour une

### BAISSE DE 20 %

sur tous ses articles de Soieries et Lainages, Crêpe de Chine, Crêpe Georgette, Toile de Sole fantaisies pour Tailleur et Robes, etc.

Grand assortiment de Nouveautés de la Saison

à des prix très réduits

A LA NOUVEAUTÉ, 31, Cours Napoléon

A vendre poulettes en ponte à partir de 35 francs Villa Thalassa Route des Sanguinaires - Ajaccio.

A vendre appartement libre de suite. S'adresser à l'Eveil.

### Désire acheter

Appartement 5 ou 6 pièces, libre, cours Grandval, bd Lantivy ou bd des Etrangers. S'adresser à l'Eveil.

### Perdu

petite clé plate dans un anneau. La rapporter à l'Eveil.

# Société Insulaire de diffusion Industrielle & Commerciale

Société Anonyme  
Au Capital de 300 000 francs.

AJACCIO

Téléphone 0.61 — Adr. Télégraphique : SIDIC - Ajaccio

Siège Social :  
7, Boulevard Sylvestre Marcaggi

## EXCLUSIVITÉ POUR LA CORSE

### MÉNAGER

Votre santé. — Votre nourriture.  
Le froid — La glace à domicile,

Avec une dépense d'électricité variable, mais ne dépassant pas un kilowatt et demi par 24 heures, l'armoire familiale W. S. 4 vous donnera au moins 3 kilos de glace pour votre consommation et en plus refroidira et conservera votre nourriture.  
avec une simple prise de courant électrique, sans aucune installation d'eau ou de gaz — AUTOMATIQUEMENT, sans vous créer aucun dérangement, sans exiger aucun soin, d'un bout à l'autre de l'année FRIGIDAIRE veillera sur votre santé, celle des vôtres et celle de vos clients.

Exiger la marque  
Frigidaire Limited

## FRIGIDAIRE

Plus d'un million et demi d'appareils en usage

Ouvriers spécialistes sur place  
Service gratuit d'un an

## EXCLUSIVITÉ POUR LA CORSE

### COMMERCIAL

Hôteliers, bouchers, charcutiers, épiciers, crémiers. Votre réputation dépend de la fraîcheur des aliments que vous servez ? Vos soucis supprimés, votre temps économisé, vos bénéfices augmentés

Se méfier des  
contrefaçons

Ecrivez à la SIDIC — 7, Boulevard Sylvestre Marcaggi — Vous recevrez gratuitement, tous renseignements, projets et devis

# IMPRIMERIE DE L'« EVEIL DE LA CORSE »

LINOTYPES — PRESSE A VAPEUR — TYPOGRAPHIE

## TOUS LES TRAVAUX D'IMPRESSION

En têtes de lettres — Enveloppes — Factures —

Cartes de visite — Prospectus — Affiches — Journaux — Brochures

Travaux soignés — Prix modérés

OUI MAIS

DODDOLI

habille mieux

27, Cours Napoléon, 27 - AJACCIO

AUX  
Produits Alimentaires  
ROBERT  
5, RUE FESCH, 5 - AJACCIO

Le plus grand choix de produits  
des meilleures marques Françaises  
Spécialité de cafés verts et torréfiés  
par la maison même  
Livraison à domicile.

### A l'Alimentation générale

A. Joseph STEFANI

7, rue Stephanopoli, Ajaccio

Grand assortiment de : Gâteaux secs, Liqueurs  
Champagnes. Provenant des meilleures marques françaises  
et d'articles de nettoyage de toutes sortes.

Et son Café torréfié • La Corsoise •  
toujours incomparable comme force, finesse et arôme  
Maison de confiance et vendant les prix les plus bas  
et son Chocolat • La Corsoise •  
à 1 fr. 50 la tablette de 125 grammes

Livraison à domicile  
Expéditions dans toutes les localités desservies  
par le train et les autos postales

Téléphone N° 234

## IMPRIMERIE DE « L'EVEIL »

14, COURS GRANDVAL 14.

Travaux d'impression en tous genres

### PRIX MODÉRÉS

Lisez

## "LA CORSE TOURISTIQUE"

Organé mensuel des intérêts Insulaires

Direction et Administration  
8 et 14 Cours Grandval - AJACCIO

pour votre pipe  
pour rouler votre cigarette  
n'employez que le tabac

## PETIT CAPORAL SUPÉRIEUR

BANDE ROUGE

qui réunit toutes les qualités malgré son prix réduit

LE 12 NOV 1951

N° 30

B O R D E R E A U

- 1° - Protestation de M. Henri PIERANGELI, député.
- 2° - Constat d'huissier
- 3° - Déclaration de M. Antoine MARCHETTI, Agent maritime,  
Maire de JALANA, Délégué sénatorial.
- 4° - Déclaration de M. ANTONIOTTI, Docteur en médecine, Conseiller général, Chevalier de la Légion d'honneur -  
Président d'un bureau.
- 5° - Déclaration de M. MANFREDI, Docteur en médecine, Conseiller général, Chevalier de la Légion d'honneur, Président d'un bureau.
- 6° - Déclaration de M. MARCANTETTI, Conseiller général, Maire de Canari, Médaille militaire, Croix de guerre, avec palmes, président d'un bureau.
- 7° - Déclaration de M. FAGGRANELLI, Professeur Membre du Conseil général, Chevalier de la Légion d'honneur.
- 8° - Déclaration de M. Ignace MARIETTI, Greffier de la Cour d'Appel de Bastia.
- 9° - Déclaration de M. Louis COLOMBANI Batonnier de l'ordre des Avocats près la Cour d'Appel - Chevalier de la Légion d'honneur, Conseiller général.
- 10° - Déclaration de M. LUCIANI, Chauffeur.
- 11° - Déclaration de M. Louis ORENGA, Membre de la Chambre de Commerce de Bastia.
- 12° - Déclaration de M. MATTEI Pascal, Commerçant délégué de St.Pietro-di-Tenda.
- 13° - Déclaration de M. APPIETTO, Ingénieur du S.V. à AJACCIO.
- 14° - Déclaration de M. SUZZONI Lazare, Entrepreneur de travaux publics à Bastia.

d

.....

- 15° - Déclaration de M. GIOVANNANGELI, Receveur Economie de l'Institut des Arts et Métiers de Tunis.
- 16° - Déclaration de M. MATTEI, Directeur d'Ecole, Maire de Carticosi.
- 17° - Déclaration de M. SCORBINI Louis, commerçant à Bastia.
- 18° - Déclaration d'EIDEL Bernard
- 19° - Déclaration de LESCHI, Représentant de commerce faisant fonctions de Maire à Lano.
- 20° - Déclaration de M. VACAREZZA - Retraité des P.T.T.
- 21° - Déclaration de M. Philippe AGOSTINO - Entrepreneur de travaux publics.
- 22° - Déclaration de M. COLONNA, Délégué d'Ambigna.
- 23° - de QUILICHINI Paul de Cozzano
- 24° - de FERRUCCI de Bocognano
- 25° - de LANFRANCHI de Guitera
- 26° - de MARSILY de Pied'orezza
- 27° - de VILLA de STAZZONA
- 28° - de DONSIMONI de PIEDIGROCE
- 29° - de RENUCCI de COZZANO.
-

François CASTA  
Huissier  
Greffier à Ajaccio  
Ajaccio



L'an mil neuf cent trente-un, le six Septembre,

S'est présenté en mon étude Monsieur Antoine MARCHETTI, Délégué Sénatorial et Maire de la Commune de ZALANA, y demeurant et domicilié, élisant domicile, en tant que de besoin en mon étude à Ajaccio; lequel m'a exposé:

Que le café Solférino situé Cours Napoléon N°8 à Ajaccio, était fermé et qu'une pancarte placée au dessus de l'entrée de l'Hôtel portant le même nom que le café, annonçait qu'une permanence était installée à l'occasion des Elections Sénatoriales de la candidature de Monsieur GIORDAN.

que pour des raisons d'ordre politique, il avait tout intérêt à faire constater le fait.

C'est pourquoi, il me prie et au besoin, me requiert de venir faire à ce sujet toutes constatations utiles.

Déferant à cette réquisition, je soussigné François CASTA, huissier près le Tribunal Civil d'Ajaccio, y demeurant;

Le suis aussitôt transporté en cette Ville, Cours Napoléon N°8, où là étant, j'ai constaté que plusieurs groupes de personnes stationnaient sur la terrasse du café Solférino, les deux portes d'entrée donnant accès audit café étaient fermées; Des personnes entraient et sortaient sans interruption par la porte du couloir de l'entrée de l'Hôtel Solférino.

Une pancarte faisant face au Cours Napoléon et placée au dessus de l'entrée audit Hôtel Solférino, portait en gros caractère l'inscription suivante:

"Elections Sénatoriales"  
"Permanence P.R.D.S."  
"Candidature GIORDAN!"

De tout quoi, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir au requérant ce que de droit.

Coût: soixante deux francs, 25 Cts,

*Hauts*

DECLARATION de Monsieur LESCHI

Représentant de Commerce

Maire de LANO

-----  
Je soussigné Henri LESCHI représentant de commerce faisant fonctions de maire de la Commune de LANO (St. Laurent) déclare, sous la foi du serment que le 5 Septembre 1931 j'ai fait le voyage de PONTE-LECCIA à AJACCIO avec les délégués de TOMINO (Cap Corse) et de CAGNANO qui ont déclaré en ma présence et celle des maires de CARTICASI et de St.Laurent qu'ils votaient volontiers pour leur député Henri PIERANGELI, à moins qu'on ne leur donne une forte somme d'argent.

Pendant la nuit, me trouvant en Compagnie du Maire de CARTICASI nous avons remarqué que ces délégués pénétraient à la permanence de Monsieur GIORDAN.

Le 6 Septembre vers 14 heures je les ai rencontrés, avec M. le Maire de CARTICASI et les ai amenés au Café afin de les faire voter pour Monsieur PIERANGELI.

Vers 15 heures voyant qu'on ne leur faisait aucune offre ils se sont dirigés vers la permanence de M. GIORDAN et, peu après, sont aller voter pour ce dernier.

Pendant notre entretien au Café ils m'ont déclaré que pour leur vote du matin ils avaient touché dix mille francs chacun et que pour le second tour de scrutin ils se seraient contentés de cinq mille.



Je soussigné, Antoni Marchetti,  
 agent mandataire, maire  
 de Zalano (Corse) déclare  
 sous la foi du serment que  
 dans la nuit du 5 au 6  
 Septembre 1931 et dans la mati-  
 née du 6, ayant appris que  
 des tractations de trahison  
 étaient à l'Hotel du café  
 Solferino, j'en ai tenu  
 moyen使得 d'argent des  
 suffrages en faveur de  
 M<sup>r</sup> Glorioso, ayant consta-  
 té que moi même que  
 dans la matinée du  
 6 Septembre, à l'heure  
 où le chef de la  
 police du café Solferino  
 et son adjoint  
 avaient été fermés j'ai  
 requis un bûcher pour  
 constater le fait - J'ai  
 constaté qu'il était de  
 modicité publique que  
 certains délinquans étaient  
 amenés dans l'ancien  
 hôtel du Café Solferino  
 au cours de tractations  
 ou leur délivrance  
 bulleus manuscrits et déclaré

ils se rendaient à la table de vote - Tous les électeurs prenant au disposition avaient  
vu le constat sur quels bulletins  
manuscrits étaient examinées par  
les surveillants de M<sup>r</sup> Giordan qui les  
contrôlaient à l'aide d'une liste  
qu'ils tenaient à la main.

Il est de nos jours public que  
queles bulletins manuscrits aux  
élections senatoriales sont des  
bulletins à élire - Il est à noter  
qu'il n'y avait aucune feuille  
de papier blanc dans les isoloirs,  
que tous les électeurs prenaient  
leur bulletin de l'un ou de l'autre  
des candidats et que les  
électeurs qui ont disposé un  
bulletin manuscrit dans l'un  
ne possédaient pas le modif  
qu'il a indiqué et de façon à  
ce que leur voix fut  
contrôlée manuellement et  
obtenir le franc.

Fait à Paris le 7 Septembre 1931

Vu pour l'aggravation de la signature  
de M<sup>r</sup> Antoine Marchette.

Apposé ce 26 Octobre

MACCIO, Jr.

Septembre 1931

Pour le Meilleur

L'Assitant

J. F. T.





Je soussigné. Autocess'alt. Jean Pene  
d'acteur en académie. Consulat de  
la Cigale & Vacances. déclare que étant  
président du 2<sup>e</sup> Bureau de vote pour  
l'élection sénatoriale du 6 Septembre,  
j'ai constaté que le surveillant de  
M. Giordani démissionné, au moment  
du dépouillement, le bulletin blanc  
élu au nom de ce candidat et le  
pouvait sur un avis où il avait  
mis le blanc. Il a voté majoritairement  
ce bulletin blanc et caractérisé  
ce bulletin à ce..

Ajaccio le 7 septembre 1921.

Autocess'alt.

Caducité générale

vu pour l'exactitude de la signature

de M. Antoniotti

imposée le 18/9/1921

AJACCIO, le 8 septembre 1921

LE MAIRE.

Pour le Maire

J'Adjoint

J. Frano



B

Je souligne monsieur Giordano  
docteur en Medicine Chirurgien  
de la Legio d'Honneur, conseiller  
Général de la Corse déclare  
qui étant président du 4<sup>e</sup> Bureau  
pour l'élection sénatoriale  
du 6 Septembre 1931 j'ai constaté  
que les surveillants de M.  
Giordan examinaient avec  
une très grande attention  
au moment du dépouillement  
les bulletins manuscrits au  
nom d'un candidat et le pointaient  
sur une feuille où étaient à  
la main . Il est bien de notoriété  
publique que ces bulletins  
contenaient des bulletins à clé.

Bacu le 7 Septembre 1931

Guangzhou

DU POUR FEU  
à M. Manfredi Conseiller général  
de Ajaccio 8 Septembre 1831,  
MACCIO

Pour le Maire  
d'Ajaccio

Y. T.





je saussigne Marcantelli Joseph Linao  
Conseiller Général de la Corse, Maire de Cauari,  
décoré de la Médaille Militaire, Croix de guerre,  
Président d'un bureau électoral aux élections  
Sénatoriales du 6 Septembre déclare que j'ai  
constaté au moment du dépouillement du  
scrutin qu'un certain nombre de bulletins manuscrits  
sont sortis de l'urne, qu'il est courant et de  
l'avis de tous, que ces bulletins étaient des  
bulletins à clé, facilement contrôlables par la  
calligraphie, le dispositif du piumau ; que les  
surveillants de M. Giordan qui en avaient en  
main le double, reconnaissaient facilement ;  
qu'il est de coutume publique que les électeurs  
achetés reçoivent des bulletins manuscrits dont le  
double est conservé pour pouvoir les vérifier ;  
que personne n'a été surpris d'en voir réclamer  
l'annexion au procès verbal et qu'il était  
de coutume publique, à Ajaccio que M. Giordan  
avait pris une quarantaine de voix ; qu'enfin  
avant ces deux dernières années, il n'y avait pour  
ainsi dire pas de bulletins manuscrits dans l'urne,  
et que c'est pour cela qu'aucune feuille de papier blanc  
ne se trouvait dans les isoloirs, et que le nombre des bulletins  
manuscrits est en rapport de l'argent dépensé.

Pour la légalisation de la signature  
de Mr. Marcantelli  
Cauari le 8 Septembre 1931  
Pour le Maire l'adjoint F.T.  
J. Orsiu



Cauari 8 Septembre 1931

J. Orsiu

Conseil Général de la Corse

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

76

Je soumets à l'agriculture Eugène Conseiller général du Canton de Paris d'Orme (Corse) déclare que me trouvant au quatrième étage en qualité de surveillant pour le compte de M. Henri Pianangeli, candidat aux élections sénatoriales, j'ai constaté que des bulletins manuscrits sortant de l'une au nom de M. Giordani, bien que ne portant aucun signe extérieur, étaient examinés avec soin par les surveillants de M. Giordani qui, visiblement s'efforçaient de les identifier, ce qui était très facile, car il est constant que ces bulletins étaient des bulletins à clé : ces bulletins étant faits en double, de façon à être contrôlés.

je dois ajouter qu'il n'y avait dans l'ensemble que des bulletins imprimés au nom de deux candidats : nos voix feront de l'apôtre Blaize - Tous les électeurs prenaient leur bulletin de mains du candidat de leur parti - Un bulletin imprimé ou pourrait se mélanger un bulletin manuscrit que le électeur l'avait dans la poche.

Or, des huit heures du matin tout le monde a pu constater que des délégués sénatoriaux entraient

par la porte latérale du Café Solferino  
dont les grands portes donnaient sur la  
Préfecture avaient été fermées, et de là se  
dirigeaient vers la salle de vote.

A la proclamation des résultats longtemps  
on constata qu'il y avait quarante cinq  
bulletins manuscrits au nom de Mr. Giorday  
de l'avis commun, ces bulletins manuscrits  
étant des bulletins à élire, et par conséquent  
des voix achetées. Et c'est pourquoi l'annexion  
de ces bulletins aux procès-verbaux a été  
demandée.

Je déclare en outre, que je prends  
part depuis 1912 aux élections régionales  
et si j'ai constaté qu'en 1930 et en 1931, un  
si grand nombre de bulletins manuscrits.  
dans les deux élections le nombre des bulletins  
manuscrits étaient insignifiants.

à J'accuse le 23 septembre 1931.

Et à l'autre

Vu pour la signature  
de M. Tagliani  
apposée ci-dessous

ANACCIO, le 24 septembre 1931

Pour la main





Je soussigné Jules Mariotti, greffier à la Cour d'appel de Bastia, me trouvant en congé régulier à Ajaccio, déclame sur la foi du serment que dans la permanence de samedi cinq septembre courant, une permanence avait été installée au 1<sup>er</sup> étage de l'Hotel d'Affrano, en face la Préfecture par le parti Laudry pour assurer l'élection de M. Fiordau. Vers la fin de l'après-midi j'ai observé que des délégués étaient sollicités dans la rue et conduits à la permanence. Je chargeai un délégué avec lequel je suis dans l'intimité et qui est un partisan de M. Pierangeli, de se rendre à la permanence pour savoir comment ils procédaient. Il s'y rendit en ayant bien de la peine accompagné par un agent électoral de M. Lari auquel il fit croire qu'il avait besoin d'argent, en revint quelque temps après et me fit connaître qu'ils offraient 5.000 francs contre le vote avec un billet manuscrit à clé et poussaient l'offre devant la résistance du délégué jusqu'à 15.000 francs. Il me dit que sur une table se trouvaient des bulletins manuscrits d'écritures et de dispositions différentes. Chaque bulletin manuscrit avait un double, identique en tous points. Si le délégué acceptait un bulletin à clé, on inscrivait aussitôt sur le double, que la permanence gardait, le nom du délégué et la désignation de sa commune. Ces deux indications servaient au contrôleur qui allait assister au dépouillement des votes pour pointer les billets à clé sortis des urnes et pour ne recueillir l'argent promis qu'à ceux qui avaient tenu leur promesse. En apprenant cela je me dis que si la permanence pouvait fonctionner jusqu'au lendemain M. Fiordau était certainement élu. Vers 6 heures du soir, un partisan de M. Pierangeli habitant la commune de Vescovato vient me trouver et me fit savoir que des délégués du parti Laudry voulaient me causer. Je le suivis il me

conduisit au bas de l'Avenue du Premier Consul où je vis six villageois, l'un d'eux s'approcha de moi et me dit : « Nous sommes ici deux délégués du canton de Vallée-d'Orezza, deux du canton de Predioce et deux du canton de Morosaglia, tous du parti Ländry mais nous avons dit aux dirigeants de notre parti que nous ne voulions voter que pour un Corse. M. Giordan nous a promis 15.000 francs à chacun si nous votions pour lui. »

Ce délégué qui avait en main les six convocations ajouta : « Avant d'accepter le billet à clef que nous offre la permanence Giordan, je déclare que si M. Pierangeli nous donne 15.000 francs chacun, nous votons tous les six pour lui. »

Trois autres délégués s'approchèrent de nous, les deux autres restèrent à quelques pas ; je leur dis que M. Pierangeli ne pouvait rien leur donner et qu'il voulait faire une élection sans argent. Je les engageai fermement à voter pour lui spontanément, en bonnes Corse, ils me répondirent : « Nous sommes pauvres, sans ressources, nos recoltes n'ont pas donné et nous avons besoin d'arranger nos affaires. » Je les quittai.

Dans la soirée du samedi, après dîner, le va et vient des délégués à la permanence devint plus intense et ce cesta d'augmenter. - Vers deux heures du matin il était rendu au grand Hôtel Continental pour un réveillançou, je vis arriver deux personnalités d'Otaïaccu qui protestaient vivement contre ce qui se passait à la permanence au sujet de l'achat des délégués et demandaient aux chefs du parti Grimaldi-Pierangeli d'aviser M. le Préfet afin de faire cesser ce scandale. On leur fit observer qu'aucune dérogation

de police ne pouvait être ordonnée dans un domicile sans flagrant délit. Comme ces deux personnes insistaient je descendis avec elles à la permanence pour leur montrer que l'accès en était impossible. Nous fûmes alors rendus compte que l'Hôtel Soffrino avait été entièrement bloqué par M. Fiordan et que le vestibule était gardé par de nombreux agents électoraux. Personne ne pouvait y pénétrer si l'on n'était accompagné par un partisans connu et sûr de Moussa Loundry ou de M. Lari, à moins d'employer la violence.

De nombreux partisans du parti faireii - Pierangeli protestaient et une agitation se produisait faisant prévoir quelque incident grave.

Je m'assis à une table du Café Napoléon, à quelques pas de café Soffrino ; des délégués étaient appelés et conduits à la permanence. La manœuvre était tellement circonscrite et l'on était tellement sorti de cette situation que pour y mettre fin, un délégué de M. Pierangeli a tiré plusieurs coups de pistolet dans la direction de la permanence et aussitôt elle a été fermée ; Le matin du dimanche, vers 8 heures, j'ai été frappé de constater que le Café Soffrino, attenant au vestibule de la permanence, restait fermé.

J'ai vu que de nombreux délégués étaient assis dans le couloir, entraient par la porte de derrière du café et sortaient pour aller voter, la plupart du temps accompagnés. Il était de notoriété publique que l'arrière boutique du Café Soffrino servait de permanence à M. Fiordan et que des délégués y recevaient des bulletins manuscrits moyennant les promesses d'argent qui leur étaient faites. Le café resta fermé tout le temps du scrutin afin de protéger les opérations d'achat qui s'effectuaient dans l'arrière magasin et pour éviter tout autre

incident grave.

Un peu avant le second tour de scrutin, j'ai vu venir sur la terrasse du Café Napoléon où je venais d'arriver, un individu que je ne connaissais pas et qu'on me a dit être un certain Nicolai, délégué de Casalabiuva ; il venait du Café Solferino, tout à côté, et paraissait un peu excité. Il montrait cinq billets de mille francs en disant : « Ils viennent de me remettre cinq mille francs pour voter pour M. Giordani. » Ce propos a été entendu par de nombreux consommateurs parmi lesquels se trouvait ma tante, le notaire Peraldi, de Petrate-Bicchisano, que je ne connaissais pas et qui pourra certainement affirmer ce que je dis.

Dès la matinée du dimanche, le délégué qui m'avait causé la peine, Avenue des Premieres Consul, me rencontra sur le Cours Napoléon me dit : « Avez de prendre le billet à claf à la permanence Giordani, je viens vous dire que vous sommes convenus avec lui pour 60.000 francs pour les six et pour voter aux deux tours si besoin. Que M. Pariangoli nous donne cette somme et nous voterons pour lui, même à un second tour. » Je vis les cinq autres délégués qui se tenaient non loin de nous.

Je répondis de nouveau à mon interlocuteur que M. Pariangoli ne donnait pas d'argent et que n'avaient voter pour lui ils ne pourraient le faire que pour voter pour un candidat corse. Il me répliqua que la réputation de tous les six était des plus grecées et qu'ils ne pouvaient voter que pour de l'argent. Ils s'éloignèrent et je les vis entrer à la permanence. J'ai appris par le gars au de l'escravato dont j'ai parlé plus haut et qui étoit resté avec eux, qu'ils arrivent tous les six voté aux deux tours de scrutin avec des billets à claf pour M. Giordani.



pour l'église de 60.000 francs ;  
Le maire du canton de San-Poreyo, vint me dire, le dimanche matin, que quatre délégués du Cap qui ne voulaient voter que pour une Corse, mais de préférence pour M. Alteiri, avaient eu, après le désistement de celui-ci, la promesse, à la permanence, de recevoir 10.000 francs chacun si ils votaient avec un billet à clé de M. Giordan et que ces quatre délégués, persistant à donner la préférence à une Corse, étaient prêts à voter pour M. Pierangeli pour la même somme de 10.000 francs chacun.

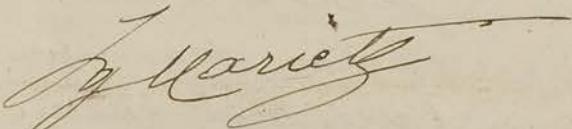
Je dis à ce maire que M. Pierangeli faisait son élection sans argent. J'apris vers 3 heures de l'après-midi que ces quatre délégués avaient voté avec un billet à clé de M. Giordan au premier et au deuxième tour.

Après le premier tour et dès midi et demi, la plupart des partisans de M. Pierangeli et de M. Roccaferri, se rendirent tous fraudulé à l'Hôtel Continental pour connaître quel était le candidat du second tour ; ils se réunirent devant la Préfecture qu'à deux heures moins le quart, durant tout ce temps-là, les agents électoraux de M. Giordan, parmi lesquels plusieurs bastiais que M. Faro emploie pour ses élections à Bastia, redoublèrent d'activité, en l'absence des adversaires. J'apris vers trois heures et demie que cinq délégués appartenant à quatre communes différentes

du Canton de la Porta et trois délégués dont un de la commune de Voluccelle et les deux autres également de la région du Nebbio, tous les huit, depuis Pierangeli; avaient reçu des bulletins à clé à l'assurance. Je suis sûr que ces délégués ont voté pour M. Giordani avec ces bulletins à clé le jour de l'argent au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> tour.

Reste de voter à public que M. Giordani a dépensé de fort bonnes sommes pour son élection et que M. Lari s'était réservé la direction de la permanence. Je sais qu'il y a séjourné presque tout le temps et qu'il y est resté toute la nuit du vendredi au dimanche avec plusieurs de ses conseillers municipaux et ses agents électoraux de Bastia.

Fait et signé à Ajaccio le 7 septembre 1931.



Vu pour l'égalité de la signature

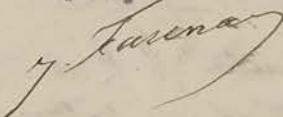
de M. Marietti

LOI 1931

AJACCIO, le 7 septembre 1931

LE MAIRE  
Pour le Maire

L'Adjoint



Conseil général de la Corse 9

Je soussigne:

Colombani Louis -

Conseiller général de la Corse,

Batailleur de l'ordre des  
avocats de Bastia.

Chevalier de la Légion  
d'Honneur.

Certifie ce qui suit:

Le jour du 6 Septembre 1931,  
j'ai assisté - à Ajaccio - dans  
la salle de vote - aux opérations  
de décomptage des premier et  
deuxième tours de scrutin de  
l'élection sénatoriale.

Lors des deux décomptages,  
de nombreuse amis de Mr. Giordan

se seraient autour de  
chacune des cinq tables où  
l'on procédait aux  
opérations; ils avaient des  
listes à la main et les  
cochaient au fur et mesure  
que paraissaient les bulletins  
qui les intéressaient.

L'on nous avait avertis  
que des opérations de  
corruption avaient été  
faîtes - au moyen de la  
remise de bulletins à  
cléf.

C'est pour cela que  
l'on demanda l'annulation

au procès verbal de tous  
les bulletins manuscrits  
- et qui auront été relevés - ainsi  
que au nom de Mr. Giordan.

Fait à Ajaccio le  
Septembre mil neuf  
cent trente et un.

Caron

vu pour législatrice de la Signe  
de M<sup>r</sup>. Colombari Conseiller Général  
suspecté d'escroquerie  
AJACCIO, le 2 Septembre 1831.  
Le MAIRE.

Pour le Maire

s'Adjoint

Y. T.





10

Je soussigné, Jacques LUCIANI, Chauffeur, demeurant à Bastia, place d'Armes, déclare que dimanche matin, 6 septembre, vers onze heures, nous discutions devant la Préfecture, César, chauffeur de la voiture de M. GIORDAN, un autre chauffeur, Pascal MATTEI, et moi-même, sur les chances des candidats.

J'avais entendu au cours de la tournée, M. PIERANGELI déclarer à ses amis, qui étaient en voiture avec lui, qu'il serait sûrement élu au second tour, avec trente voix de majorité si GIORDAN ne faisait pas un gros effort d'argent.

Je pariai donc cinq dîners. César accepta, en ajoutant: "Après avoir fait retirer ALTIERI, GIORDAN a acheté, dans la nuit, quarante-cinq délégués."

Comme je sais par expérience que les chauffeurs savent ce qui se passe, j'ai rapporté immédiatement le propos à M. Louis

ORENGA qui a dit:" Si cela est vrai, mon cousin  
"est battu, mais je n'y crois pas, Nous verrons  
"bien s'il t a quarante-cinq bulletins manuscrits  
"dans l'urne."

Fait et signé à Ajaccio, le 7 septembre mil-  
neuf-cent-trente-un.

Vu pour légalisation de la Signature  
de M. Luciani Jocqueur.  
Opposée ci-dessous

AJACCIO, le 7 septembre 1831

LE MAIRE  
Pour le Maire

L'Adjoint  
Jacquer





Le Bourgm. Louis-Drenge. Me déclare  
membre de la Chambre de Commerce de Bastia, déclaré  
sur l'honneur que Jacques Inciani, propriétaire  
de la voiture qui conduisait M. D'Orsaydi et  
Jean Dorat sur les progrès suivants, doailla  
Greffeur à Inciani, pendant le premier tour de scrutin.

"Contraire m'a-t-il dit lorsque lors le vote,  
que M. D'Orsaydi sera élu, j'ai parié longtemps  
avec César le Chauffeur de M. Godard, après  
avoir tenu le pari César a gagné "je suis sûr que  
c'est M. Giordani qui sera élu, parce qu'après  
avoir obtenu le retrait de la candidate Altieri,  
M. Giordani a acheté 45 voix dans la matinée de  
lundi, et il a distribué 45 bulletins -

J'ai dit à Inciani "si cela est vrai nous  
sommes battus, mais nous serons bien, s'il vote 45  
bulletins manuscrits de l'urne -

45 bulletins manuscrits son en effet sorti -  
je dois avouer que les délégués ne sont pas  
qui après le scrutin, lorsque l'on a constaté que  
le bulletin remis est sorti de l'urne -

J'ajoute que je suis le cousin de M. Henri  
D'Orsaydi, mais je suis certain que personne ne  
mettra en doute ma déclaration -

VU pour l'égalité de la signature  
de M. L. Drenge  
Apposée ci-dessous  
ADDOIS, le 8 septembre 1931.

L. Drenge

Le Maire  
Pour le Maire

1<sup>er</sup> Adjoint  
J. Farci





Je soussigné Mattei Pascal.  
délégué de la commune de  
Santo Pietro di Tenda déclare sur  
la foi du serment, que le 6 septembre  
me trouvant devant la Préfecture  
je discutais avec M<sup>e</sup> Jacques Luciani  
et le chauffeur de M<sup>e</sup> Giordan.  
Nous étions convaincu Luciani et  
moi que M<sup>e</sup> Pierangeli serait  
largement élu au second tour  
et tout le monde le pensait.  
Luciani et le chauffeur de M<sup>e</sup> Giordan  
parviennent cinq diners le pari fait:  
le chauffeur de M<sup>e</sup> Giordan dit:  
Vous seriez sûrement battus parce que  
M<sup>e</sup> Giorday a obtenu 45 délégués

Tait et signé à St Pietro  
di Tenda le 12 septembre 1931

Vu pour la légalisation de la signature  
du sieur MATTEI Pascal, apposée ci contre  
et en notre présence.

SANTO PIETRO DI TENDA, le 12 Septembre 1931

LE MAIRE.





Je Louisseigne Ignace Affielte Ingénieur du S. R. à Ajaccio, déclare que dans la soirée des Samedis 5 Septembre à 21<sup>h</sup>30 me trouvait au Café Napoléon, contiguë au Café Tolperino, où était établie la permanence de M<sup>r</sup> Giordau, candidat aux élections Sénatoriales du 6 Septembre, j'ai constaté que de nombreux électeurs sénatoriaux étaient en compagnie de mandataires de M<sup>r</sup> Giordau au Café Tolperino.

Intelligé, je me rendis devant ce dernier établissement et ai constaté que ces délégués étaient conduits au 1<sup>er</sup> étage.

Il était de mon rôle public que M<sup>r</sup> Giordau distribuait de l'argent et des bulletins manuscrits, à qui d'ailleurs il a été déclaré par certains délégués sénatoriaux.

M<sup>r</sup> Giordau ne souhaitait paraît-il que des arches, le surplus de la somme était reçu lorsque le bulletin manuscrit était sorti de l'urne, et qui était contrôlé par des surveillants qui avaient le double de ces bulletins.

On dirait couramment que l'élection de M<sup>r</sup> Giordau était assurée face que dans la nuit du Samedi et la matinée du Dimanche, il avait distribué une cinquantaine de bulletins à clé sur lesquels quarante cinq sont sortis de l'urne.

J' dois ajouter que dans la matinée du Dimanche les portes du Café Solferino étaient fermées et que les électeurs étaient conduits par l'entrée de l'Hôtel dans l'ancienne boutique du Café où se trouvaient plusieurs personnes chargées de recueillir le bulletin manuscrit et de traîter.

Il y a également de nombreux témoignages qui un certain nombre de Conseillers Généraux qui avaient publiquement manifesté contre la fondation quelques jours avant l'élection eut change d'attitude et se trouvaient à ses côtés le jour de l'élection. La plupart étaient des Conseillers Généraux reconnusables et devaient soutenir avec une lutte sérieuse dans leur action.

Fait à Ajaccio le 10 Septembre 1931

vu pour régularisation de la signature  
de M. Ignace Appietto ingénieur  
opposé ci-dessous

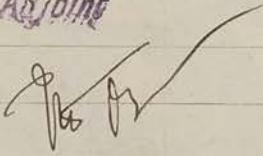
AJACCIO, le 10 Septembre

Maire 1931

l'Adjoint



S. Oppielle



16

Je soussigné SUZZONI, Lazare, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Bastia déclare sous la foi du serment que le soir du cinq septembre courant, je suis resté, après dîner presque toute la nuit, tantôt me promenant et tantôt assis au café, devant la préfecture. Il y avait un grand va et vient de délégués qui entraient et sortaient de la permanence que M. GIORDAN avait établie au 1er étage de l'hôtel Solférino devant l'entrée de la préfecture. Je me suis renseigné et j'ai appris que des délégués étaient reçus à la permanence pour obtenir leur vote moyennant de l'argent . J'ai su par des délégués que celui qui promettait de voter, pour de l'argent recevait un billet à clef et qu'il n'était payé que si le billet à clef, dont on gardait le double, sortait de l'urne.

Ceux qui étaient autour de moi, et nous, étions nombreux, étions scandalisés par cette façon de procéder et nous entendions des réclamations à chaque instant. On aurait voulu faire cesser ce trafic mais comment y parvenir puisque l'accès de la permanence était gardé par des agents électoraux du parti Landry.

Vers 3 heures du matin, en compagnie de cinq ou six amis, nous nous attablâmes au café



Napoléon, à quelques mètres du café Solférino, au dessus duquel se trouve la permanence. J'ai vu arriver un villageois de mise correcte.

Il paraissait contrarié et je l'ai entendu protester sans comprendre ce qu'il disait. Presque aussitôt et alors que j'étais occuper à causer, cinq ou six coups de pistolet retentirent et provoquèrent la fuite affolée des consommateurs du café Solférino et de ceux qui étaient aux alentours. Le café Solférino ferma aussitôt ses portes.

Nous pénétrâmes dans les salles intérieures du café Napoléon.

Je sais que M. Campinchi et M. Sariont passé la nuit dans la permanence d'où ils ne sont sortis qu'à cinq heures du matin.

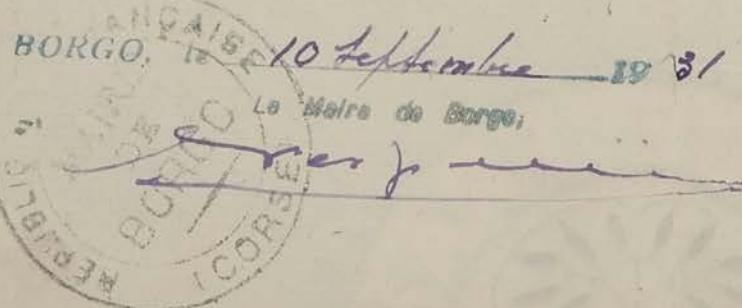
Il est à ma connaissance que M. GIORDAN a dépensé de grosses sommes pour acheter des électeurs.

Fait et signé étant de passage à Borgo

BORGO, le 10 Septembre 1931.

Vu pour légalisation de  
la signature de M \_\_\_\_\_  
Dugzoni Lazare  
demeurant à Borgo

*Luzzoni*





Je soussigné Giovannangeli Jean, Receveur - Gouverneur de l'Institution des Rothschild Médecins Judiciaires à Paris, en qualité d'Avocat, certifie sur  
Sur le fonds de la demande que, le  
Samedi Cinq Septembre dernier, je  
me trouvais dans le cabinet du Dr. P. L. Mary  
(en face du Café Colfino) vers 21<sup>h</sup> 15  
en conversation avec M. le Maire de la  
commune de Sartine lorsque  
se produisit.

Pendant que je causais avec ce  
dernier, un Monsieur dont j'ignore  
le nom, est venu interroger M. le Maire  
et l'a amené bientôt devant moi.

Après une discussion qui a duré  
plusieurs minutes environ, M. Mary est  
venu me assurer, à moi, sa fiducie  
de son cousin, M. Guy Mary Juste-  
tutien dans le département de la Seine  
et M. Testinielli Receveur à Gluxent,  
qui fut commis greffier à Paris  
qui était venu pour l'interroger,  
qui avait offert la somme de 5.000 francs  
(cinq mille francs) s'il venait à  
voter pour M. Giordan.

Monsieur Mary indique de  
tels procédés a reporté cette somme  
et est rentré de ce cabinet de négociation

apposé  
deux mots  
ajoutés

*Giov*

de M<sup>e</sup> Jean Mary Zystitzen dans  
le département de la Seine.  
Je certifie que l'original,  
sincère et véritable, de la présente déclaration  
d'Accis, le vingt Septembre 1931

est  
CIO

pour légalisation de la signature  
de M<sup>e</sup> Jean Mary Zystitzen  
apposée ci-dessus.  
AJACCIO, le 20 Septembre 1931  
Pour le Maire et les adjoints:  
Le Conseiller Municipal  
Salut Abel





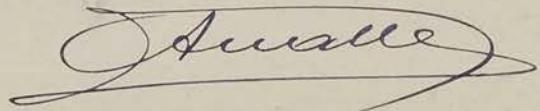
Je soussigne A. Matti, Directeur d'Ecole, mairie de la Commune de Cortecci, déclare, sous la foi du serment, que le 5 septembre 1931, j'ai fait le voyage de Corte à Ajaccio avec les délégués de Bonino (2) et de Corquino (2) qui m'ont assuré qu'ils votaient pour leur député Monsieur Henri Pierangeli à moins qu'on ne leur donne une forte somme d'argent.

Le soir vers 23 heures ils sont rentrés à la permanence de M. Giordan et à leur arrivée ils ont déclaré qu'ils votaient pour ce dernier.

Le lendemain vers 13 heures, après le premier tour de scrutin, ils sont venus me trouver et ils m'ont déclaré qu'ils étaient près à voter pour Pierangeli si on leur avait donné quelque chose. À ce moment est arrivé le délégué de Lano, M. Henri Leschi, représentant de Commerce, qui le a amené dans un café pour prêter de leur navire d'intendance. Vers 19 heures ayant qu'en ne leur faisait aucune proposition, ils se sont dirigés vers la permanence de M. Giordan et sont allés voter peu après.

Pendant le dépouillement j'ai remarqué que plusieurs scrutateurs avaient dé feutré entre les mains et pointaient les bulletins manuscrits au nom de M<sup>e</sup> Jordon. Entre autre, il y avait au H<sup>e</sup> Bureau M<sup>e</sup> Munro, Conseiller général qui contrôlait les bulletins manuscrits de M<sup>e</sup> Jordon -

Fait à Cartecasi le premier octobre mil neuf cent trente - un -





Je soussigne, Durbin Louis, commerçant, demeurant à Bastia, déclare sous la foi du serment que dans la soirée du 5 septembre courant me tenant à Ajaccio, j'ai constaté qu'une permanence avait été installée au premier étage de l'hôtel Solferino devant l'entrée de la Préfecture. Au dessus du vestibule avait été placée une pancarte en toile blanche, portant l'inscription en grandes lettres peintes en bleu et rouge très visibles :

" Permanence du P.R.D.S. candidature Giordan, j'ai passé une partie de la nuit à me promener sur le cours Napoléon devant le café Solferino et j'ai pu me rendre compte que de nombreux délégués étaient amenés au 1<sup>er</sup> étage de l'hôtel Solferino dans la salle de la permanence. M'étant renseigné, j'ai appris que des tractations s'engageaient là pour obtenir, contre des promesses d'argent, le vote des délégués auxquels on remettait à chacun, un bulletin manuscrit, dit bulletin à clef, au nom de M. Giordan, portant une disposition différente. On tracait de la même main deux exemplaires identiques de chaque bulletin au nom de Giordan ; un exemplaire était remis au délégué, l'autre, sur lequel on inscrivait le nom du délégué et la désignation de la commune, était gardé par la permanence pour le contrôle et remis à des scrutateurs du parti Sandys, chargés de relever, au moment du scrutin, quels étaient les bulletins à clef qui sortaient des urnes. On a pointé ainsi le nom des délégués qui avaient employé le bulletin à clef remis et trouvé dans l'une et chacun de ces délégués

avec, après le vote de chaque tour de scrutin, la somme promise.

Je suis absolument certain de toutes les indications que je donne.

J'ai quitté le cours Napoléon vers deux heures du matin pour aller au Dancing et vers quatre heures, revenant devant le café Solférino, j'ai appris que des coups de feu avaient été tirés par un grec. J'ai vu que le café Solférino avait fermé ses portes et que des personnes s'étaient réfugiées dans les vestibules. L'émotion dans la rue était grande. On me dit que l'auteur des coups de feu avait débordé protesté, à différentes reprises, contre le trahie des délégués qui se faisaient représenter qui avait même tenté de pénétrer au 1<sup>er</sup> étage, sans la permission et qui en ayant été empêché, il avait sorti un pistolet automatique et tiré plusieurs coups dans la direction du vestibule de la permanence ce qui avait vivement provoqué la fermeture du café et de l'hôtel Solférino.

Le dimanche matin, vers 8 heures, j'ai été étonné de voir que les portes du café Solférino étaient toujours fermées. J'ai su que la permanence avait été transférée dans l'ancien magasin de ce café et j'ai pu me rendre compte que durant tout le temps du vote, des sélections étaient

introduits par le vestibule de l'hotel dans  
l'ancien magasin du cafe où des bulletins  
manuscrits à cléf étaient remis comme  
je l'ai indiqué. Le cafe est resté fermé jusqu'à  
la fin de l'élection pour protéger les  
opérations d'achat.

Le Dimanche vers 2 heures et demie alors que  
le second tour était commencé, un de mes  
amis M<sup>e</sup> Agostini Philippe de casa mozza me  
désigna un délégué qui était entreposé par  
un agent électoral de M<sup>e</sup> Sari. Il me fut  
de surveiller les agissements de cet agent  
electoral sur ce délégué. Je me mis en  
observation et je vis que le pisteur et le  
délégué se sont rejoints cours Grandval où  
ils ont conversé un certain temps, puis  
l'agent électoral l'a quitté, est revenue à la  
 permanence Giordan, en est sorti, a ensuite  
rejoint de nouveau le délégué qui l'attendait  
cours Grandval. Ils se sont introduits dans  
le vestibule à côté, en sont sortis, et, se  
separant aussitôt, le délégué s'est dirigé vers  
l'entrée de la Préfecture où il est allé voter.  
J'ai pu me convaincre que ce délégué qui  
appartenait au parti Pierangeli, ayant  
refusé, pour ne pas de compromettre, de se  
rendre à la permanence Giordan, avait  
reçu son bulletin à cléf dans le vestibule.  
En voyant le délégué dont il s'agit se diriger  
vers la Préfecture j'ai aussitôt prévenu Agostini Philippe

de ce qui venait de se passer mais nous n'avons pu empêcher l'opération de se produire. L'organisation financière de l'élection était dirigée par M. Sari. c'est lui qui avait les fonds pour l'achat des délégués les principaux agents chargés de les regrouper étaient des Bastiais que est. Sari employé dans ses luttes électorales de Bastia.

M<sup>e</sup> Campinchi et M. Sari ont passé toute la nuit du samedi au dimanche à la permanence de l'hôtel Solferino.  
Fait et signé étant le passage à Ajaccio. le 8 septembre 1931

Louis Scorbini

Vu pour la... fait la Signature

le M<sup>e</sup> Scorbini Louis

apposé à

AJACCIO,

8 Septembre 1931

POUR LA  
MAISON FICHE

L'AGENCE

y faire





je renouvelle l'idel Bernard réformé de juillet, dénonçant à l'accusé, déclare sous la foi du serment, que dans la journée du 5 septembre 1931 je fus accosté vers 10 heures dans le jardin du grand hôtel continental d'Accio par M. Joseph Jorday, ancien député, au ciel, dénaturé de la Corse, qui croyant avoir à faire à un délégué senatorial m'a posé quelques questions d'ordre purement électoral, puis dispergeant qu'il faisait fausse route, me dit qu'il n'avait vu à maintes reprises à l'isario, et entra avec moi dans une conversation fort animée au sujet de l'élection du lendemain; il me demanda de lui être particulièrement devoué; du moment qu'il savait que connaissant la moyenne partie des délégués senatoriaux il me proposa de lui amener contre rémunération des délégués susceptibles de voter pour lui avec un bulletin manuscrit qui serait largement soldé.

Je déclare en outre que dans la nuit du surlendemain 6 septembre 1931 vers vingt-deux heures, me rendant dans le appartement qui étaient réservés à moi de mes amis monsieur le docteur Sanginetti, maire et conseiller général de Grasse qui se trouvaient sur la table aménagée du grand hôtel continental chambre 86, je fus à ma grande stupefaction interpellé par madame Joseph Jorday, qui m'a demandé si je ne cherchais pas son mari, ce à quoi je répondis évidemment « non madame » si ! bien me dit elle si vous cherchez M. Jorday pour question de délégués qui voudraient renonçant quelques billets de mille francs ce qu'il a fait à M. Joseph Jorday qui se trouve à la permanence de l'hôtel Solferino et où l'avez remettre le bulletin.

Me housvant encore le 8 septembre vers 15 heures dans le couloir du grand hôtel monsieur Jorday m'a dit qu'il avait battu contre un parti fort et qu'il avait eu froid, c'est chaud.

1. au 1er rang et mi

87.

Je déclare en autre que le j'ay pris hier à cette heure  
un modeste bulletin de vote dans lequel quelques cinq à  
dix billets de mille.

Un déjeuner sortant de l'ancien hôtel du Café Turc et arrivant devant le Grand Café Napoleone, montra cinq billets de mille francs tous neufs en disant j'ai pris une  
caisse mutualiste cinq mille francs.

Fait le monde à faire constater, et il n'y avait  
tout pris de moi M. Peraldi notaire à Porto qui ne  
le constatera pas.

En foi de quoi j'ai fait la présente déclaration pour  
l'envier et valoir à que de droit

Fait à Ajaccio le 9 Septembre 1931

Hilly

vu pour l'établissement de la signature  
de M. Hilly Bernard  
épouse d'Adolphe  
ACCIO, IR  
9 Septembre 1931  
POUJOLLE  
l'Adjoint



Hilly



Le bouteilleur Henri Lechi, représentant de Commerce etons de Maire de la Commune de Lano (St. Laurent) déclare, sous la foi du Serment, que le 5 Septembre 1931, j'ai fait le voyage de Ponte-Leccia à Ajaccio avec les délégués de Bonino (Cap Corse) et de Coquucciu qui ont déclaré en ma présence et celle du Maire de Carbini et de Saint-Laurent qu'ils voteront volontiers pour leur député Henri Pierian, gelli à moins qu'on ne leur donne une forte somme d'argent.

Pendant la nuit me trouvant en compagnie des maîtres de Carbini nous avons renouvelé que ces délégués pénétraient à la permanence de M<sup>e</sup> Giordan.

Le 6 Septembre vers 14 heures je les ai rencontré avec M<sup>e</sup> le Maire de Carbini et les ai amenés dans un café afin de les faire voter pour M<sup>e</sup> Pierangeli.

Vers quinze heures voyant que je ne leur faisais aucune offre, ils se sont dirigés vers la permanence de M<sup>e</sup> Giordan et peu après sont allés voter pour ce dernier.

Pendant notre entrevue au café il m'a déclaré que pour leur vote du matin ils avaient touché dix mille francs chacun et que pour le second tour il n'auraient cent cinq mille.

A. Lechuy



Je soumets à M. Vaccarezza retraité des P.T.T. demeurant et domicilié à Bastia, affirmé sans la faire de serment, que dans la matinée du 6 septembre courant j'étais en compagnie de Suzzoni Nonoce délégué d'Almeta di Giusta,

lorsque est arrivé M. Renucci, fils propriétaire du bar du coin de l'Ormeau à Bastia, agent électoral de M. Tari, lequel a fait à Suzzoni Nonoce des observations très vives, lui reprochant de s'être "sauvé" (sic) et de demeurer introuvable. Renucci a ajouté : « Venez vite avec moi car on nous attend ». Suzzoni Nonoce me quitta aussitôt, très gêné par cette brusque intervention, et je fus moi-même dans une pareille attitude de Renucci.

Cependant j'ai compris les préventions qui avait Renucci, en me rappelant que Suzzoni Nonoce qui n'est qu'un berger chargé de famille n'avait dit que, d'après de M. Tari, Renucci était allé le chercher en auto le jeudi à 10 heures du soir à Almeta, l'avait amené à Bastia dans la nuit puis le vendredi matin ils étaient partis ensemble pour Ajaccio, où on l'avait gardé pendant deux jours, sans frais payés, et qu'on lui avait formellement promis 5.000 francs s'il votait pour M. Giordan.

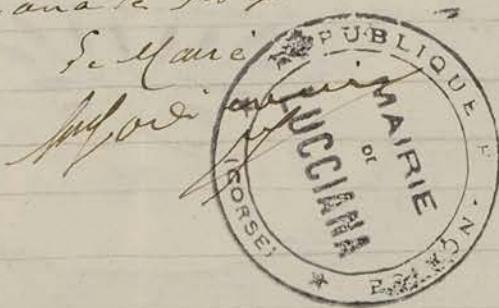
J'avais appris que à la permanence établie à l'hôtel Solferino puis au café Solferino, cours napoleon, en face la préfecture se pratiquaient les tractations nécessaires à l'achat des délégués par les partisans de M. Giordan. On donnait dans cette permanence des billets à clef aux délégués et ceux qui les prenaient avait de l'argent nul billet à clef était brûlé dans l'urne. Dans l'après-midi j'ai appris par M. Piezza, maire d'Almeta que trois délégués de ce canton, Suzzoni Nonoce d'Almeta

Si Giuda, orvoni délégué de Vallecale et un autre dont je ne connais pas le nom, avaient voté pour M. Giordan avec des billets à des échecs de l'argent.

Un moment donné, me trouvant en curieux sur le trottoir, faisant face à l'entrée de cette permanence de M. Giordan j'ai vu en sortir M. Vecchiali appartenir à la Sous-Prefecture de Bastia qui accompagnait M. Santoni, millionnaire maire de la municipalité Landryste de Fico, président du Conseil d'arrondissement de Bastia. M. Santoni a accompagné, côté à côté, M. Vecchiali, délégué de la commune de Canavaggio jusqu'à la porte d'entrée, au haut du porche de la préfecture, où, je les ai vus disparaître ensemble.

J'ai été vivement frappé du devoir qu'a eu M. Santoni de sortir, ensemble avec Vecchiali de la permanence de M. Giordan et de l'accompagner si étroitement jusqu'en dans la salle de vote. Bastia signé à Luciana le 9 septembre 1931 Ange Vaccarezza

Sur pour l'égalisation  
de la signature de l'autographe.  
Luciana le 9 septembre 1931.





Je soussigné Philippe Agostini  
L'adjudicataire de Travay, débiteur  
domicilié à Lucerana (Campanie).  
Assume sous la forme du serment  
que n'étant tenu à l'accès  
la veille de l'élection sénatoriale  
du 6 septembre, j'ai constaté  
les faits suivants —

À la finaison du café  
Solférino, où va et viennent  
souvent m'aquant amis, j'ai  
interrogé des clients de ce café  
qui n'ont appris qu'une  
ferma reue de M<sup>e</sup> Giordani se  
trouvait au 1<sup>er</sup> étage de la Halle  
Solférino —

S'agissant plus spécialement  
aux conversations qui se  
déroulaient autour de moi,  
j'ai compris qu'il était  
question d'affirmer l'argum  
à des diligences du parti Girard  
— celle pour les décliner à

à voter pour M<sup>r</sup> Giordan  
avec des bulletins à clef -

Ayant manifesté  
ma surprise, cinq magistrats  
qui m'ont dit être des élus  
senatoriaux, m'ont fait  
part de leur intention de  
voter pour un candidat  
insulinaire tel que Mr Geraudi  
ou M<sup>r</sup> Rocca - Lanza, mais  
que des agents de M<sup>r</sup> Giordan  
leur ayant apporté de fortes  
sommes d'argent ils étaient  
décis -

Pendant cette conversation  
un agent électoral est venu  
les chercher et ils ont permis  
à la permanence de M<sup>r</sup> Giordan  
d'où je ne les ai pas vus  
ressortir -

Fait à Las Amotha le 8 Septembre  
1931.



J. H. Forts  
1931

CC 27626



Je soussigné Dondimoni Godin <sup>recte</sup>  
s'élégne <sup>s</sup>énatorial de la commune de  
Piedicroce certifie sur ma conscience et  
mon honneur que le Septembre 1931

à Ajaccio j'ai eu la visite d'un envoi  
de Monsieur Giordan qui me offrit trois  
mille francs (3 000) si je consentais à  
roter chez un éditeur manuscrit au nom  
de Monsieur Giordan.

j'ai catégoriquement refusé

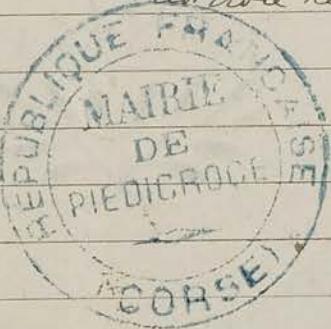
Piedicroce le 22 octobre 1931

Dondimoni

vu par monsieur maire de Piedicroce  
pour légalisation de la signature de  
M. Dondimoni dont appose ci-dessous

Piedicroce le 22 octobre 1931

Le maire



22



Yacchio le 10 Septembre 1931

Je soussigne Colonna Antoine  
boursier à Ajaccio, député senatorial  
de la commune d'Ambiegna, pour les  
élections du 6 Septembre dernier déclare  
que le Samedi soir à 20h00 j'ai reçue  
la visite d'un envoyé de M<sup>e</sup> Giordan  
candidat à l'élection senatorial qui  
me proposa une somme de cinq mille francs (5000)  
si je consentais à voter avec un bulletin  
manuscrit au nom de M<sup>e</sup> Giordan.  
J'ai refusé énergiquement cette proposition

Vu pour l'apportation de la signature  
de M<sup>e</sup> Colonna Antoine.

AJACCIO, le 11 Septembre 1931,  
Le MAIRE.

Pour le Maire

l'Adjoint

Antoine Colonna



J. Favre



25

Je soussigne Quilichini Paul délégué  
sinatorial de Cozzano à l'élection du 6 Septembre dernier  
déclare que dans la nuit du 5 au 6 Septembre, un envoyé de  
M. Giordan, est venu me trouver dans ma chambre et m'a  
invité à venir au café Solferino, où disait-il M. Giordan  
m'aurait offert une somme importante si je consentais à voter  
pour celui-ci avec un bulletin manuscrit

J'ai refusé énergiquement un pareil marchandise.

Fait à Ajaccio le 21 Septembre 1931.

Vu pour l'attribution de la signature  
de Mr. Quilichini Paul  
apposée ci-dessous

AJACCIO, le 21 Septembre 1931

Paul Quilichini

L'Adjoint



124  
Bocognano, le 7 Septembre  
1931



Le soussigné Ferucci Jean  
Dominique délégué sénatorial  
de la Commune de Bocognano  
déclare sur l'honneur que le  
Samedi veille de l'élection sénatoriale  
du 6 Septembre 1931, une personne  
de la commune de Sarrola (arcopino)  
connaissant ma situation précaire  
de famille, m'a offert de la part  
de M<sup>e</sup> Giorday, candidat aux  
élections sénatoriales la somme de  
Sept mille francs (7000<sup>0</sup>) si je  
consentais à voter pour le dernier  
avec un bulletin manuscrit.  
J'ai répondu que ma conscience  
n'était pas à vendre.

Certifié sincère et véritable.

*Ferucci*

Il n'y a pas de légalisation de signature  
civique apposée -

Bocognano le 8 septembre 1931

Le Maire  
Ferucci





25

Le Soussigné Lanthanuhi Antoine  
César délégué syndical de la  
commune de Guitera - Caïdou  
de Gicco, (Arrondissement d'Agaccio)  
certifie que le Samedi 5 Septembre  
à 20 heures du soir, un individu  
est venu me voir, et m'a  
invité à aller sur la terrasse  
du Café Solferino, où était installée  
la permanence de M. Giordau.

Sur mon refus, ce Monsieur  
m'a dit que je pourrai recevoir  
une somme assez importante  
si je consentais à voter avec  
du bulletin manuscrit au  
nom de M. Giordau.

J'ai refusé catégoriquement

Gicco, le 10 Septembre 1931

A. Lanfandhi

Yu pour l'enregistrement de la signature  
de M. Lanfandhi Antoine César

WARDA 10 Septembre 1931  
poste de Malte

s'ADJOINT

*[Signature]*





4

je Soussigné Villa Jean Pierre  
Ancien Maire Diligent Sciatore  
de la Commune de Stazzona croit  
de que me avoir poser. Certifie sur  
mon honneur, et ma conscience que  
le 3 Septembre 1931 a 21 heures à  
Ajaccio, j'ai été sollicité par une  
personne venant de la part de  
Monte Giordan Candidat à l'élection  
Sciatore qui m'a demandé  
la somme de dix mille francs  
si je consentais a voter avec un  
billet manuscrit au nom de Monte  
Giordan. J'ai refusé catégoriquement  
Cette offre.

Fait à Piedicroce le 15 Octobre 1931

*Tilleo*

par nos maire de Piedicroce pour  
l'obligation de la signature de M. Villa pour  
Prend apposé à piedicroce



Piedicroce le 15 octobre 1931

le maire

*Tilleo*



16

Je suis M. Martelly François  
délégué à l'élection de la Commune  
de Pied'orga. Certifié sur mon honneur  
et ma conscience que le 5 septembre  
1981 veille de l'élection de l'assemblée  
à Ajaccio, j'ai eu la visite d'un  
européen nommé Giordan, candidat  
aux élections qui m'a offert  
de cinq mille à six mille francs  
si je consentais à voter avec un  
bulletin manuscrit au nom de  
M. Giordan.

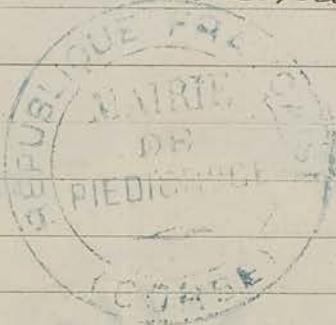
J'ai donc volontiers refusé.  
Fait à l'occasion, le vingt-cinq  
octobre mil neuf cent trente un,

M. Martelly.

Vé par nous, Marie de Savignac  
pour députation de la section de la commune  
Mamis Dracénos, apposé ci-dessous  
Savignac le 25 octobre 1981

Le matin

16





22

Je soussigne Renouci Jean Baptiste  
délegué senatorial de la Commune de Cognac  
à l'élection du 6 septembre dernier, déclaré par le Dimanche  
6 Septembre jour de l'élection à 7<sup>h</sup> 30 du matin, j'ai été  
avertie par un Monsieur disant venir de la part de M.  
Guérard et m'a invitée à venir au Café Solferino où le candidat  
m'aurait offert une somme d'argent, si je consentais à voter  
pour lui avec un bulletin manuscrit.  
je n'ai pas accepté cette proposition.

Fait à Cognac le 15 septembre 1931.

J. B. Renouci

Vu pour l'application de la signature  
de M. Renouci Jean Baptiste  
Proposée par le

MATCIO, le 15 septembre 1931

PROLÉTARIEN

PARIS



15/9/31

PARIS

L'an mil neuf cent trente et un, le Six Septembre,

S'est présenté en mon étude, Mr. Antoine MARCHETTI, Délégué Sénatorial et Maire de la Commune de ZALANA, y demeurant et domicilié, élisant domicile, en tant que de besoin en mon étude à Ajaccio ; lequel m'a exposé :

Que le Café Solférino situé Cours Napoléon N° 8, à Ajaccio, était fermé et qu'une pancarte placée au-dessus de l'entrée de l'Hôtel portant le même nom que le café, annonçait qu'une permanence était installée à l'occasion des Elections Sénatoriales de la candidature de Monsieur GIORDAN.

Que pour des raisons d'ordre politique, il avait tout intérêt à faire constater le fait.

C'est pourquoi, il me prie et au besoin, me requiert de venir faire à ce sujet toutes constatations utiles.

Déférant à cette réquisition, je soussigné François CASTA, Huissier près le Tribunal Civil d'Ajaccio, y demeurant ;

Me suis aussitôt transporté en cette Ville, Cours Napoléon N° 8, où là étant, j'ai constaté que plusieurs groupes de personnes stationnaient sur la terrasse du Café Solférino, les deux portes d'entrée donnant accès audit café étaient fermées : Des personnes entraient et sortaient sans interruption par la porte du couloir de l'entrée de l'Hôtel Solférino.

Une pancarte faisant face au Cours Napoléon et placée au-dessus de l'entrée dudit Hôtel Solférino, portait en gros caractères l'inscription suivante :

"Elections Sénatoriales"  
"Permanence P.R.D.S."  
"Candidature GIORDAN".

De tout quoi, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir au requérant ce que de droit.

Coût : Soixante deux francs, 25 Cts.

Pour Copie Conforme :

Signé : Illisible

DECLARATION DE ANTONI MARCHETTI

Agent Maritime - Maire de ZALANA -

Commune de ZALANA

Je soussigné Antoine MARCHETTI, agent maritime, Maire de ZALANA (Corse) déclare, sous la foi du serment que dans la nuit du 5 au 6 Septembre 1931 et dans la matinée du 5 au 6 Septembre 1931 et dans la matinée du 6, ayant appris que des tractations se poursuivaient à l'hôtel et au Café Solférino pour obtenir contre remise d'argent des suffrages en faveur de Monsieur GIORDAN, ayant constaté, par moi-même que, dans la matinée du 6 Septembre afin de pouvoir opérer avec plus de sûreté les portes du Café Solférino en face de la Préfecture avaient été fermées, j'ai requis un huissier pour constater le fait.

J'ai constaté et cela était de notoriété publique que certains délégués étaient amenés dans l'arrière boutique du Café Solférino où après tractations on leur délivrait un bulletin manuscrit et de là ils se rendaient à la salle de vote.

Tous les électeurs présents au dépouillement, ont pu constater que les bulletins manuscrits étaient examinés par les surveillants de Monsieur GIORDAN qui les controlaient à l'aide d'une liste qu'ils tenaient à la main.

Il est de notoriété publique que les bulletins manuscrits aux élections sénatoriales sont des bulletins à clefs.

Il est à retenir qu'il n'y avait aucune feuille de papier blanc dans les isoloirs, que tous les électeurs prenaient leur bulletin de l'un ou l'autre, des candidats et que les électeurs qui ont déposé un bulletin dans l'urne votaient pour le motif que j'ai indiqué et de façon à ce que leur vote fut contrôlé de manière à en obtenir le prix.

AJACCIO, le 7 Septembre 1931.

DECLARATION de Monsieur ANTONIOTTI

Docteur en médecine

Chevalier de la Légion d'honneur

Conseiller général

-----

Président d'un bureau de vote.

-----

Je soussigné ANTONIOTTI Jean Pierre Docteur en médecine, Chevalier de la Légion d'honneur, déclare qu'étant Président du 2ème bureau de vote pour l'élection sénatoriale du 6 Septembre, j'ai constaté que les surveillants de Monsieur GIORDAN examinaient, au moment du dépouillement les bulletins manuscrits au nom de ce Candidat et les pointaient sur une liste qu'ils avaient entre les mains.

De l'avis unanime ces bulletins avaient un caractère de bulletins à clefs.

DECLARATION de MANFREDI GIOCONDO

Docteur en médecine

Conseiller général

Chevalier de la Légion d'honneur

-----

Président d'un bureau de vote.

Je soussigné MANFREDI GIOCONDO, docteur en médecine, Chevalier de la Légion d'honneur Conseiller général de la Corse déclare qu'étant Président du 4ème bureau pour l'élection sénatoriale du 6 Septembre 1931 j'ai constaté que les surveillants de Monsieur GIORDAN examinaient avec une grande attention au moment du dérouillage les bulletins manuscrits au nom du candidat et les pointaient sur une feuille qu'ils tenaient à la main.

Il est bien de notoriété publique que ces bulletins constituaient des bulletins à clef.

Déclaration de Monsieur MARCANTETTI

Conseiller-Général - Médaille Militaire

Président de Bureau électoral

---

Je soussigné MARCANTETTI, Joseph Simon, Conseiller Général de la Corse, Maire de Canari, décoré de la Médaille Militaire, Croix de Guerre, Président d'un bureau électoral aux élections sénatoriales du 6 Septembre déclare que j'ai constaté au moment du dépouillement du scrutin qu'un certain nombre de bulletins manuscrits sont sortis de l'urne, qu'il est constant et de l'avis de tous que ces bulletins étaient des bulletins à clefs, facilement contrôlables par la calligraphie, le dispositif du prénom, que les surveillants de Mr. GIORDAN qui en avaient en main le double, reconnaissaient facilement, qu'il est de notoriété publique que les électeurs achetés reçoivent des bulletins manuscrits dont le double est conservé pour pouvoir les vérifier ; que personne n'a été surpris d'en voir réclamer l'annexion au procès-verbal et qu'il était de notoriété publique à Ajaccio que Mr. GIORDAN avait pris une quarantaine de voix, qu'enfin avant ces deux dernières années, il n'y avait pour ainsi dire pas de bulletins manuscrits dans l'urne et que c'est pour cela qu'aucune feuille de papier blanc ne se trouve dans les isoloirs et que le nombre des bulletins manuscrits est en raison de l'argent dépensé.

## Déclaration de M. Eugène FAGIANELLI

Professeur au Collège

Conseiller Général

Chevalier de la Légion d'Honneur

-----

Je soussigné FAGIANELLI Eugène, Conseiller Général du Canton de Sari d'Orsino (Corse) déclare que me trouvant au quatrième bureau en qualité de surveillant pour le compte de M. Henri PIERANGELI, Candidat aux élections sénatoriales, j'ai constaté que des bulletins manuscrits sortant de l'urne au nom de M. GIORDAN bien que ne portant aucun signe extérieur étaient examinés avec soin par les surveillants de M. GIORDAN qui visiblement, s'efforçaient de les identifier ce qui était très facile, car il est constant que ces bulletins étaient des bulletins à clé : ces bulletins étant faits en double, de façon à être contrôlés.

Je dois ajouter qu'il n'y avait, dans l'isoloir, que des bulletins imprimés au nom de deux candidats : pas une feuille de papier blanc. Tous les électeurs prenaient leur bulletin des mains du candidat de leur parti. Un bulletin imprimé ne pouvait se muer en bulletin manuscrit que si l'électeur l'avait dans la poche.

Or dès huit heures du matin tout le monde a pu constater que des délégués sénatoriaux entraient par la porte latérale du Café Solférino dont les grandes portes donnant sur la Préfecture avaient été fermées et de là se dirigeaient vers la salle du vote.

A la proclamation du scrutin lorsqu'on a constaté qu'il y avait quarante-cinq bulletins manuscrits au nom de M. GIORDAN, de l'avis unanime, ces bulletins manuscrits étaient des bulletins à clé, et par conséquent, des voix achetées

Et c'est pourquoi l'annexion de ces bulletins aux procès-verbaux a été demandée.

Je déclare en outre que je prends part depuis 1912 aux élections sénatoriales et je n'ai constaté qu'en 1930 et en 1931 un si grand nombre de bulletins manuscrits. Dans les autres élections le nombre des bulletins manuscrits était insignifiant.

DECLARATION de Monsieur MARIETTI  
Conseiller à la Cour d'Appel de BASTIA

Je soussigné Ignace MARIETTI, Greffier à la Cour d'Appel de Bastia, me trouvant en congé régulier à Ajaccio, déclare sous la foi du serment que dans la journée de Samedi 5 Septembre courant, une permanence avait été installée au 1er étage de l'Hôtel Solférino en face de la Préfecture par le parti Landry pour assurer l'élection de Mr. Giordan - Vers la fin de l'après-midi, j'ai observé que des délégués étaient sollicités dans la rue et conduits à la permanence. Je chargeai un délégué avec lequel je suis dans l'intimité et qui est un partisan de M. Piérangéli de se rendre à la permanence pour savoir comment ils procédaient.

Il s'y rendit en ayant soin de se faire accompagner par un agent électoral de M. Sari auquel il fit croire qu'il avait besoin d'argent, en revint quelque temps après et me fit connaître qu'ils offraient cinq mille francs contre le vote avec un billet manuscrit à clef et poussaient l'offre devant la résistance du délégué jusqu'à 15.000 Francs.

Il me dit que, sur une table, se trouvaient des bulletins manuscrits d'écritures et de dispositions différentes. Chaque bulletin manuscrit avait un double, identique en tous points. Si le délégué acceptait un bulletin à clef, on inscrivait aussitôt sur le double, que la permanence gardait le nom du délégué et la désignation de sa commune. Ces deux indications servaient au contrôleur qui allait assister au dépouillement des votes, pour pointer les billets à clef sortis des urnes et pour ne remettre l'argent promis qu'à ceux qui avaient tenu leur promesse.

En apprenant cela, je me dis que si la permanence pouvait fonctionner jusqu'au lendemain, M. GIORDAN était certainement élu. Vers 6 heures du soir, un partisan de M. Piérangéli, habitant la Commune de Vescovato vint me trouver et me fit savoir que des délégués du parti Landry voulaient me causer.

Je le suivis ; il me conduisit au bas de l'avenue du Premier Consul où je vis six villageois ; l'un d'eux s'approcha de moi et me dit : " Nous sommes ici deux délégués du canton de Valle-d'Alesani, deux du canton de Piédicroce et deux du canton de Morosaglia, tous du parti Landry ; mais

nous avons dit aux dirigeants de notre parti que nous ne voulions voter que pour un Corse, M. GIORDAN nous a promis : 15.000 Francs chacun si nous votions pour lui".

Ce délégué qui avait en mains les six convocations, ajouta : "Avant d'accepter le billet à clef que nous offre la permanence GIORDAN, je déclare que si M. Piérangéli nous donne 15.000 Francs chacun, nous votons tous les six pour lui"

Trois autres délégués s'approchèrent de nous, les deux autres restaient à quelques pas, je leur dis que M. Piérangéli ne pouvait rien leur donner et qu'il voulait faire une élection sans argent. Je les engageai fermement à voter pour lui spontanément, en bons Corses, ils me répondirent : "Nous sommes pauvres, sans ressources, nos récoltes n'ont pas donné et nous avons besoin d'arranger nos affaires". Je les quittai.

Dans la soirée du Samedi, après dîner, le va-et-vient des délégués à la permanence devint plus intense et ne cessa d'augmenter. Vers deux heures du matin m'étant rendu au Grand Hôtel Continental pour un renseignement, je vis arriver deux personnalités d'Ajaccio qui protestèrent vivement contre ce qui se passait à la permanence au sujet de l'achat des délégués et demandèrent aux chefs du parti Gavini-Piérangéli d'aviser M. le Préfet afin de faire cesser ce scandale. On leur fit observer qu'aucune descente de police ne pouvait être ordonnée dans un domicile sans flagrant délit.

Comme ces deux personnes insistaient, je descendis avec elles à la permanence pour leur montrer que l'accès en était impossible. Nous pûmes nous rendre compte que l'Hôtel Solférino avait été entièrement retenu par M. Giordan et que le vestibule était gardé par de nombreux agents électoraux.

Personne ne pouvait y pénétrer s'il n'était accompagné par un partisan connu et sûr de M. Landry ou de M. Sari à moins d'employer la violence. De nombreux partisans du parti Gavini-Piérangéli protestaient et une agitation se produisait faisant prévoir quelque incident grave.

Je m'assis à une table du Café Napoléon, à quelques pas du café Solférino ; des délégués étaient appelés et conduits à la permanence. La manœuvre était tellement évidente et l'on était tellement outré de cette situation que pour y mettre fin, un délégué de M. Piérangéli a tiré plusieurs coups de pistolets dans la direction de la permanence et aussitôt elle a été fermée.

Le matin du Dimanche vers 8 heures, j'ai été frappé de constater que le café Solférino, attenant au vestibule de

la Permanence restait fermé. J'ai vu que de nombreux délégués étaient amenés dans le couloir, entraient par la porte de derrière du café et ressortaient pour aller voter, la plupart du temps accompagnés.

Il était de notoriété publique que l'arrière boutique du Café Solférino servait de permanence à M. Giordan et que des Délégués y recevaient des bulletins manuscrits moyennant les promesses d'argent qui leur étaient faites. Le café resta fermé tout le temps du scrutin afin de protéger les opérations d'achat qui s'effectuaient dans l'arrière magasin et pour éviter tout autre incident grave.

Un peu avant le second tour de scrutin, j'ai vu venir sur la terrasse du Café Napoléon où je venais d'arriver un individu que je ne connais pas et qu'on m'a dit être un certain Nicolai, délégué de Casalabrina, il venait du café Solférino tout à côté et paraissait un peu excité. Il montrait cinq billets de mille francs en disant : " Ils viennent de me remettre cinq mille francs pour voter pour M. Giordan ".

Ce propos a été entendu par de nombreux consommateurs parmi lesquels se trouvait, m'a-t-on dit, le Notaire Peraldi de Petreto-Bichisano, que je ne connais pas et qui pourra certainement affirmer ce que je dis.

Dans la matinée du dimanche, le délégué qui m'avait causé la veille, Avenue du Premier Consul, me rencontrant sur le Cours Napoléon me dit : " Avant de prendre le billet à clef à la permanence Giordan, je viens vous dire que nous nous sommes convenus avec lui pour 60.000 Frs. pour les six et pour voter aux deux tours si besoin. Que M. Piérangéli nous donne cette somme et nous votons pour lui, même à un second tour ".

Je vis les cinq autres délégués qui se tenaient non loin de nous. Je répondis de nouveau à mon interlocuteur que M. Piérangéli ne donnait pas d'argent et que s'ils voulaient voter pour lui, ils ne pouvaient le faire que pour voter pour un Candidat Corse.

Il me répéta que la situation de tous les six était des plus générées et qu'ils ne pouvaient voter que pour de l'argent.

Ils s'éloignèrent et je les vis entrer à la permanence. J'ai appris par le paysan de Vescovato dont j'ai parlé plus haut et qui était resté avec eux, qu'ils avaient tous les six voté aux deux tours de scrutin avec des billets à clef pour M. Giordan, pour le prix de 60.000 Francs.

Un Maire du canton de San-Lorenzo vint me dire,

le dimanche matin, que quatre délégués du Cap, qui ne voulaient voter que pour un Corse, mais de préférence, pour M. Altieri, avaient eu, après le désistement de celui-ci, la promesse, à la permanence, de recevoir 10.000 francs chacun - s'ils votaient avec un billet à clef de M. Giordan - et que ces quatre délégués persistant à donner la préférence à un Corse, étaient prêts à voter pour M. Piérangéli pour la même somme de 10.000 francs chacun.

Je dis à ce Maire que M. Piérangéli faisait son élection sans argent - J'appris vers 3 heures de l'après-midi que ces quatre délégués avaient voté avec un billet à clef de M. Giordan au premier et au deuxième tour.

Après le premier tour et dès midi et demie la plupart des partisans de M. Piérangéli et de M. Roccaferre se rendirent Cours Grandval à l'Hôtel Continental pour connaître quel était le candidat du second tour ; ils ne revinrent devant la Préfecture qu'à deux heures moins le quart.

Durant tout ce temps là, les agents électoraux de M. Giordan permis lesquels plusieurs Bastiais que M. Sari emploie pour ses élections à Bastia, redoublèrent d'activité, en l'absence des adversaires.

J'appris vers treize heures et demie, que cinq délégués appartenant à quatre communes différentes du canton de la Porta et trois délégués dont un de la commune de Vallecalable et les deux autres également de la région du Mebbio, tous les huit, du parti Piérangéli avaient reçu des bulletins à clef à la permanence.

Je suis sûr que ces délégués ont voté pour M. Giordan avec ces bulletins à clef pour de l'argent au 1er et au 2ème tour.

Il est de notoriété publique que M. Giordan a dépensé de fortes sommes pour son élection et que M. Sari s'était réservé la direction de la permanence - Je sais qu'il y a séjourné presque tout le temps et qu'il y est resté toute la nuit du Samedi au Dimanche avec plusieurs de ses Conseillers Municipaux et ses agents électoraux de Bastia.

DECLARATION de Monsieur COLOMBANI Louis  
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Bastia  
Conseiller Général - Chevalier de la Légion d'Honneur

Je soussigné, COLOMBANI, Louis, Conseiller Général de la Corse, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Bastia, Chevalier de la Légion d'Honneur, certifie ce qui suit :

Le jour du 6 Septembre 1931, j'ai assisté à Ajaccio dans la Salle de vote, aux opérations de dépouillement des premier et deuxième tours de scrutin de l'élection sénatoriale.

Lors des deux dépouilements, de nombreux amis de M. Giordan se tenaient autour de chacune des cinq tables où l'on procédait aux opérations, ils avaient des listes à la main et les cochaient au fur et mesure que paraissaient les bulletins qui les intéressaient.

L'on nous avait avertis que des opérations de corruption avaient été faites au moyen de la remise de bulletins à clef.

C'est pour cela que l'on demanda l'annexion au procès-verbal de tous les bulletins manuscrits et qu'on en releva ainsi - 42 au nom de M. Giordan.

DECLARATION de Monsieur Louis ORENGA

Négociant, Membre de la Chambre de Commerce de BASTIA

---

Je soussigné, Louis ORENGA, Négociant, membre de la Chambre de Commerce de BASTIA déclare sur l'honneur que Jacques LUCIANI, propriétaire de la voiture qui conduisait Monsieur PIERANGELI, a tenu devant moi les propos suivants devant la Préfecture à AJACCIO, pendant le premier tour de scrutin. "convaincu, m'a-t-il dit, comme tout le monde, que Monsieur PIERANGELI sera élu, j'ai parié cinq diners avec CESAR le chauffeur de Monsieur GIORDAN; après avoir tenu le pari, CESAR a ajouté "je suis sûr que c'est Monsieur GIORDAN qui sera élu, parce qu'après avoir obtenu le retrait de la candidature ALTIERI, Monsieur GIORDAN a acheté 45 voix dans la nuit de samedi, et il a distribué 45 bulletins.

J'ai dit à LUCIANI : "Si cela est vrai, nous sommes battus, mais nous verrons bien s'il sort 45 bulletins manuscrits de l'urne.

45 Bulletins manuscrits sont en effet sortis, je dois ajouter que les délégués ne sont payés qu'après le scrutin, lorsque l'on a constaté que le bulletin remis est sorti de l'urne.

J'ajoute que je suis le cousin de Monsieur Henri PIERANGELI, mais je suis certain que personne ne mettra en doute ma déclaration.

DECLARATION de Monsieur MATTEI PASCAL  
Délégué de la commune de SANTA-PIETRO-DI-TENDA

Déclare sur la foi du serment que le 6 Septembre  
me trouvant devant la Préfecture je discutais avec M. Jacques  
LUCIANI et le chauffeur de Monsieur GIORDAN.

Nous étions convaincus LUCIANI et moi que Monsieur  
PIERANGELI serait largement élu au second tour et tout le  
monde le pensait. LUCIANI et le chauffeur de M. GIORDAN pa-  
rièrent cinq diners; le pari fait; le chauffeur de Monsieur  
GIORDAN dit : vous serez sûrement battus parce que Monsieur  
GIORDAN a acheté 45 délégués.

DECLARATION de Monsieur APPIETTO

Ingénieur du S. V. à AJACCIO

Je soussigné Ignace APPIETTO, Ingénieur du S. V. à AJACCIO déclare que dans la soirée du 5 Septembre à 21 h. 30 me trouvant au Café Napoléon, contigü au Café Solférino où était établie la permanence de M. GIORDAN, candidat aux Elections Sénatoriales du 6 Septembre, j'ai constaté que de nombreux électeurs sénatoriaux étaient en compagnie de mandataires de Monsieur GIORDAN au Café Solférino.

Intrigué je me rendis devant ce dernier établissement et ai constaté que ces délégués étaient conduits au 1er étage.

Il était de notoriété publique que M. GIORDAN distribuait de l'argent et des bulletins manuscrits, ce qui d'ailleurs m'a été déclaré par certains délégués sénatoriaux.

M. GIORDAN ne donnait paraît-il que des arrhes le surplus de la somme était remis lorsque le bulletin manuscrit était sorti de l'urne. Ce qui était constaté par des surveillants qui avaient le double de ces bulletins.

On disait couramment que l'élection de M. GIORDAN était assurée parce que dans la nuit du Samedi et la matinée du Dimanche, il avait distribué une cinquantaine de bulletins à clé sur lesquels quarante cinq sont sortis de l'urne.

Je dois ajouter que dans la matinée du Dimanche les portes du Café Solférino étaient fermées et que les électeurs étaient conduits par l'entrée de l'Hôtel dans l'arrière boutique du Café où se trouvaient plusieurs personnes chargées de remettre le bulletin manuscrit et de traiter.

Il est également de notoriété publique qu'un certain nombre de Conseillers Généraux qui avaient publiquement manifesté contre M. GIORDAN, quelques jours avant l'élection ont changé d'attitude et se trouvaient à ses cotés le jour de l'élection. La plupart étaient des conseillers généraux renouvelables et devaient soutenir une lutte sérieuse dans leur canton.

DECLARATION de Monsieur Lazare SUZZONI  
Entrepreneur de Travaux Publics à BASTIA

-----  
Je soussigné SUZZONI Lazare entrepreneur de travaux publics, demeurant à BASTIA éclare sous la foi du serment que le soir du cinq Septembre courant, je suis resté, après dîner presque toute la nuit, tantôt me promenant et tantôt assis au Café, devant la Préfecture. Il y avait un grand va et vient de délégués qui entraient et sortaient de la permanence que M. GIORDAN avait établie au 1er étage de l'Hôtel Solférino devant l'entrée de la préfecture. Je me suis renseigné et j'ai appris que des délégués étaient reçus à la permanence pour obtenir leur vote moyennant de l'argent. J'ai su par des délégués que celui qui promettait de voter pour l'argent, recevait un billet à clef et qu'il n'était payé que si le billet à clef, dont on gardait le double, sortait de l'urne.

Ceux qui étaient autour de moi, et nous étions nombreux, étions scandalisés par cette façon de procéder et nous entendions des réclamations à chaque instant.

On aurait voulu faire cesser ce trafic mais comment y parvenir puisque l'accès de la permanence était gardé par des agents électoraux du parti Landry.

Vers 3 heures du matin, en compagnie de cinq ou six amis, nous nous attablâmes au Café Napoléon, à quelques mètres du Café Solférino, au dessus duquel se trouve la permanence. J'ai vu arriver un villageois de mise correcte.

Il paraissait contrarié et je l'ai entendu protester sans comprendre ce qu'il disait. Presque aussitôt et alors que j'étais occupé à causer, cinq ou six coups de pistolet retentirent et provoquèrent la fuite affolée des consommateurs du Café de Solférino et de ceux qui étaient aux alentours. Le Café Solférino ferma aussitôt ses portes.

Nous pénétrâmes dans les salles intérieures du Café Napoléon.

Je sais que M. CAMPINCHI et M. SARI ont passé la nuit dans la permanence d'où ils ne sont sortis qu'à 5 heures du matin.

Il est à ma connaissance que M. GIORDAN a dépensé de grosses sommes pour acheter des électeurs.

DECLARATION de Monsieur GIOVANNANGELI

-----  
Receveur Econome de l'Institut  
des Arts et Métiers de Tunis  
-----

Je soussigné GIOVANNANGELI Jean, Receveur Econome de l'Institut des Arts et Métiers Indigènes à Tunis, en congé à Ajaccio certifie sur la foi du serment que le samedi cinq Septembre dernier, je me trouvais sur le cours Napoléon (en face du Café Solférino) vers 21 h.15 en compagnie de M. MARY Antoine, Conseiller Municipal de la Commune de Sartène délégué Sénatorial.

Pendant que je causais avec ce dernier, un Monsieur dont j'ignore le nom est venu interpellé Monsieur MARY et l'a amené loin de moi.

Après une discussion qui a duré vingt minutes environ, M. MARY est venu me rejoindre et, en présence de son cousin Mr. Jean MARY, instituteur dans le département de la Seine et Mr. PEDINELLI, percepteur à Almeto nous fit connaître que le Monsieur qui était venu pour l'interpellé lui avait offert la somme de 5.000 francs (cinq mille francs) s'il voulait voter pour Mr. GIORDAN.

Monsieur MARY indigné de tels procédés a refusé cette somme et est rentré se coucher chez lui en compagnie de Mr. Jean MARY Instituteur dans le département de la Seine.

Je certifie sur l'honneur sincère et véritable la présente déclaration

DECLARATION de Monsieur MATTEI

-----  
Directeur d'Ecole

Maire de Carticasi  
-----

Je soussigné A. MATTEI, Directeur d'Ecole Maire de la Commune de Carticasi, déclare sous la foi du serment que le 5 Septembre 1931, j'ai fait le voyage de Corte à Ajaccio avec les délégués de TOMINO (2) et de GAGUANO (2) qui m'ont affirmé qu'ils votaient pour leur député Monsieur Henri PIERANGELI à moins qu'on ne leur donne une forte somme d'argent.

Le soir vers 23 heures ils sont rentrés à la Permanence de M. GIORDAN et à leur sortie ils ont déclaré qu'ils votaient pour ce dernier.

Le lendemain vers 13 heures, après le premier tour de scrutin, ils sont venus me trouver et ils m'ont déclaré qu'ils étaient prêts à voter pour PIERANGELI si on pouvait leur donner quelque chose.

A ce moment est arrivé le délégué de ZANO M. Henri LESCHI, représentant de Commerce, qui les a amenés dans un café sous prétexte de leur servir d'intermédiaire.

Vers 15 heures voyant qu'on ne leur faisait aucune proposition, ils se sont dirigés vers la permanence de Monsieur GIORDAN et sont allés voter peu après.

Pendant le dépouillement j'ai remarqué que plusieurs scrutateurs avaient des feuilles entre les mains et pointaient les bulletins manuscrits au nom de M. GIORDAN. Entre autres, il y avait au 4<sup>e</sup> Bureau M. MUÑO, Conseiller Général qui contrôlait les bulletins manuscrits de M. GIORDAN.

DECLARATION de Monsieur VACAREZZA

Retraité des P.T.T.

Je soussigné Ange VACCAREZZA retraité des P.T.T. demeurant et domicilié à Bastia, affirme sous la foi du serment, que, dans la matinée du 6 Septembre courant, j'étais en compagnie de SUZZONI Nonce délégué d'Olemeta-di-Tuda, lorsqu'est arrivé M. RENUCCI fils propriétaire du bar du coin de l'Ormeau à Bastia, agent électoral de M. Sari, lequel a fait à SUZZONI Nonce des observations très vives, lui reprochant de n'être "sauvé" (sic) et de demeurer introuvable.

RENUCCI a ajouté: "Venez vite avec moi car on nous attend" SUZZONI Nonce me quitta aussitôt très géné par cette brusque intervention et je fus moi-même outré d'une pareille attitude de RENUCCI.

Cependant je compris les prétentions qu'avait RENUCCI en me rappelant que SUZZONI Nonce qui n'est qu'un berger chargé de famille m'avait dit que, d'ordre de M. SARI RENUCCI était allé le chercher en auto le Jeudi à 10 heures du soir à Olmeta l'avait amené à Bastia dans la nuit puis le Vendredi matin, ils étaient partis ensemble pour Ajaccio, où on l'avait gardé pendant deux jours tous frais payés et qu'on lui avait formellement promis 5.000 francs s'il votait pour M. GIORDAN.

J'avais appris qu'à la permanence établie à l'hôtel Solférino puis au Café Solférino, cours Napoléon, en face de la Préfecture se pratiquaient les tractations nécessaires à l'achat des délégués par les partisans de M. GIORDAN. On connaît dans cette permanence des billets à clefs aux délégués et ceux qui les prenaient avaient de l'argent si le billet à clef était trouvé dans l'urne.

Dans l'après-midi j'ai appris par M<sup>E</sup> PIAZZA Maire d'Oletta que trois délégués de ce canton, SUZZONI Nonce d'Olemeta-di-Tuda ORSONI Délégué de Vallecale et un autre dont je ne connais pas le nom, avaient voté pour GIORDAN avec des billets à clef et pour de l'argent.

A un moment donné me trouvant en curieux sur le

- 2 -

trottoir faisant face à l'entrée de cette permanence de M. GIORDAN, j'ai vu en sortir M. VECCHIALI, appariteur de la sous-préfecture de Bastia qu'accompagnait M. SANTONI, millionnaire, maire de la municipalité Landyste de Sisco, président du Conseil d'arrondissement de Bastia M. SANTONI a accompagné côte-à-côte M. VECCHIALI, délégué de la commune de Canavaggio jusqu'à la porte d'entrée, au haut du perron de la préfecture où je les ai vu disparaître ensemble.

J'ai été vivement frappé du besoin qu'à eu M. SANTONI de sortir ensemble avec VECCHIALI de la permanence de M. GIORDAN et de l'accompagner si étroitement jusque dans la salle de vote.

DECLARATION de Philippe AGOSTINI  
Entrepreneur de Travaux Publics  
de la Commune de LUCIANA  
Canton de BORGO.

-----  
Je soussigné Philippe AGOSTINI, Entrepreneur de Travaux Publics, domicilié à LUCCIANA (Casamozza) affirme sous la foi du serment que m'étant trouvé à Ajaccio la veille de l'élection sénatoriale du 6 Septembre, j'ai constaté les faits suivants :

A la terrasse du Café Solférino un va et vient incessant m'ayant attiré, j'ai interrogé des clients de ce café qui m'ont appris qu'une permanence GIORDAN se trouvait au 1er étage de l'Hôtel Solférino.

Ayant fait attention aux conversations qui se déroulaient autour de moi, j'ai compris qu'il était question d'offrir de l'argent à des délégués du parti PIERANGELI pour les décider à voter pour Monsieur GIORDAN avec des billets à clefs.

Ayant manifesté ma surprise, cinq villageois qui m'ont dit être des délégués sénatoriaux m'ont fait part de leur intention de voter pour un candidat insulaire tel que Monsieur PIERANGELI ou Monsieur ROCCA SERRA, mais que des agents de Monsieur GIORDAN leur ayant offert de fortes sommes d'argent ils étaient indécis.

Pendant cette conversation un agent électoral est venu les chercher et ils ont pénétré à la permanence de Monsieur GIORDAN d'où je ne les ai pas vus ressortir.

DECLARATION de COLONNA  
demeurant à AJACCIO  
Délégué d'AMBIEGNA

---

Ajaccio le 10 Septembre 1931.

Je soussigné COLONNA Antoine, demeurant à Ajaccio,  
délégué sénatorial de la Commune d'AMBIEGNA pour les élections  
du 6 Septembre dernier, déclare que la Samedi soir à 20 heures  
j'ai reçu la visite d'un envoyé de Monsieur GIORDAN, candidat  
à l'élection sénatoriale qui m'a proposé une somme de CINQ  
MILLE FRANCS (5.000) si je consentais à voter avec un bulle-  
tin manuscrit au nom de Monsieur GIORDAN.

J'ai repoussé énergiquement cette proposition.

---

DECLARATION de QUILICHINI

---

Je soussigné QUILICHINI Paul, délégué sénatorial  
de Cozzano à l'élection du 6 Septembre dernier, déclare que,  
dans la nuit du 5 au 6 Septembre, un envoyé de Mr. GIORDAN  
est venu me trouver dans ma chambre et m'a invité à venir  
au Café Solférino où, disait-il, Mr. GIORDAN m'aurait offert  
une somme importante si je consentais à voter pour celui-ci  
avec un bulletin manuscrit.

J'ai refusé énergiquement un pareil marchandage.

---

DECLARATION de Jean FERUCCI

Délégué de Bocagnano

-----  
BOCOGNANO le 7 Septembre 1931

Le soussigné Jean Dominique FERUCCI délégué Sénatorial de la Commune de Bocognano déclare sur l'honneur que le Samedi veille de l'élection Sénatoriale du 6 Septembre 1931, une personne de la commune de Sarrola Carcopino connaissant ma situation précaire de famille, m'a offert, de la part de Mr. GIORDAN, candidat aux élections Sénatoriales la somme de Sept mille francs (7.000) si je consentais à voter pour ce dernier avec un bulletin manuscrit.

J'ai répondu que ma conscience n'était pas à vendre.

Certifié sincère et véritable.

DECLARATION de Monsieur LANFRANCHI  
Délégué de Guitera

-----

Je soussigné LANFRANCHI Antoine Cesar délégué  
Sénatorial de la Commune de Guitera Canton de Zicavo, arron-  
dissement d'Ajaccio, certifie que le Samedi 5 Septembre à  
22 H. du soir, un individu est venu me voir et m'a invité à  
aller sur la terrasse du Café Solférino où était installé  
la permanence de Mr. GIORDAN.

Sur mon refus ce Monsieur m'a dit que je pourrais  
recevoir une somme assez importante si je consentais à voter  
avec un bulletin manuscrit au nom de Mr. GIORDAN.

-----

DECLARATION de Monsieur François MARSILY  
délégué sénatorial  
de la commune de PIED'OREZZA

-----

Je soussigné MARSILY François, délégué sénatorial  
de la Commune de PIED'OREZZA, certifie sur mon honneur et  
ma conscience que le 5 Septembre 1931, veille de l'élection  
sénatoriale à Ajaccio, j'ai eu la visite d'un envoyé de  
Monsieur GIORDAN, candidat aux dites élections qui m'a  
offert de cinq mille à dix mille francs si je consentais à  
voter avec un bulletin manuscrit au nom de M. GIORDAN.

J'ai catégoriquement refusé.

-----

DECLARATION de Monsieur Jean Pierre VILLA  
ancien maire, délégué sénatorial de la  
Commune de Stazzona.

-----  
Je soussigné VILLA Jean Pierre, ancien maire, délégué sénatorial de la Commune de Stazzona, croix de guerre avec palmes, certifie sur mon honneur et ma conscience que le 5 Septembre 1951 à 21 heures à Ajaccio j'ai été sollicité par une personne venant de la part de Monsieur GIORDAN, candidat à l'élection sénatoriale qui m'a promis la somme de six mille francs si je consentais à voter avec un billet manuscrit au nom de Monsieur GIORDAN.

J'ai refusé catégoriquement cette offre.

DECLARATION de Monsieur DONSIMONI

Délégué de Piédicroce

-----

Je soussigné DONSIMONI Joseph retraité délégué  
Sénatorial de la Commune de Piedicroce certifie sur ma  
conscience et mon honneur que le 5 Septembre 1931 à Ajaccio  
j'ai eu la visite d'un envoyé de Monsieur GIORDAN qui m'a  
offert trois mille francs (3.000) si je consentais à voter  
avec un bulletin manuscrit au nom de Mr. GIORDAN.

J'ai catégoriquement refusé.

-----

DECLARATION de RENUCCI Jean Baptiste

Délégué de COZZANO.

---

Je soussigné RENUCCI Jean Baptiste, délégué Séna-torial de la Commune de COZZANO à l'élection du 6 Septembre dernier, déclare que le Dimanche 6 Septembre, jour de l'élec-tion à 7 h.30 du matin, j'ai été accosté par un Monsieur di-sant venir de la part de Monsieur GIORDAN et m'a invité à venir au Café Solférino où le candidat m'aurait offert une somme d'argent si je consentais à voter pour lui avec un bulletin manuscrit.

Je n'ai pas accepté cette proposition.

---

DECLARATION de Monsieur Jacques LUCIANI,

Chauffeur, demeurant à BASTIA

-----  
Le soussigné, Jacques LUCIANI, chauffeur, demeurant à BASTIA, place d'Armes, déclare que Dimanche matin, 6 septembre, vers onze heures, nous discutions devant la Préfecture, CESAR, chauffeur de la voiture de Monsieur GIORDAN, un autre chauffeur, Pascal MATTEI, et moi-même, sur les chances des candidats.

J'avais entendu au cours de la tournée, Monsieur PIERANGELI déclarer à ses amis, qui étaient en voiture avec lui, qu'il serait sûrement élu au second tour, avec trente voix de majorité, Monsieur GIORDAN ne faisait pas un gros effort d'argent.

Je pariais donc cinq diners. CESAR accepta, en ajoutant : "Après avoir fait retirer ALTIERI, GIORDAN a acheté, dans la nuit quarante cinq délégués."

Comme je sais par expérience que les chauffeurs savent ce qui se passe, j'ai rapporté immédiatement le propos à Monsieur Louis ORENGA qui a dit " Si cela est vrai, mon cousin est battu, mais je n'y crois pas; nous verrons bien, il y a quarante cinq bulletins manuscrits dans l'urne".

DECLARATION de Monsieur Louis SCOREINI

Commerçant à BASTIA.

Je soussigné SCORBINI Louis, commerçant, demeurant à BASTIA, déclare sous la foi du serment que dans la soirée du 5 septembre courant me trouvant à AJACCIO, j'ai constaté qu'une permanence avait été installée au premier étage de l'Hôtel Solférino devant l'entrée de la Préfecture. Au dessus du vestibule avait été placée une pancarte en toile blanche, portant l'inscription en grandes lettres peintes en bleu et rouge très visible :

" Permanence du P.R.D.S. candidature GIORDAN".

J'ai passé une partie de la nuit à me promener sur le cours Napoléon devant le café Solférino et j'ai pu me rendre compte que nombreux délégués étaient amenés au 1<sup>er</sup> étage de l'hôtel Solférino dans la Salle dite permanence m'étant renseigné, j'ai appris que des tractations s'engageaient là pour obtenir, contre des promesses d'argent le vote des délégués, auxquels on remettait à chacun un bulletin manuscrit, dit manuscrit à clé, au nom de Monsieur GIORDAN portant une disposition différente. On traçait de la même main deux exemplaires identiques de chaque bulletin au nom de GIORDAN; un exemplaire était remis au délégué, l'autre, sur lequel on inscrivait le nom du délégué et la désignation de la commune était gardé par la permanence pour le contrôle et remis à des scrutateurs du parti Landry, chargés de relever, au moment du scrutin, quels étaient les bulletins à clef qui sortaient des urnes.

On a pointé ainsi le nom des délégués qui avaient employé le bulletin à clef remis et trouvé dans l'urne, et chacun de ces délégués a reçu, après le vote de chaque tour de scrutin, la somme promise.

Je suis absolument certain de toutes les indications que je donne.

J'ai quitté le cours Napoléon vers deux heures du matin pour aller au dancing, et vers quatre heures, revenant devant le café Solférino, j'ai appris que des coups de feu venaient d'être tirés par un paysan. J'ai vu que le café Solférino avait fermé ses portes et que des personnes s'étaient réfugiées dans les vestibules. L'émotion dans la rue était grande. On m'a dit que l'auteur des coups de feu avait d'abord protesté à différentes reprises contre le trafic des délégués qui se faisait le soir; qu'il avait même tenté de pénétrer au premier étage, dans la permanence et qu'en ayant

été empêché, il avait sorti un pistolet automatique et tiré plusieurs coups dans la direction du vestibule de la permanence, ce qui avait vivement provoqué la fermeture du café et de l'hôtel Solférino.

Le dimanche matin, vers huit heures, j'ai été étonné de voir que les portes du café Solférino étaient toujours fermées. J'ai su que la permanence avait été transférée dans l'arrière-magasin de ce café et j'ai pu me rendre compte que durant tout le temps du vote, des délégués étaient introduits par le vestibule de l'hôtel dans l'arrière-magasin du café où des bulletins manuscrits à clef étaient remis comme je l'ai indiqué. Le café est resté fermé jusqu'à la fin de l'élection pour protéger les opérations d'achat.

Le dimanche vers 2 heures et demie alors que le second tour était commencé, un de mes amis Monsieur Agostini Philippe de CASANOZZA me désigna un délégué qui était entrepris par un agent électoral de Monsieur SARI. Il me pria de surveiller les agissements de cet agent électoral sur ce délégué. Je me mis en observation et je vis que le pisteur et le délégué se sont rejoints Cours Grandval où ils ont conversé un certain temps, puis l'agent électoral l'a quitté, est revenu à la permanence GIORDAN, en est ressorti, a ensuite rejoint de nouveau le délégué qui l'attendait cours Grandval.

Ils se sont introduits dans le vestibule à côté, en sont ressortis, et, se séparant aussitôt, le délégué s'est dirigé vers l'entrée de la Préfecture où il est allé voter. J'ai pu me convaincre que ce délégué qui appartenait au parti PIERANGELI ayant refusé, pour ne pas se compromettre, de se rendre à la permanence GIORDAN, avait reçu son bulletin à clef dans le vestibule. En voyant le délégué dont il s'agit se diriger vers la Préfecture j'ai aussitôt prévenu AGOSTINI Philippe de ce qui venait de se passer.

Mais nous n'avons pu empêcher l'opération de se produire. L'organisation financière de l'élection était dirigée par Monsieur SARI; c'est lui qui avait les fonds pour l'achat des délégués. Les principaux agents chargés de les recruter étaient des Bastiais que Monsieur SARI emploie dans ses luttes électorales de BASTIA.

Monsieur CAMPINCHI et Monsieur SARI ont passé toute la nuit du Samedi au Dimanche à la permanence de l'Hôtel Solférino.

DECLARATION d'EIDEL BERNARD

---

Je soussigné EIDEL BERNARD, réformé de guerre, demeurant à AJACCIO, déclare sous la foi du serment que dans la journée du 5 septembre 1931, je fus accosté vers 16 heures dans les jardins du Grand Hôtel Continental d'AJACCIO par Monsieur Joseph GIORDAN ancien député, ancien sénateur de la CORSE, qui croyant avoir à faire à un délégué sénatorial m'a posé quelques questions d'ordre purement électoral, puis s'apercevant qu'il faisait fausse route, me dit qu'il m'avait vu à maintes reprises à VIVARIO, et entra avec moi dans une conversation fort animée au sujet de l'élection du lendemain, il me demanda de lui être particulièrement dévoué; du moment qu'il savait que connaissant la majeure partie des délégués sénatoriaux, il me proposa de lui amener contre rémunération des délégués susceptibles de voter pour lui avec un bulletin manuscrit qui serait largement soldé.

Je déclare en outre que dans la nuit du 5 au 6 septembre 1931 vers vingt deux heures, me rendant dans les appartements qui étaient réservés à un de mes bons amis, Monsieur le Docteur SANGUINETTI, maire et conseiller Général de BRANDO qui se trouvait dans la dite annexe du Grand Hôtel Continental chambre 86. Je fus à ma grande stupéfaction interpellé par Madame Joseph GIORDAN qui m'a demandé si je ne cherchais pas son mari, ce à quoi je répondais évasivement - "Oui Madame". Hé bien, me dit-elle, si vous cherchez Monsieur GIORDAN pour question de délégués qui voudraient voter moyennant quelques billets de mille francs: "Amenez ces délégués à Monsieur Joseph GIORDAN qui se trouve à la permanence de l'Hôtel Solférino et où on leur remettra des bulletins" -

Me trouvant encore le 8 septembre vers 15 heures, dans les couloirs du Grand Hôtel Monsieur GIORDAN m'a dit qu'il avait lutté contre un parti fort et qu'il avait eu joliment chaud.

Je déclare en outre que Monsieur Joseph GIORDAN distribuait contre un modeste bulletin de vote manuscrit quelques cinq à dix billets de mille.

Un délégué sénatorial sortant de l'arrière-boutique du Café Solférino et arrivant devant le Grand Café Napoléon montra cinq billets de mille francs tout neufs en disant "J'ai pris "au Mutualiste" cinq mille francs.

Tout le monde a pu le constater et il y avait tout près de moi Monsieur PERALDI notaire à PETRETO qui ne le contestera pas.

En foi de quoi j'ai fait la présente déclaration pour servir et valoir ce que de droit.

**SENAT**

Secretariat Général  
de la Présidence

Monsieur le President du 9<sup>e</sup> Bureau

Charge de l'examen de l'élection  
universitaire du 6 septembre 1931  
dans le dép<sup>rt</sup> de la Corse

(Protestation de M. Piraugelli)



A Monsieur le Président du Sénat,

A Messieurs les Sénateurs,

Comme suite à la protestation qui a été jointe au procès-verbal des opérations électorales de la CORSE, j'ai l'honneur de vous adresser un certain nombre de déclarations tendant à établir :

1° - Que le résultat du scrutin a été vicié par la corruption.

2° - Qu'un grand nombre de bulletins à clef trouvés dans l'urne, au nom de Monsieur GIORDAN, lui ont été attribués, alors qu'aux termes de la loi et d'une jurisprudence constante ils devraient être considérés comme nuls.

Il me sera permis de relater, brièvement, les circonstances de fait qui nous ont déterminés, mes amis et moi-même à protester contre l'élection de Monsieur GIORDAN.

Il est de notoriété publique, en CORSE, que le parti dont j'étais le candidat avait, incontestablement, la majorité : Cette majorité ne pouvait être détruite que par un effort d'argent considérable : c'est la raison pour laquelle le parti adverse a cru devoir m'opposer Monsieur Joseph GIORDAN, ancien directeur de la Mutuelle de France et des Colonies, multi-millionnaire, qui, par sa situation financière, pouvait peser lourdement sur le résultat du scrutin.

Je dois, à la vérité de déclarer que lorsque, sur l'appel de Monsieur SARI, la candidature de Monsieur GIORDAN fut posée, une très forte résistance - plus apparente que réelle - se manifesta dans le sein de son parti :

Certains conseillers généraux proclamèrent, publiquement, qu'ils ne voteriaient pas pour Monsieur GIORDAN. A la suite de négociations rapides mais décisives, toutes les résistances furent vaincues, et Monsieur GIORDAN put réaliser, assez aisément, l'accord sur son nom. Il obtint même le retrait, en sa faveur, d'un candidat de son parti qui jusqu'au samedi soir à minuit, avait déclaré publiquement et avec

la plus grande énergie que "jamais il ne se retirerait devant Monsieur GIORDAN".

Je n'ai pas à rechercher les raisons qui ont pu déterminer un certain nombre de conseillers généraux à se rallier à une candidature dont, pendant trois mois, ils s'étaient déclarés les adversaires résolus.

On me permettra, d'indiquer que certains de ces conseillers généraux avaient à soutenir, un mois après, une lutte extrêmement chaude et qu'il en est, parmi eux, qui, n'ayant aucune fortune personnelle, ont dépensé des centaines de mille francs, dans leur canton.

Quoiqu'il en soit, je ne ferai pas état de l'adhésion tardive de ces représentants cantonaux à la candidature de Monsieur GIORDAN. Ils étaient mes adversaires; mais l'action de Monsieur GIORDAN s'est manifestée dans les rangs du parti qui me soutenait, Monsieur GIORDAN a ~~eu~~ avoir raison, par suite des gros sacrifices consentis, de la fidélité de certains électeurs.

Que la corruption se soit exercée, sans vergogne, cela est de notoriété publique en CORSE.

Je n'aurais pas élevé de protestations cependant, si, au cours de la dernière élection, la distribution d'argent ne s'était pas étalée dans des conditions particulièrement audacieuses.

Non seulement les délégués étaient, depuis plusieurs jours, circonvenus par des émissaires de Monsieur GIORDAN, sollicités dans les conditions les plus scandaleuses; mais un véritable bureau était institué devant la Préfecture, sous la direction et sous le contrôle des chefs du parti, le prix discuté et les moyens de contrôle exercés avec une rigueur telle que les opérations d'achat, donnaient à l'élection le caractère d'un marché public.

Des déclarations que j'ai recueillies et qui pourraient être beaucoup plus nombreuses, il résulte :

Que le délégué que l'on voulait acheter était amené au bureau d'opérations du Café Solférino, qu'il y recevait un bulletin manuscrit dont le double était conservé par les agents de Monsieur GIORDAN; au moment du dépouillement les surveillants de Monsieur GIORDAN vérifiaient le bulletin manuscrit, cochaient sur une liste ces bulletins, et l'identité

*Juine*  
*ne Juin*

de l'électeur, ayant ainsi été établie, l'électeur recevait le prix convenu.

Je puis affirmer que ces opérations se sont produites publiquement et il n'est personne qui n'ait pu contester que les bulletins manuscrits ~~n'ont été des bulletins à clef.~~ <sup>ne soient</sup>

Je ne crois pas qu'on puisse après lecture du dossier, conserver le moindre doute sur le caractère de tous les bulletins manuscrits trouvés dans l'urne.

Les déclarations que je transmets au Sénat émanent de personnalités les plus honorables dont personne n'osera contester la parfaite loyauté, ce sont :

Trois présidents du bureau :

Deux docteurs en médecine, chevaliers de la Légion d'honneur,

Un jeune conseiller général, médaille militaire, et croix de guerre, qui jouit de la considération de tous.

Un Greffier de la Cour d'Appel de BASTIA.

Un professeur au Collège d'AJACCIO, conseiller général, chevalier de la Légion d'Honneur.

Un ingénieur chef de service à AJACCIO.

Monsieur GAVINI, ingénieur des Arts et Manufactures, conseiller général, chevalier de la Légion d'Honneur, directeur d'une société d'électricité à Paris, etc..etc..

La corruption est attestée par de nombreuses déclarations émanant des intéressés eux-mêmes. Elle pourrait être établie, plus complètement, par le Sénat, s'il croyait nécessaire de recueillir de nouveaux témoignages qu'il pourrait obtenir par centaines.

La corruption ne peut avoir d'autre objet que de vicier le scrutin et de faire annuler l'élection.

Le grand nombre de bulletins à clef a d'autres conséquences juridiques:

Aux termes de l'article IX de la loi du 29 juillet 1913, les bulletins, dans lesquels les votants se sont fait

connaitre, n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement. Ces bulletins comme le dit CHANTE-GRELLET dans son traité des élections, sont nuls d'une façon absolue; ils constituent une trop grave atteinte au principe du secret du vote pour qu'il en soit autrement.

Le conseil d'Etat a décidé que l'on doit considérer comme une manœuvre de nature à porter atteinte au secret du vote, la distribution d'un très grand nombre de bulletins manuscrits. - 50 en l'espèce - (5 mars 1897).

Or on ne saurait contester que les bulletins manuscrits trouvés dans l'urne étaient des bulletins qui permettaient de reconnaître les votants :

On les a tous reconnus, on les a payés.

A ce point de vue, des déclarations multiples établissant que ces bulletins étaient examinés et contrôlés au fur et à mesure, à l'aide d'une liste qui était entre les mains des surveillants, prouvent bien et qu'on pouvait les identifier et l'intérêt qu'on avait à les identifier.

Il n'est pas inutile de souligner qu'il y avait cinq bureaux de vote, les deux surveillants de chaque bureau n'avaient à identifier que 8 ou 9 bulletins manuscrits.

Peut-être objectera-t-on que pris isolément, ces bulletins sont valables; mais les circonstances de fait qui sont établies par le dossier, démontrent, péremptoirement, que ces bulletins étaient identifiés: ce qui suffit amplement à leur donner le caractère de bulletins à clef et s'ils ont ce caractère, aux termes d'une jurisprudence constante et conformément à la loi, ils doivent être déclarés nuls, ne pas entrer en ligne de compte pour le calcul de la majorité et être réduits des suffrages exprimés.

S'il en est ainsi, voici le résultat de l'élection:

Nombre de votants . . . . .	799
Bulletins nuls . . . . .	50
Majorité absolue . . . . .	370

ont obtenu :

Monsieur GIORDAN . . . . . 404 voix - 45 = 359

Monsieur PIÉRANGELI. . . . . 391 voix - 15 = 376  
soit 6 voix de plus que la majorité absolue:

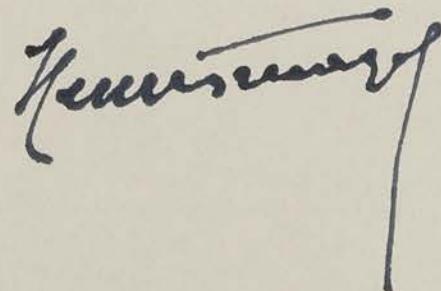
Ce résultat doit être obligatoirement proclamé si, comme je le pense, aucun doute ne subsiste dans l'esprit du Sénat sur le caractère des bulletins manuscrits trouvés dans l'urne.

Je dois faire observer qu'il n'y avait pas dans l'isoloir, une seule feuille de papier blanc, mais seulement des bulletins imprimés, ce qui s'explique par ce fait, qu'en CORSE, l'électeur prend son bulletin entre les mains du candidat. Il n'y a généralement, pour ainsi dire point de bulletins manuscrits dans l'urne.

Je ne crois pas devoir insister davantage.

Je me borne à déclarer, à nouveau, que si la religion du Sénat n'est pas suffisamment éclairée, il lui serait aisément de provoquer une enquête qui établirait, d'une manière indiscutable, les faits par moi allégués.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Georges Clemenceau". The signature is fluid and cursive, with a long vertical stroke extending downwards from the end of the main body of the name.

Bulldom since 2-24-11

---

Received  
locked &  
18 March  
1921

returning



5 Cachets portant le sceau  
de la préfecture de la CORSE

ME Vareiter

Ajaccio le 6 juillet 1431

Le Président  
P. Verray



N° 19

Soixante un bulletins manuscrits  
dont 42 au nom de M. Giordan —  
15 au nom de M. Pierangeli  
3 au nom de M. Pitt-Terrande  
1 au nom de M. Pietri

61

trouvés dans les urnes des cinq  
sections et annexés à l'original du  
procès-verbal à la demande de M.  
Pierangeli et ce sans qu'aucune opposition à cette  
annexion se soit élevée

La présente enveloppe a été cachetée et scellée en séance publique  
Les assesseurs  
Le Secrétaire  
A. Grisoni  
Le Président

Emile M. Doss

François H.

3  
Joseph Gordon



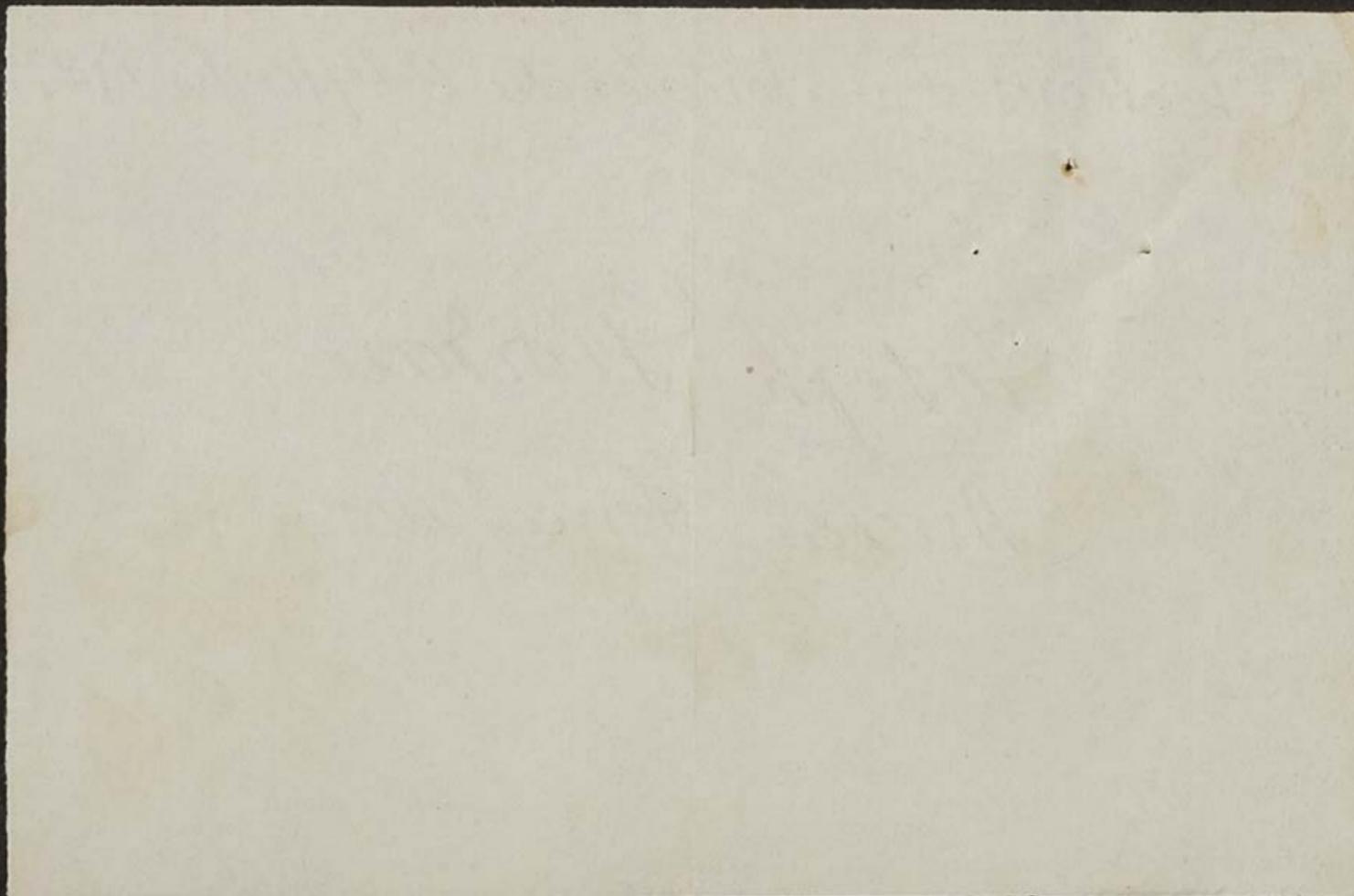
Lecture unctoriale du 6 Septembre 1891

Giordan Joseph.



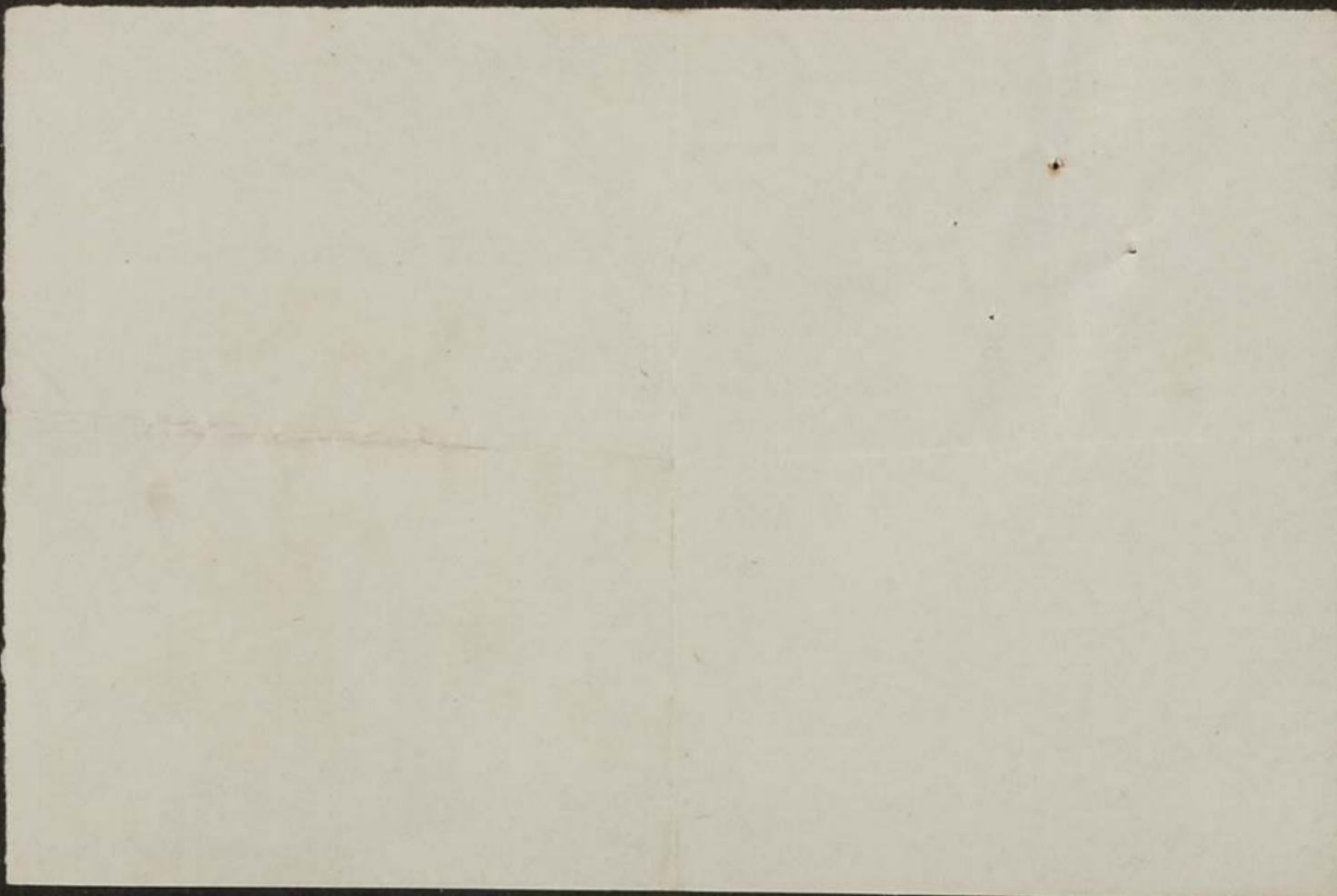
Élections sénatoriales du 6 octobre 1931

Joseph Giordan  
Ancien Sénateur



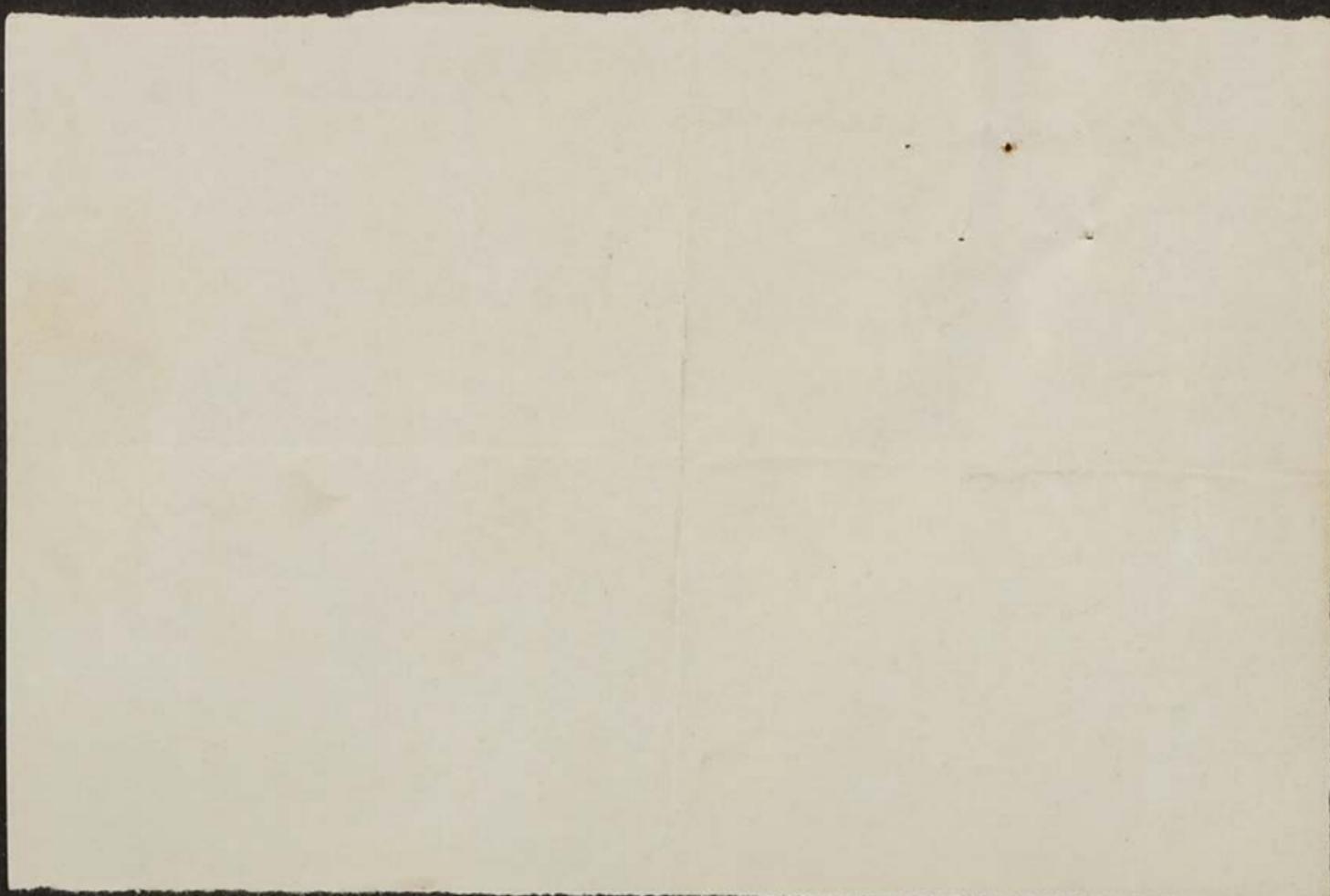
Election Senatoriale du 6 Septembre 1921

Joseph Girard  
ancien Senator



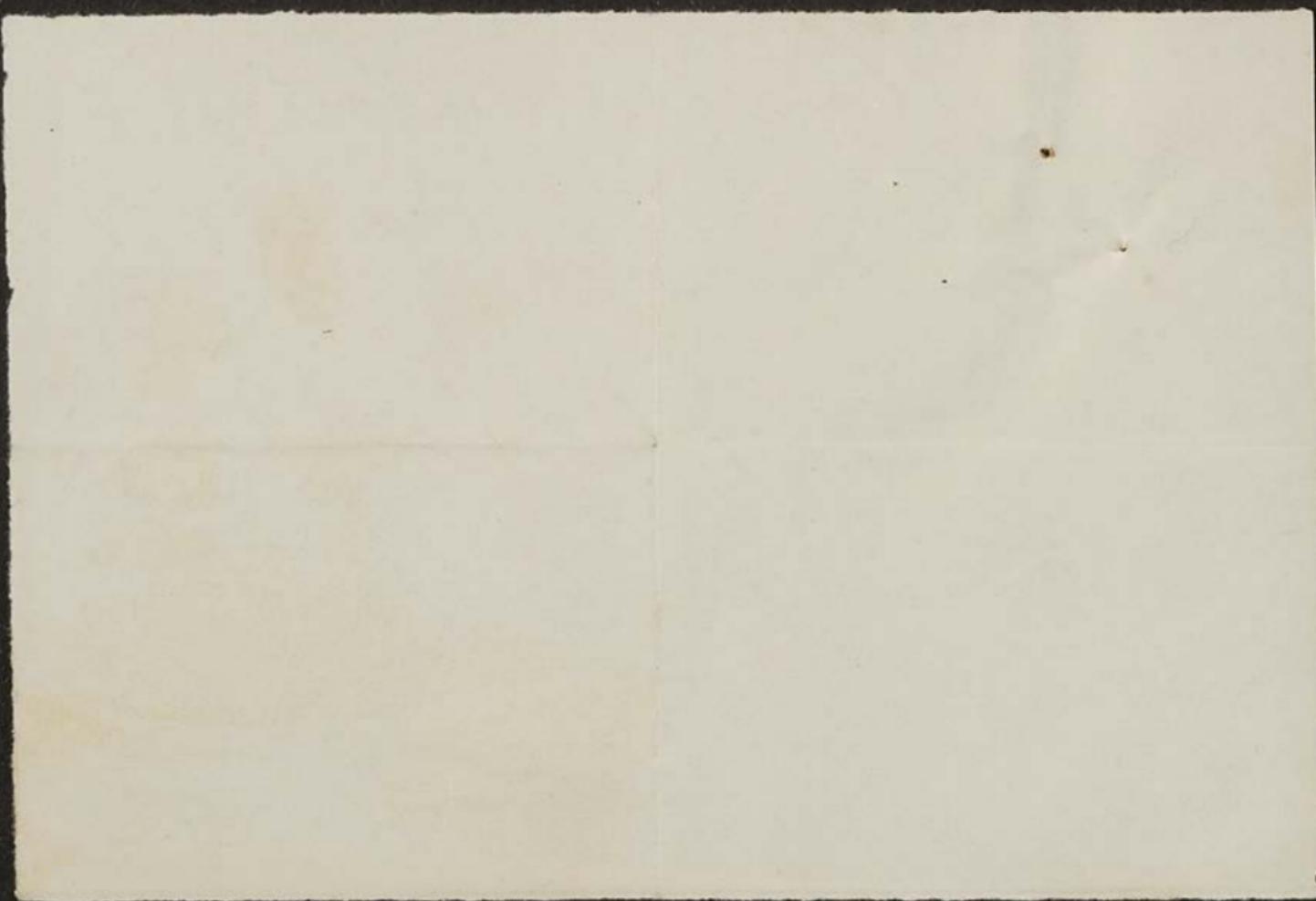
Élections senatoriales du 6 septembre 1931

Joseph Giordan  
ancien sénateur.



Elections senatoriales  
du 6 Septembre 1931

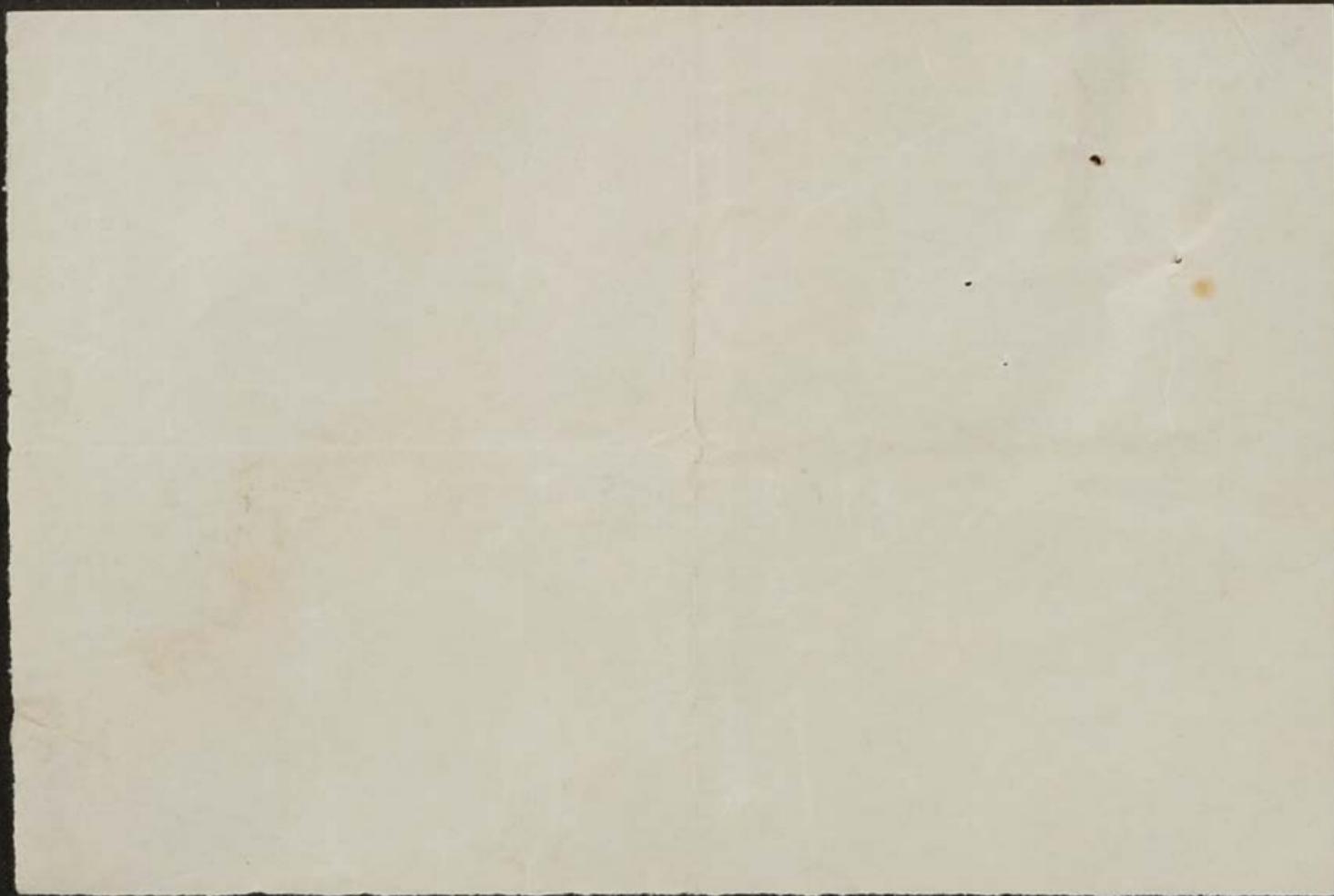
Joseph Giordan  
ancien Sénateur



Electoral senatoriale du 6 septembre 1931

Joséph Giardau

ancien sénateur



1900-1901 - 1902

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 6 SEPTEMBRE 1931

---

~~HENRI PIERANGELI~~

~~DÉPUTÉ~~

S. Giordan

Amien Sénateur

go bue alle

Henri Piccavelli

9

we farewell

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 6 SEPTEMBRE 1931

---

HENRI PIERANGELI  
DÉPUTÉ

Joséph P. Orban

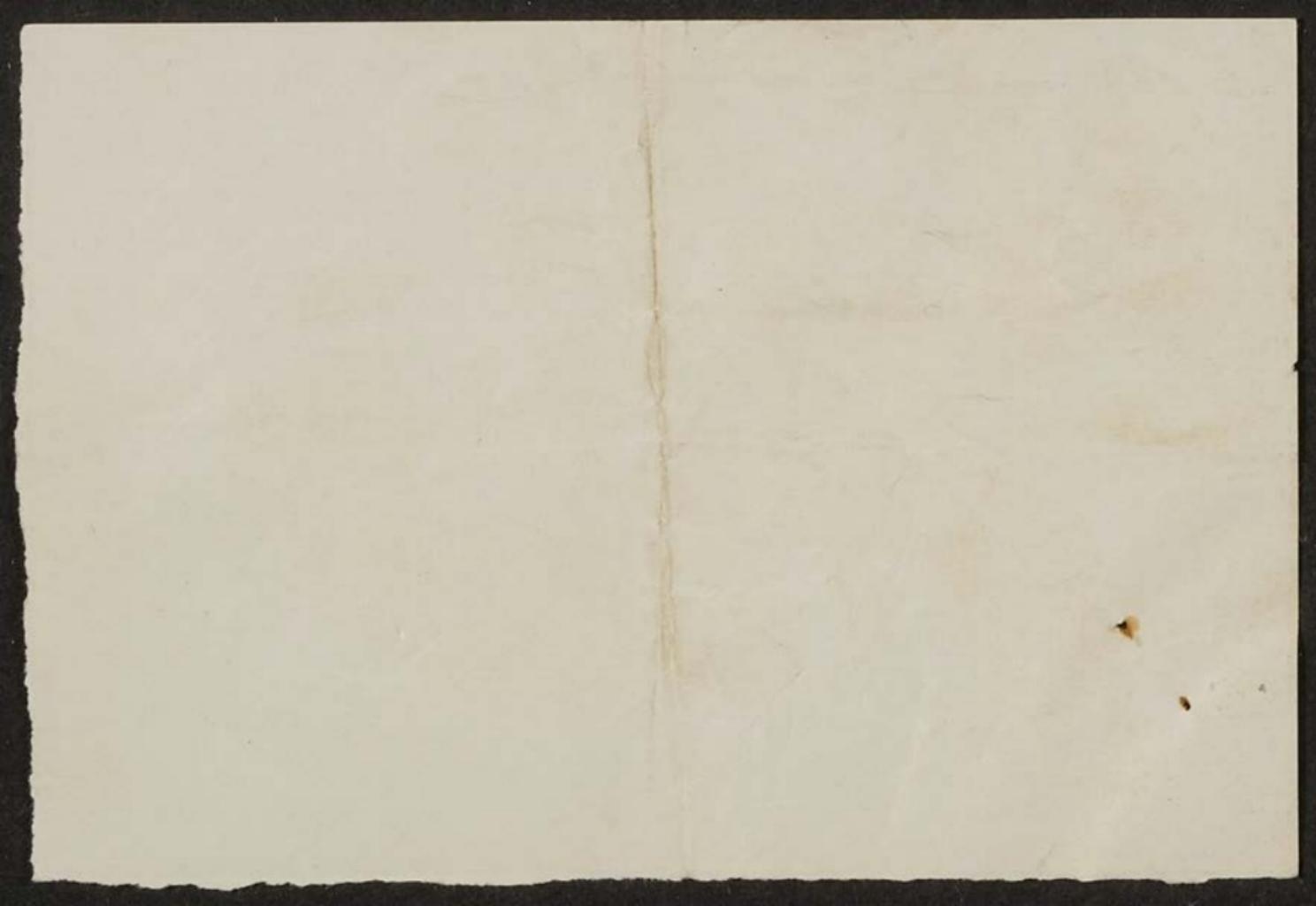
1891 DEPARTMENT OF AGRICULTURE

LEADERSHIP  
IN AGRICULTURE

Election Sénatoriale du 6 Sept. 1931

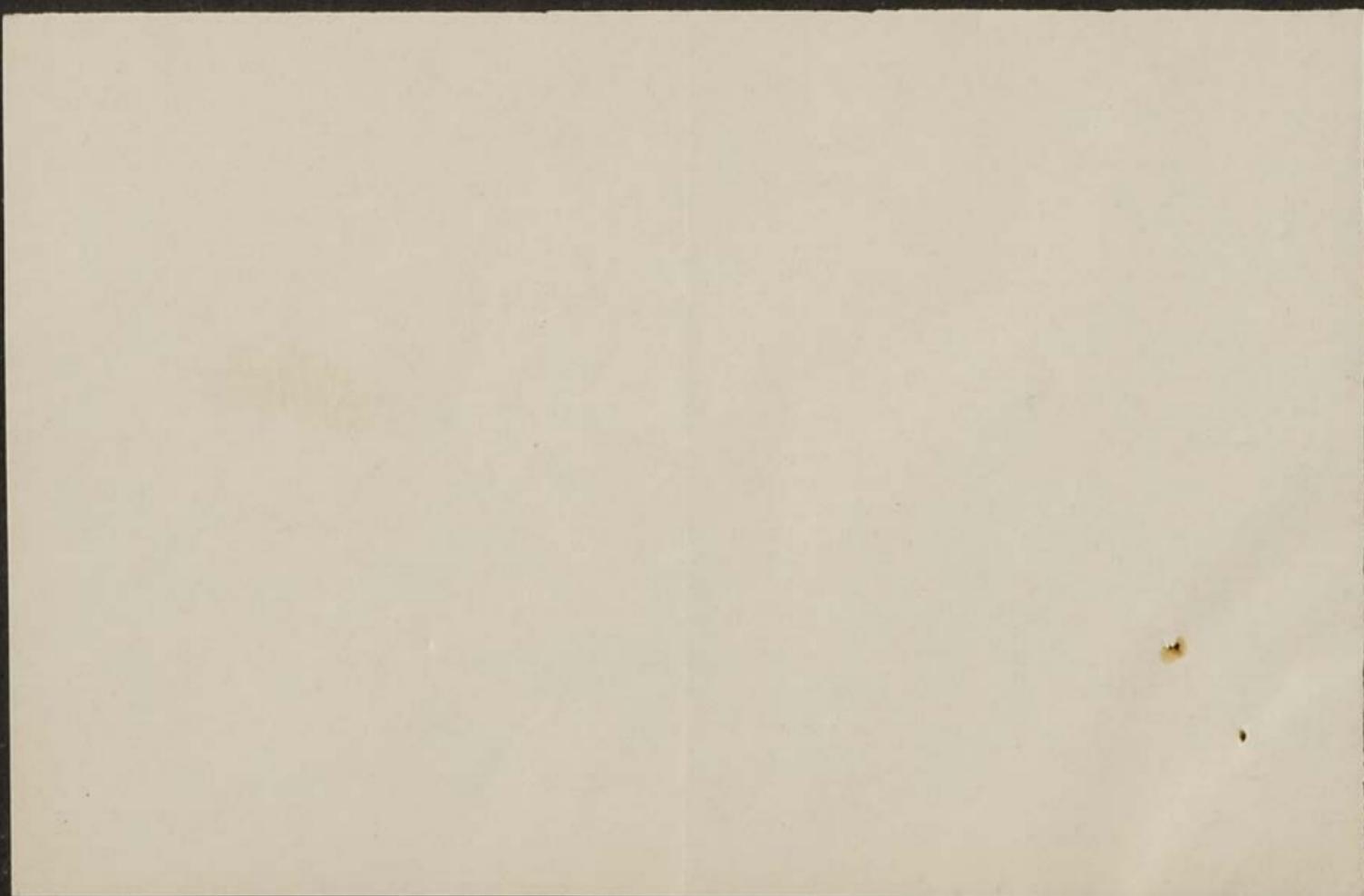
Joseph Giordan

au sein Sénateur



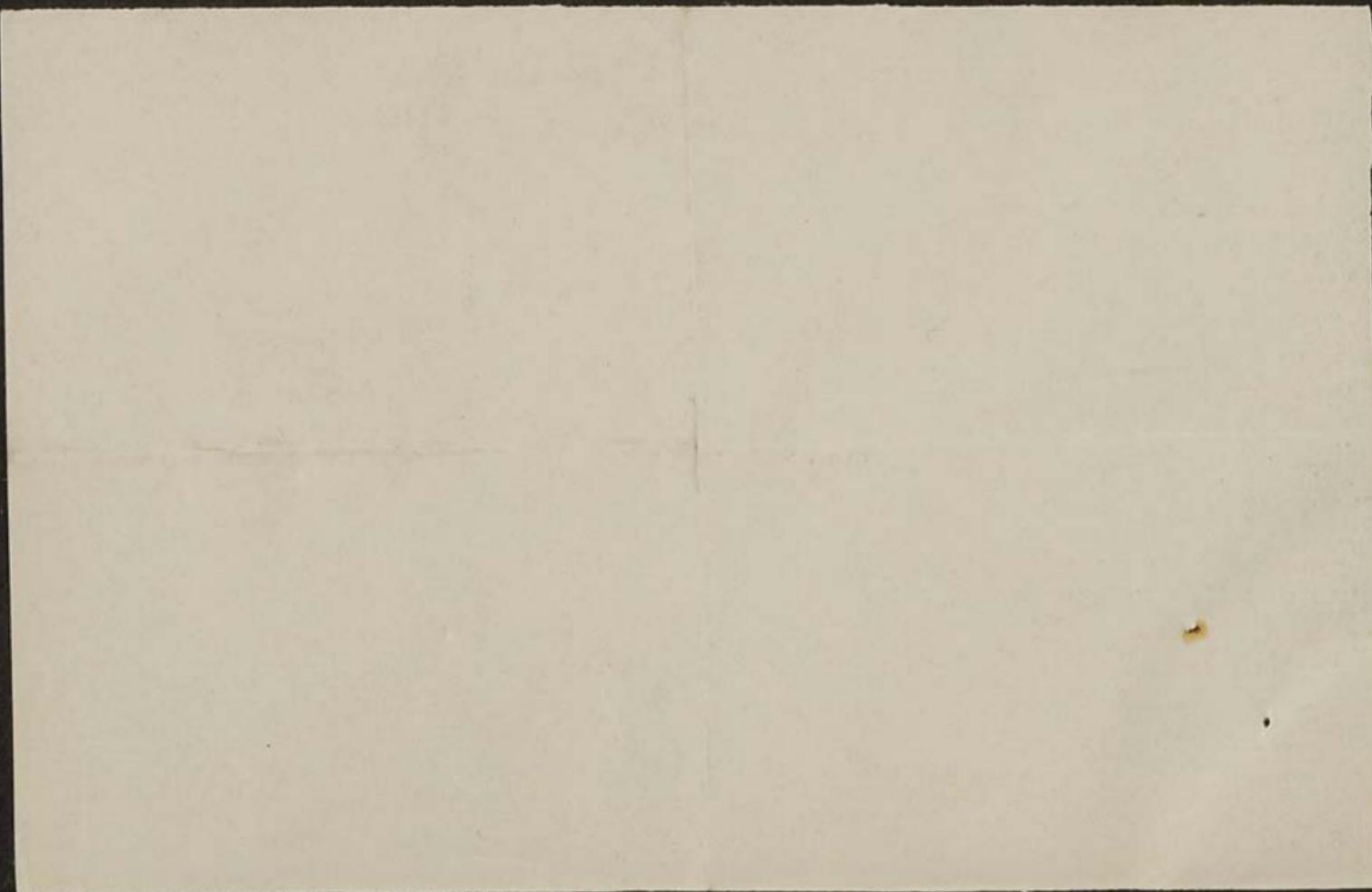
Élections senatoriales  
du 6 septembre 1931

Joseph Giordan  
Ancien Sénateur



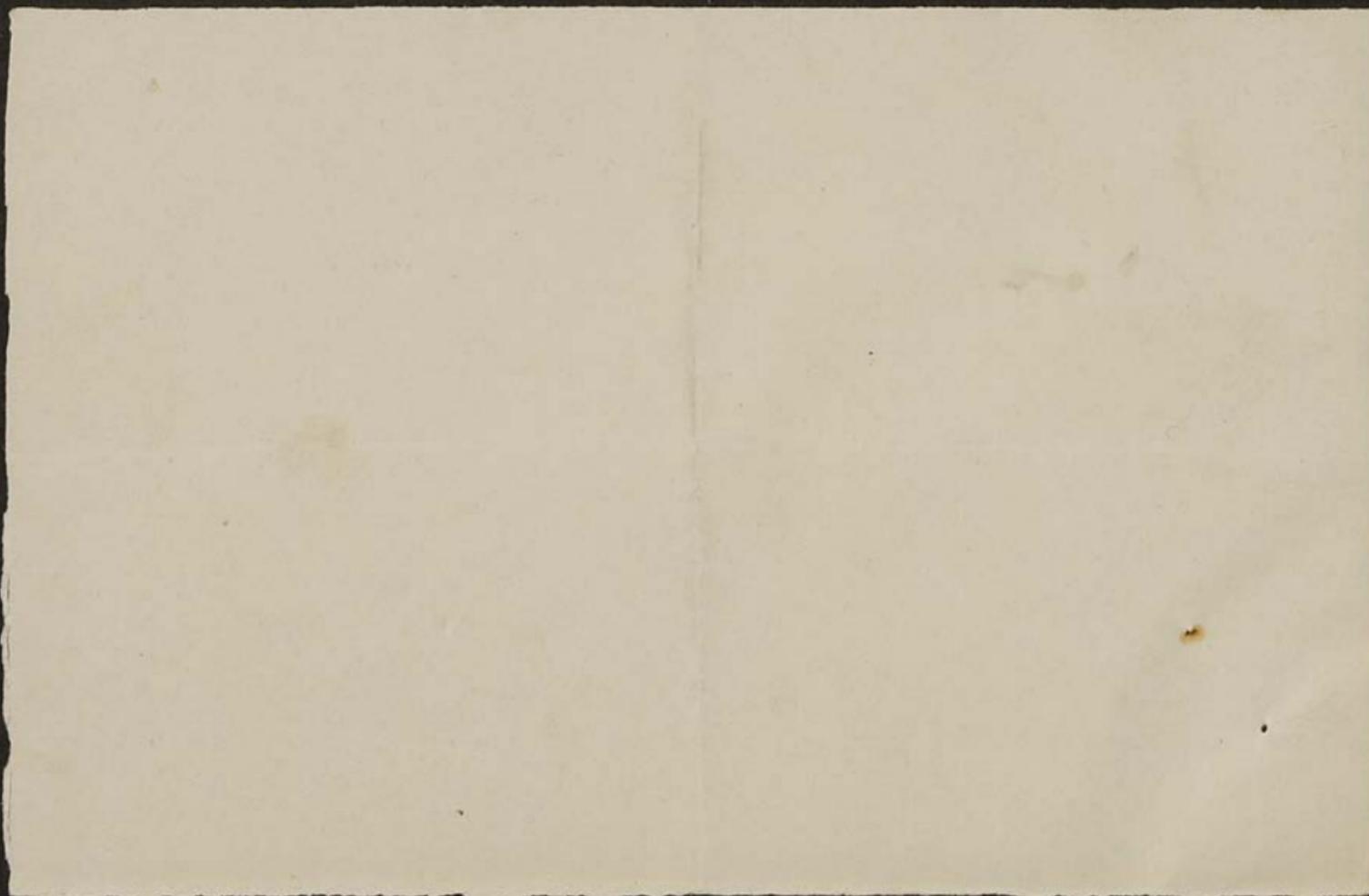
Elections Senatoriales  
du 6 septembre 1931

Joseph Giordan  
ancien Sénateur



Elections senatoriales  
du Capitaine

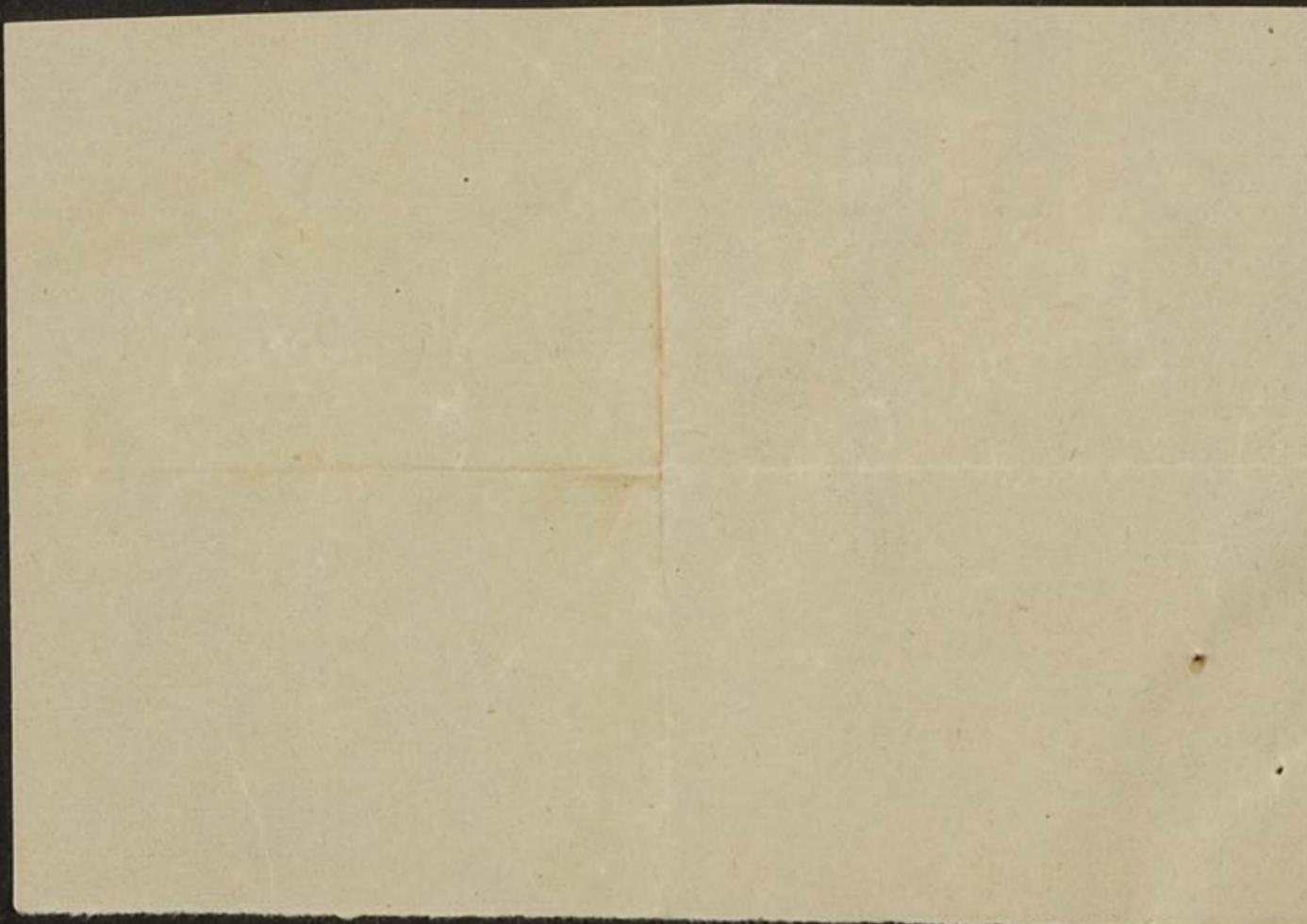
Joseph Grisolia  
ancien Senator



Pierangelo

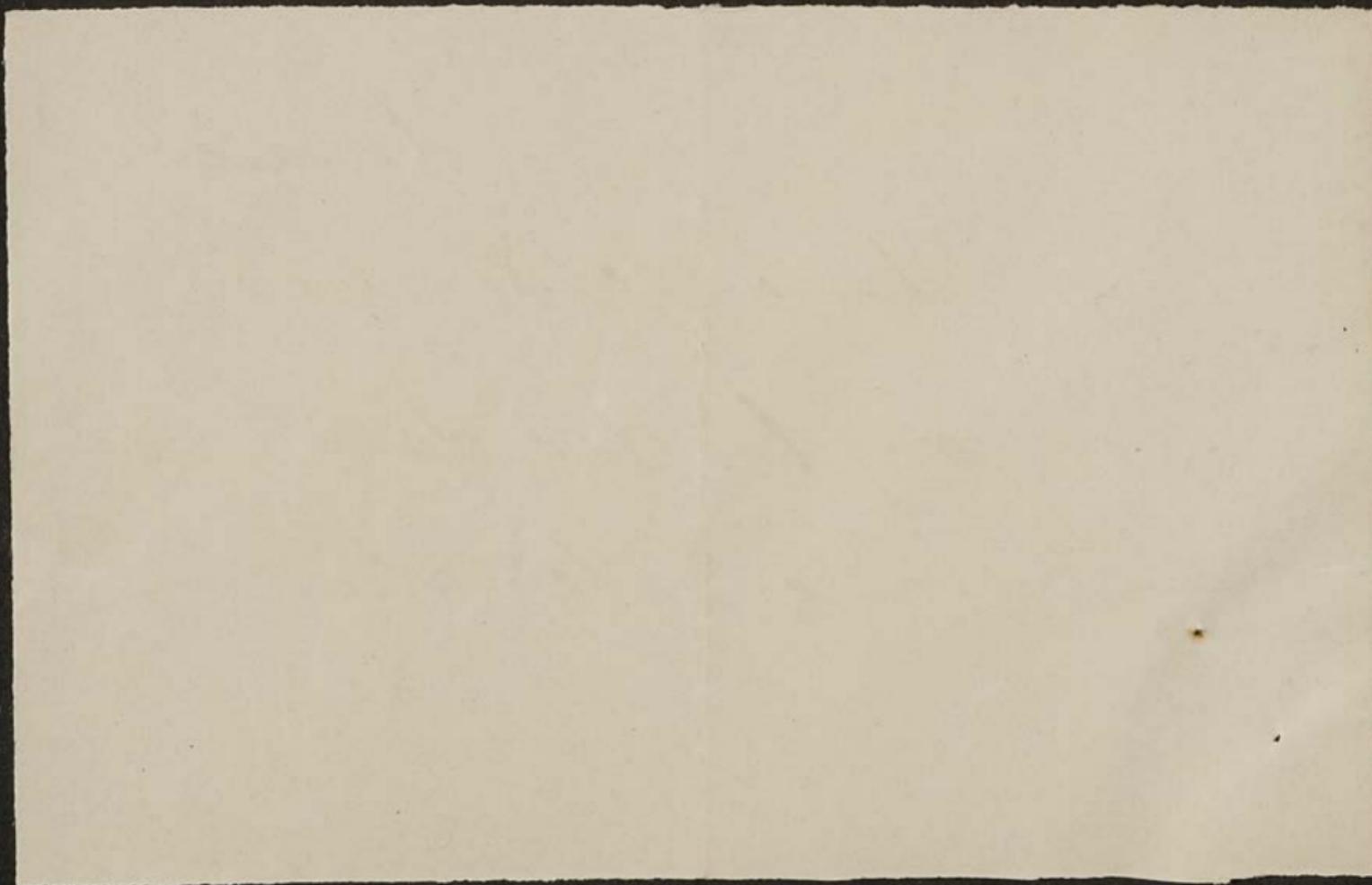
THE FINE & STYLISH

Pierangeli depinti'



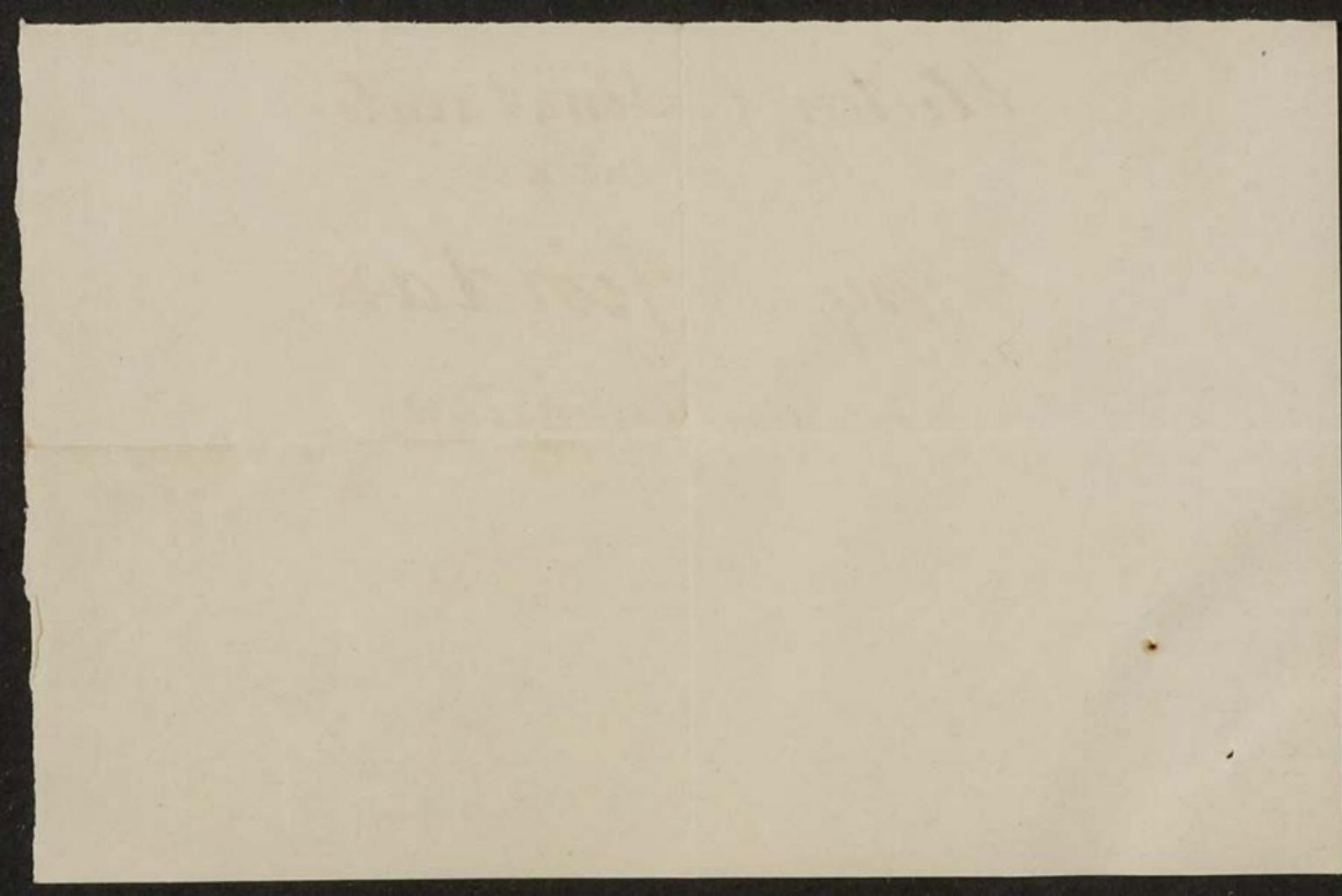
Elections sénatoriales  
du 6 Septembre

Joseph Giordan  
ancien sénateur



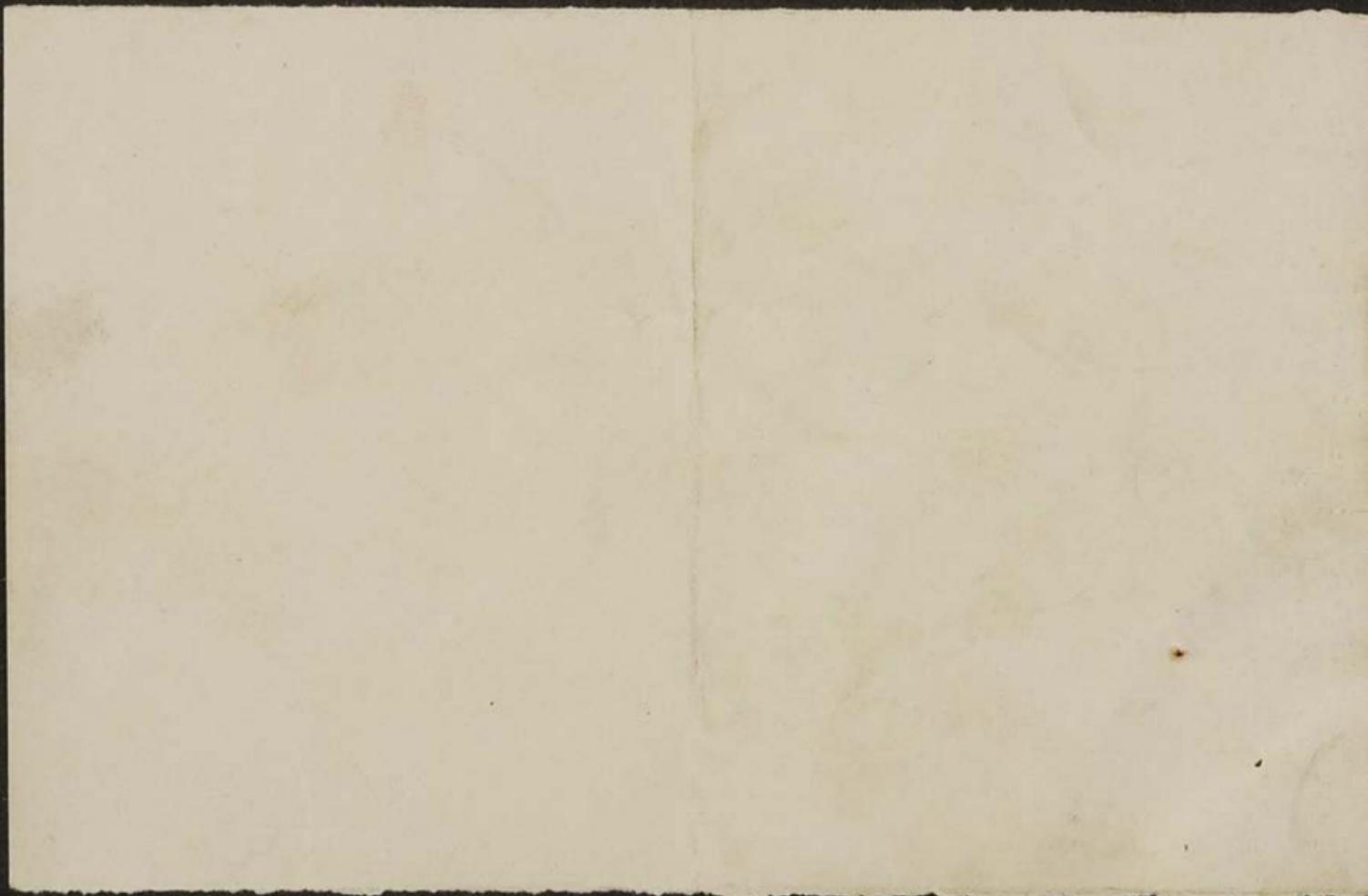
*Elections Senatoriales  
du 6 septembre*

*Joseph Giordan  
ancien sénateur*

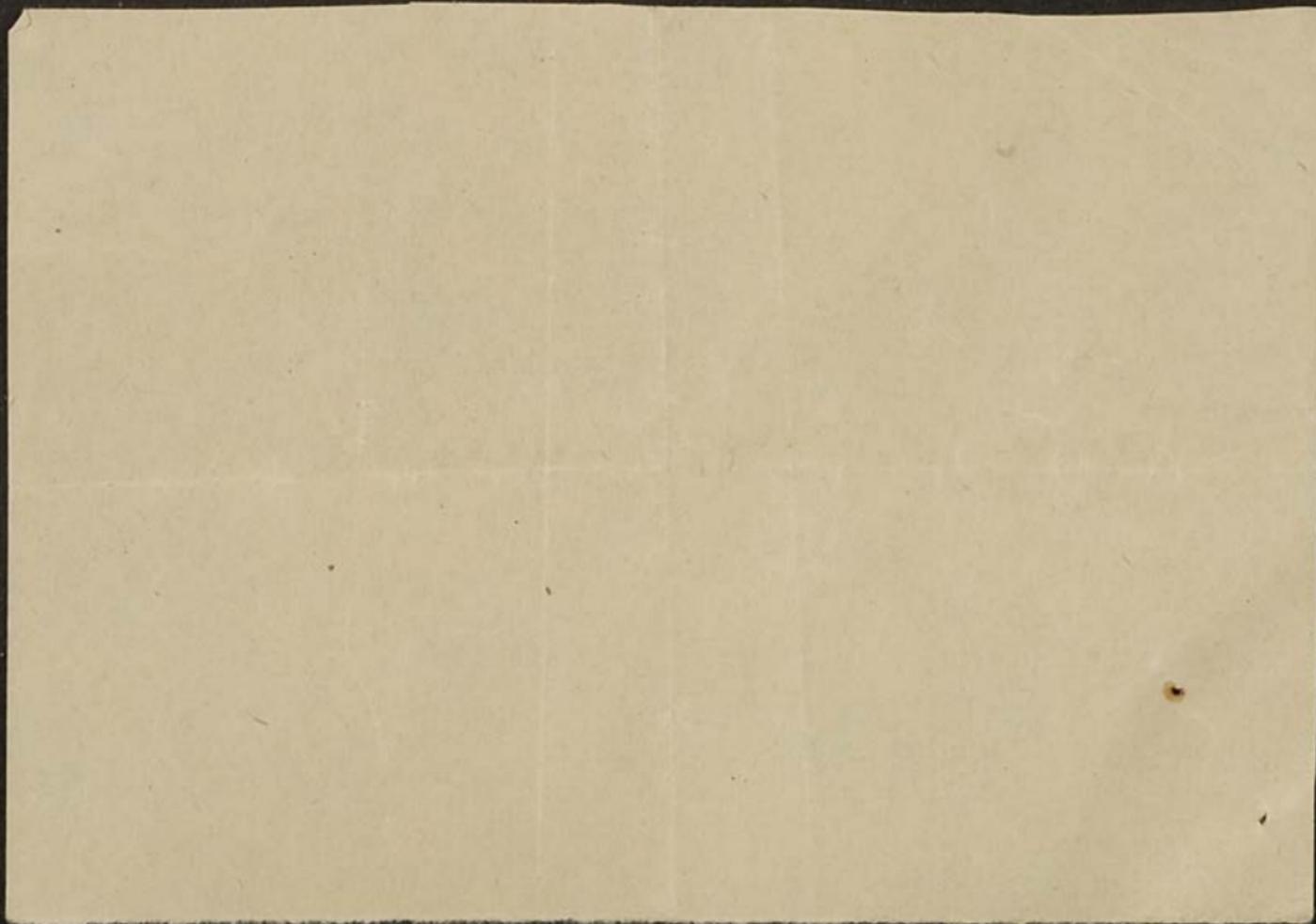


Élection sénatoriale du 6 septembre 1931

Joseph Giordan



Henri Pierangeli



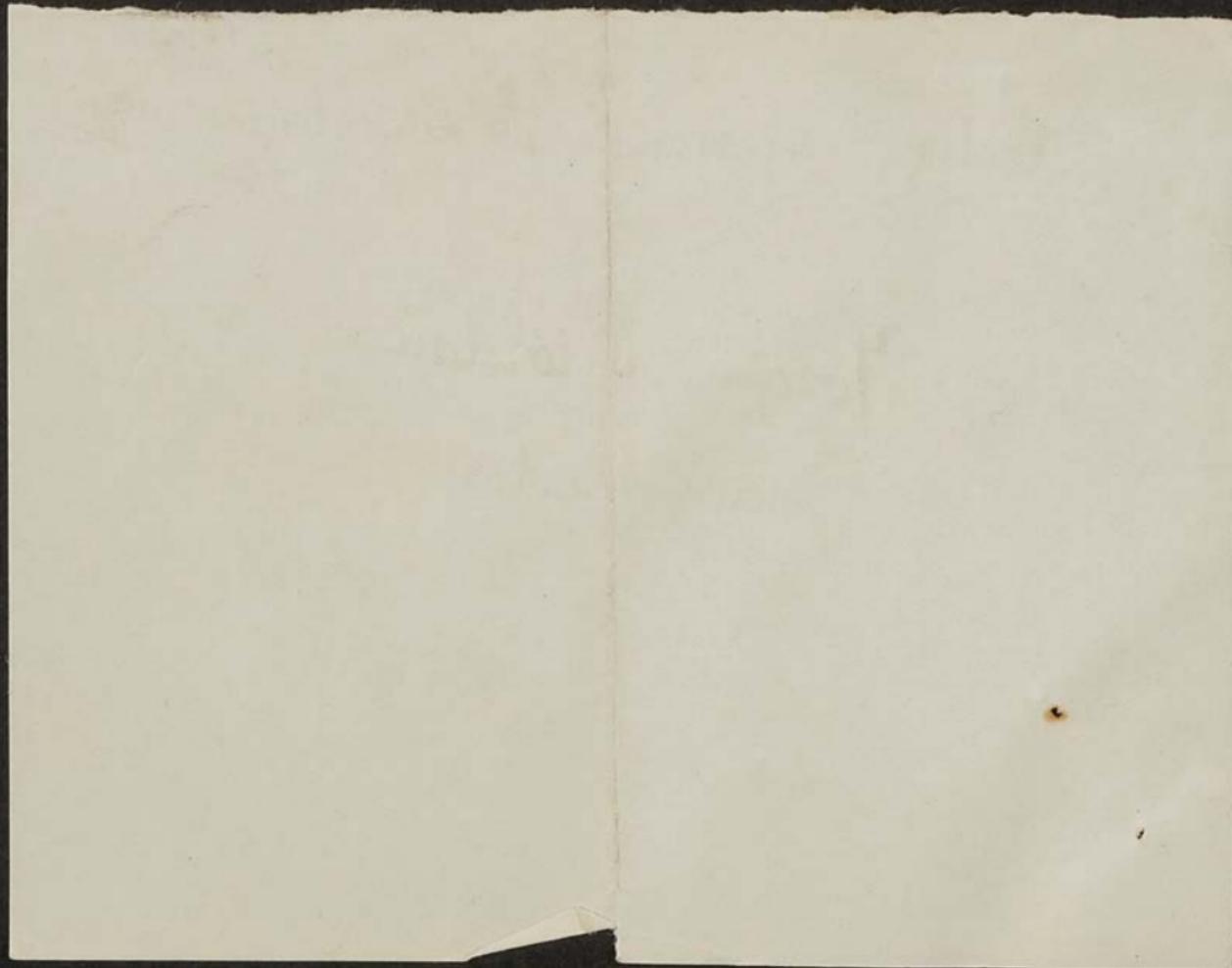


Elections senatoriales du 6 septembre 1931

Joseph Gendron  
ancien ministre

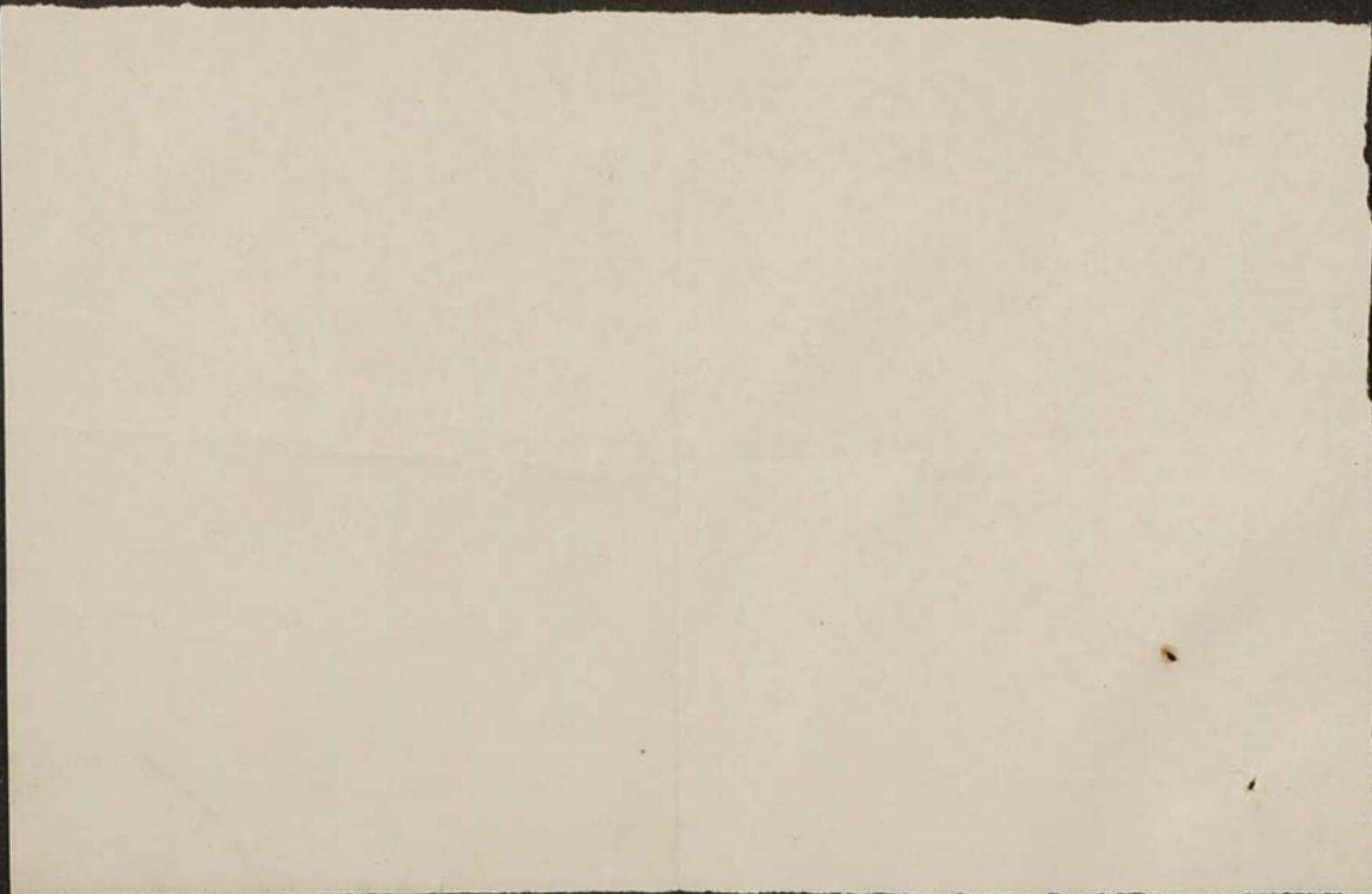
Election senatoriale du 6 septembre 1931

Joseph Giordan  
ancien sénateur



Election - senatorial  
on 6 subjects

Joseph Grondin  
as an senator



Election sénatoriale du 6 septembre 1951

Joseph Giordan

Joseph Giordan

14



Elections sénatoriales du 6 septembre 1931

Joseph Giordan  
Ancien Sénateur



*Uelius senatus* on 6 septem 1931

Joseph Gordon  
ancin seventeen





Henri Piccanghi  
Déjunti de la Corse

I e B

Élection Sénatoriale du 6 Septembre 1931

---

~~Joseph GIORDAN~~

~~Ancien Député de Sartène~~

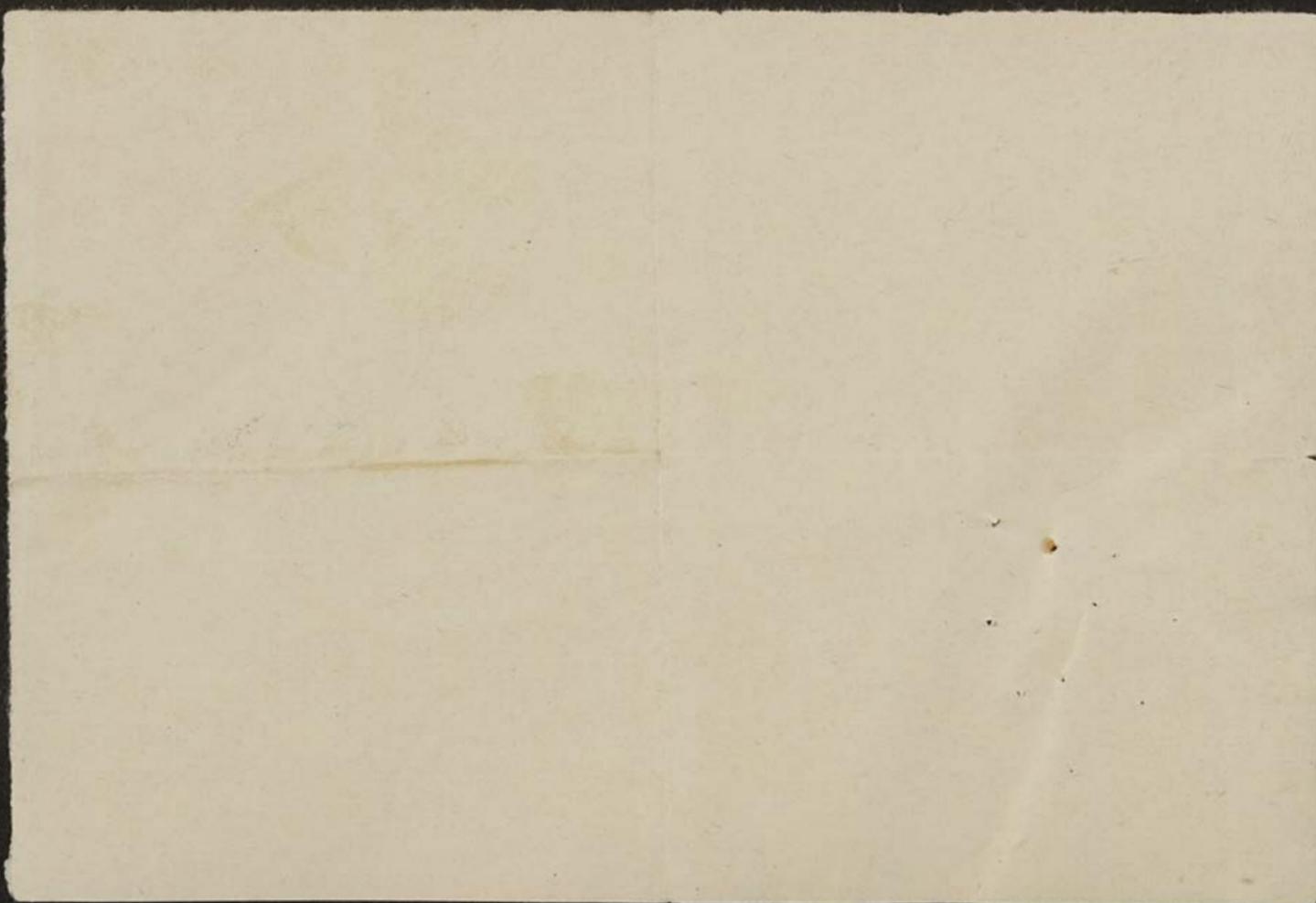
~~Ancien Sénateur de la Corse~~

François Pietri  
ministre du Budget

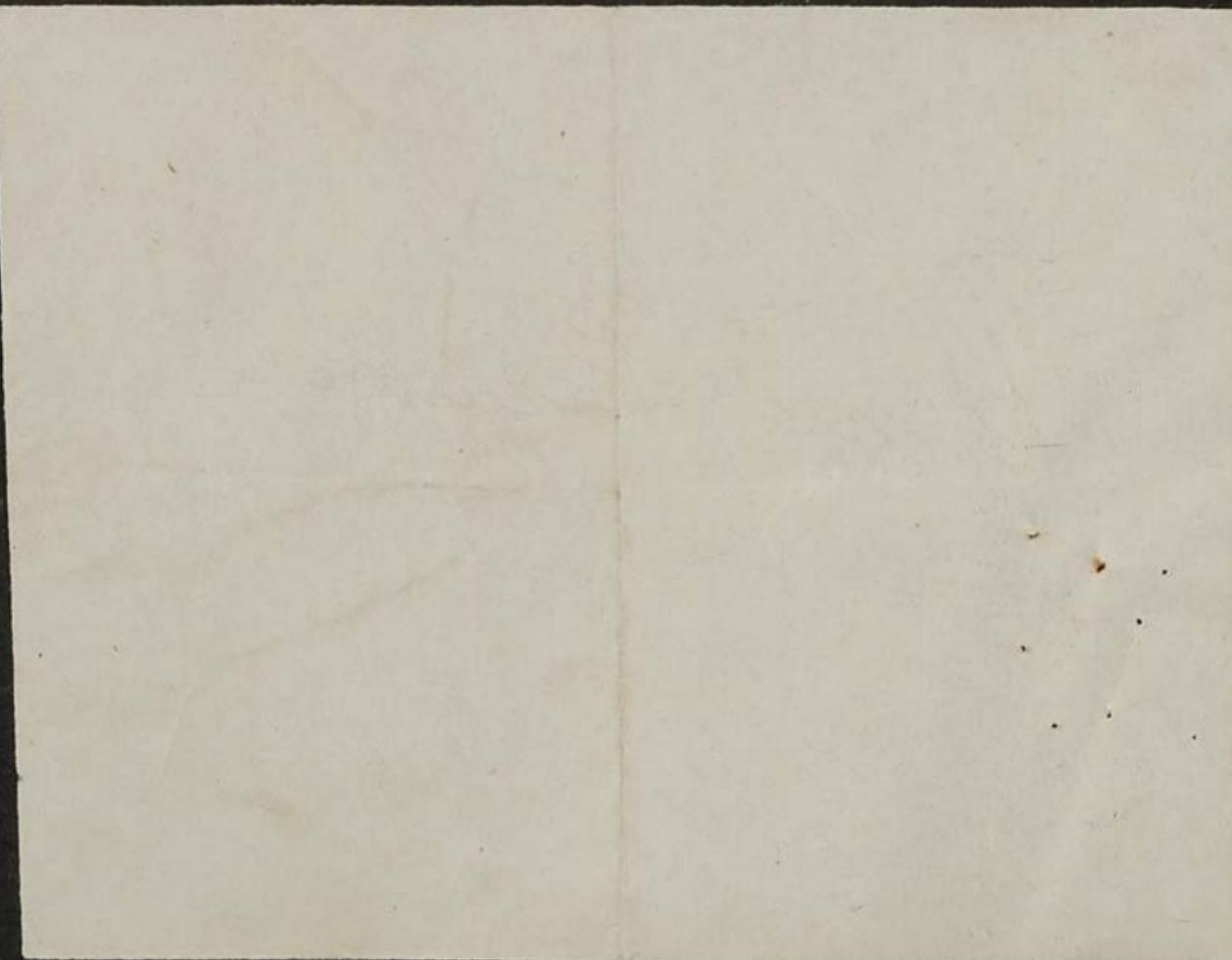
1907-08-09

1907-08-10

Henri Giraudel



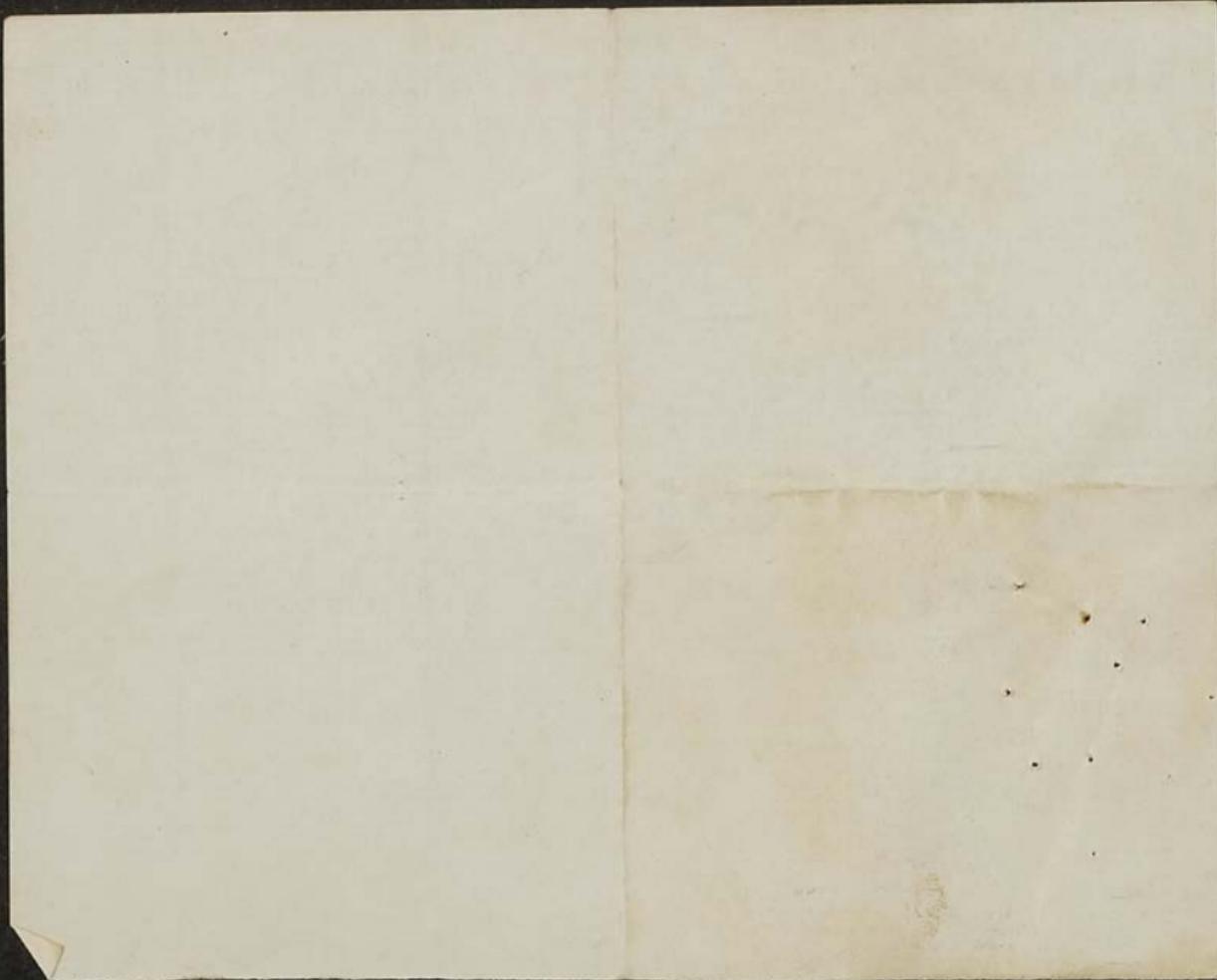
Henri Pierangeli



Élections senatoriales du 6 septembre 1931

Joseph Giordani

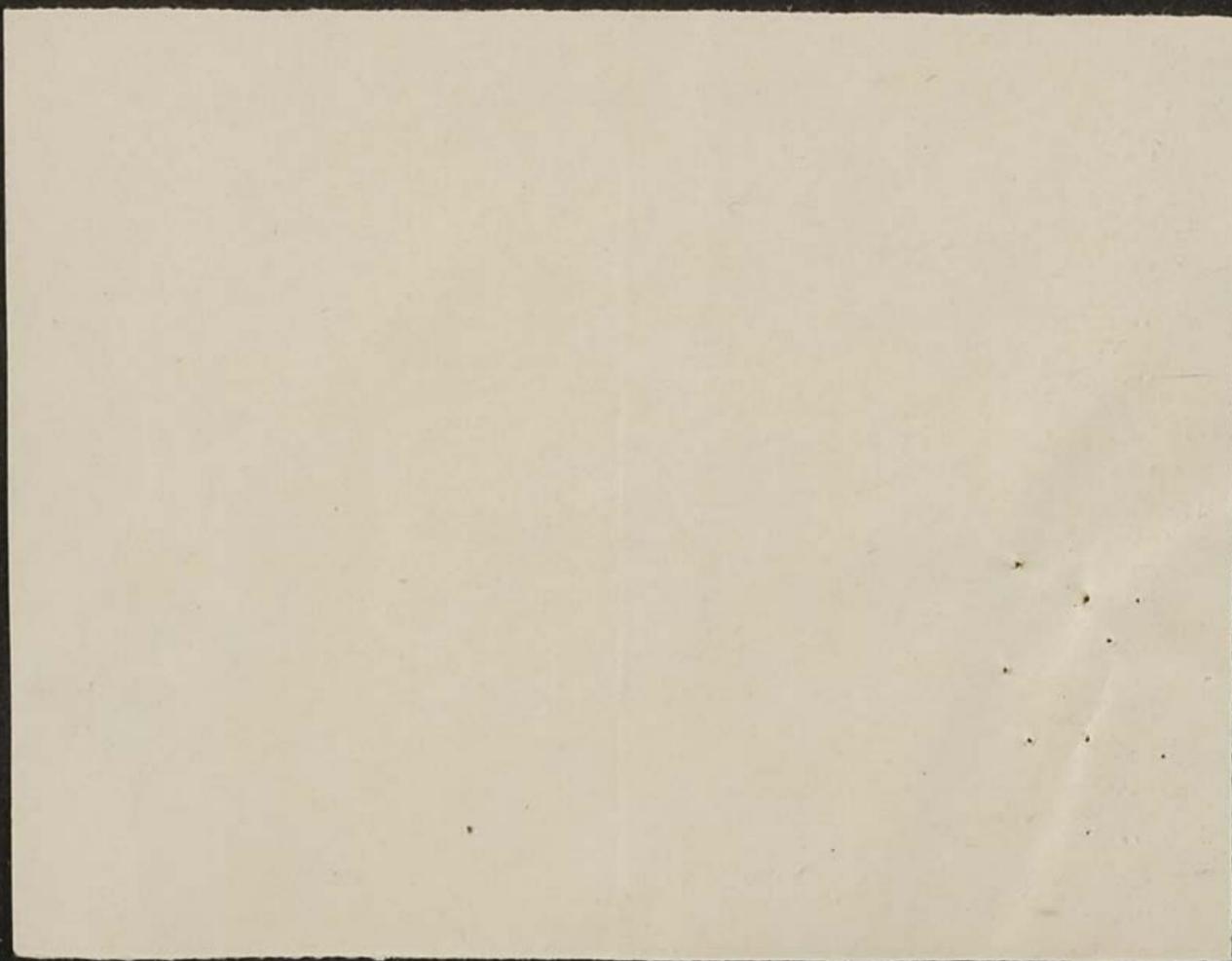
ancien sénateur



Elections senatoriales du 6 Septembre 1931

Joseph Girday

Ancien Sénateur



Henri Pierangeli

213

213

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 6 SEPTEMBRE 1931

---

~~HENRI PIERANGELI~~

~~DÉPUTÉ~~

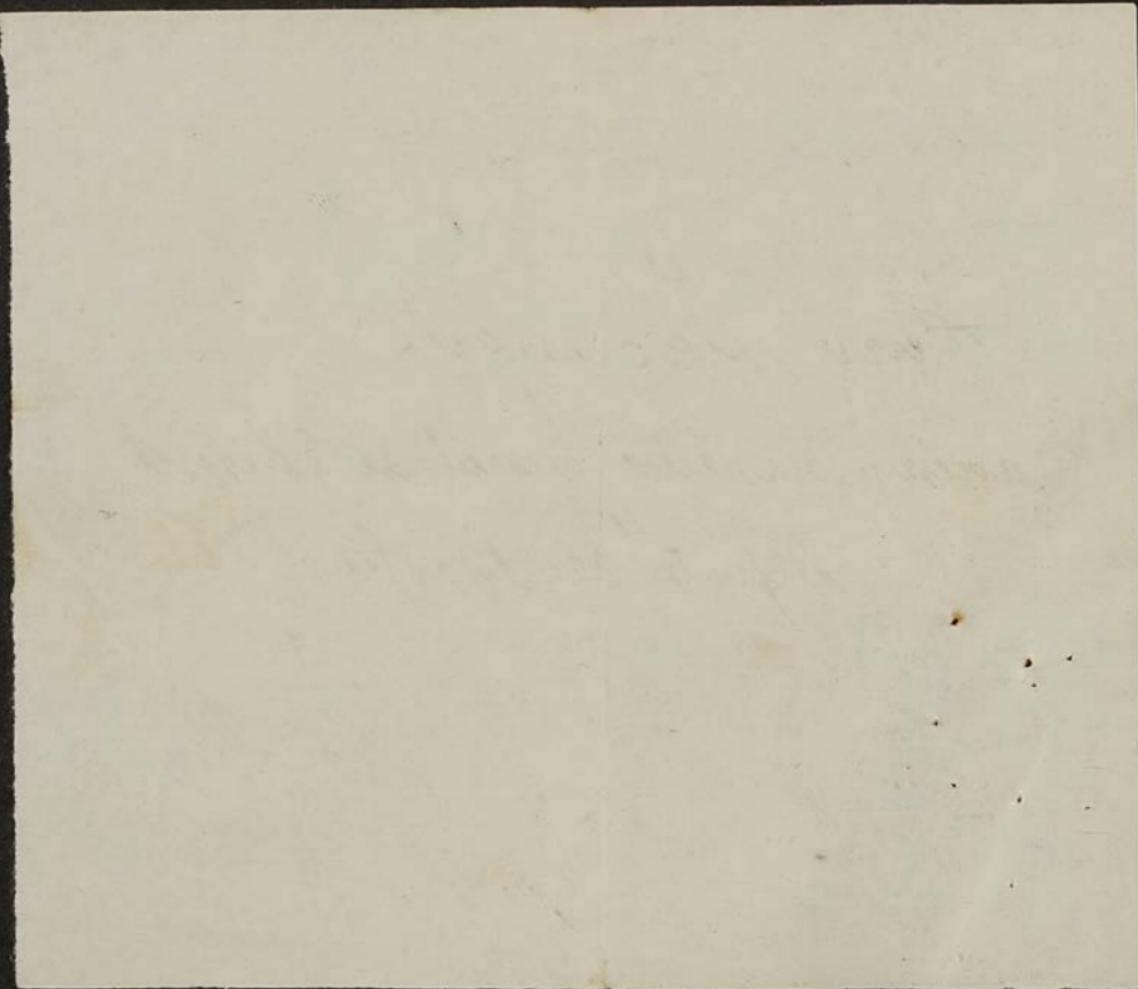
Joseph Jordan

ІІІ. ЗОМІТОВ С. ІІІ. ЗОМІТОВ С. ІІІ.

ІІІ. ЗОМІТОВ С. ІІІ.

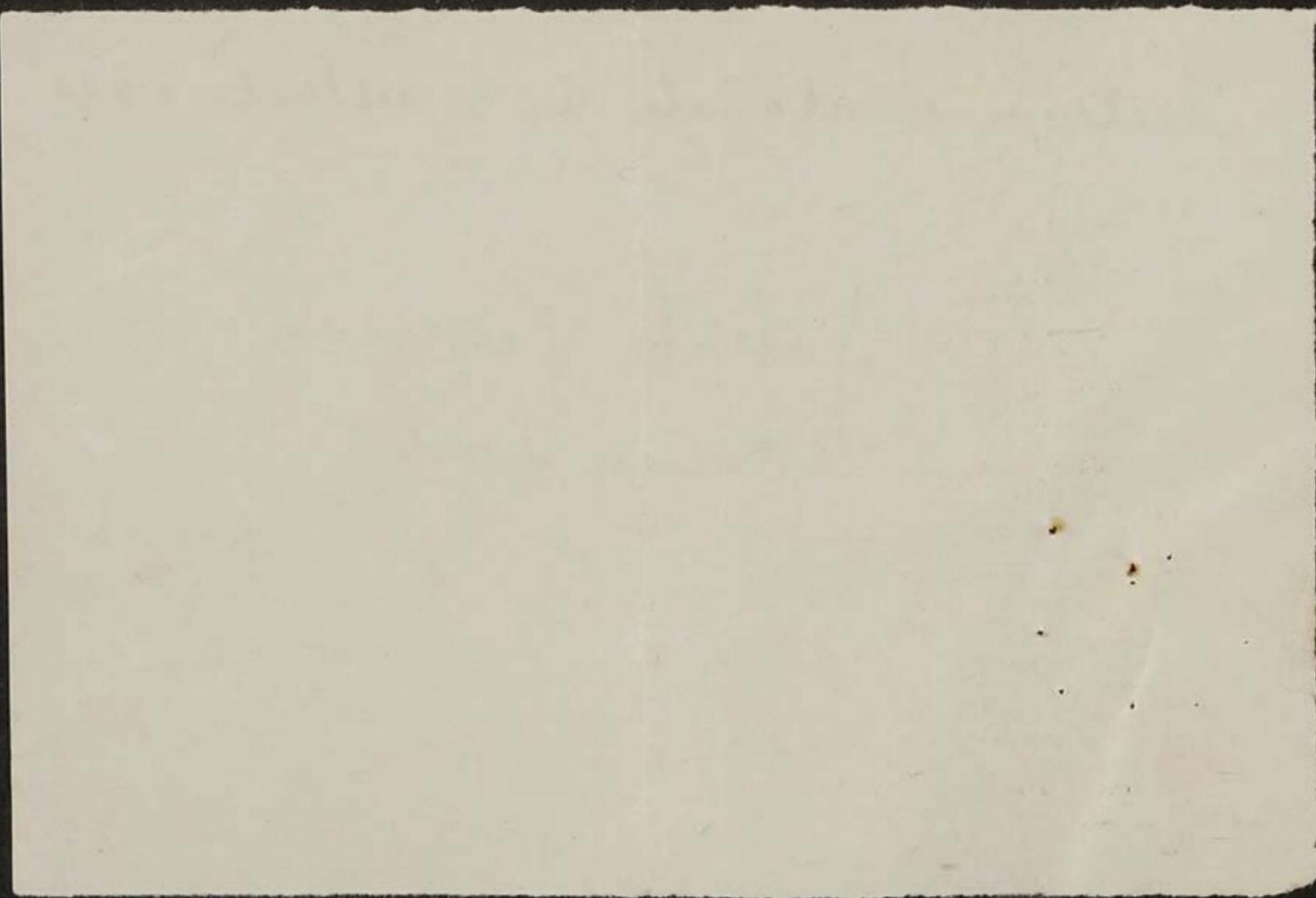
ЗОМІТОВ

Henri Pierangeli  
ancien conseiller général de Ghisoni  
Député de Bastia



Elections senatoriales du 6 septembre 1931

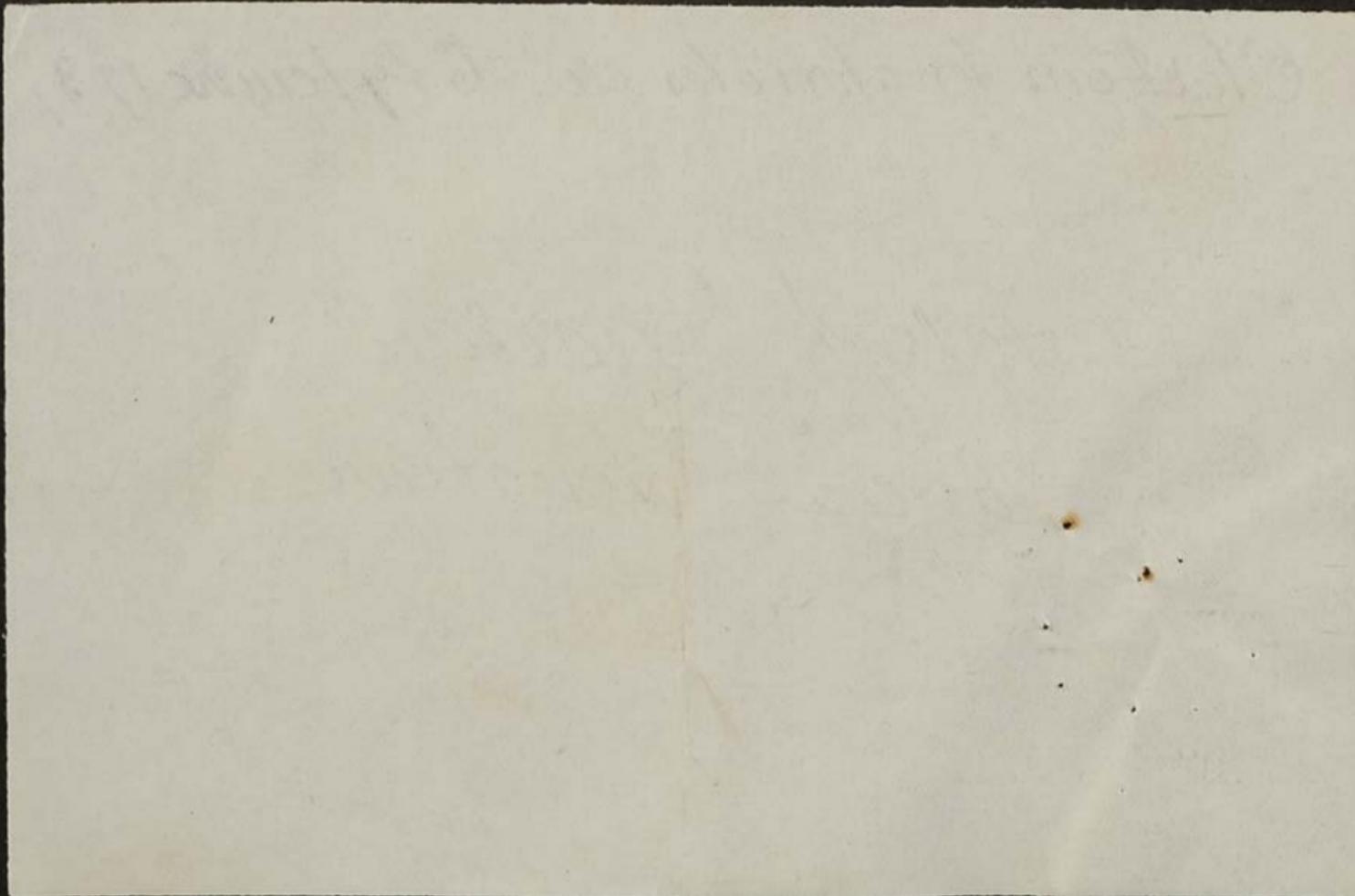
Joseph Giordan  
ancien sénateur



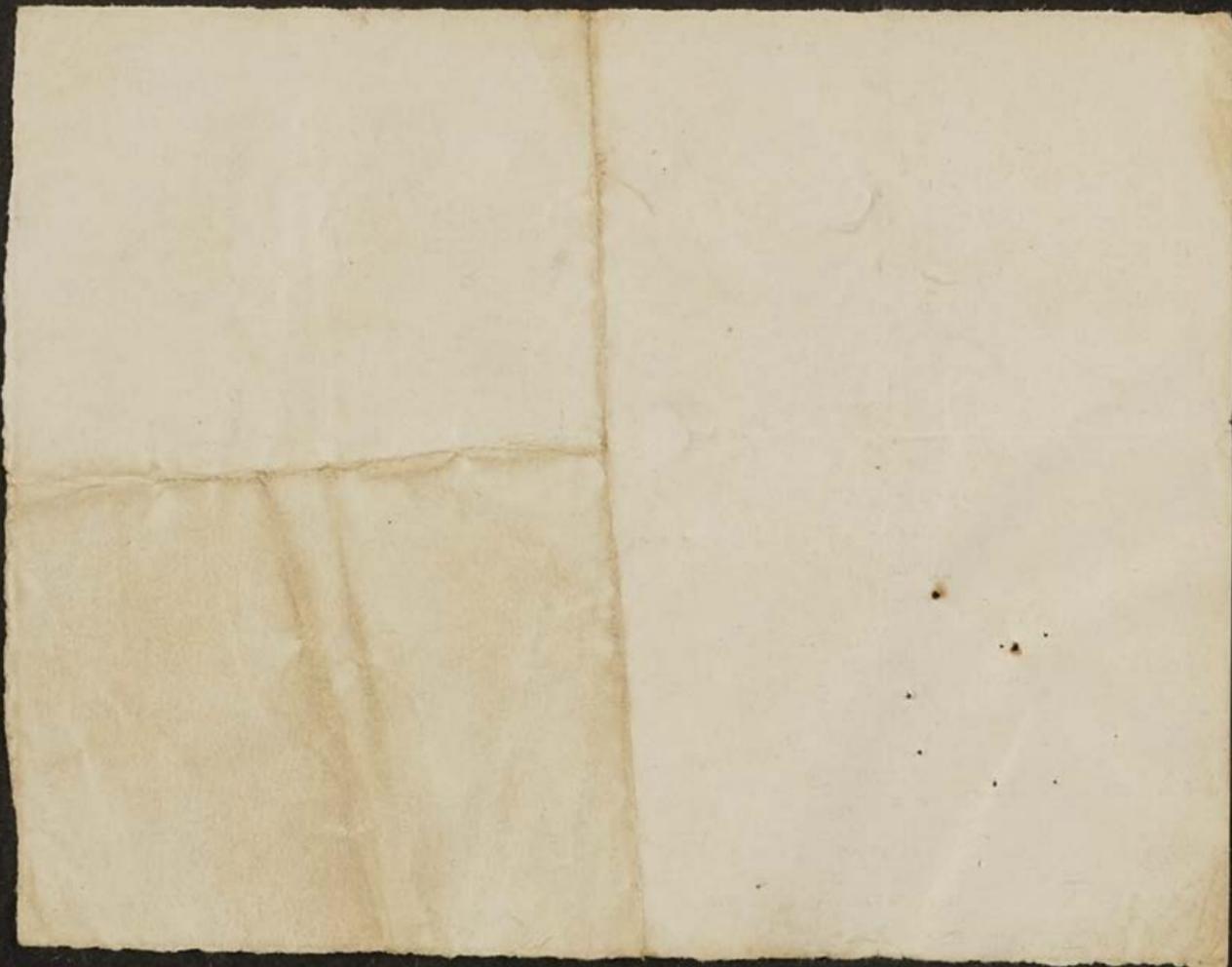
Élections sénatoriales du 6 octobre 1931,

Joseph Giordan

Ancien Sénateur



Pierangeli  
Député



ÉLECTION SÉNATORIALE DU 6 SEPTEMBRE 1931

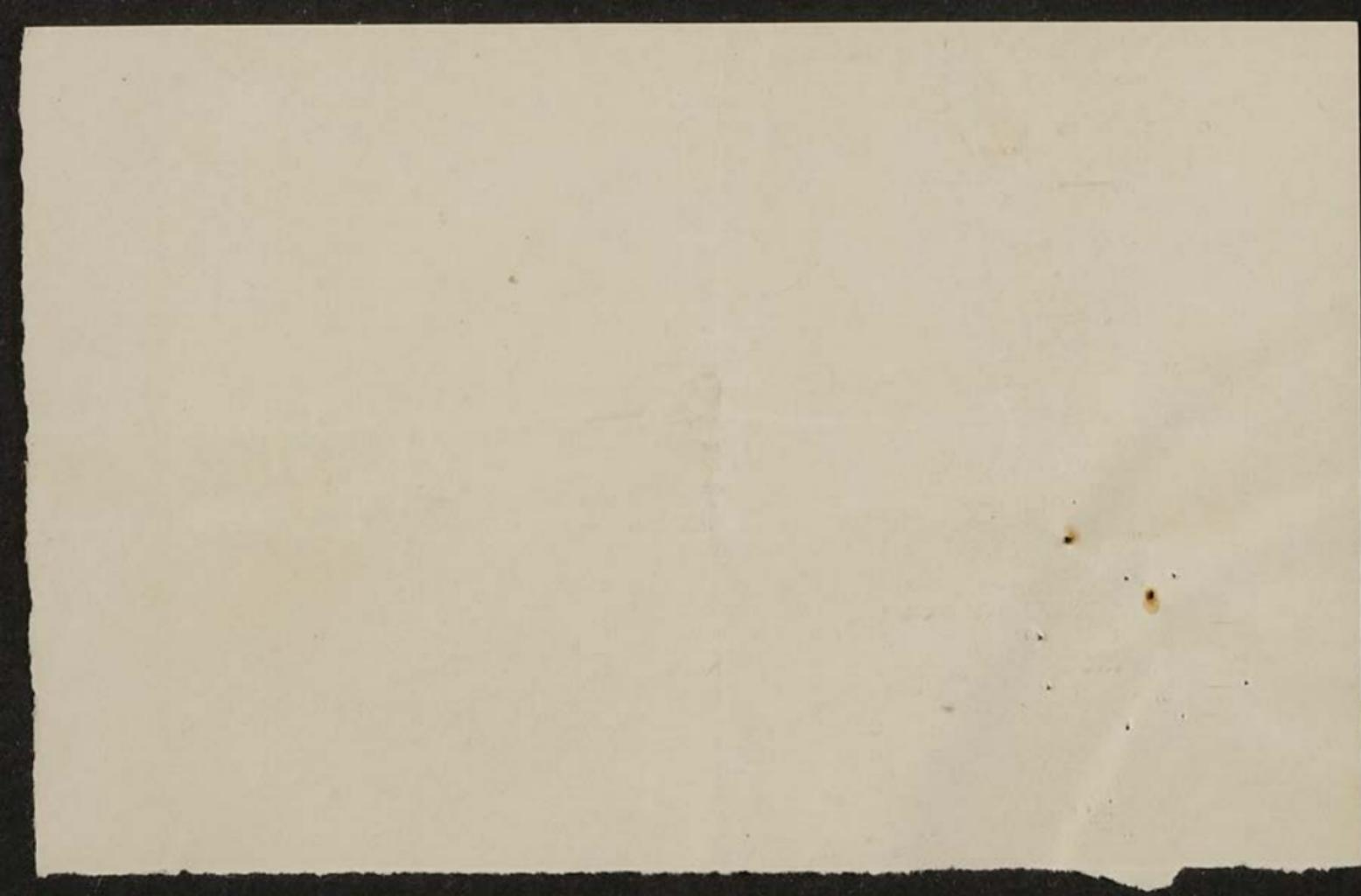
---

J. Giordan

HENRI PIERANGELI  
DÉPUTÉ



Joseph Gordan



ÉLECTION SÉNATORIALE DU 6 SEPTEMBRE 1931

---

*Giordan Joseph*

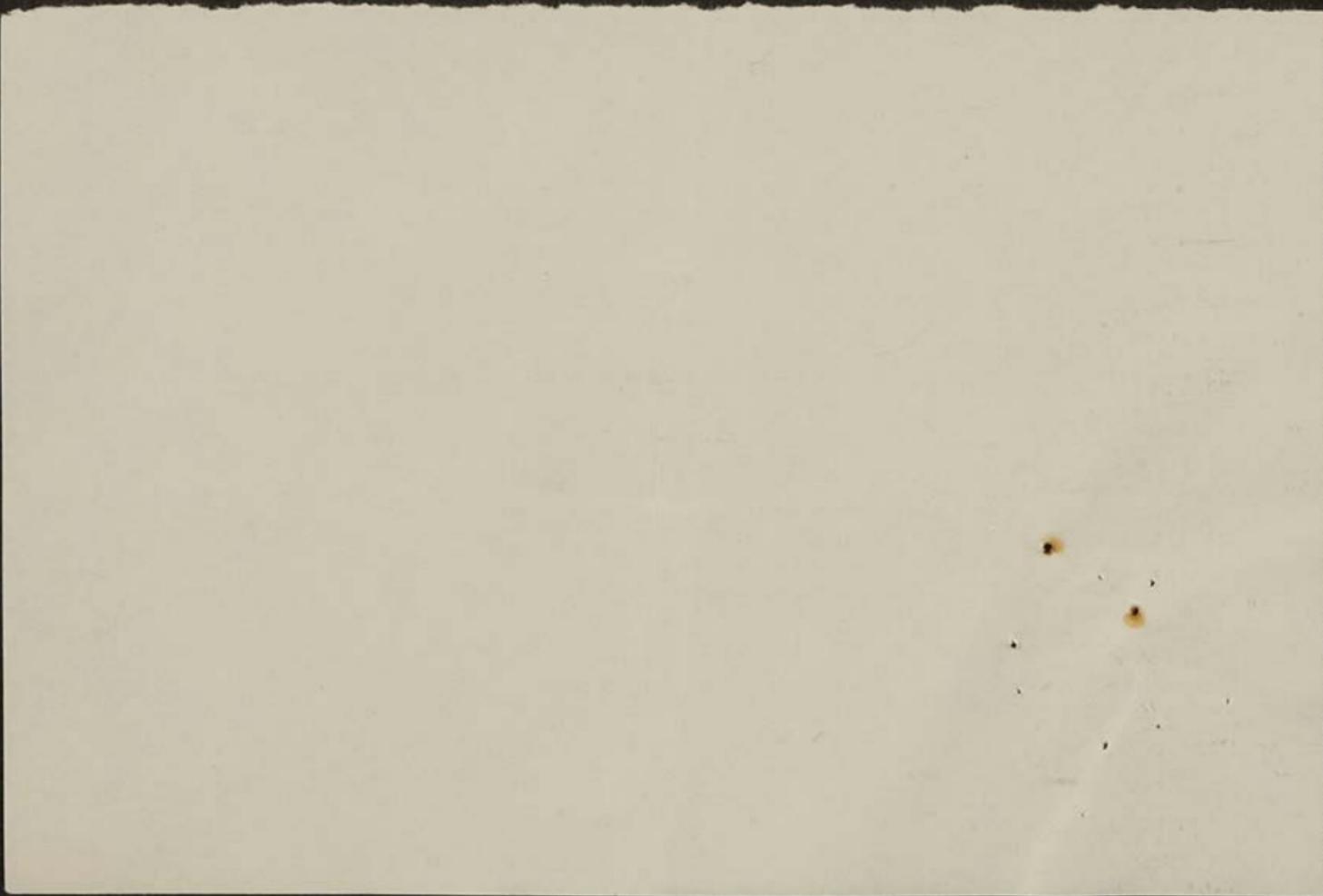
HENRI PIERANGELI  
DÉPUTÉ

ПОДЧИНЕНІЕ ВЪ АДМІНІСТРАЦІІ КОТОРОЇ

HENRY PELLAINGELI  
DÉPÔT

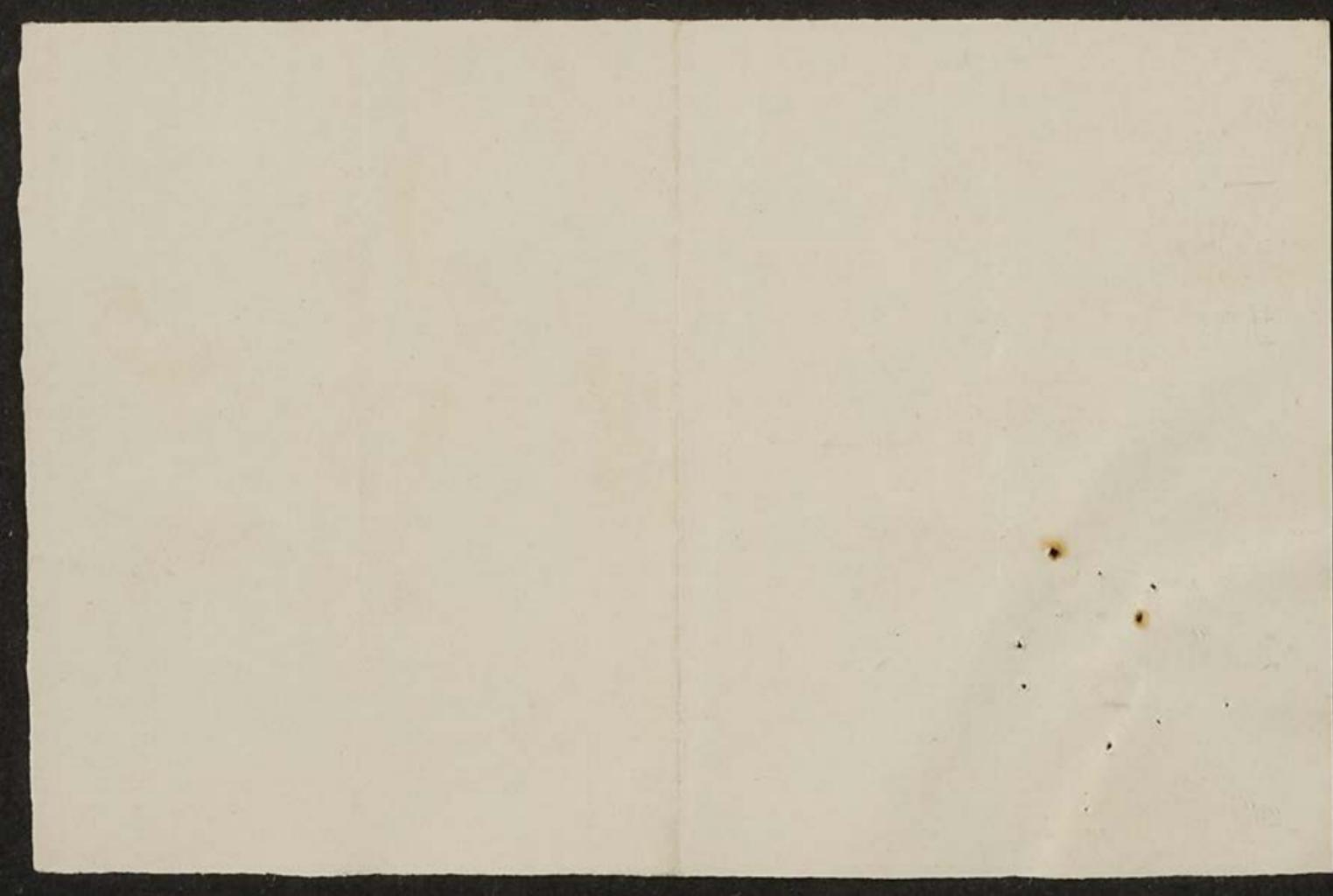
J. Giordan ^  
ancien Sénateur

---



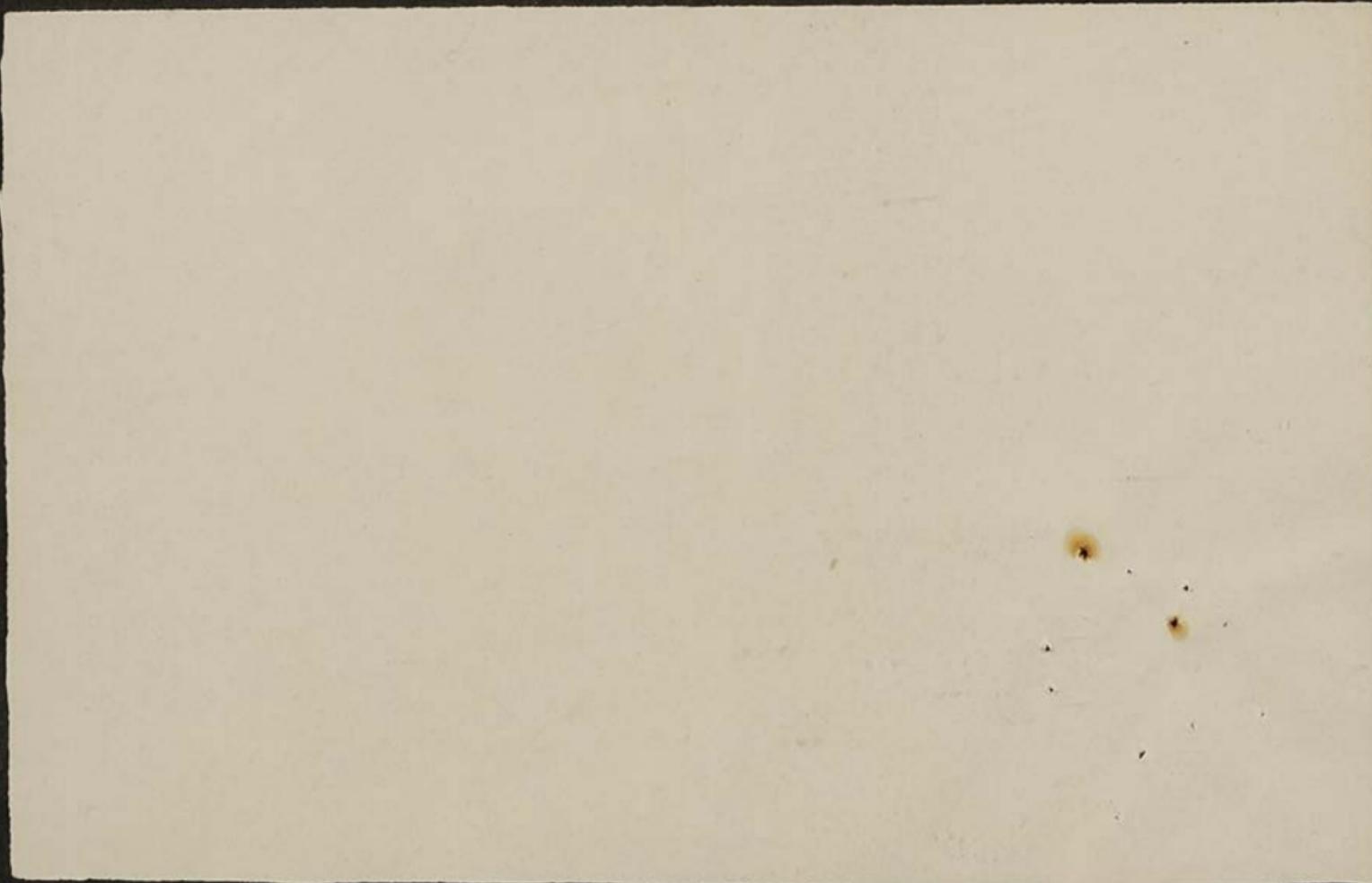
Élections senatoriale du 6 septembre 1951.

Doctor Pitti-Renaudi



Election senatoriale du 6 septembre 1951

Dokter Pitti - Renaud



Elections Secrétariales du 6 Septembre 1951

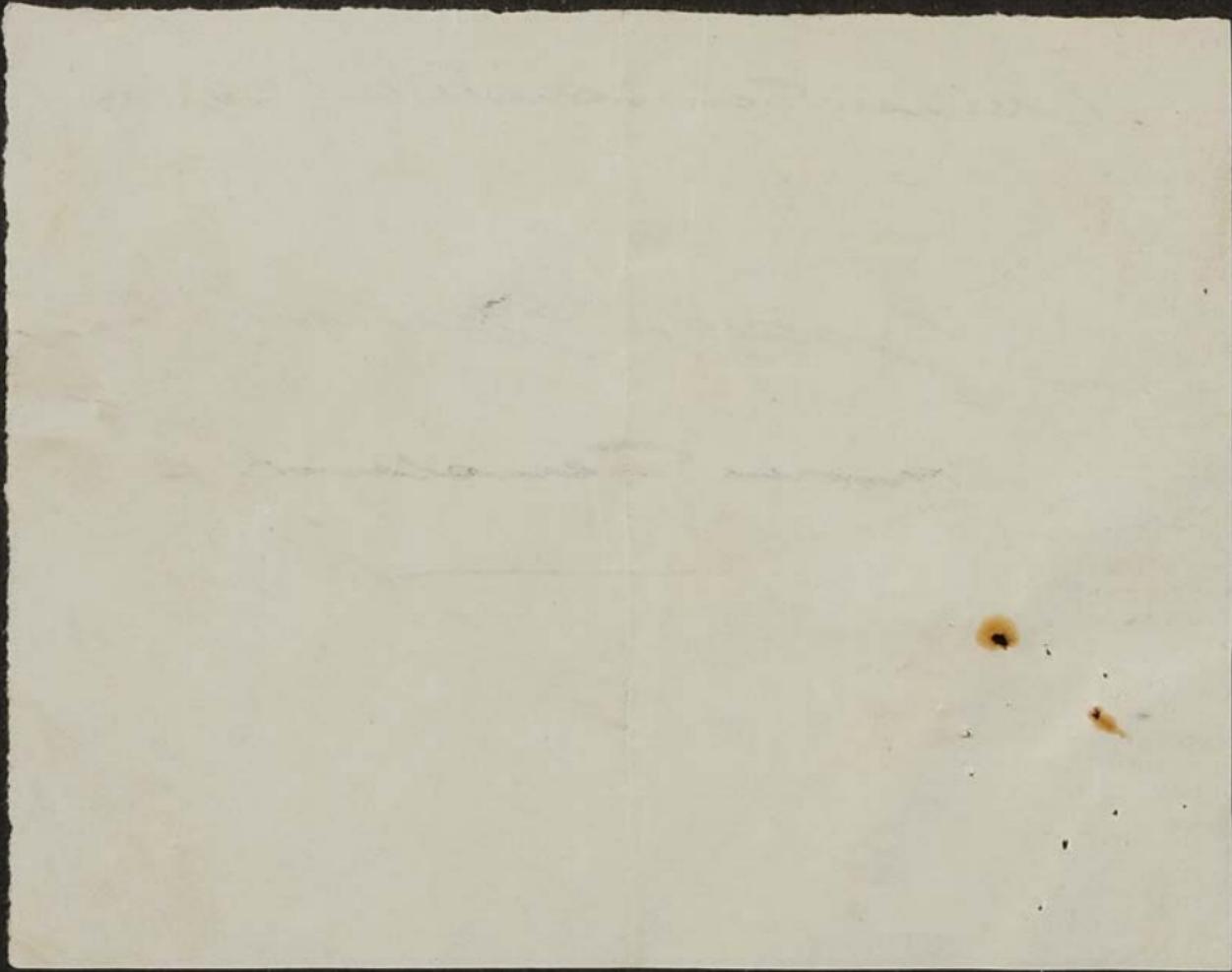
Joseph Giordan  
ancien senateur



Election Sarasonik on 6 Sept. 1931.

Joseph Graaay  
and Sarason -

---



Election senatoriale du 6 septembre 1931

Joseph Giordon  
ancien secrétaire

24)

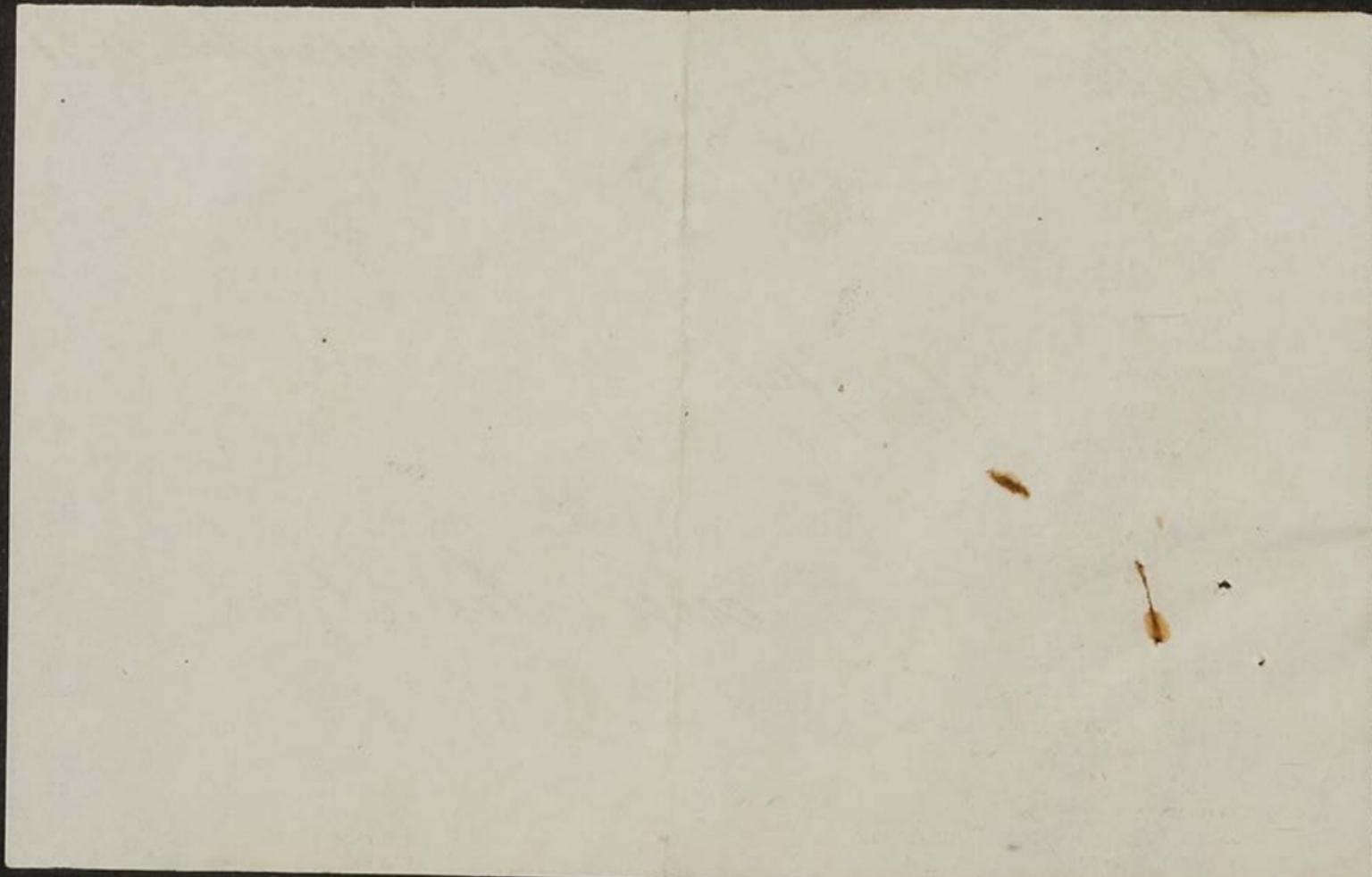
1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>  
tourne ab



Election Senatoriale du 6 Septembre 1931

Joseph Giordain

Ancien Sénateur



ÉLECTION SÉNATORIALE DU 6 SEPTEMBRE 1931

---

Giordan

~~HENRI PIERANGELI~~

DÉPUTÉ

ancien sénateur

1801 ПЛАМЕНИ СИЛЛОВАЯ

---

HENRY H. HANCOCK  
Author

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 6 SEPTEMBRE 1931

---

*Groux Joseph*

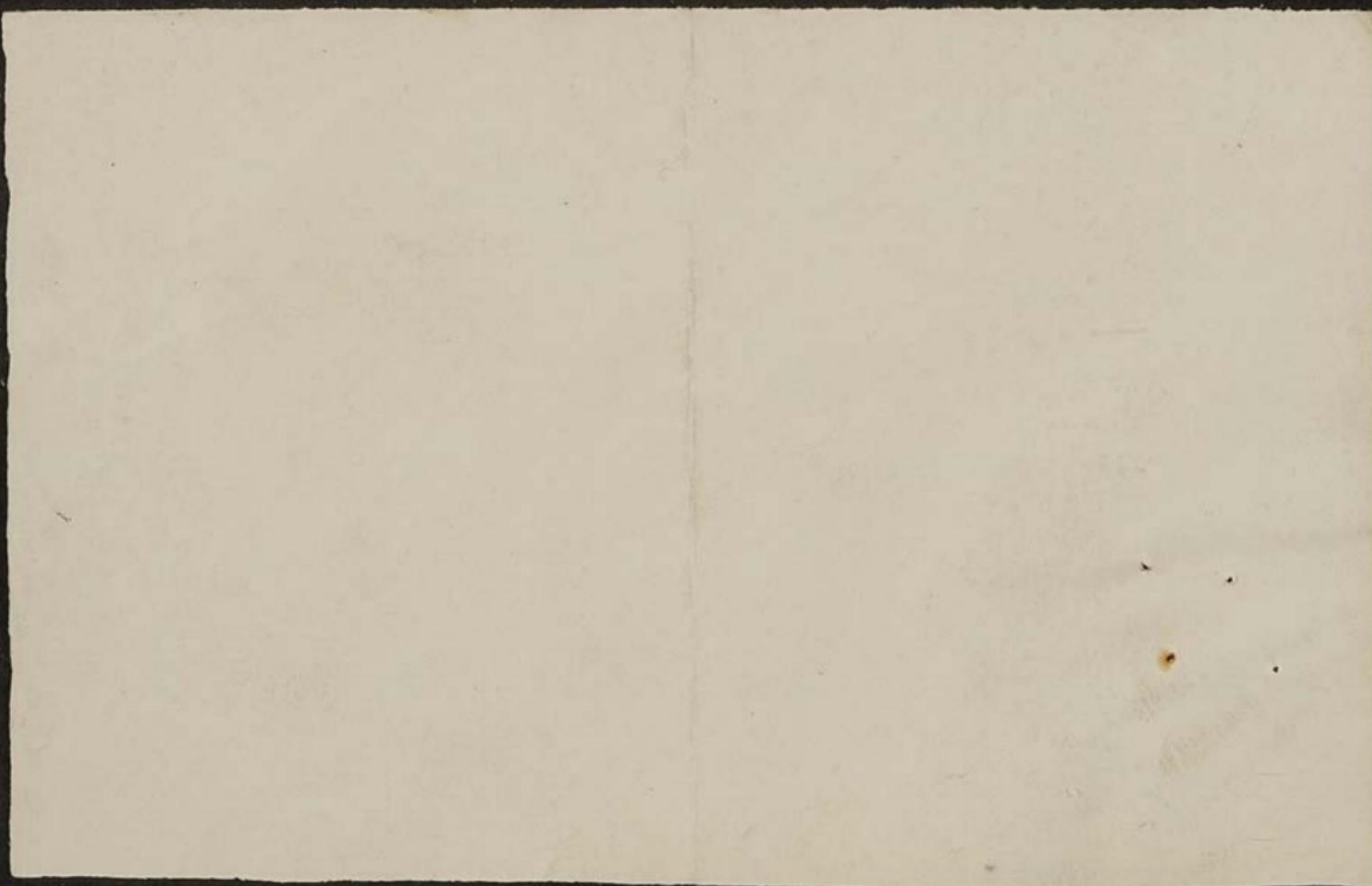
~~HENRI PIERANGELI~~  
DÉPUTÉ

Издательство в изоляторах

HENRY FRENCH  
DEPUTY

Election senatoriale du 6 Septembre 1931

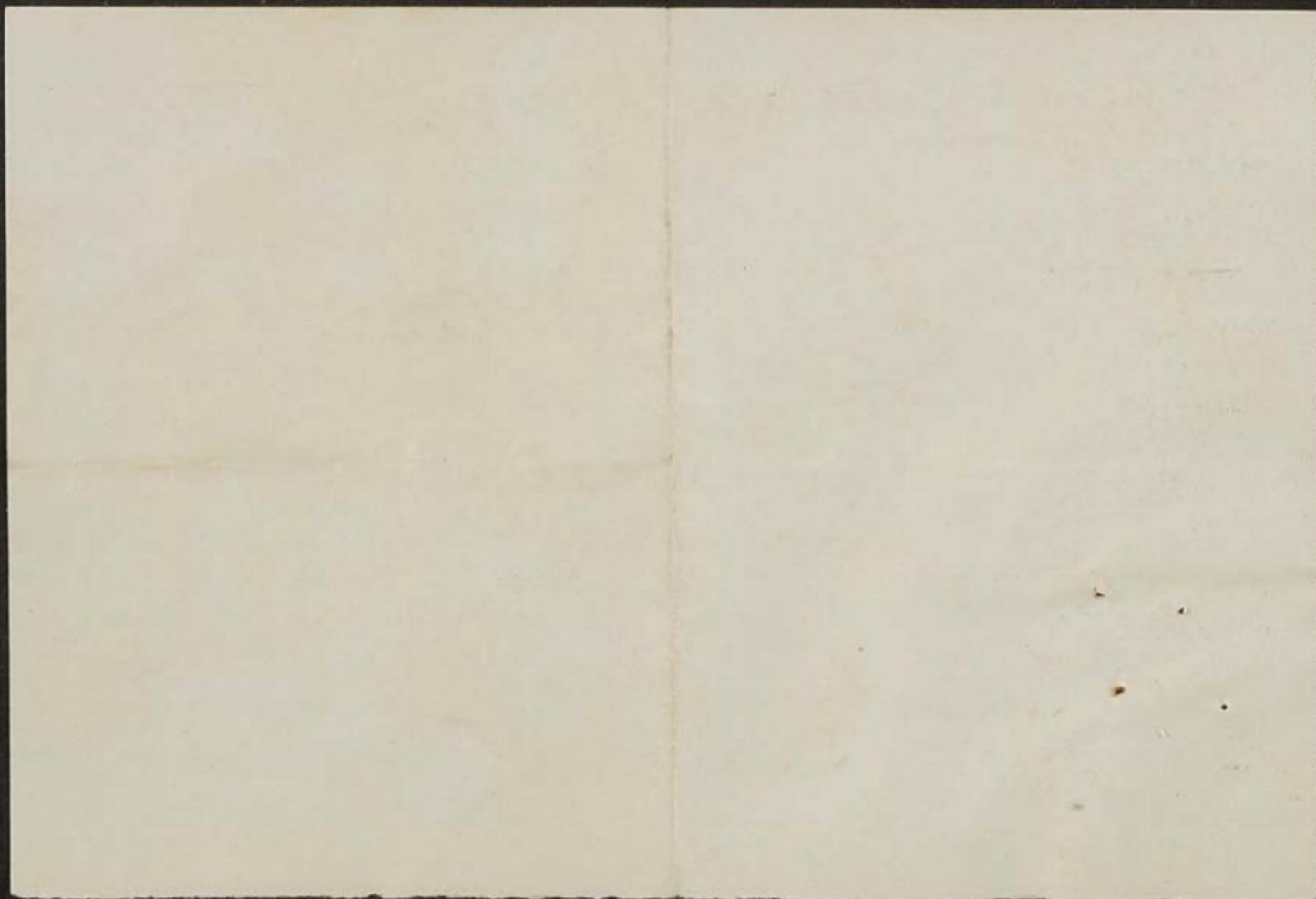
Docteur Pitti-Terraudi:



Élections senatoriales du 6 septembre 1931

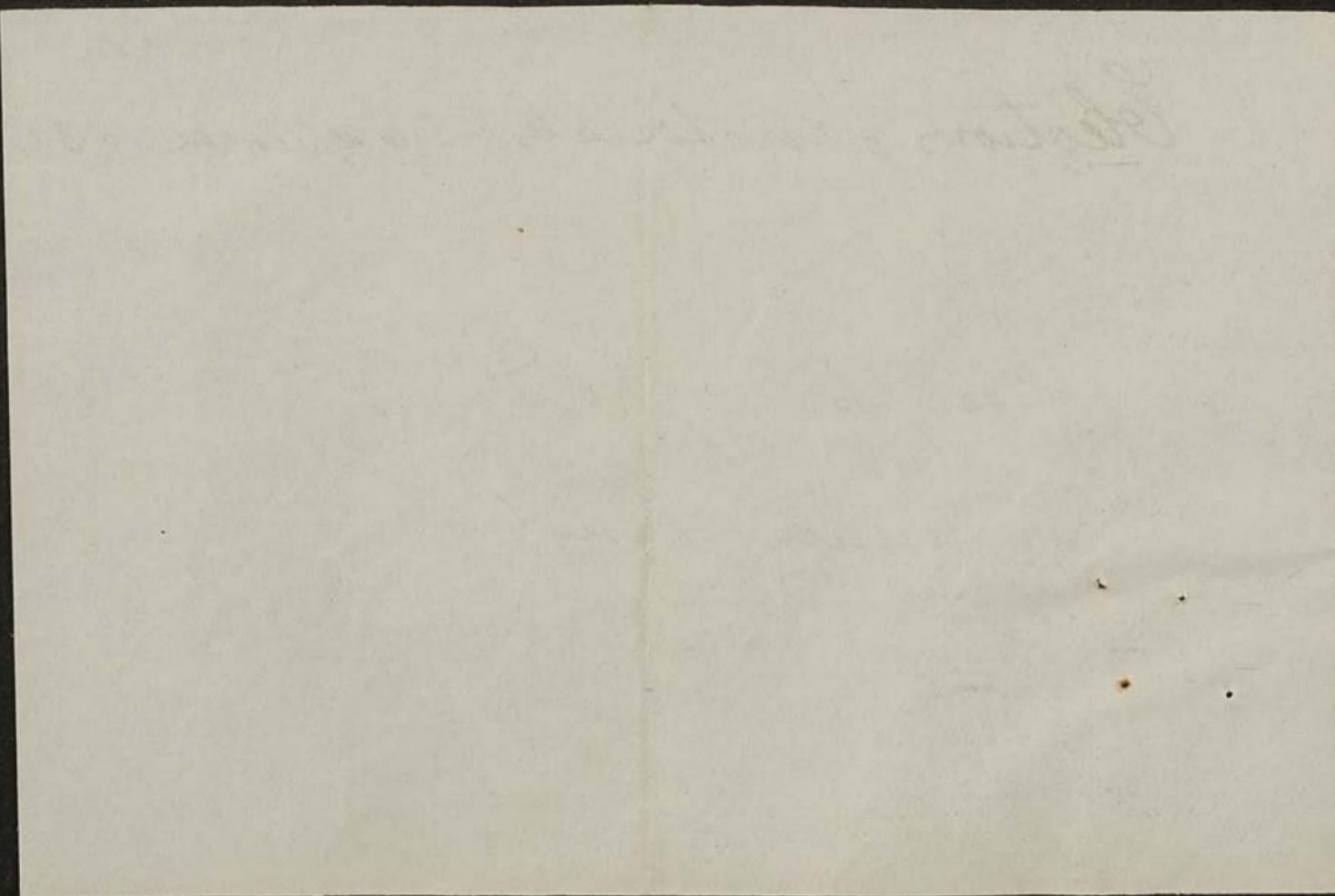
Joseph Giordan

ancien sénateur

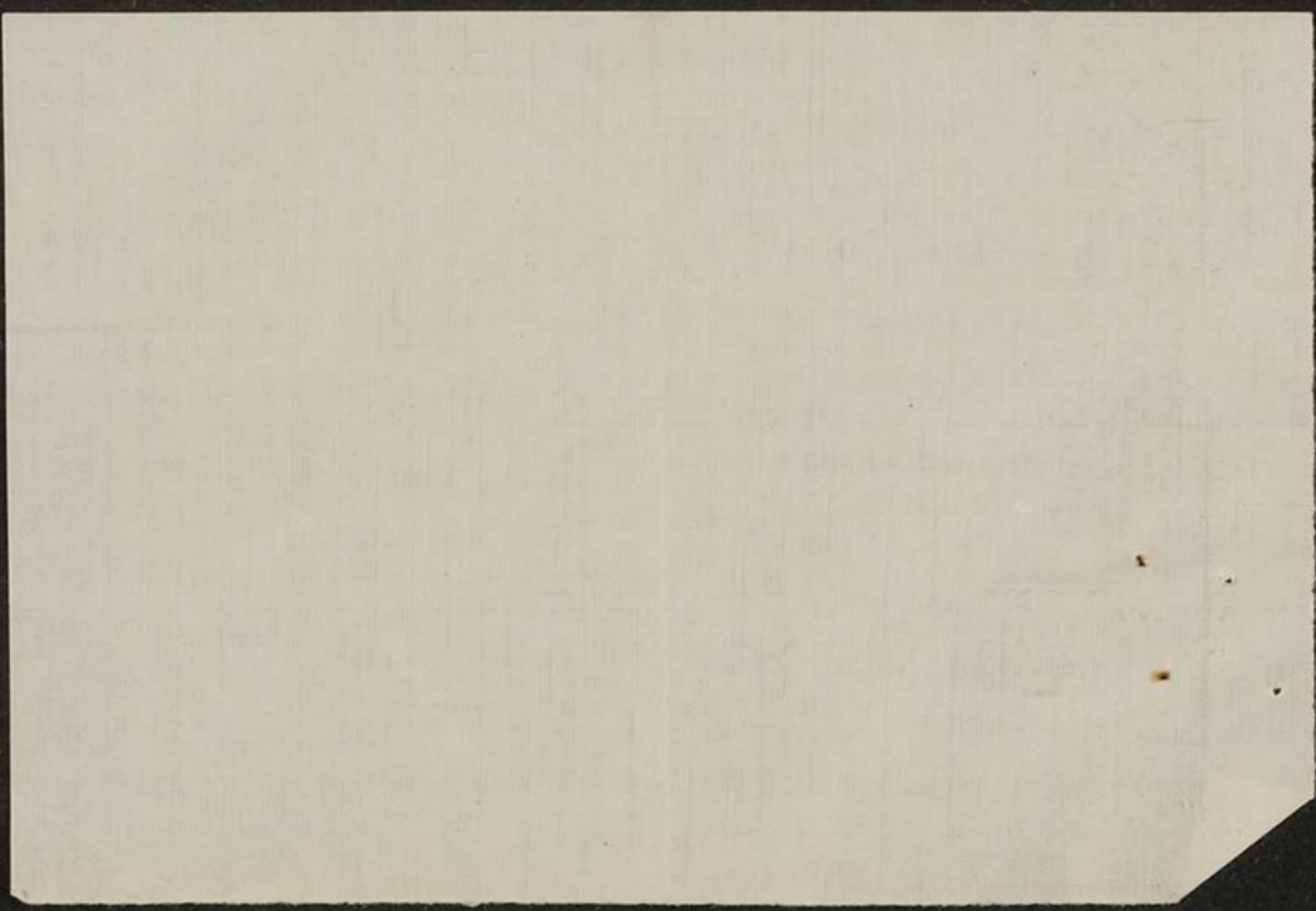


Élections Senatoriales du 6 septembre 1931

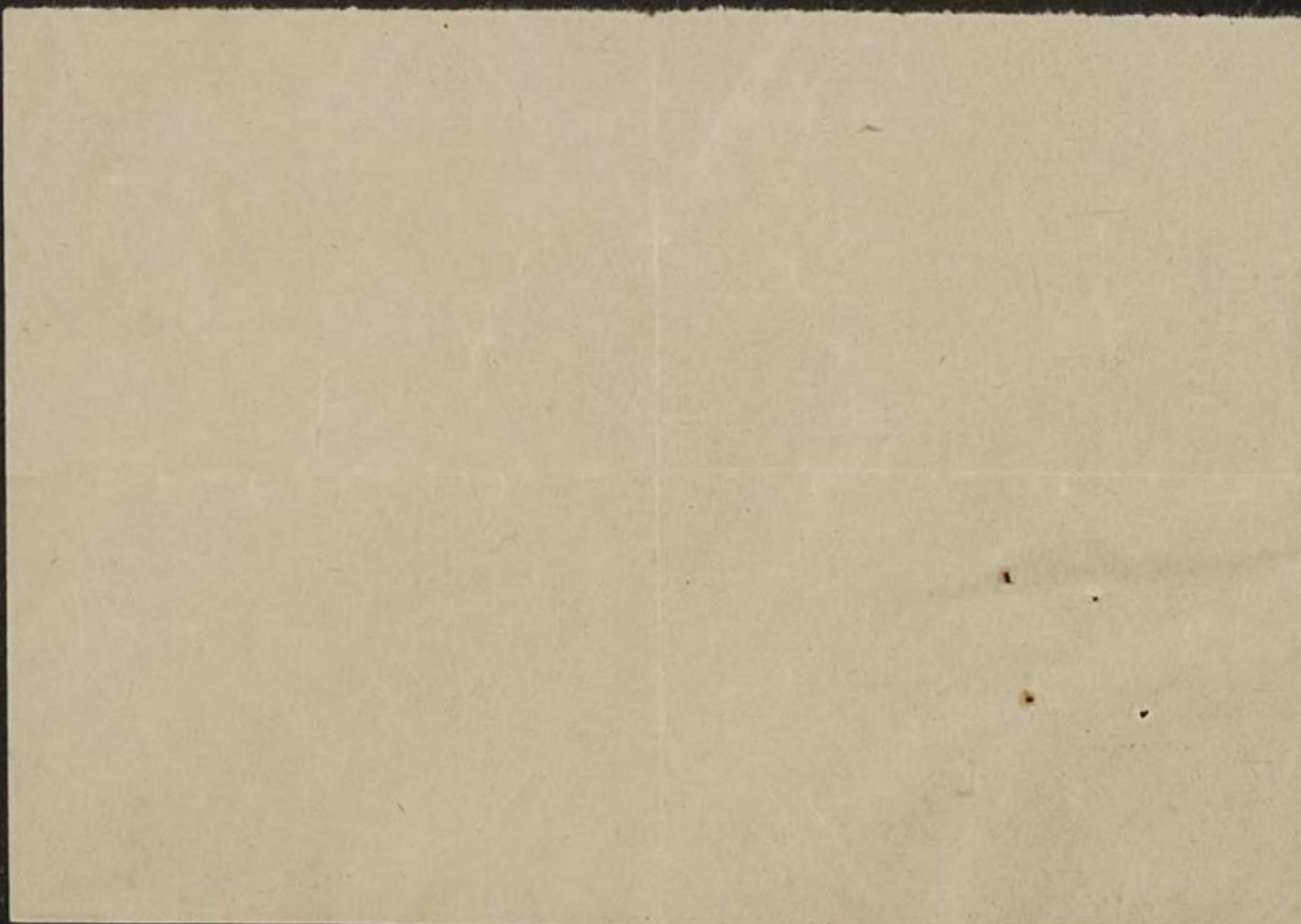
Joseph Giordan  
ancien Senator



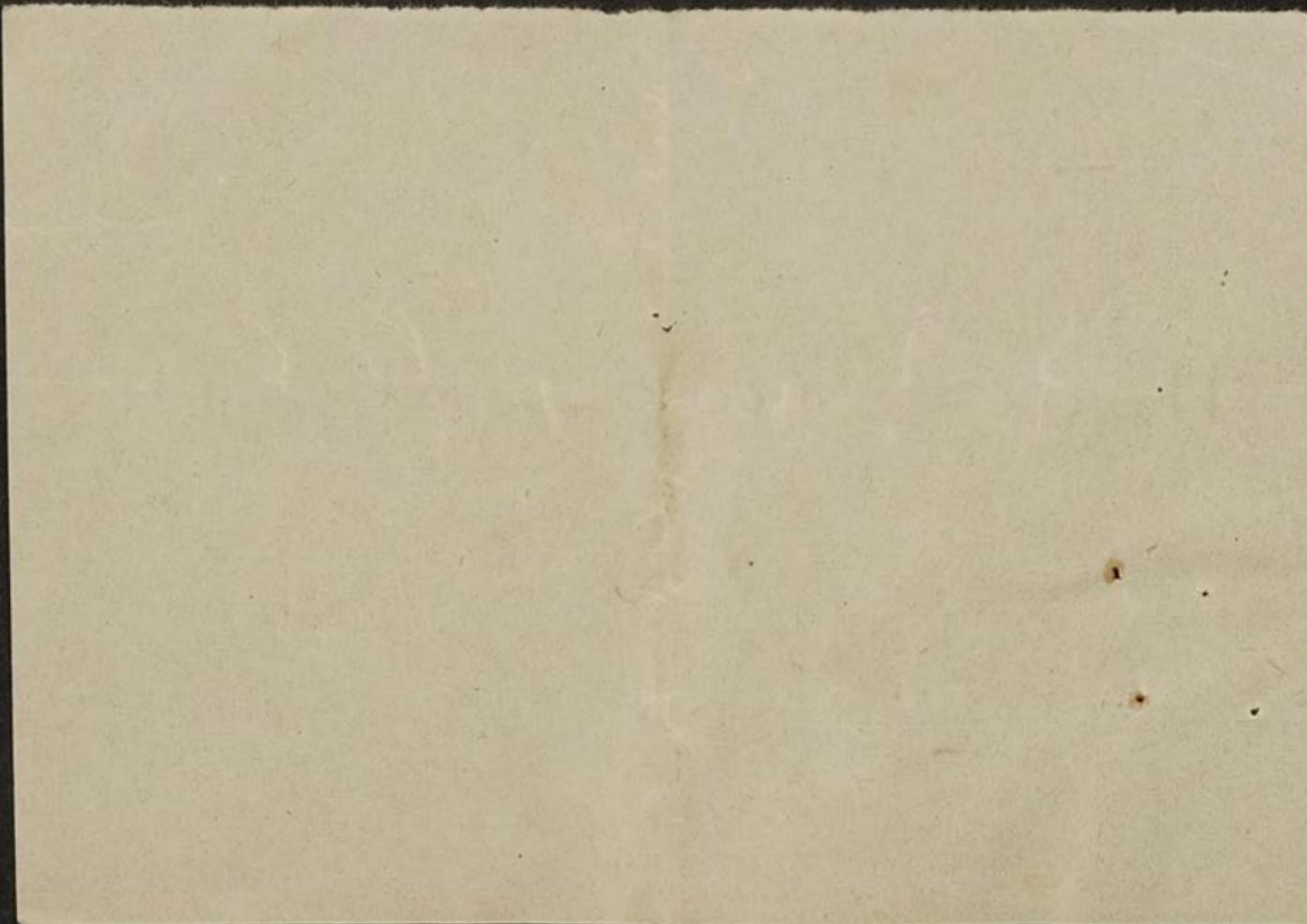
Henri Pierangeli



H. Pierangeli



Henri Pierangeli



Elets aus Seinatiale der 6. September 1831

Joseph Fiordan

Amien Seinatour

AB



Henri Pierregeli  
Député



Elections secrétaires du 6 septembre 1781

Joseph Fioreau  
ancien député



ÉLECTION SÉNATORIALE DU 6 SEPTEMBRE 1931

---

*H. Pierangeli*

~~H. Pierangeli~~

14

**HENRI PIERANGELI**

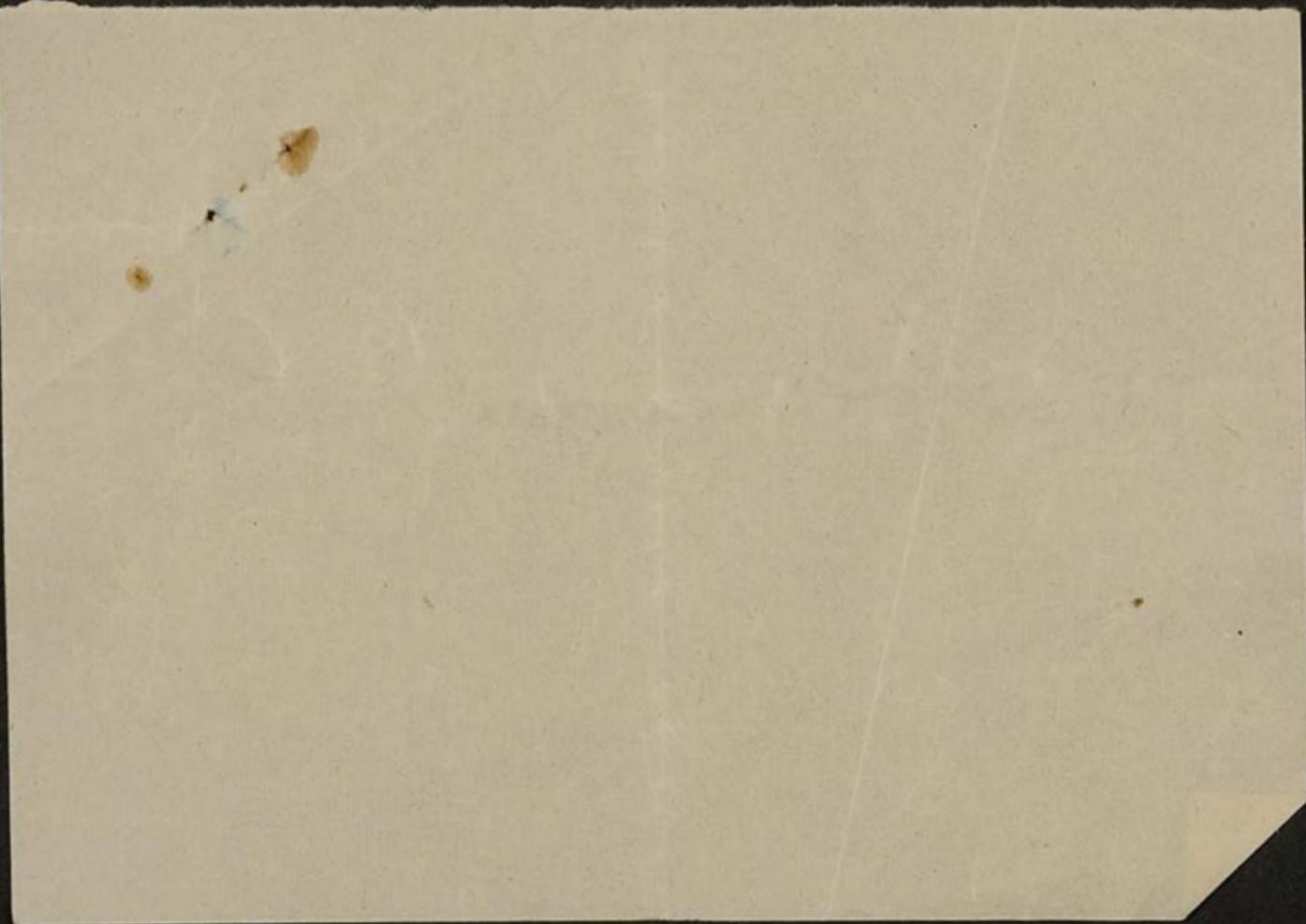
DÉPUTÉ

*Joseph Grisolia  
ancien Député*

HENRY FISCHER

DEPUTY

Heini Fieraugeli



<sup>e</sup> Bureau

# RAPPORT D'ÉLECTION

PRÉSENTÉ PAR

M Fernand Herlin

SÉNATEUR

Département de la Loire

Les élections du 6 Septembre, dans le département de la Corse  
ont donné les résultats suivants :

1<sup>er</sup> TOUR. Electeurs inscrits 808

Nombre de votants 802

Bulletins blancs et nuls 6 à déduire.

Suffrages exprimés 801 dont la majorité absolue est de 402

Ont obtenu : MM. Giordan 390 voix.

Terangel 279

Rocca Serra 719

Nucciole 4

Siron 9

M

élu Sénateur comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

(Voir formules au bas de la page 2 en cas de résultats incomplets ou de non résultat).

2<sup>me</sup> TOUR. Electeurs inscrits 808

Nombre de votants 802

Bulletins blancs et nuls 3 à déduire.

Suffrages exprimés 799 dont la majorité absolue est de 400

Ont obtenu : MM. Giordan 404 voix.

Terangel 391

Siron 4

M

Giordan

élu Sénateur comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

(Voir formules au bas de la page 2 en cas de résultats incomplets ou de non résultat).

3<sup>me</sup> TOUR. Electeurs inscrits \_\_\_\_\_

Nombre de votants \_\_\_\_\_

Bulletins blancs et nuls \_\_\_\_\_ à déduire.

Suffrages exprimés \_\_\_\_\_

Ont obtenu : MM. \_\_\_\_\_ voix.

M \_\_\_\_\_

élu \_\_\_\_\_ Sénateur comme ayant réuni la pluralité des voix.

Votre \_\_\_\_\_ Bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection  
de M \_\_\_\_\_

qui \_\_\_\_\_ remplit \_\_\_\_\_ les conditions d'éligibilité prescrites.

**Formule en cas de résultats incomplets :** La majorité absolue n'ayant été obtenue que par \_\_\_\_\_ candidat il a été procédé à un \_\_\_\_\_ tour de scrutin qui a donné les résultats suivants :

**Formule en cas de non résultat :** Aucun candidat n'ayant réuni la majorité absolue des suffrages exprimés, il a été procédé à un \_\_\_\_\_ tour de scrutin qui a donné les résultats suivants :

# SENAT

Elections sénatoriales de la Corse  
du 6 septembre 1931.

*9ème bureau*  
~~Yatra~~ sous-commission désignée par le 9 ème bureau chargé de l'examen de l'élection sénatoriale du 6 septembre dernier en Corse, était composée de M.M. Delthil, Abel Lefèvre et M. Fernand Merlin. Elle avait comme mission d'examiner les divers détails qui se rapportaient à cette élection.

A plusieurs reprises, la sous-commission a entendu les deux candidats; le 3 décembre M. Pierangeli a fait une analyse de la situation politique en Corse; il s'est efforcé de prouver que le nombre important de bulletins manuscrits qualifiés par lui même de bulletins à clef, c'est à dire truqués et reconnaissables, avaient manifestement faussé l'élection.

Deux tours de scrutin eurent lieu; le second donna 404 voix à Mr Giordan qui fut proclamé élu, 391 à Mr Pierangeli; 61 bulletins manuscrits furent annexés au procès verbal.

M. Pierangeli formula une protestation demandant que les bulletins dits à clef soient au 2ème tour retranchés à chaque candidat, c'est à dire 45 à M. Giordan et 15 à M. Pierangeli, et que le résultat soit ensuite proclamé par le Sénat, après cette opération.

Elle donnerait les chiffres suivants ci-après:

Giordan 404 voix moins 45 = 359,

Pierangeli 391 voix moins 15 = 376.

M. Pierangeli serait ainsi élu à six voix de majorité.

Cette thèse repose, on le voit uniquement sur 60 bulletins dont on conteste la validité.

Nous avons à plusieurs reprises et en présence des candidats examiné ces bulletins.

A la vérité, il est impossible de trouver sur ces bulletins des signes extérieurs ou intérieurs visibles et qui permettraient de les reconnaître. La plupart sont ~~manuscrits~~ écrits sur papier blanc ordinaire ou légèrement teinté (en particulier 5 de M. Pierangeli). Nous fournirons plus loin des renseignements précis.

D'après une jurisprudence constante, la loi n'exclut pas ces bulletins.

Dans une élection antérieure de Corse, cent de ces bulletins furent reconnus valables lors d'un scrutin.

Quant à l'écriture, à l'encre noire, identique sur de nombreux bulletins, elle ne paraît pas contrefaite et prête à une interprétation des deux candidats quelconque.

La question des bulletins n'est pas à retenir dans le cas présent, en l'absence de tous signes ou marques qui les rendraient reconnaissables

## SÉNAT

A ce propos, M. Giordan fait remarquer qu'aux dernières élections sénatoriales et depuis 1921-23-24-29, les bulletins manuscrits étaient nombreux et furent toujours reconnus valables.

Il ajoute que les élections sénatoriales ont lieu en Corse dans des conditions particulières qui constituent une sorte de tradition. Les bulletins ne sont pas envoyés par la poste; en revanche le jour de l'élection et dès l'ouverture du scrutin, les candidats ou leurs représentants se tiennent sous le péristyle de la préfecture, ~~mais~~ au seuil de la salle de vote prêts à distribuer les bulletins.

M. Giordan nous a signalé que durant le 2ème tour de scrutin un encier avait été renversé dans un isoloir et que plusieurs bulletins portant son nom avaient été maculés d'encre. Afin d'éviter des contestations possibles, il envoya chercher d'autres bulletins ce qui demanda un certain temps et explique peut-être le nombre de bulletins manuscrits trouvés dans l'urne à son nom. M. Giordan a enfin ajouté que le 6 septembre dernier, il obtint sensiblement le même nombre de voix que précédemment:

401 voix en 1924  
398 en 1925  
404 en 1931

Après analyse de ces divers faits, la sous-commission a conclu que la dernière élection sénatoriale du 6 septembre en Corse se déroula dans le calme et normalement. Nous n'avons pas à ~~admettre~~ scruter les consciences ~~ou~~ à forger des hypothèses.

La question des bulletins dits à clef a longuement retenu notre attention, nous l'avons montré, ils sont sûrement valables quoique manuscrits.

A titre d'indication complémentaire, voici le détail des constatations diverses faites sur ces bulletins examinés un à un:

M. Giordan I bulletin plus grand que la normale

M. Pierangeli	5 bulletins teinté jaune
I	" sali paraissant avoir séjourné dans une poche.
2	" plus grand que la normale
I	" petit "

M. Pierangeli nous avait demandé après sa première audition, un sursis de quelques jours pour fournir d'autres renseignements en vue de justifier sa demande d'enquête. Nous lui avons donné satisfaction. ~~envoqué une déclaration~~

~~le 15-1-32~~ Il nous a déclaré qu'il se bornait à invoquer, contre les bulletins suspects, la question de droit, les faits annexes n'étant pas suffisamment établis.

Or, nous l'avons dit, les bulletins manuscrits trouvés dans les urnes le 6 septembre sont valables puisqu'ils ne présentent aucun signe qui les rendent reconnaissables.

La sous commission a proposé au 9ème bureau de considérer comme ~~réaliste~~ les opérations électorales du 6 septembre en Corse. Aucune obser-

L.I.R.P.

vation ne s'est produite, le 9ème bureau a unanimement accepté ces conclusion<sup>s</sup>  
Dans ces conditions nous rappelons les chiffres suivants qui en sont le r  
résumé:

Ministère  
de l'Intérieur

Direction du Personnel  
de l'Administration Générale  
gén<sup>e</sup> Bureau

Affaires Politiques

République Française

Paris, le 12 Septembre 1931.

Monsieur le Président,

En suite de la vérification des pouvoirs de  
M<sup>r</sup>. Gordan

Le Sénateur le 6 Septembre 1931  
dans le département de la Corse  
j'ai l'honneur de vous transmettre les documents  
ci-après désignés

1<sup>o</sup> Le tableau indiquant les résultats de  
l'élection des délégués et suppléants, dressé en  
exécution de l'art. 6 de la loi du 2 Août 1875;

2<sup>o</sup> La liste des électeurs sénatoriaux par ordre  
alphabétique, dressé en exécution de l'art. 9 de la  
même loi;

3<sup>o</sup> La liste d'emargement divisée en cinq  
cahiers distincts;

4<sup>o</sup> Les feuilles de pointage au nombre de ~~six~~ ;

5<sup>o</sup> Le procès-verbal des opérations électorales;

6<sup>o</sup> La notice du candidat élu ;

7<sup>o</sup> Une enveloppe cachetée

8<sup>o</sup> Une protestation

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le  
Président, de vouloir bien me faire accuser  
réception du présent envoi.

Agitez, Monsieur le Président,  
l'assurance de ma haute considération.

P<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur  
P<sup>r</sup> Le Chef du bureau des Affaires Politiques

Ministère

Monsieur le Président du Sénat.

# Département de la Corse

MODÈLE N° 8 bis

M

## MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 6 juillet 1931.

(2<sup>e</sup> tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits .....	808
Nombre des votants .....	802
Nombre des suffrages exprimés .....	799

### CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Giordan

Prénoms : Joseph

Qualification, profession, etc. : Ancien Sénateur de la Corse

Date de la naissance : 20 mars 1865

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu .... 404

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Piérangeli Henri ..... 391

M. Dixie ..... 4

M. ..... 0

M. ..... 0

Divers, bulletins nuls ou voix perdues..... 4

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne .. 799

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(MODÈLE N° 8.)

EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOUT 1875, 9 DÉCEMBRE 1884, 29 JUILLET 1913 ET 31 MARS 1914.

*PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le 6 Septembre 1931,  
à Ajaccio, pour élire un sénateur.*

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président ou vice-président ou juge le plus ancien.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-un, le six du mois de septembre nous<sup>(1)</sup> Zévaco Piene, président du tribunal de première instance d'Ajaccio, nous sommes rendu dans la salle du *bureau de préfecture* à Ajaccio local désigné pour la réunion du collège électoral du département de la Corse convoqué en vertu du décret du sept juin 1921 à l'effet d'élire un sénateur.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures, heure légale, et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. Zucarelli	(mairie) Jean François	, né le 5 avril 1851
M. Orzali	(Noël - mairie mairie)	, né le 26 décembre 1855
M. Ettori	(Jacques)	, né le 10 juillet 1909
M. Vincentelli	(Jean)	, né le 31 juillet 1906

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M.

(Grisolia Lelome), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1<sup>o</sup> Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur l'élection des sénateurs modifiée par les lois des 9 décembre 1884, 1<sup>er</sup> février 1898, 31 mars 1914 et 30 décembre 1928;

2<sup>o</sup> Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'organisation du Sénat et les élections des sénateurs complétée par la loi du 7 juillet 1929;

3<sup>o</sup> Le règlement d'administration publique du 16 juin 1929, fixant le mode de payement de l'indemnité de déplacement allouée aux électeurs séniatoriaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4<sup>o</sup> Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;

5<sup>o</sup> Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6<sup>o</sup> Le texte de la loi du 29 juillet 1913, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote ainsi que la sincérité des opérations électorales modifiée par la loi du 31 mars 1914;

7<sup>o</sup> Les instructions ministrielles sur la tenue de l'assemblée électorale;

8<sup>o</sup> Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

9<sup>o</sup> La liste des électeurs séniatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en *enig* sections de vote, de la manière suivante<sup>(1)</sup>:

1 <sup>re</sup> Section, de la lettre	A	à la lettre	C	— 162	électeurs.
2 <sup>e</sup> Section,	—	—	G	— 163	—
3 <sup>e</sup> Section,	—	—	H	— 161	—
4 <sup>e</sup> Section,	—	—	I	— 161	—
5 <sup>e</sup> Section,	—	—	M	— 161	—
6 <sup>e</sup> Section,	—	—	P.	— 161	—
7 <sup>e</sup> Section,	—	—	—	—	—
8 <sup>e</sup> Section,	—	—	—	—	—
9 <sup>e</sup> Section,	—	—	—	—	—
10 <sup>e</sup> Section,	—	—	—	—	—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs<sup>(2)</sup> de ces sections les électeurs dont les noms suivent:

1 <sup>re</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M. Agostini Joseph
	Scrutateurs . . . . .	M. Contaut Paul M. Pasqualini Jean Antoine
2 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M. Carlotti Antoine Pierre
	Scrutateurs . . . . .	M. Ronani Pierre
3 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M. Antoniotti Jean Pierre
	Scrutateurs . . . . .	M. Negri Michel M. Santarelli Jacques M. Emmanuel Pierre M. Pédronielli Jean
4 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M. Bouliron Antoine
	Scrutateurs . . . . .	M. Salotti Louis M. Bandini Jacques M. Palermi Lucien M. Piaggio Vincent
5 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M. Maffetti Giacomo
	Scrutateurs . . . . .	M. Vinciguerra Giulio M. Rocherain Antoine François M. Lambrecht Édouard M. Colombani Malaspina
	Président . . . . .	M. Marcatelli Joseph
	Scrutateurs . . . . .	M. Marzini Lucien M. Toluchi Jean M. Colonna Mathieu M. Marcelli André

6 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M.
	Scrutateurs . . . . .	M. M. M. M.
7 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M.
	Scrutateurs . . . . .	M. M. M. M.
8 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M.
	Scrutateurs . . . . .	M. M. M. M.
9 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M.
	Scrutateurs . . . . .	M. M. M. M.
10 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M.
	Scrutateurs . . . . .	M. M. M. M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de un, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin, munie de deux serrures dissemblables, et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin ni enveloppe, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Chacun des électeurs, après avoir fait constater son identité, a pris lui-même une enveloppe. Sans quitter la salle du scrutin, il s'est rendu isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards et a mis son bulletin sous l'enveloppe; il a fait ensuite reconnaître au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe; le président l'a reconnu sans toucher l'enveloppe que l'électeur a introduite lui-même dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre<sup>(1)</sup>.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émarquements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté,

(1) La constatation des votes pour les délégués ou les suppléants, les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement, doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis aux lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à ~~douze heures~~ *onze heures 30*

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté: 1<sup>o</sup> les enveloppes et 2<sup>o</sup> les bulletins trouvés sans enveloppe, en comparant le nombre des enveloppes avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
			en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 <sup>o</sup> Section.....	161	161	neant	neant
2 <sup>o</sup> Section.....	162	162	-	-
3 <sup>o</sup> Section.....	158	158	-	-
4 <sup>o</sup> Section.....	162	162	-	-
5 <sup>o</sup> Section.....	159	159	-	-
6 <sup>o</sup> Section.....				
7 <sup>o</sup> Section.....				
8 <sup>o</sup> Section.....				
9 <sup>o</sup> Section.....				
10 <sup>o</sup> Section.....				
TOTAUX.....	802	802	-	-

Les enveloppes contenues dans chaque boîte ont été ensuite remises aux bureaux de sections qui les avaient reçues; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a extrait le bulletin de chaque enveloppe et l'a passé déplié à un autre scrutateur; celui-ci l'a lu à haute voix. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les enveloppes renfermant des bulletins blancs, les enveloppes sans bulletin, les enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante, les enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître, les enveloppes non réglementaires, les enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur, les enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature, les enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature, ainsi que les enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents n'ont pas été comptés dans le résultat du dépouillement. Elles ont été réservées pour être soumises à la décision du bureau du collège.

*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES complées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À						
1 <sup>re</sup> Section . . . . .	161	-	161	-	M. Georges	M. Giengel	M. le Paccour	M. Marcolini	M. Miret	M.	M.
2 <sup>e</sup> Section . . . . .	162	-	162	-	70	61	30	17	2		
3 <sup>e</sup> Section . . . . .	158	-	158	-	82	53	18	1	1		
4 <sup>e</sup> Section . . . . .	162	-	162	-	70	61	29	1	2		
5 <sup>e</sup> Section . . . . .	159	-	159	-	81	50	23	1	1		
6 <sup>e</sup> Section . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
7 <sup>e</sup> Section . . . . .											
8 <sup>e</sup> Section . . . . .											
9 <sup>e</sup> Section . . . . .											
10 <sup>e</sup> Section . . . . .											
TOTAUX . . . . .	802	-	802	390	279	119	4	9	—		

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins et enveloppes au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins et enveloppes réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .	808
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement . . . . .	802
Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes . . . . .	802

*Calcul de la majorité absolue.*

Nombre de votants<sup>(1)</sup> . . . . . 802 . . . . .

A DEDUIRE : Enveloppes renfermant des bulletins blancs; enveloppes sans bulletin; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître; enveloppes non réglementaires; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents; enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs<sup>(2)</sup> . . . . . 1

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés . . . . . 801

MAJORITÉ ABSOLUE<sup>(3)</sup> . . . . . 402

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1) :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. Giordan Joseph	trois cent quatre vingt six	390
M. Pierangeli Henri	cent une vingt six. neuf.	279
M. de Rocca-Serra Canile	cent six. neuf.	119
M. Muraccoli Joseph	quatre -	4
M. Drinans	neuf	9
M.		
Bulletins nuls (2) . . . . .		

2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, usqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M.<sup>3</sup> *Aucun des candidats ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et la majorité absolue le bureau a proclamé sénateur a déclaré qu'il y avait de place pour un second tour*  
Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

*Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.*

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à quatorze heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de un sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à 12 heures. et demandé (30)

*Le Président,*

*P. Revill*

*Les Membres du bureau,*

*Le Secrétaire,*

*R. Guiont*

*M. Gran  
Lamont*

*Fauvelot  
Etat*

2<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à quatorze heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus<sup>(1)</sup>.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à ~~seize~~ <sup>soixante</sup> sept heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

*Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.*

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 <sup>e</sup> Section.....	161	161	—	—	—
2 <sup>e</sup> Section.....	162	162	—	—	—
3 <sup>e</sup> Section.....	157	157	—	—	—
4 <sup>e</sup> Section.....	163	163	—	—	—
5 <sup>e</sup> Section.....	159	159	—	—	—
6 <sup>e</sup> Section.....					
7 <sup>e</sup> Section.....					
8 <sup>e</sup> Section.....					
9 <sup>e</sup> Section.....					
10 <sup>e</sup> Section.....					
TOTAUX.....		802	802		

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES complées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la délibération du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À					
1 <sup>re</sup> Section .....	161	—	161	—	M. Gordan					
2 <sup>e</sup> Section .....	162	—	162	—	M. Pierangeli					
3 <sup>e</sup> Section .....	157	—	157	—	M. Mirens					
4 <sup>e</sup> Section .....	163	—	163	—						
5 <sup>e</sup> Section .....	159	—	159	—						
6 <sup>e</sup> Section .....										
7 <sup>e</sup> Section .....										
8 <sup>e</sup> Section .....										
9 <sup>e</sup> Section .....										
10 <sup>e</sup> Section .....										
TOTAUX.....	802	—	802	—	404	391	4			

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins et enveloppes réservés.

Nombre d'électeurs inscrits..... 808  
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'emargement..... 802  
 Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes..... 802

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants <sup>(1)</sup> ..... 802

A DÉDUIRE : enveloppes renfermant des bulletins blancs; enveloppes sans bulletin; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître; enveloppes non réglementaires; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents, enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs <sup>(2)</sup>..... 3

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés..... 799

MAJORITÉ ABSOLUE <sup>(3)</sup>..... 400

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs bulletins, les seconds avec leurs enveloppes.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. Giordan Joseph	quatre cent quatre	404
M. Pierangeli Henri	trois cent quatre vingt	391
M. Drivens	onze	11
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M. (3) *Giordan Joseph* ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

*Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.*

M. Garini Jacques conseiller général a remis au bureau une protestation écrite qui est annexée au présent procès-verbal portant la mention de variété signée par le Président et le secrétaire.  
 À la demande de M. Pierangeli 61 bulletins manuscrits ont été en séance publique placés dans une enveloppe scellée et cachetée ~~en séance publique~~ avec détail de l'attribution de ces 61 bulletins. L'enveloppe a été signée par les membres du bureau —

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à dix-neuf heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d'un sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à dix-neuf heures.

*Le Président,*

*A. Deville*

*Les Membres du bureau,*

*Le Secrétaire,*

*A. Grisoni*

*J. Mallet*

*N. Dray*

### 3<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à dix-neuf heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus<sup>(1)</sup>.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à vingt-deux heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

*Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.*

NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
			en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 <sup>e</sup> Section . . . . .				
2 <sup>e</sup> Section . . . . .				
3 <sup>e</sup> Section . . . . .				
4 <sup>e</sup> Section . . . . .				
5 <sup>e</sup> Section . . . . .				
6 <sup>e</sup> Section . . . . .				
7 <sup>e</sup> Section . . . . .				
8 <sup>e</sup> Section . . . . .				
9 <sup>e</sup> Section . . . . .				
10 <sup>e</sup> Section . . . . .				
TOTAUX . . . . .				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVLOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVLOPPES complées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVLOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À							
1 <sup>re</sup> Section . . . . .			M.		M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
2 <sup>e</sup> Section. . . . .												
3 <sup>e</sup> Section. . . . .												
4 <sup>e</sup> Section. . . . .												
5 <sup>e</sup> Section. . . . .												
6 <sup>e</sup> Section. . . . .												
7 <sup>e</sup> Section. . . . .												
8 <sup>e</sup> Section. . . . .												
9 <sup>e</sup> Section. . . . .												
10 <sup>e</sup> Section. . . . .												
TOTAUX. . . . .												

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins et enveloppes réservés.

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements . . . . .

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes. . . . .

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1) :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M		
M.		
Bulletins nuls (2). . . . .		

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M (3)  
ayant obtenu la pluralité des voix

été proclamé sénateur .

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

*Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.*

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

**CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.**

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à *dix-huit* heures, heure légale, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n°s 3 à 7, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n°s 8 à 17, les feuilles de pointage;

Sous les n°s      à      , les enveloppes et bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Bulletins trouvés sans enveloppe.....
Enveloppes renfermant des bulletins blancs.....
Enveloppes sans bulletin.....
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante.....
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.....
Enveloppes non réglementaires.....
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur.....
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature.....
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature.....
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes où des noms différents.....
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs.....

Enfin, sous les n°s 18 à 19, les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

*Le Président,*

*P. de la Roche*

*Les Membres du bureau,*

*A. Grisant*

*M. Ozar*

*Guillet*

*Guillet*

*Guillet*

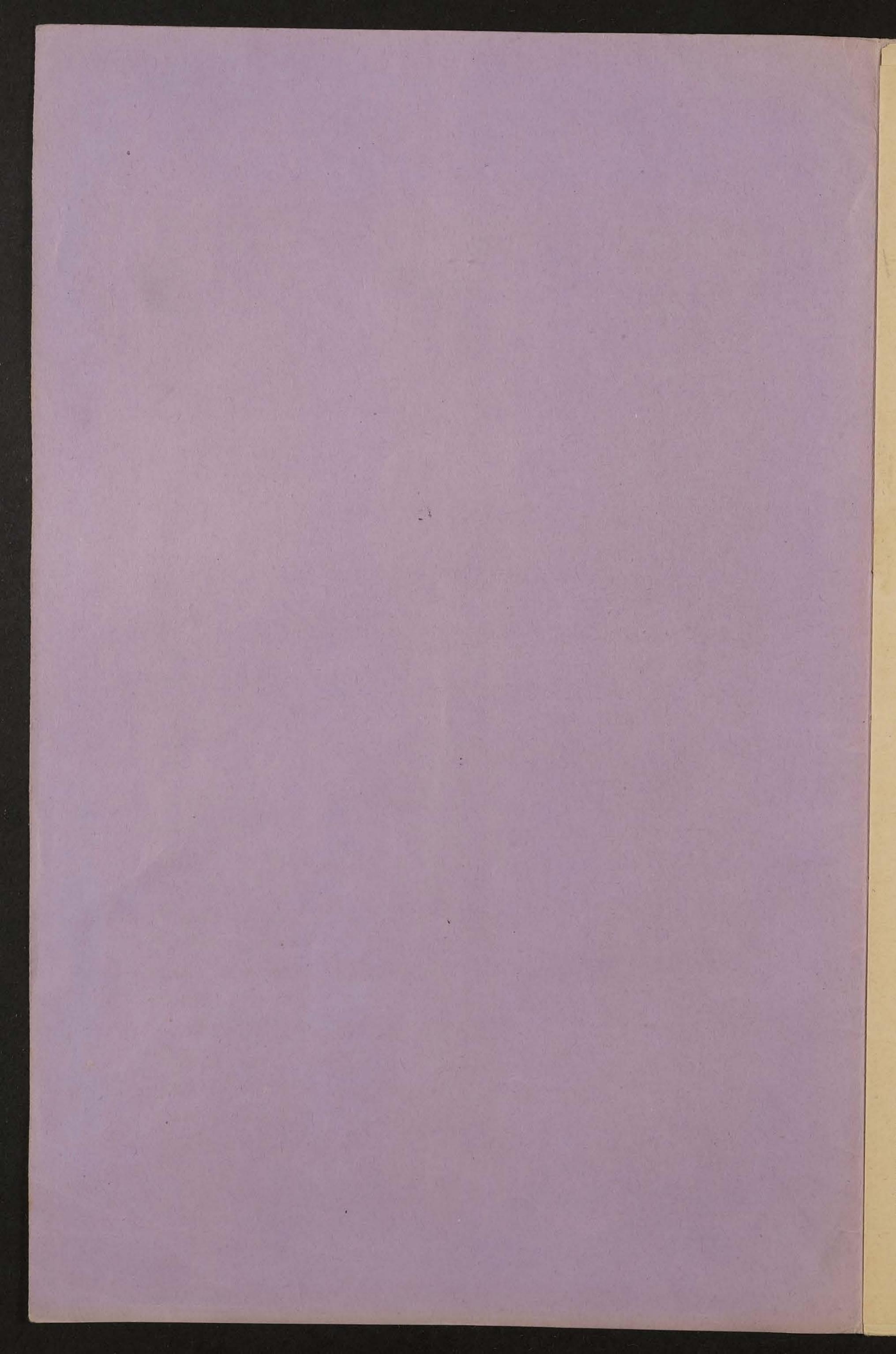
Election Sénatoriale du 6 Septembre 1931.

---

Liste des électeurs sénatoriaux  
par  
Ordre Alphabetique.

---

N° 9  
N=2



## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

## LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1	Abbatucci Jacques	délégué Ticaro		
2	Accibilli Dominique	s: Solaccio S. F. b.		
3	D <sup>r</sup> Achilli Michel	Conseiller général de l'ell <sup>e</sup> de Giunchio		
4	Acquariva Stanislas	délégué Galeria		
5	Agostini André	s: Leutin		
6	Agostini Ant. Mathieu	Londeller S. Argiello		
7	Agostini Augustin	S. P. Protagliadori d'Uzza		
8	Agostini Joseph	Conseiller général d'Uzza		
9	Agostini Louis	délégué Rogliano		
10	Agostini Marc Marie	Conseiller général d'Urtaca		
11	Agostini Orlando	Consulteur d'arrond. da Porta		
12	Agostini Paul F. s:	délégué Aiti		
13	D <sup>r</sup> Albertini Jean B.	Conseiller général Colombia		
14	Albertini Jean	délégué Bisaglia		
15	Albertini Joachim	s: Albertacci		
16	Albertini Pierre Jean	s: Corscia		
17	Albertini Simon Baud	s: Rapaggio		
18	Alfonzi Dominique	s: Galeria		
19	Alfonzi Jean Louis	Conseiller d'arrond. Piediroccia		
20	Alfonzi Louis Jean	délégué Bustamico		
21	Alfonzi Toussaint	s: Le Brun Savelli Charles Marie		
22	Allegri Etiennne	Conseiller général Churo		
23	Altieri Joseph	s: Luri		
24	Altieri François Marie	s: Rogliano		
25	Audarelli Jean	délégué Losigna		
26	Audreani Dominique	s: Zilia		
27	Audreani François	s: Ghisonaccia		
28	Audréani Michel Ant	s: Louté di C. M.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
29	Audréau Nicolas	délégué Vescovato		
30	Andrei Don Jules	5°: Guani		
31	Andrei Joseph	5°: Olmo		
32	Angelotti Decius	5°: Oliviero		
33	Angeli Auge Fréd	5°: Campano		
34	Angeli Antoine	5°: Ville di Pechalpaqua		
35	d'Angeli Antoine	5°: Calvi		
36	Angeli Aut. Dgue	5°: Tarrano		
37	Angeli Jacques Fréd	Cousseiller d'arrond. Ante		
38	Angeli Innocent	délégué Meria		
39	Angeli Jean Bé	5°: Seire		
40	Angelini Dominique	5°: Poggio-Mezzana		
41	Angelini Fréd Amilal	Cousseiller d'arrond. Pro-Casualda		
42	Angelini Ottavio	délégué Carcheto		
43	Arrivanti Ouge	5°: Cagnano		
44	Autoua Fréd Marie	5°: Frassatto		
45	Autoui Jean Aut.	5°: Laiu		
46	D° Antonini François	5°: Sotzia		
47	D° Antonotti	Cousseiller général Piedicroce		
48	Anziani Paul Simon	délégué Valle di Campotarsu		
49	Archangeli Augustin	5°: Altiani		
50	Arrighi de Casanova autre Bé	5°: Castello di Postino		
51	Arrighi Michel Auge	5°: Linguezza		
52	Arrighi Ours Grussant	5°: Muracciu		
53	Arrii Sylvestre	5°: Petto, 3 <sup>me</sup>		
54	Bacchelli Pierre Marie	5°: Abbellara		
55	Bacchieri Jean Bé	5°: St Andre Fréd		
56	Baggiani François	5°: Sotta		
57	Bagnaninchi Joseph	5°: Uciamu		
58	Bagnoli Antoine	5°: Compitello		
59	Balisou autouie Cousseiller général Olmeto			
60	Balisou Raymond	délégué 5°		
61	Baudini Jacques Cousseiller d'arrond. Gennaro			
62	Borghese Jean Bé	délégué Mariglia		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de . . . .)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
63	Barraglioli Jean <sup>35</sup>	délégué Bastelicaccia		
64	Bariani Georges	δ: Lugodi Rossa		
65	Bariani Pierre Xainis	δ: Aghione		
66	P. Bartoli	δ: Piamannacce		
67	Bartoli aut. <sup>35</sup>	δ: Monticello		
68	Bartoli Joseph	δ: Palucca		
69	Battesti Félix	δ: Rezza		
70	Battesti François	δ: Venaco		
71	Battesti François Xavier	δ: Azzana		
72	Battesti Philippe	- d: Scu Nicola		
73	Battestini Jean Joseph Conseiller d'arrondit			
74	Battestini Jean Sébastien	délégué <sup>curiale</sup> Scuola		
75	Battini Jean Louis Cons. d'arrondit Cossiga			
76	Bazziconi François	délégué Butala		
77	de Bearn Hector Conseiller général			
78	Belliini Charles André	délégué <sup>de Bagnoli</sup> Barbuccia		
79	Benecchi Antoine	δ: Arlori		
80	Benedetti Félix	δ: Mulinu	Benedetti Jacques	
81	Benedetti Jean Paul	δ: Petito-Bruno		
82	Benielli André	δ: Bastelicaccia		
83	Benelli Georges	δ: Perrone		
84	Benigni Casimir	δ: Biguglia		
85	Bereni Joseph Marie	δ: Felce	Ganneclau Antoine Joseph	
86	Beretti Dominique	δ: Zura		
87	Bernardini Jean <sup>35</sup>	δ: Lavatoggia		
88	Bernarmoni Bustuccio	δ: Fallone		
89	Bertola Fabiu	δ: Lanna		
90	Bertolacci Antoine	δ: Zaninu		
91	Bertouei Joseph	δ: Fumai		
92	Biancoordini Ch. Jean	δ: Altiani		
93	Bianchi Pierre	δ: Campu		
94	Bianconi Cesar	δ: Perroni		
95	Bianconi Giétan	δ: Punta di Lasina		
96	Biccherai Jean	δ: Cangiaca		
97	Bisgamriglia F. <sup>35</sup>	δ: Peri		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
98	Bonaldi Frédéric Belisario	délégué 1 <sup>er</sup> d'ordre		
99	Bonavita Antoine	Conseiller général		
100	Bonavita Sébastien	délégué Utica		
101	Borelli Antoine	Conseiller général		
102	Borelli Antoine	délégué Catholique		
103	Bourgeois Pierre	5 <sup>e</sup> Bastia		
104	Bozzi Jérôme Jean B <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup> Forciolo		
105	Brocca Jean Paul	5 <sup>e</sup> Serra di Sop.		
106	Brunelli Pauline	5 <sup>e</sup> Grosseto-Poggio		
107	Buresi Pierre	5 <sup>e</sup> Propriano		
108	de Buttafoco Louis	5 <sup>e</sup>	Alfonso Louis Vescovo	
109	Caccarelli Duge Mari	5 <sup>e</sup>		
110	Cagninacci Hyacinthe	Conseiller général		
111	Caitucoli Celestino	5 <sup>e</sup> San Martino di Sotto		
112	Calendini Antoine	délégué Nostra		
113	Calendini Vincent	5 <sup>e</sup> Rose		
114	Calisti Noël	5 <sup>e</sup> Brando		
115	Campana Aut. Fais	5 <sup>e</sup> Olatta		
116	Campana Duglione	5 <sup>e</sup> Casabianca		
117	Canepi Aut. Sébastien	Conseiller d'arrondissement		
118	Campiglia Hyacinthe	délégué Ajaccio		
119	D'Amiciu	5 <sup>e</sup> Calcatoggio		
120	Compianchi Cesar	Conseiller général		
121	Compianchi Yves	délégué Calcatoggio		
122	Canarelli Noël	5 <sup>e</sup> Figari		
123	Canavaggio Aut.	5 <sup>e</sup> Lanipo		
124	Cantara Pierre	5 <sup>e</sup> Sartene		
125	Capporri Aut. Sébastien	5 <sup>e</sup> Girolaygu		
126	Carabelli Charles	5 <sup>e</sup> Fazzau		
127	Caraffa Duge Félix	5 <sup>e</sup> San Martino di Sotto		
128	Carbone Antoine	5 <sup>e</sup> Ajaccio		
129	Carbone Jean B <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup> Arso		
130	Cardi Ch. Louis Hippolyte	5 <sup>e</sup> Poggio d'Orta		
131	D. Carlotti	Conseiller général		
132	Carlotti Aut. Pierre	délégué Balagna		

NOMBRES d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
133	Carlotti Jacques	délégué Serra di Fbo		
134	Carlotti Jules	5 <sup>e</sup> : Ciancamuccia		
135	Carrega Erasme	Conseiller général Baujacia		
136	Carrugi Louis	délégué Albareccia		
137	Casalrauca Cesar	5 <sup>e</sup> : Guarquale		
138	Casalrauca F <sup>er</sup> Jean	5 <sup>e</sup> : dugodi Vazza		
139	Casalrauca Paul	2 <sup>e</sup> : Coguocoli		
140	de Casalrauca Paul F.	Conseiller général Rescorato		
141	docteur Casalta	5 <sup>e</sup> : Cervione		
142	Casalta Paul F <sup>r</sup>	délégué Tolla		
143	de Casalta Philippe	5 <sup>e</sup> : Furiani		
144	Casanova Dou Jean	5 <sup>e</sup> : Lampolo		
145	Casanova Jean	5 <sup>e</sup> : Argiusta		
146	Casanova Jules 25	5 <sup>e</sup> : San Martino di Sota		
147	Casanova Jean J <sup>e</sup> 45	5 <sup>e</sup> : Pioletta		
148	Casanova Jurs Marta	5 <sup>e</sup> : PoggiodiVazza		
149	Casiniiri Pierre R <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup> : Olivaccia		
150	Casta Alessandru	5 <sup>e</sup> : San Giusto di F <sup>r</sup>		
151	Castelli Pierre F <sup>r</sup>	Conseiller d'arrond. Quenza		
152	Catani Michel	délégué Pedroni		
153	Catani Baptiste	5 <sup>e</sup> : Garigano		
154	Catta Louis	5 <sup>e</sup> : Prato		
155	Couraguaro Andre	5 <sup>e</sup> : Ventiseri		
156	Ceccaldi Antoine	5 <sup>e</sup> : Hani		
157	Ceccaldi Aut. Marie	5 <sup>e</sup> : Pioina		
158	Ceccaldi Duge Mari	5 <sup>e</sup> : Giosa		
159	Ceccaldi Francois	5 <sup>e</sup> :		
160	Ceccaldi Jean	5 <sup>e</sup> : Poggiolo		
161	Ceccaldi Jean F <sup>er</sup>	Conseiller général Locca		
162	Ceccaldi F <sup>r</sup> Aut.	5 <sup>e</sup> : Piana		
163	Ceccaldi Lotue	délégué Zozza		
164	Ceccaldoli Pierre Max	5 <sup>e</sup> : Piana		
165	Ceccaldoli Sébastien	5 <sup>e</sup> : Popolasca		
166	Ceccaldoli Valérie	5 <sup>e</sup> : Poggiolo	Ceccaldi Goussaut	
167	Celeri F <sup>r</sup> Aut.	5 <sup>e</sup> : Petrosserena		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
168	Celli Auguste	délégué Peri		
169	Cerami Jean Ch.	5° Cervita		
170	Cesari Ch. Michel	5° Fazzano		
171	Cesari François	5° Argu		
172	Cesari J° aut.	5° Casalbini		
173	Cesari Jules F°ois	Conseiller d'arrond. Ziravo		
174	Cesarini Marcel	délégué Fozzati		
175	Ceselli Albert	5° Pino		
176	Chiaffrini	Conseiller général Vico		
177	Chiappini Sébastien	délégué Detia		
178	Chiaramonti Ch. Fr.	5° Giacaggio		
179	Chiaramonti P. Eusebio	5° Grotta		
180	Chiarelli Bar.	5° Zighani		
181	Chiarioli Dominique	5° 5°		
182	Chiavari Dominique	délégué Suppléant Giacco		
183	Chiavari Jean Jérôme	délégué Auletta		
184	Chiaverini Don Mathieu	5° Mela		
185	Chiocca Prosper	5° Bonifacio		
186	Cinquini François	5° San de Poloschikis		
187	Cipriani Jean	5° Agalone		
188	Cipriani Louis	5° Venzolasca		
189	Codaccioli Jean Simon	5° Bihia		
190	Coggia Pierre	5° Coggia		
191	Cognany Antoine	5° Zouza		
192	Colombani Cesaire	5° Molitfais		
193	Colombani Dore Marie	5° Ohni Tapella		
194	Colombani Edouard	Conseiller d'arrond. Chovasaglia		
195	Colombani J° Maria	délégué Spolencito		
196	Colombani Louis	Conseiller général Belgiovanni		
197	Colombani Malaspina J°	délégué 5°		
198	Colombani Mathieu	Conseiller général Ohni Tapella		
199	Colombani Simon	délégué Pioggida		
200	Colombani Jean Nicolas	5° San Gavio di P. M.		
201	Colonna d'Auxriau J°	5° Monte Maggiore		
202	Colonna de Pinasca Vincenzo	5° Appietto		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de, . . . .)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
203	Colonna d'Orta Jean	délégué Sollacaro		
204	Colonna Jean	5 <sup>e</sup> Arro		
205	Colonna Jean	5 <sup>e</sup> Vico		
206	Colonna Mathieu	5 <sup>e</sup> Murato		
207	Colonna Paul	5 <sup>e</sup> Polisario		
208	Colonna Sauveur	5 <sup>e</sup> Orani		
209	Coltelloni Pierre	5 <sup>e</sup> Olmeta di Luda		
210	Couparetti B <sup>e</sup> my	Conseiller d'arrond. Vernato		
211	Constantini Jules Paul	délégué Ghisoni		
212	Constans Paul	5 <sup>e</sup> Bastia		
213	Conventi Prosper	5 <sup>e</sup> Revutoso		
214	de Corsi François	5 <sup>e</sup> Borgo		
215	de Corsi Patrice	Conseiller général Gino Caserecciu		
216	Corticelliato Pque	délégué Gambarelli Paul Yacciu		
217	Costantini Santoru D.	5 <sup>e</sup> Solaciu P <sup>e</sup>		
218	D <sup>e</sup> Loulon	5 <sup>e</sup> Portovecchio		
219	Cozzani Jean	5 <sup>e</sup> Olmo		
220	Cristiani Antoine	5 <sup>e</sup> Coste'		
221	Cristiani Dominique	5 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup>		
222	Crocicchia Fais Louis	5 <sup>e</sup> Monte		
223	Cruciu Franklin	5 <sup>e</sup> Saliceto		
224	Cucchi Pque	5 <sup>e</sup> Carriu		
225	Culioli Foussaint	5 <sup>e</sup> Portovecchio		
226	d <sup>e</sup> Cuttoli F <sup>e</sup> sois	Conseiller général Barola		
227	Damiani B <sup>e</sup> my	délégué Rogliano		
228	Dauari Ben Pierre	5 <sup>e</sup> Juanu		
229	Dardy André	5 <sup>e</sup> Bastia		
230	Dary Jean Paul	5 <sup>e</sup> Laliri		
231	Defendini Fais Jean	5 <sup>e</sup> Alando		
232	Deirohi ange Aug.	5 <sup>e</sup> Barbaglio		
233	Dominici Grégoire	5 <sup>e</sup> Patriarca		
234	Dominici Pierre	Conseiller d'arrond. Luri		
235	Dompitriu Fais Louis	délégué Ampriani		
236	Donati Sauveur	5 <sup>e</sup> Casanavecchia		
237	Durili Pascal	5 <sup>e</sup> Perrera		

NOMBRES d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
238	Bonnamelli Denis F <sup>r</sup>	délégué Cambria		
239	Bonnamelli Pierre	5 <sup>e</sup> Bastia		
240	Brötter Jacques	5 <sup>e</sup> Cardo-Torqua		
241	Braciga Pierre	5 <sup>e</sup> Largèse		
242	Fabiani Raoul	Conseiller Général Calaquera		
243	Faggianelli Eugenie	5 <sup>e</sup> San' Soreno		
244	Falcucci aut. F <sup>r</sup>	délégué Ventosa		
245	Fericelli Augustin	5 <sup>e</sup> Pieri		
246	Ferracci Jean Paul	5 <sup>e</sup> Portocelio		
247	Ferracci Noël	5 <sup>e</sup> Solollano		
248	Ferraudi Eugenie	5 <sup>e</sup> Valle di P <sup>r</sup>		
249	Ferraudi Iguace	5 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup>		
250	Ferraudi P. F <sup>r</sup>	5 <sup>e</sup> Stradella Cottone		
251	Ferraudi Rock	5 <sup>e</sup> Zilia		
252	Ferraudini J <sup>r</sup> Marie	5 <sup>e</sup> Poggio di Venaco		
253	Ferrari Jean Dugue	5 <sup>e</sup> Porta		
254	Ferrari Jean Pierre	5 <sup>e</sup>	Giovannetti aut. Pedigreggio	
255	Ferreri Jérôme	5 <sup>e</sup> Vaccais		
256	Ferrucci Jean Dugue	5 <sup>e</sup> Bourguane		
257	Ferrucci Mathieu	5 <sup>e</sup> Aja		
258	Ferrucci Thomas	5 <sup>e</sup> Bourguane		
259	Fiamma Joseph	5 <sup>e</sup> Zicavo		
260	Fiammeughini Vanni	5 <sup>e</sup> San' Soreno		
261	Figarella Elie	5 <sup>e</sup> Brando		
262	Figarella Vincent	5 <sup>e</sup> d. Marie Sedda		
263	Filippini Daxu	5 <sup>e</sup> Taglio Felice		
264	Filippi Joseph	5 <sup>e</sup> Portocelio		
265	Filippi Jean	5 <sup>e</sup> Ville di Parao		
266	Filippi Jean J <sup>r</sup>	5 <sup>e</sup> Vivario		
267	Filippi Paul	5 <sup>e</sup> Solollano		
268	Filippi Pie Louis	Conseiller 5 <sup>e</sup> - Boggiu		
269	Filippi Pierre F <sup>r</sup>	délégué Bastia		
270	Filippi Raymond	5 <sup>e</sup> Toc	Raffali Cam. Toc	
271	Filippi Rock F <sup>r</sup>	5 <sup>e</sup> Ridderose		
272	Finidori Jean Quilico	5 <sup>e</sup> Figari		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
273	Foata Paul Digne	délégué azilone		
274	Folacci Antonie	5 <sup>e</sup> Fasso		
275	D <sup>e</sup> Folacci Jean B <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup> Decca Saasha		
276	Folacci Toussaint	5 <sup>e</sup> Louca		
277	Frauceschi aut. Jules	Conseiller d'arrond. Olivier Lappella		
278	Frauceschi Jean	délégué Luri		
279	Frauceschi Mathieu	5 <sup>e</sup> Centuri		
280	Frauceschi Parcino	5 <sup>e</sup> Paucheracca		
281	Frauceschini Frédéric	5 <sup>e</sup> Bastelicia		
282	Frauceschini Jean	5 <sup>e</sup> Arguo		
283	Frauceschini J <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup> Cabara		
284	Frauceschini Sylvette	Conseiller d'arrond. Du Brusse		
285	Frauceschini Yann	délégué Apacio		
286	Frauchi Georges	Conseiller général Cormogato		
287	Frauchi Jean B <sup>e</sup>	délégué Ichalba		
288	Frauchi Jean Pierre	Conseiller d'arrond.		
289	Frauchi Joseph	délégué Pizzani Pietuso		
290	Frauchi Philippe	Conseiller 5 <sup>e</sup> arrond. Jan Martinus dona		
291	Fraucisci Philippe	délégué S. Repanaka B.		
292	Fraticelli J <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup> Pietuso		
293	Frediani Auge	5 <sup>e</sup> Ficataggio		
294	Fregosi Chaurice	5 <sup>e</sup> Volpajola		
295	Froudaci Rotemue	5 <sup>e</sup> Pino		
296	Foutana Pierre	5 <sup>e</sup> Soba-Dequauvois		
297	Fornelli J <sup>e</sup> Audré	5 <sup>e</sup> Cabir		
298	Furicelli Jean	5 <sup>e</sup> Lecci		
299	Galletti Augustin	5 <sup>e</sup> Belgorio Marchesi Charles Jerome		
300	Gombrini J <sup>e</sup> B <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup> Corte		
301	Gombrigli Louis	5 <sup>e</sup> Donki		
302	Garidacci Michel	délégué suppléant Cunigere		
303	Gaspéri J <sup>e</sup> us Marie	délégué Pietralba		
304	Gauriu Jacques	Conseiller général Cunigere		
305	Gauriu Jean	délégué Cunigere		
306	Gauriu Jean Pierre	5 <sup>e</sup> Soretachi Capucca		
307	Gauriu Pinuon Louis	5 <sup>e</sup> Ottaviani Boussaint	Vento di Capucca	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits sans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
308	Gelormini Frédéric	délégué Comité du Vaud		
309	Gettardi Cesar	5° Dorio Degrazia		
310	Genovini Cipriano	5° Olgiola		
311	Germani Etienne	5° Lini		
312	Geromini François	5° Paoletti		
313	Gherardi Jourdain	5° Parata		
314	Ghionga Laurent	5° Corré		
315	Giacobbi Paul	5° Pennato		
316	Giacometti Paul	5° Sermans		
317	Giacomoni Félix	5° Salvatore Tulliani		
318	Giacomoni Puccini	5° Villanova		
319	de Giafferri Paul Louis	5° Piana		
320	Gianubbi Jean André	5° Favalelli		
321	Giannini Pauline	5° Bonifacio		
322	Gilormini Paucracy	5° Rutali		
323	Giosanti Joseph	5° Caruccia		
324	Giordan Joseph	5° Romeo		
325	Giuffri Anton. Béatrice	5° Petasera		
326	Giordani Baptiste	5° Bastelica		
327	Giorgetti Augustin	Oscarini		
328	Giorgetti T. Jean Béatrice	Ogliastra		
329	Giorgi ange Pierre	Zymo		
330	Giorgi ant. Marie	San Giovanni		
331	Giorgi Louis	Pronelli		
332	Giorgi Paul Augustin	San Nicolaus		
333	Giovanni Jules	Scalvaglio		
334	Giovannai Pascal	Alata		
335	Girolami Joseph Marie	Savini		
336	Guidicelli Camille	Solano		
337	Guidicelli Don André	Verdia		
338	Guidicelli T. Ant. Louis	Olivi Capella		
339	Guiliani Jean Béatrice	Salvatore Deane		
340	Giuly Barthélémy	Délégué suppléant Orsi		
341	Giusti Felix	Délégué Sandri		
342	Giustiniani Pierre	Mortà		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUITPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
343	Giuseppe Tomasi	Couniller d'arrondissement		
344	Giuseppe Fabio	Couniller Général <sup>Laura</sup> Lévi		
345	Grassi Toussaint Marie	Couniller d'arrondissement		
346	Graziani Joseph Marie	délégué Cassano		
347	Graziani Jules Antoine	{ Focaccia		
348	Gregory Jacques Auguste	{ Ortigosa		
349	Gregory Vincent	{ Tortia		
350	Griffoni Louis	{ Bisinchi		
351	Grimaldi Dominique	{ Castilla		
352	Grimaldi Joseph André	{ Vivano		
353	Grimaldi d'Esda Joseph	Couniller Général <sup>Cath-Jac</sup>		
354	Grimaldi Paul	Délégué Chiatta		
355	Griselli André	Couniller Général Vezza		
356	Griselli Pierre	délégué Solaro		
357	Grisoli Ours Marie	{ Monte Maggiori		
358	Grisoli Antoine	{ Balogna		
359	Grisoli Dominique	{ Moltifao		
360	Guaschi Siene Philippe	{ Guenza		
361	Guasco Joseph	{ Gangianno		
362	Guerrini Ant. 9 <sup>me</sup>	Rosighans		
363	Guerrini Jean Vital	Couniller d'arrondissement		
364	Guerrini Joseph Marie	délégué <sup>Certifico</sup> Olivanti		
365	Guglielmi Joseph	{ Poggio di Veneto		
366	Guidoni Pierre	{ Calenzana		
367	Guiducci Jean Baptiste	{ 14 <sup>e</sup> Rue Mercure		
368	Ladurelli Jean Etienne	{ Cortejaccio		
369	Landry Adolphe	Couniller Général Culvi		
370	Sanfranchi Antoine	délégué Quilico		
371	Sanfranchi (de) Emmanuel	{ - Lerie		
372	Laorenzi Joseph	Couniller d'arrondissement		
373	Laorenti Ange Marie	<sup>Ste Marie - Lieddi</sup> délégué Calenzana		
374	Lazzarini Félix	{ Pittimorbo		
375	Leandri Baptiste	{ Anna di Cuneo		
376	Leandri François	Couniller d'arrondissement		
377	Leca Alexandre	délégué Guagno		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délegué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
378	Deca Dque <sup>bio</sup> <del>sainte</del>	Conseiller d'arrond.		
379	Deca Ignace <sup>bio</sup> <del>sainte</del>	d'Ormeo 5°		
380	Deca Jean Pierre	délégué Calviaciu		
381	Deca Jules	5° St. Nativitè	Juriosi Xavier. St. Nativitè d'Ormeo.	
382	Deca Marc Jean	5° Patriciole		
383	Lemenuier Jean	5° Bonifacio		
384	Levuardi Hyacinthe	5° St. Marie de Loto		
385	Leouetti Jean B <sup>e</sup> de	5°		
386	Leouetti Jean B <sup>e</sup> de Propriano	5°		
387	Leouetti Jean Luc	5° Gentello	Ortini Albert	
388	Leouetti Charles	5° Murs		
389	Leoni Jean	5° St. Georges <sup>à Moros</sup>		
390	Leoni Nicolas	5° Palauca		
391	Leorizi François	5° Paccia		
392	Lepristi François	5° Toucheniu		
393	Lepristi F <sup>ois</sup> Xavier	5° Tallone		
394	Peschi Henri	5° Erone		
395	Peschi Charles	5° St. Maurolo		
396	Libérati Cesar	5° Roie		
397	Tomellini Jean F <sup>cois</sup>	5° Lunio		
398	Vorugnotti François	5° St. Florent		
399	Sorengi di Bradi Michel Belocédéra	5°		
400	Lasquardi Sylvestre	5° Sant' Anna		
401	Lota Jean B <sup>e</sup>	5° Bastia		
402	Dorrichi Toussaint	5° Quille		
403	Lucacci Jean Mathieu	5° San Giovanni		
404	Lucchesini Séraphin	5° Vezzani		
405	Lucchini Pierre Marie	5° Monacia		
406	Lucciardi F <sup>ois</sup> Louis	5° St. Rito		
407	Luciani G. Louis	5° Pianello		
408	Luciani Christophe	5° St. Laurent		
409	Luciani Jean	Moto Croce 5°		
410	Luciani J <sup>o</sup> François	5° Limpignetta		
411	Luciani Charles	5° Aline		
412	Luciani Louis Etienne	5° Giansomuni		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
413	Luciani Simon Jean Mocca Bock	délégué		
414	Luciani Toussaint		5 <sup>e</sup> : Cammaroli	
415	Luciani Xavier		5 <sup>e</sup> : Costa	
416	Lucioni Jean Simon		5 <sup>e</sup> : Pichon	
417	Lucioni Paul		5 <sup>e</sup> : Sampolo	
418	Luggi Aut Jean		5 <sup>e</sup> : Proggiolo	
419	Luggi Fois Marie		5 <sup>e</sup> : Somera	
420	Luggi Pierre Fois		5 <sup>e</sup> : Tullia	
421	Lusetti Victor		5 <sup>e</sup> : Porri	
422	Lusinchi Jacques		5 <sup>e</sup> : Ricardo	
423	Maestracci Adolphe		5 <sup>e</sup> : Corsica	
424	Maestracci Aut. Jules		5 <sup>e</sup> : Castiglione	
425	Maestracci Pietro	Conseiller général		
426	Maestratti Paul	délégué St Florent		
427	Mancini Lucien		5 <sup>e</sup> : Costa	
428	Mauriello Giacomo	Conseiller d'arrond. délégué Neypot		
429	Mauroni Accesio	délégué Pietrotella		
430	Mauroni Lucien		5 <sup>e</sup> : Cerrone	
431	Maracobelli Jean	Conseiller d'arrond.		
432	Maranuchi Aug.	délégué Bourguignon		
433	Maranuchi P. Andri		5 <sup>e</sup> : Coli	
434	Marcautti André		5 <sup>e</sup> : Poggio M	
435	Marcautti J <sup>e</sup>	Conseiller général		
436	Marcautti Aut.	délégué Mazzola		
437	Marcautti Auguste		5 <sup>e</sup> : Alzi	
438	Marcautti ours Paul		5 <sup>e</sup> : Valle d'Alessani	
439	Marcautti Horace		5 <sup>e</sup> : Comari	
440	Marcelli Béatrice		5 <sup>e</sup> : Polveroso	
441	Marcelli Fois		5 <sup>e</sup> : Arezzo	
442	Marcelli Jules		5 <sup>e</sup> : Nocario	
443	Marcelli Bock		5 <sup>e</sup> : St Florent	
444	Marchesini Mathieu	Conseiller d'arrond.		
445	Marchetti Aut.	délégué Galana		
446	Marchetti Fois Aut		5 <sup>e</sup> : Coli	
447	Marchetti Louis	Conseiller d'arrond.		
448	Marfisi François	délégué Patruno		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
449	Mariani Frédéric Paul	délégué Frasseto		
450	Mariani Louis	5 <sup>e</sup> Quasquara		
451	Mariani Paul André	5 <sup>e</sup> Primo		
452	Mariani Xavier	5 <sup>e</sup> Verayolo		
453	Marietti Achille	5 <sup>e</sup> Farinole		
454	Marini François	5 <sup>e</sup> Colenzana		
455	Marini J <sup>e</sup> André	5 <sup>e</sup> Seata		
456	Marini Joseph	Conseiller d'arrond. Colenzana		
457	Marini Tony	délégué Colenzana		
458	Mariotti P. Paul	5 <sup>e</sup> Calvi		
459	Mariotti Sébastien	5 <sup>e</sup> Urbalacone		
460	Maroselli André	Conseiller d'arrond. Murato		
461	Marsily François	délégué Tedesco		
462	Di Martinetto Ch.	Conseiller général Gavorri		
463	Martinetto Frédéric	délégué Villanova		
464	Martinetto Jean	5 <sup>e</sup> Punelli F.		
465	Martinetto Philippe	5 <sup>e</sup> Coriani		
466	Martinez Paul Aut.	5 <sup>e</sup> Piedipartito		
467	Martinetti Eugène	5 <sup>e</sup> Nouza Padovani François		
468	Mary Paul	5 <sup>e</sup> Cartuie		
469	Mascarinis Aut.	Conseiller d'arrond. Bastia		
470	Masini Baptiste	Nouza 5 <sup>e</sup> Blatà del Cap.		
471	Masini Giovanni	délégué Blatà del Cap.		
472	Mastiani Jean Et.	5 <sup>e</sup> Lanza		
473	Mastri Marc Auge	Conseiller général Gorga		
474	Mastri Pierre P. Aut.	délégué Perelli	Marchi Paul Philippe	
475	Massoni Norbert	5 <sup>e</sup> Moncale		
476	Mattei André de Peracorbara	5 <sup>e</sup>		
477	Mattei André de Carticasi	5 <sup>e</sup>		
478	Mattei Auge F.	délégué Serrap.		
479	Mattei Aut.	Conseiller d'arrond.		
480	Mattei Dgm	délégué Casaglione		
481	Mattei Jean Frédéric	Conseiller d'arrond. Campedello		
482	Mattei J <sup>e</sup> de Barretali	délégué		
483	Mattei J <sup>e</sup> de l'Ile Bous	5 <sup>e</sup>		
484	Mattei Nolibus	Conseiller Général J <sup>e</sup> Pietro di Zenda		

NOMBRES d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUEΣ.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
485	Matteri Pascal	délégué d' <sup>la</sup> Pietro di Zenda		
486	Matteri Philippe	5 <sup>e</sup> Jean Guillaume		
487	Maxiola aut. Didace	5 <sup>e</sup> Bonifacio		
488	Michelangeli J. B. <sup>e</sup>	Conseiller d' arrond Portofino		
489	Micheli Denis	délégué Jean Guillaume		
490	Migozzi Aut.	5 <sup>e</sup> Caleuzana		
491	Milelli Pascal	5 <sup>e</sup> Vezzani	Tomasi Joseph	
492	Milleliri Jean B. <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup> Sotta		
493	Mordoloni Dgue Aut.	5 <sup>e</sup> Palucca		
494	Montecattini J. E. <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup> Urtaca		
495	de Montero Hyacinth	5 <sup>e</sup> Bastia		
496	Moracchini Jean	5 <sup>e</sup> Poggio Mar		
497	Moracchini Michel	5 <sup>e</sup> Venturi		
498	Moracchini Noe	5 <sup>e</sup> Silvareccu		
499	Moracchini Paul Fari	Conseiller d' arrond Prunelli di F. <sup>bo</sup>		
500	Moracchini Pierre P. <sup>e</sup>	délégué Veugolascu		
501	Moracchini Vincent	5 <sup>e</sup> Silvareccu		
502	Morati Horace	5 <sup>e</sup> Borgo		
503	Morazzoni Ch. F. <sup>e</sup> corio	5 <sup>e</sup> Castelluccia		
504	Mordicou François	5 <sup>e</sup> Lucciani		
505	Mordicou Nicolas	Conseiller général Borgo		
506	Morelli Mathieu	délégué Tartea		
507	Moretti Mathieu	5 <sup>e</sup> Caleuzana		
508	Moretti Sébastien	Conseiller général Tosa		
509	Morucci	5 <sup>e</sup> Morosaglia		
510	Mozziconacci J.B	Conseiller d' arrond S. Duce que		
511	Mufaggi Iguacu	délégué Favera		
512	Mufaggi Paul	5 <sup>e</sup> Afa		
513	Muracciole Ours Paul	5 <sup>e</sup> Casuccini		
514	Muraccioli Pierre	5 <sup>e</sup> Bocognano		
515	Muratì Jean Ch.	Conseiller général Murato		
516	Muratì Jean Marie	délégué 5 <sup>e</sup>		
517	Mutelli Frédéric	5 <sup>e</sup> Deaua		
518	Musto Alexandre	Conseiller général San Nicola		
519	Nasica Leopold	délégué Prato		
520	Natali Thomas	5 <sup>e</sup> Monaccia d'Aul		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délegué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
521	Natalini Auge Louis	délégué Braxida		
522	Natalini Matthieu	5° Méria		
523	Negroni Don Parcuis	5° Pata		
524	Negroni Jean Pierre Conseiller d'arrond. Colacuccia			
525	Neri Michel	5° Partue		
526	Nesa F <sup>cois</sup> Xavier	délégué Cogna		
527	Nicolai Aut. Martin	5° Foce		
528	Nicolai f <sup>rs</sup> du Don f <sup>rs</sup>	5° Larbiu		
529	Nicolai Jean F <sup>cois</sup> Conseiller d'arrond. Cehaghi Vese			
530	Nicolai Pruis	délégué Richa di Vese		
531	Nicolai Lauritus	5° Casalabrua		
532	Nicoli Nicolas	5° Falatana		
533	Niellini Jules F <sup>cois</sup>	5° Volpajola		
534	Oz de Nobili	Conseiller général Corse		
535	Oberti J <sup>b</sup> Precious	délégué Oluro		
536	Ogliastromi Matthieu	Conseiller d'arrond. Petro-Busso		
537	Oliva J <sup>b</sup> Félix	délégué Castuelu		
538	Olivari Jacques	5° Bastia		
539	Oppidi Pierre Marie	5° Bulus		
540	Orobrua Augustin	5° Nobella		
541	Orazzi Noël	5° Arbori		
542	Orachionni Henri	Conseiller d'arrond. Bagnacio		
543	Orlandi J <sup>b</sup> de F <sup>cois</sup>	délégué Romano		
544	Orlandi Martin	5° Portoveccio		
545	Orlanducci Charles	5° Resorato		
546	Orsini Auge	5° Viguale		
547	Orsini Etienne (d <sup>r</sup> )	5° Nauza		
548	Orsini Fabien	5° Nesa		
549	Orsini Félix aut.	Conseiller général Seruans		
550	Orsini Jules Cesar	délégué Jan Quirino		
551	Orsini Oursini	5° Draguignano		
552	Orsini Dominique de Verso	5° Verso		
553	Orsini Paule de Vallicalle	5°		
554	Orsini F <sup>cois</sup>	5° Verso		
555	Orsini Jean B <sup>le</sup>	5° Occhiocatano		
556	Orsini Pasquin	5° Ficaya	Battesti Pierre Paul	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de,...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Pisser dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
557	Orticomi Joseph	délégué élu		
558	Ortoli Simon	5 <sup>e</sup> Poggio F <sup>eo</sup>	Cianfarani Christophe	
559	Ortoli Jean B <sup>te</sup>	5 <sup>e</sup> Olivuccia		
560	Ottorani Aut. Michel	5 <sup>e</sup> Calauora		
561	Ottorani Ange M.	5 <sup>e</sup> Serradell <sup>o</sup>		
562	Paccioni Don Victor	5 <sup>e</sup> Calacuccia	Costa Don Giovanni	
563	Paccioni Marc André	5 <sup>e</sup> Zalana		
564	Padovali Ch. André	5 <sup>e</sup> Decca J <sup>eo</sup>		
565	Palermi Crucien	5 <sup>e</sup> Ventu		
566	Palmiacci François	5 <sup>e</sup> Argusda M <sup>o</sup>		
567	Palmieri Joseph	Conseiller d'arrond. Poggiano		
568	Pancrazi Dgue	délégué Farinola		
569	Panzani Aut. Fusino	5 <sup>e</sup> Altagine		
570	Paoletti Don Horace	5 <sup>e</sup> Brunelli L		
571	Paoletti J <sup>o</sup> Marie	5 <sup>e</sup> Tasso		
572	Paoli Astolphe	5 <sup>e</sup> Piaiello		
573	Paoli Broadicius	5 <sup>e</sup> Pastorecola		
574	Paoli Dgue	5 <sup>e</sup> Yaccio	Fabiani Dominique	
575	Paoli Félix (doct.)	5 <sup>e</sup> Salice		
576	Paoli Jean Dgue Serap.	5 <sup>e</sup> Arto		
577	Paoli Jean Mathieu	5 <sup>e</sup> Murge		
578	Paoli Jean Pierre	5 <sup>e</sup> Brunelli C <sup>eo</sup>		
579	Paoli Pourent	5 <sup>e</sup> Aubregier		
580	Paoli Louis J <sup>o</sup>	Conseiller d'arrond. Pédicata		
581	Paoli Noëlle	Conseiller général Salice		
582	Paoli Paul	délégué		
583	Paoli Paul Marie	5 <sup>e</sup> Aleria		
584	Paoli Philippe	5 <sup>e</sup>		
585	Paoli Pierre F <sup>eo</sup>	délégué suppléant		
586	Paolini Pierre F <sup>eo</sup>	Conseiller d'arrond. Giusuni		
587	Pirazzitelli Ph.	délégué Fisco		
588	Paraisini Nap.	5 <sup>e</sup> Cavalle		
589	Parigi F <sup>eo</sup> Jean	5 <sup>e</sup> Castellaru M <sup>o</sup>		
590	Parigi Vincent	5 <sup>e</sup> Bustamico		
591	Pasqualazzi J. D <sup>o</sup>	5 <sup>e</sup> Favaro		
592	Pasqualini Ange F <sup>o</sup>	5 <sup>e</sup> Crocetta		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de . . . .)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
593	Pasqualini Jean Aut.	délégué Campille		
594	Pasqualini P. Jérôme	5° Chiribis		
595	da Passano Jean D°	5° Loguocoli		
596	Patruinuio G°	5° Bastia		
597	Pedinielli Jean	5° Bartenu		
598	D° del Pellegrino F. Conseiller général Peu-Paué Antoine	apuciu délégué Cauro		
599	Peraldi Angelini	5° Focu		
600	Peraldi J. B.	5° Corrau		
601	Peraldi Urs Jean	5° Granace		
602	Peraldi Paul Mathis	5° Corrau		
603	Perazi Gabriel	5° Propriano		
604	Peretti Dagué Conseiller général			
605	de Peretti Don Gius.	délégué Zuccaro		
606	de Peretti Frédéric	5° Ferri		
607	Peretti Paul André	5° Ferri		
608	Peretti Paul André	Conseiller d'arrond. Zetta		
609	Peretti Paul Marie	délégué Coti Chiavari		
610	Peretti Pierre	5° Zerbino		
611	Peroni Jacques	Conseiller général J. Peroni		
612	Piani Michel	délégué San Scricciu		
613	Piazza André	5° Olmetta di Capo		
614	Piazzoli Vincent	5° Valle d'Allassan		
615	Pieraggi Louis	5° Dorza		
616	Pierangeli Henri député	1 Bastia		
617	Pieri Emile	5° Ghisoni	Micelli ours Félix	
618	Pierini Pierre	5° Speloncato		
619	Pietri Auge Louis	Conseiller d'arrond. Villa		
620	Pietri Angelini	délégué Bonifacio		
621	Pietri Camille	Conseiller général Serra di Taravu		
622	Pietri Don Paul	délégué Sartori		
623	Pietri François	Ministre Morta		
624	Pietri Jean Paul	délégué Pietroso Dorsimont Rome.		
625	Pietri Marc Mathieu	5° Quenza		
626	Pietri Nicolas	5° Oliviero		
627	Pietri Philippe	5° Cauro		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appellés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
628	Petrucci François	délégué Castello		
629	Piletti Dque	5 <sup>e</sup> Venaro		
630	Pinelli B. my	5 <sup>e</sup> Camariggo		
631	Pinelli François	5 <sup>e</sup>		
632	Pinelli Xavier (mauv)	5 <sup>e</sup> Rodazia		
633	Pinelli Xavier rehaute	5 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup>		
634	Pitti-Ferraudi Ch.	Conseiller général <i>Pacha di Leggi</i>		
635	D <sup>r</sup> Pitti-Ferraudi F.	délégué <i>Pacha di Velle</i>		
636	Poggi Auguste	Conseiller d'arrond. <i>Bastia</i>		
637	Poggi Jean Paul	délégué <i>Stendu d'A</i>		
638	Poggi Jean Th.	5 <sup>e</sup> Zeraro		
639	Poggi Jules	5 <sup>e</sup> Cott-Chauvin		
640	Poggiale Xavier	ol <sup>e</sup> Salle di M.		
641	Poggiali Aut. Jérôme	5 <sup>e</sup> Ucciani		
642	Poletti Joseph	5 <sup>e</sup> Lario		
643	Poletti Marius	5 <sup>e</sup> Pietraviglio		
644	Poli Nou Jean	5 <sup>e</sup> Corse		
645	Poli S <sup>es</sup> Martin	5 <sup>e</sup>		
646	Poli J <sup>es</sup> aut.	5 <sup>e</sup> Deusta		
647	Poli Jean Th.	5 <sup>e</sup> Campi		
648	Poli Marius	5 <sup>e</sup> Poggioli Kazza		
649	Poli Theodore	Conseiller d'arrond <i>Salle</i>		
650	Potterelli Jean Aud.	délégué Proletto		
651	Potruncini André	5 <sup>e</sup> Pro Latoretti		
652	Profizi Pierre Paul	5 <sup>e</sup> Couca		
653	Puccinelli Alexandre	Conseiller 5 <sup>e</sup> arrond. Calvi		
654	Quilici Paul Aut	délégué Sorolla		
655	D <sup>r</sup> Quilici Boupei	Conseiller général <i>Bastia</i>		
656	Quilici Simon	délégué Allibecq		
657	Quilichini Hyacinthe	5 <sup>e</sup> Sutie		
658	Quilichini Jules	5 <sup>e</sup> Siggianello		
659	Quilichini Marc Marie	5 <sup>e</sup> Pianottoli		
660	Quilichini Ours Paul	5 <sup>e</sup> Cozzano		
661	Quilichini Xavier	5 <sup>e</sup> Pila Lanale		
662	Raffalli Pierre Marie	5 <sup>e</sup> Nocario		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placez dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
663	Renucci Jean 3 <sup>e</sup>	délégué Cozzano		
664	Renucci Jourdan	5 <sup>e</sup> Felicato		
665	Renucci Polycarpe	Conseiller d'arrondissement Jolamont		
666	Riesi Toussaint	5 <sup>e</sup> Battelica		
667	Riolacci Henri Paul	délégué Perelli		
668	Risterucci Vincent	5 <sup>e</sup> Autisanti		
669	Rocca aut. F <sup>er</sup> ois	Conseiller d'arrondissement Cimato		
670	Rocca Bernardin	délégué S <sup>e</sup> Maria F.		
671	Roccaserra Out.	5 <sup>e</sup> Serra Sc.		
672	de Roccaserra Camille	Conseiller général Portovecchio		
673	Roccaserra Ch.	délégué Portovecchio		
674	Roccaserra Louis	Conseiller d'arrondissement Tore		
675	Roccaserra Jean	5 <sup>e</sup> Serra Sc.		
676	Roodaro Vincent	délégué Bastia		
677	Roumani Pierre F <sup>er</sup> ois	5 <sup>e</sup> Taglio Solacio		
678	Rosselin Francis	5 <sup>e</sup> Portovecchio		
679	Rosoli Ange	5 <sup>e</sup> Bastia		
680	Rossi Félix	délégué suppléant Alata		
681	Rossi Jacques	délégué Arbella		
682	Rossi François	5 <sup>e</sup> Ocana		
683	Rossi Toussaint	5 <sup>e</sup> Jonni Poto		
684	Rostini D <sup>e</sup> que	5 <sup>e</sup> Marquana		
685	Ruoli Bernardin	5 <sup>e</sup> Lotta		
686	Sabbatorsi Ch. F <sup>er</sup>	5 <sup>e</sup> Canale di Rezza		
687	Salini Alérius	5 <sup>e</sup> Giuseppaggio		
688	Sacriponti Jean	Conseiller d'arrondissement Valli di Alessani		
689	Saladini F <sup>er</sup> ois	délégué Chorges		
690	Saliceto J <sup>e</sup> Marie	5 <sup>e</sup> Letta		
691	Salini Sylvestre	5 <sup>e</sup> Zolla		
692	Salvarelli Martin	5 <sup>e</sup>		
693	Salvatori Paul	5 <sup>e</sup> Cattari		
694	Salvetti Aut.	5 <sup>e</sup> Castifao		
695	Salvetti Louis	Conseiller d'arrondissement Campile		
696	Salini Jean Ambrico	délégué 5 <sup>e</sup> Reparata		
697	Sannicouri Edouard	5 <sup>e</sup> Novale		
698	Sanguinetti Aut.	5 <sup>e</sup> Partiu		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de,...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
699	Saudaniani Et-	Conseiller d'arrond. Carola		
700	D. Sanguinetto	5: général Braudu		
701	Sausouetti Joseph	délégué Appotto		
702	Sautorelli J. J.	5: Cartini		
703	Sauti Jean	5: Penta di Cesa		
704	Sautolini J. Giulio	5: S. Andri di Cesa		
705	Sautoni Bruno	Conseiller d'arrond.		
706	Sautoni Egois Marie	délégué de Baluccia	Braudu	
707	Sautoni Faro Marie de	5:		
	St-Pierre de Venaco			
708	Sautoni Frédéric	5: Isolaccio		
709	Sautoni Jean B.	5: Castellani di Cesa		
710	Sautoni Pascal	5: Sisco		
711	Sautoni Ph.	5:		
712	Sautoni Simon Bruno	5: Ghisoni		
713	Sautucci Don Bruno	5: Setti		
714	Sari Ennile	Conseiller général Bastia		
715	Sarrola Ange Aut.	délégué Sarrola		
716	Sorrola Matthieu	5: Ajaccio		
717	Sodini Vojare	5: Claude de B.		
718	Savelli Ange Egois	5: Corbara		
719	Savelli Jean Aut.	5: Pinuccio		
720	Savelli Jules	2: Pantaleonius		
721	Savelli Paul	5: Sant'Antonius		
722	Scapulla D. J.	5: E. Maria		
723	Scapulla B.	5: Basteliccia		
724	Scapulla Ph.	5: 5:		
725	Sciri Jean Béreue	5: Vico		
726	Seatkelli J. B.	5: Bastia		
727	Senuidei Nicolas	5: Velone-Drueto		
728	Sennini Titus	5: Giunchetto		
729	Sereini Paul Noël	5: Fugani		
730	Serra Giacomo J.	5: Longiaca		
731	5: Seta Augustin	Conseiller général Basteliccia		
732	Seta Jean Augustin	délégué 5:		
733	Simeoni de Bruchberg	5: Coste'		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
734	Simeoni Jean André	délégué Rozzi		
735	Simeoni Jean Cesar	5° 5°		
736	D. Simeoni	Conseiller Général		
737	Simeonpetri B. <sup>le</sup>	délégué <sup>Ouessa</sup> Belvalini		
738	Simolali B. <sup>le</sup> uy	5° Corré		
739	Socuri Aut. Georges	Conseiller d'arrond. <sup>Clerico</sup>		
740	Socuri Laurent	délégué Felicato		
741	Sorba Ondoria	5° Cobacano		
742	Spiroso Jean D. <sup>le</sup> uy	5° Gaccio		
743	Stromboli D. <sup>le</sup> uy aut.	5° J. <sup>le</sup> ducci F. <sup>le</sup> uy		
744	Su Brini Laurent	5° Ota		
745	Sutini Aut. (abbé)	5° Albertacce		
746	Sutini F. <sup>le</sup> ois	5° Remmo		
747	Sutini Marc Marie	5° 5°		
748	Suzzoni Aut.	5° Ampetta		
749	Suzzoni D'azare	Conseiller d'arrond. <sup>Borgo</sup>		
750	Suzzoni Nouce	délégué Olivetta <sup>di Fiume</sup>		
751	Tafani Jean B. <sup>le</sup>	5° Patareccia		
752	Tamburini Fortune	5° J. <sup>le</sup> Marie Poggi		
753	Tassistro Marc Aut.	5° Bonfacio		
754	Tavera Agnolita	5° Tavera		
755	Tavera F. <sup>le</sup> ois	5° Gaccio		
756	Tavera Michel	5° Ucciani		
757	Festa F. <sup>le</sup> ois	5° Ville di Pisa		
758	Tintignac Marcelin	5° Cagnano		
759	Tolocini Louis	5° Pino		
760	Tolluchi Jean	5° J. <sup>le</sup> Marie		
761	Tomasi Paul Sauvage	5° Grotta		
762	Tomasini Etienne	5° Papale		
763	Tomasini Marc Marie	5° Coldauro		
764	Tomei D. <sup>le</sup> me	5° Luri		
765	Touri Jean B. <sup>le</sup>	5° Perra di Ferro		
766	Torre Ch. Marie	5° Castello di B. <sup>le</sup>		
767	Torre Jean Ph.	5° Carpintero		
768	Torre Jules Aut.	5° Cattoli		

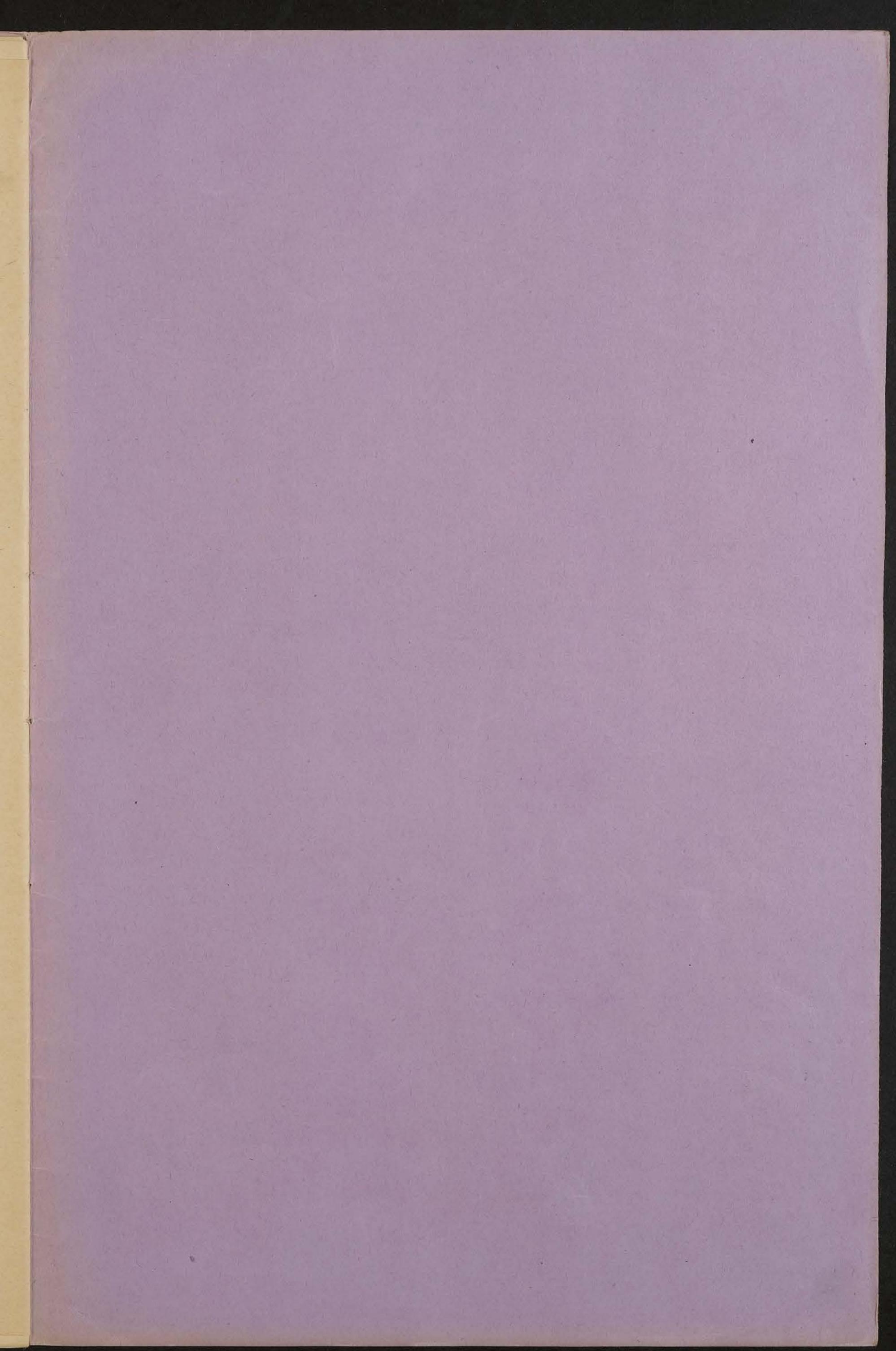
NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de,....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS,
769	Torre Mathieu	délégué Vopuqua		
770	Tortora Jean <sup>de</sup> Cateni	5°		
771	Tortora Jean <sup>de</sup> l'ile Rousse	5°		
772	Tosi Aut. Marie	5° Ortale		
773	Tramoni Simon Paul	5° Pierie		
774	Fravaglione Flaminio	5° Piazzale		
775	Frojani Cesare	5° Pralover		
776	Frojani Egois Marie	5° Mansolino		
777	Usciochi Ch. Dagu	5° Basteliccia		
778	Usciochi Joseph	5° Basteliccia		
779	Valeau Godfrey	5° Chiatura		
780	Valentini F.	5° Corté		
781	Vallecalle Ph.	5° Vallecalle		
782	Valloti Sébastien	5° Gentu		
783	Vecchiali Aut. Andree	5° Canavaggio		
784	Vellutini B. <sup>e</sup>	5° Petito B. <sup>en</sup>		
785	Venturini Els.	5° Peuta acq.		
786	Venturini J.B.	Conseiller d'arrond. Socia		
787	Vesperini Marc	délégué Oliveto		
788	Vertini J.B.	5° Particello		
789	Vertini Pascal	5° Marquainia		
790	Vertini Pascal	Conseiller d'arrond. <sup>Piana</sup>		
791	Vertini Yannick Aut.	délégué Pistuccia		
792	Verfura Dore	5° Bastia		
793	Vettini Paul Egois	5° Velue Orueto		
794	Villa Jean Pierie	5° Stazzina		
795	Villanova Achille	5° Nezza		
796	Villiers Edouard	5° Guagno		
797	Vincenelli Aut.	5° Barretali		
798	Vincenelli Jean	5° Matra		
799	Vincenzi B. <sup>e</sup>	5° Basteliccia		
800	Vincenzi Ph.	5° Basteliccia		
801	Vincioguerra Giuliano	5° Olmo		
802	Vitani	Conseiller général <sup>Valle d'Alessani</sup>		
803	Vitti Marc Aut.	délégué Asco		

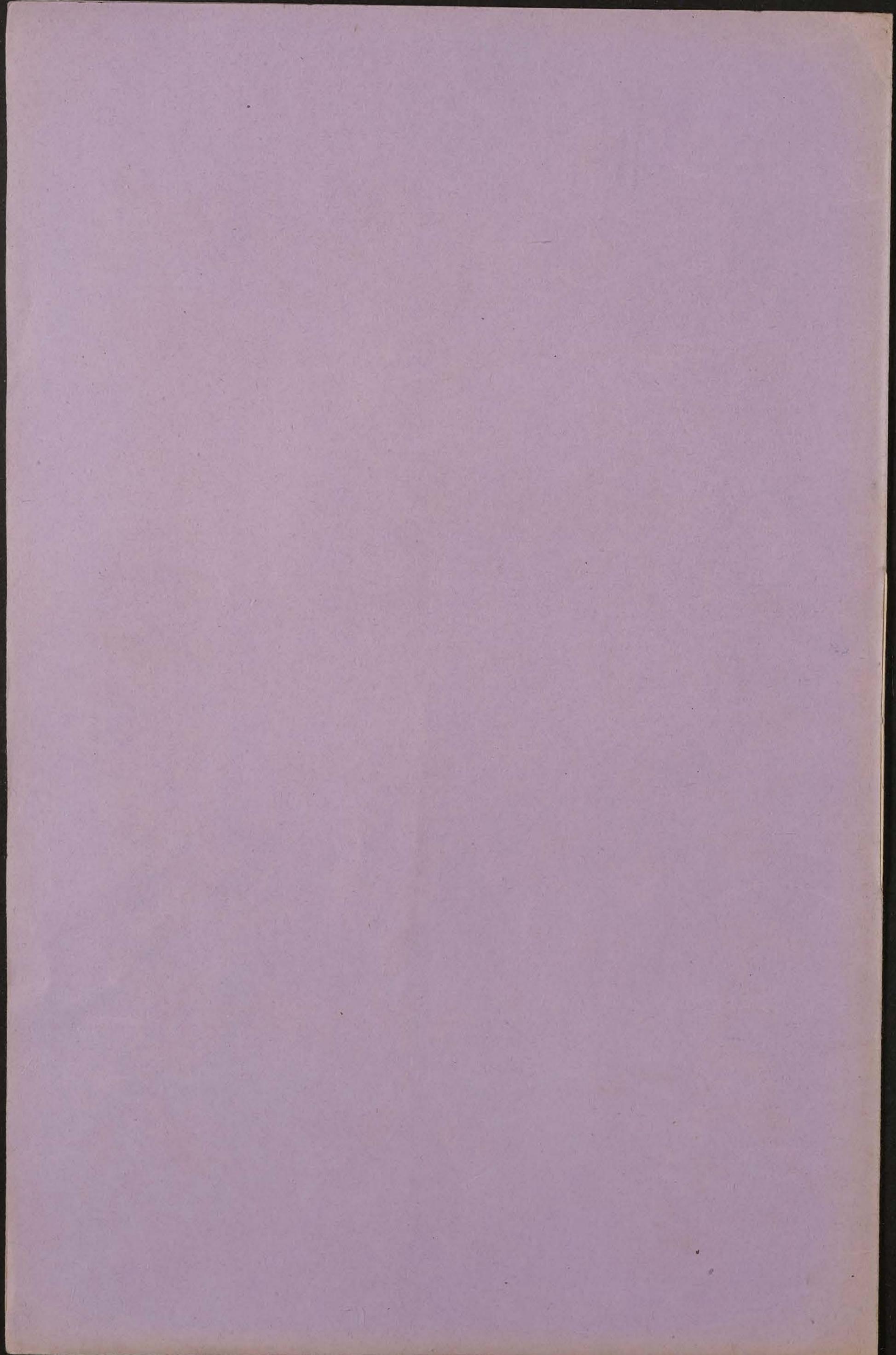
NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
804	Vittori Jean	/	Délégué Bigaud	
805	Vittori J <sup>e</sup>	/	5 <sup>e</sup> : Dorio	
806	Vittori Jurs Paul	/	5 <sup>e</sup> : Pore	
807	Volpe Grégoire	/	5 <sup>e</sup> : Occhiatana	
808	Zucarelli Jean François	(5 <sup>e</sup> )	5 <sup>e</sup> : J <sup>e</sup> duca M.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture, pour être communiquée à tout requérant.

A Ajaccio , le 29 AOUT 1931 192 .  
*Le Préfet,  
Paupey,*





Élection Sénatoriale du 6 Sept<sup>bre</sup> 1931.

---

Tableau indiquant les résultats  
des élections des délégués et des suppléants

---

M° A



ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,  
DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSEZ LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS.
<b>Arrondissement d'Ajaccio</b>					
<b>Canton d'Ajaccio</b>					
afa	Muflaggi Paul Terrucci Mathieu	A A	Martinetto Jean Paul	A	
Ajaccio	Coty François Paoli Dominique Campiglia Hyacinthe Pinelli François Ferreri Jerome Leonzi François Bavera François Carboni Antonie Franceschini Xavier Sarrola Mathieu Corticchiato Dominique Spinosi Jean Dominique	A A A A A A A A A A A	Chiaroni Dominique Gambarelli Paul Fabiani Dominique	A A A	
Alata	Jovannai Pascal Luciani Fr. de Charles	A A	Rossi Félix	A	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSEZ LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Appietto	Colonna de Cinarca Vincentello Sandonetti Joseph	A A	Gozzi Valère	A	
Bastelicaccia	Usciatu Charles Dqe Baraglioli Jean Bt	A A	Diani Jme Dqe	A	
Villanova	Martinelli François Giacomoni Lucien	A A	Uncilioni Joseph	A	
<b>Canton de Bastelica</b>					
Bastelica	Benielli André Scapula Baptiste Giordani Baptiste Franceschini François Usciatu Joseph Frueanti Baptiste Seta Jean Augustin Frueanti Philippe Scapula Philippe	A A A A A A A A	Brignoli Jean Noël Peretti François	A A	
Canro	Sicri Philippe Gen Genic Antoine	A A	M. Marshy noël	A	
Eccica-Snarella	Docteur Tolacci Jean-Baptist Padovani Charles André	A	Desanti Jean-Bt	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Ocana	Muselli François Rossi François	A A	Muraccioli Mathieu	A	
Golla	Casalta Paul Et Salini Sylvestre	A A	Salini Paul Antoine	A	
<b>Canton de Bocognano</b>					
Bocognano	Muraccioli Pierre Terrucci Thomas	A A	Martineti Paul	A	
	Terrucci Jean Dqe	A			
Carbuccia	Bellini Charles André Giacanti Joseph François	A A	Rehn Nicolas	A	
Tavera	Tavera Agabithe Mupaggi Ignace	A A	Casanova Augustin	A	
Ucciani	Tavera Michel Poggioli Antoine Jérôme	A A	Pasopranca Ant. E		
Vero	Orsoni Dominique Orsoni François	A A	Orsoni Jules Ant.	A.	
<b>Canton d'Evisa</b>					
Cristinacce	Verdin Xavier Antoine	A	Leca Ange Fréd	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Evisa	Pieraggi Louis Peccaldi Marie	A A	Camilli Dominique	A	
Mariignana	Versini Pascal Rostini Dominique	A	Battini Philippe	A	
Osani	Colonna Sauveur Ceccaldi Antoine	A A	Battini Francois	A	
Tartinello	Versini Jean Bte	A	Versini Paul	A	
Serriera	Arigli Pascal Ad. mat	A	Cardi Joseph. Cond. mal		
Canton de Piana					
Cargèse	Gaoli Francois Daniel Escoiga Pierre	A A	Gaudacci Michel	A.	
Ota	Leccaldi Francois Subrin Laurent	R. A	Tieschi Joseph	A	
Piana	Leccaldi Pierre Marie Ceccaldi Antoine Marie	A A	Lucciani Jean Bapt.	A	Alessandri Pietro et Ceccaldi Leonard n'ont pas pris part au vote Quelques presents
Canton de Salice					
Azzana	Battisti Jean Paul	A	Battisti Dominique Ant	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Gastricciola	Leca Marc Jean Paoli Braudice Antonie	A A	Carli Jean dque	A	
Rezza	Battesti Félix Villanova Achille	A A	Marcangeli Ave Laurent	A	
Rosazia	Pinelli Xavier Pinelli Xavier reti.	A A	Barbieri Laurent Ave	A	
Talice	Antoni Jean Antonie Paoli Félix	A A	Pietri Charles Antonie	A	
Canton de Ste Marie-Siché					
Offibtreccia	Carruggi Xavier Quilici Simon Pierre	A A	Carruggi Pierre	A	
Agilone-Campza	Foata Paul dque Cipriani Jean	A A	de la Foata Martin	A	
Campo	Bianchi Pierre Canavaggio Antoine	A	Quilici Sébastien	A	
Cardo-Torgia	Ettori Jacques	A	Ettori Paul	A	
Cognocoli-Monticchi	Jean Da Passano Casabianca Paul	A A	Leonetti François	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Coli-Chiarari	Peretti Paul Marie Poggi Jules	A A	Poggi Paul Mathieu	A	
Forciolo	Bozzi Jérôme Jr. Bte	A	Casanova Louis	A	
Frasseto	Mariani Frédéric Paul Antona Frédéric Marie	A A	Léonardi Paul	A	
Grosseto-Prugna	Solverelli Jean Ambroise Brunelli Dominique	A A	Leoni Baptiste	A	
Guargualé	Casabianca César	A	Ritrosi François	A	
Tietrosella	Mannoni Ascenio	A	Colini Louis	A	
Tila-Canale	Quilichini Xavier Colonna Paul	A A	Colonna Padoue	A	
Quasquara	Mariani Louis	A	Coh' Jr Bte	A	
St. Marie-Siche	Bollinchi Jean Seapula Dominique	X	Buoni Baptiste	A	m Le magistrat présent de faire il a voté le scrutin. Il a abstenus de prendre part au vote
Serra-di-Ferro	Sierandi Baptiste Romi Jean Baptiste	A A	Rottori Marc	A.	
Urbalacone	Mariotti Sébastien	A	Camilli Marc Ave	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Zigliara	Chiarisoli Dominique Chiarelli Baptiste	A A	Chiarelli François	A	
Canton de Sari-d'Orcino					
Ombiegna	Paoli Laurent	A	Colonna Jules Antoine	A	
Orro	Colonna Leon	A	Colonna Jules	A	
Calcatoggio	Docteur Campinchi Campinchi Xavier	A A	Romanetti Horace	A	
Cannelle	Paravisiu Napoléon	A	Manattini Augustin	A	
Cadaglione	Albertini Jean Matteri Dominique	A A	Tenocci Pascal	A	
Lopigna	Borre Mathieu Andarelli Jean	A A	Borre Louis	A	
S. André d'Orcino	Lecca Jules	A	Furiosi Xavier	A	
Sari-d'Orcino	Giani Michel Tiammenghi Xavier	A A	Mattei Jules Etienne	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Sarrola-Barcopino				
Cuttoli, Cortiechiato	Averre Jules Borelli Antoine	A A	Giorgiaggi Pascal		
Peri	Celli Auguste Bisgamiglia Frédéric	A A	Déris Paul Antoine	A	
Sarrola, Barcopino	Giusti Felice Sarrola Inge Antoine	A A	Casanova Xavier	A	
Tavaco	Lasqualaggi Jeanne	A	Biondi Jean Domèque	A	
Valle di Mezzana	Loggiale Xavier	A	Bonelli Jean Joseph	A	
Canton de Toccia					
Guagno	Leca Alexandre Villiers Edouard	A A	Cipriani Braudius	A	
Orto	Paoli Jean Séraphin	A	Paoli Jean Paul Marie	A	
Roggiolo	Ceccaldi Valérie Ceccaldi Jean	A A	Ceccaldi Toussaint	A	
Toccia	Antonini François Santoni Philippe	A A	Suechi Joseph	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<b>Canton de Vico</b>					
Orbiori	Benecchi Antoine Den Leca Jean Marie Orazi Noël	A A A	Angeli Jph Antoine	A	Dans. remplace Leca Jean Marie
Balogna	Grisoui Antoine Carlotti Antoine Pier	A A	Ferrandi Nicolas	A	
Coggia	Coggia Pte Sauvage Nesa Fréd Xavier	A A	Mattei Antoine	A	
Lettia	Chiappini Sébastien Santucci Don Roma	A A	Ivrigli Mathieu Joseph	A	
Marzo	Paoli Jean Mathieu	A	Nivaggioli Ignace	A	
Renno	Susini François Susini Marc Marie	A A	Paoli Lucien	A	
Vico	Colonna Jean Sciri Jean Etienne Baccarelli Dque Marie	A A A	Leca Antoine	A	
<b>Canton de Zicavo</b>					
Ciamannacei	Docteur Bartoli Carlotti Jules	A A	Biondini Paulin	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Corzano	Geraldi Jean Béte Geraldi Paul Mathieu	A A	Piazza Paul Marie	A	
Cozzano	Quilichini Louis Paul Renucci Jean Béte	A A	Tantalacci Pierre	A	
Gutera	Laufranchi Paul de Cesa	A	Clementi Charles Paul	A	
Lahneca	Mondoloni Dque Ave Bartoli Joseph	A	Foata Paucrace Ave	A	
	Sautoni François Marie	A			
Sampolo	Casanova Don Jean Luccioni Paul Marie	A A	Casanova Jacques	A	
Gasso	Paoletti Joseph Marie Tolacci Antonie	A A	Arrighi Antonie	A	
Zeraco	Poggi Jean Thomas Peretti Pierre	A A	Andreucci Bonaventure	A	
Zicavo	Abatucci Jacques Tiansma Joseph Lusinchi Jacques	A A A	Seccia Paul	A	



NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Costa	Chauvin Lucien dque	A	Agostini Pierre Paul	A	
Novella	Orabona Augustin	A	Antonini Ch les Frs	A	
Occhiatana	Orsoni Jean Bte	A	Salvarelli ange Marie	A	
	Volpei Grégoire	A			
Talasca	Léoni Nicolas	A	Colonna Antoine	A	
Ville-di-Pietrabasso	Filippi Jean	A			
	Cesari François	A	Sartori Mathieu	A	
<b>Canton de Borgo</b>					
Briuglia	Benigni Casimir	A	Monti augustin	A	
Borgo	Moratti Horace	A			
	de Corsi François	A	Graziani Pierre Frs	A	
Luciana	Mordinoni François	A			
	Bagnaiuichi Joseph	A	Oliva jr Bte	A	
Vignale	Orsini ange	A	Belgodere dque Antoine	A	
<b>Canton de Brando</b>					
Brando	Tigarella Eli	A			
	Calisti Noël	A	Morganat César	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Ticraorbara	Mattei André Lazarini Félix	A A	Cauilli Roël	A	
Sisco	Paralitici Philippe Santoni Pascal	A A	Cussoli Paul dque	A	
Canton de Calenzana					
Calenzana	Marini François Ghidoni Pierre Lauretti ange Marie Clarini Tony Uligozzi Antonie Moretti Mathieu	A A A A A A	Guglielmacci Ave Orsini Joseph	A A	
Cassano	Graziani Jph Marie	A	Briatini Jean	A	
Galeria	Alfonsi dque Acquariva Stanislas	A A	Spinosi Jean décimus	A	
Luighignano	Orsini oursin	A	Andreani Joseph	A	
Mando	Andrej Joseph	A	Acquaviva Joseph	A	
Moncale	Massoni Xavier Maraninchchi Auguste	A A	Luciani Jean Thomas	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Montemaggiore	Grisoli ours Marie Colonna d'Anfani p. Bte	A A	Autouini Noël	A	
Zilia	Andréani Dme Marie Terraudi Roch	A A	Angelini Paul Bte	A	
<i>Canton de Calvi</i>					
Calvi	d'Angeli Autonie Fornelli Jacques André Dary Jean Paul Marchetti Frédéric Maraninchi Dr André Mariotti Pierre Dme	A A A A A	Andréani Lazare Malaspina Autonie	A A	
Lumio	Comellini Jn Félix Sarelli Jean André	A A	Liccia Bouysant	A	
<i>Canton de Campile</i>					
Campile	Gavini Jean Pasqualini Jean André	A	Raffaelli Horace	A	
Crocicchia	Pasqualini Juge Félix	A	Michelangeli ours Jean	A	
Monte	Pasqualini Paul Jérôme Crocicchia Félix Louis	A A	Giustinianni Marc Marie	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Olmo	Vinciguerra quilius Cozzani Jean	A A	Tasqualini Antoine	A	
Ortiporio	Gregori Jacques Augustin	A	Raffaelli Pierre Marie	A	
Tenta Acquatella	Venturini Charles	A	Mazzarelli Pascal	A	
Junelli di Casacconi	Iaoli Jean Pierre Iaolidon Thomas	A A	Agostini Antoine	A	
<b>Canton de Campitello</b>					
Pigorno	Vittini Jean	A	Graziani Paul	A	
Campitello	Bagnoli Antoine	A	Dionisi Antoine	A	
Canavaggia	Tinelli Barthélémy Vecchiali Anne André	A A	Raffalli Jean André		
Lento	Palermi Ancien Varesi Sébastien	A A	Maestracci Féod	A	
Icola	Battistini Sébastien	A	Bonetti Martine	A	
Volpajola	Tregosi Maurice Niellini Jules Féod	A A	Varesi Victor	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
			Canton de Cervione		
Cervione	Benelli Georges / Mannoni Lucien / Bianconi César	A A A	Berlia Vincent	A	
St André de Totonne	Santolini Jean Guillaume / Serrandi Pierre Joseph	A A	Battestini Ange Marie	A	
San Giuliano	Micheli Denis	A	Alerini Jean Camille	A	
Valle di Campoloro	Anjiani Paul Simon	A	Simonepaoli Paul	A	
	Canton d' Ille Rousse				
Corbara	Franceschini Joseph / Favelli ange Louis	A A	Amadei Jean	A	
Ille Rousse	Alfonsi Toussaint / Mattei Joseph / Gortora Jean	A A A	Favelli Charles Marie	A	
Monticello	Ortoni Joseph / Bartoli Antoine Baptiste	A A	Tietri Antoine	A	
Tigna	Fondacci Etienne	A	Salducci Joseph	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Sant'Antonino	Sarelli Paul	A	Salvarelli Mathieu	A	
Se Rta di Balagna	Sabini Jean Antoine Francasei Philippe	A A	Raffi Michel	A	
Canton de Lama					
Lama	Bertola Fabien Maddiani Jean Etienne	A A	Baccelli Mathieu	A	
Tietralba	Franchi Jean Bé Gaspari Jacques Marie	A A	Peraldi Laurent Marie	A	
Urtaca	Bonarita Léonard Montecattini Jean Egide	A A	Bonarita Joseph Ame	A	
Canton de Luci					
Barrettali	Matteri Joseph Vincentelli Antoine	A A	Casanova Auge	A	
Cagnano	Antonorsi Auge Bintignac Marcellin	A A	Gesta Simon Jean	A	
Luci					
	Franceschi Jean Comei Dominique Geroni Etienne	A A A	Antonini Michel	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Meria	Natalini Mathieu Angeli Innocent	A A	Angeli Jean	A	
Tino	Colaini Louis Ceselli Albert	A A	Bertucci Pierre	A	
Canton de Murato					
Murato	Chirat Jean Marie Colonna Mathieu	A A	Flori ours Jean	A	
Tieye	Fericelli Augustin	A	Abatti Nicolas	A	
Rapale	Bonadieu Etienne	A	Chirat Antoine Marie	A	
Rutali	Gilormini Pancrace Bazziconi Francois	A A	Sautanacce Ange	A	
Canton de Muro					
Algajola	Genovissi Cyprien	A	Castellani Camille	A	
Oregno	Marcelli Francois Franceschini Jean	A A	Salducci Paul Vincent	A	
Evapessa	Suzzoni Antoine	A	Flori Jean Andre	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Catteri	Salvatori Paul Cortora Jean	A A	Judicelli Joseph	A	
Feliceto	Loavi Laurent Renucci Jourdan	A A	Giuntini Nonce	A	
Lavatoggio	Bernardini J. B. <sup>te</sup>	A	Petrucci Alexis	A	
Ulluro	Oberti Joseph Precieux Leonetti Narvis	A A	Oberti Antonie	A	
Nessa	Orsini Fabien	A	Giuntini Benoit	A	
Speloncato	Tierimi Lierre Colombani Jph. N. <sup>te</sup>	A A	Verdoni autre Joseph	A	
Canton de Nonza					
Canari	Martinetto Philippe Marcantony Horace	A A	Caratini Simon Pierre	A	
Nonza	Martinoisi Eugène Dr Orsini Etienne	A A	Padovani F. <sup>cois</sup>	A	
Ogliastro	Giorgetti T. <sup>te</sup> J. B. <sup>te</sup>	A	Luiggi Jean Etienne	A	
Olcani	Giorgetti Augustin	A	Giorgetti Michel	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Olmeta-ri-Capocordo	Masini Thomas Piazza André	A A	Franceschi Hyacinthe	A	
<b>Canton d'Oletta</b>					
Oletta	Saliceti Joseph N. Campana duc François	A A	Ginestra Antoine	A	
Olmeta-ri-Tuda	Coltelloni Pierre Luzzoni Honce	A A	Coltelloni Philippe		
Toggio-d'Oletta	Cardi Charles Louis Théophile	A	Grimaldi Auguste	A	
Vallecalle	Vallecalle Philippe Orsoni Dominique	A A	Eusoli Sabatier	A	
<b>Canton d'Olmi-Cappella</b>					
Mausoleo	Bogani François Marie	A	Intonelli Jean b:	A	
Olmi-Cappella	Judicelli Félix Anne Louis Colombani duc Marie	A A	Franceschi Jr. François	A	
Piuggiola	Luiggi Antoine Jean Colombani Simon	A A	Colombani don Ignace	A	
Vallica	Luiggi Pierre Félix	A	Antoniotti Pierre pvt	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Tero - Basèvèccie		Tero - Basèvèccie		
Tero - Basèvèccie	Toruncini André / A Jérôme François / A		Berlinghi Léon Paul / A		
Toggio - Mezzana	Marcantei André / A Angelini dque / A		Paoletti Jr. Bte / A		
Taglio - Isolaccio	Romani Pierre fons / A Filippini dque / A		Vesperini Frédéric Jérôme / A		
Calasani	Nicoli Nicolas / A		Angelini Louis / A		
Velone - Orneto	Senidei Nicolas / A Vittini Paul fons / A		Sautarelli Jr. dque / A		
	Canton de Torta				
Casabianca	Campana don Ignace / A		Grisini Pierre Jean / A		
Casalta	Pietrucci Frédéric / A		Vivaceti Jean Pierre / A		
Croce	Constans Paul / R Liberati César / A		Matteri Ange Et / A		
Ticaja	Orsoni Pasquin / A		Battesti Pierre Paul / A		

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Giocatojo	Frédiani auge	A	Falconetti Louis	A	
Qiano	de Giafferi Paul Louis	A	Domestici dque	A	
Poggio Marinaccio	Moracchini Jean	A	Loffoni Jean Pierre Alphonse	A	
Golveroso	Marcelli Dominique	A	Mattei Francois	A	
Porta	Ferrari Jean dque	A			
	Negroni don Parcins	A	Andreaui Philippe	A	
Truno	Mariani Paul Andre'	A			
	Soli Fcois Martin	A	Stefani Simon Guidus	A	
Quercitello	Leonetti Jean luc	A	Orsini albert	A	
San Damiano	Sosguardi Sylvestre	A	Giudicelli Paul Et	A	
San Gavino d'Impugnati	Orsini Jules Cesar	A	Chipponi auge Ave	A	
Icata	Marini Jph Andre'	A	Rossi Jean	A	
Silvareccio	Moracchini Vincent	A			
	Moracchini Nonce	A	Laoli Hector	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Rogliano				
Centuri	Agostini André / A Franceschi Mathieu / A		Napoleoni Noël / A		
Ersa	Gaoli Paul / A Mannoni Barthélémy / A		Giuli Barthélémy / A		(1) Invalide par le C. de P.
Morsiglia	Baughala Jean Bé / A Saladini François / A		Gaoli Jr Bé / A		
Rogliano	Agostini Louis / A Damiani Barthélémy / A		Vitali Antonie / A		
Tomino	Orlandi Joseph de Fco / A Bertolacci Antonie / A		Liparelli Fco / A		
	Canton de St Florent				
Barbaggio	Devichi auge Auguste / A		Grossi André / A		
Farinole	Marietti Achille / A Pucrazi dque / A		Sarte Jean dque / A		
Patrimonio	Marfisi François / A Dominici Gregoire / A		Sautini Et Mathieu / A		
St Florent	Longinotti Fco / A Marcelli Roch / A		Meglio Joseph / A		

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de San Martino-di-Sota				
San Martino-di-Sota	Caraffa Auge Félix ✓ A Gadoura Jules Et ✓ A		Teraldi Xavier ✓ A		
S. Maria-di-Sota	Léonardi Hyacinthe ✓ A Tigarella Vincent ✓ A		Ricoveri Hyacinthe ✓ A		
Ville-di-Pietrabugna	Cesta François ✓ A Angeli Antoine ✓ A		Braccini Marie ✓ A		
	Canton de San Nicolao				
San Giovanni	Mattei Philippe ✓ A Lucacci Jean Mathieu ✓ A		Franceschi Jacques Fau ✓ A		
San Nicolao	Giorgi Paul Augustin ✓ A Battesti Philippe ✓ A		Giorgi Ave Et ✓ A		
S. Lucia-di-Moriani	Bonaldi Fons Bélisare ✓ A		Antonarchi Xavier ✓ A		
S. Maria-Poggio	Ramburini Tortone ✓ A		Orsini Sébastien ✓ A		
S. R. di-Moriani	Leoni Jean ✓ A		Agostini Vincent ✓ A		

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Santo-Pietro-di-Tenda				
San Gavino-di-Tenda	Lasta Alexandre	A	Bral Emile	A	
S. Pietro-di-Tenda	Lucciardi Joseph Louis	A	Ricciardi Don Charles	A	
	Cellatti Pascal	A			
Sorio	Poletti Joseph	A	Chori Ignace	A	
	Vitturi Joseph	A			
	Canton de Tescovato				
Castellare-di-Casina	Morazzani Charles Fréd.	A			
	Sautoni Jean Bé	A	Hessandri Dme Marie	A	
Eoreto-di-Casinca	Gavini Jean Pierre	A	Ottoriani Boussaint	A	
	Gavini Frédéric Louis	A			
Tenta-di-Casinca	Bianconi Gaëtan	A	Duborgel Laurent Alphonse	A	
	Santi Jean	A			
Torri	Bussetti Victor	A			
	Vittori ours Paul	A	Anziani Jr Pierre	A	
Torbo-Ocagnano	Fontana Pierre	A	Salvadori Horace	A	
	Fennardi César	A			

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Venzolasca	Moracchini Pierre Paul Cipriani Louis	A A	Bruzi Jean Michel	A	
Vescovato	de Buttiglione Louis Andrea Nicolas Orlanducci Charles	A A A	Alfonsi Louis	A	
Arrondissement de Corte					
Canton de Calacuccia					
Albertacce	Albertini Joachim de Jean Darius Lusini Antoine (abbé)	A A	Albertini Joachim de Pasquier	A	
Calacuccia	Leca Jean Pierre Taccioni don Victor	A A	Costa Don Romualdo	A	
Casamaccioli	Donati Sauvage Luciani Et	A A	Luciani Jr Bé de feu Charles Joseph	A	
Corscia	Maestracci Achille Albertini Pierre Jean	A A	Maestracci Auge Etienne		
Lozzi	Simeoni Jean César Simeoni Jean André	A A	Acquariva Ferdinand	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Castifao				
Asco	Vitti Marc Ame Carboni Jean Bte	A A	Guidoni Michel	A	
Castifao	Salvetti Antoine Ladurelli Jean Etienne	A A	Limu Jérôme	A	
Castifao	Colombani Cesaire Grisoni Dominique	A A	Dietri Jacques	A	
	Canton de Corte				
Corte	Limion de Guochberg Louis Cristiani Antoine Valentini Coussaint Aristiani Dominique Goli Don Jean Luciani Xavier Gambini Jr Bte Lindali Barthélémy Ghionga Laurent	A A A A A A A A A	Mignucci Etiennee Ordioni Jph Marie	A A	
	Canton de Ghisoni				
Ghisoni	Sautone Simon Braud Tieri Enile Costantini Jules Paul	A A A	Micelli ours felix	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Ghisonaccia	Andréani François / A Luciani Ours Etienne / A		Mei Raphaël / A		
Lugo-di-Nazza	Bariani Georges / A Casabianca Jean-Jean / A		Mosca Jean Philippe / A		
Toggio-di-Nazza	Loli Marien / A Casauora Ours Martin / A		Santoni Jr. Séraphin / A		
<b>Canton de Moïta</b>					
Aleria	Luciani Martin / A Taoli Paul Marie / A		Fraticelli Jules Fcois / A		
Ombrioni	Dompétrois Tard Louis / A		Pautalacci Charles / A		
Ellatra	Vincentelli Jean / A		Franceschi Charles / A		
Moïta	Cerani Jr Charles / A Giustiniani Pierre / A		Pensa Antoine / A		
Tianello	Luciani Charles Louis / A Taoli Astolphe / A		Mauenti Charles / A		
Tallone	Bernamonti Ristoruccio / A Lepidi Fcois Xavier / A		Lepidi Pierre Fcois / A		

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Zalana	Laccioni Marc Aurele Clarchetti Antoine	A A	Judicelli <del>Ante</del> Vincent	A	
Zuani	Daneti Don Pierre Andrei Don Jules	A A	Valery Antoine	A	
Canton de Morosaglia					
Bisinchi	Giffoni Louis Taoli Philippe	A A	Mezzana Jean Charles	A	
Castello-di-Rostino	Arrighi de Sasauova <del>Ante</del> A Torre Charles Marie	A A	Massei Fabien	A	
Castineta	Oliva Jacques Félix	A	Lasqualini Paul Pierre	A	
Gavignano	Catoni Baptiste Guasco Joseph	A A	Delfini auge	A	
Morosaglia	Gioranetti Jules Lichti Louis	A A	Taoli Pierre François	A	
Saliceto	Crucioni Franklin		Léonelli Antoine	A	
Valle-di-Rostino	Terraudi Ignace Terraudi Eugène	A A	Gioramoni Hugé <del>Féod</del>	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton d'Omessa				
Castiglione	Maestracci Jean Jacques / A		Calendini Duge / A		
Castirla	Grimaldi Dominique / A		Caddei St Georges / A		
Omessa	Poli Jacques Antoine / A				
	Luzigi Francois Marie / A		Bellini Hilaire / A		
Tiedigriggio	Ferrari Jean Pierre / A		Giovainetti Antoine / A		
Topolasca	Leccaldi Sebastien / A		Grisoni Aimable / A		
Trato	Catta Louis / A				
	Nasica Scipion / A		Simoni Nonce / A		
Soveria	Guilici Paul Ame / A		Rocchetti Anne Francois / A		
Canton de Tiedicorte. di. Gaggio					
Altiani	Arcangeli Augustin / A				
	Riancardini Charles Jean / A		Federicci Laurent / A		
Erbajolo	Natalini Ange Louis / A				
	Mariani Xavier / A		Andreï Xavier / A		
Tocicchia	Graziani Jules Antoine / A		Bristau Ange Mathieu / A		

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Giuncaggio	chiaramonti Ch. Félix Sabini Alcino	A A	luccioni Jacques Pierre	A	
Tancheraccia	Franceschi Parsius Lepidi François	A A	angeli Pierre Paul	A	
Piedicorte di Gaggio	luccioni Jr. Simeon Catau Michel	A A	Tasquali Ferdinand	A	
Tietraserena	Celeri Joseph Antoine Ginefri Ame Béte	A A	Gabrielli Jacques Jean	A	
Canton de Piedicroce					
Brusasco	Alfonsi ours Jean	A	Alfonti dque Fco	A	
Campana	Angeli ange Fois	A	Campana jnes Audi	A	
Carcheto	Angolini Maria	A	Rogliano Jean Louis	A	
Carpinetto	Borre Jean Philippe	A	Altiti Traticello	A	
Monacia	Casimir Lierre dque	A	Casantri Ange Marie	A	
Noario	Raffalli Pierre Marie	A			
	Marcelli Jules	A	Battesti Antoine	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Tarata	Gherardi Jourdain	A	Léoni Jean Thomas	A	
Giazzole	Travaglini Florindo	A	Baldi Ave Marie	A	
Piedicroce	Pietri Jean Paul	A	Dousimoni Josué	A	
	Filippi Roch Fcois	A			
Piedipartino	Martinez Paul Ave	A	Raffalli Paul Jean	A	
Tied' Orezza	Charsily Francois	A	Raffalli Christophe	A	
Rapaggio	Albertini Simon Brando	A	Vesperini Jean Fcois	A	
Stazzona	Villa Jean Pierre	A	Pietri Jean Pierre	A	
Valle d'Orezza	Agostini Augustin	A	Colombani Fcois Joseph	A	
Verdeise	Falcucci Ave Fcois	A	Toletti Jn. Bte	A	
<i>Canton de Pietra di Verde</i>					
Campi	Joli Jean Thomas	A	Colombani Augustin	A	
Canale di Verde	Labbato si Charles Felix	A			
	Gelormini Et Escouire	A	Chilini Joseph	A	
Chiatura	Grimaldi Paul	A	Pietri Ave Blaise	A	
	Galeani Godefroy	A			

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Linguizzetta	Luciani Joseph Gen Arrighi Michel Ange	A A	Giacobetti Joseph	A	
Pietra-di-Serde	D. Pitti Ferrandini Ton Nicolai Louis	A A	Daucrazi Albert		
Eox	Calendini Vincent Filippi Raymond	A A	Raffalli Césaire	A	
Canton de Trunelli-di-Tiumorbo					
Isolaccio-di-Flo	Accihilli dque Sautoni Frédéric	A A	Sautoni Paul feur	A	
Trunelli-di-Tiumorbo	Costantini Sautoni dque Giorgi Louis	A A	Caddei Noël	A	
Serra-di-Tiumorbo	Martinetti Jean Carlotti Jacques	A A	Judicelli Jr dque	A	
Tolaro	Ottomani Ange Hervé Judicelli Camille	A A	Andreani Nicolas	A	
Ventiseri	Griscelli Pierre Moracchini Michel	A A	Biberi Fr. Marilus	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
			Canton de San Lorenzo		
Olli	Agostini Paul François	A	Agostini Paul Auguste	A	
Cambia	Emmanuelli Décius François	A	Augeli Gaëtan	A	
Carticasi	Mattei André	A	Bariani Auguste François	A	
Erone	Leschi Henri	A	Leschi Jean	A	
Lano	Salvarelli Martin et Simon Pierre	A	Salvarelli Brasilius	A	
Rusio	Oppisi Pierre Marie	A	Federici Jean Paul	A	
San Lorenzo	Leschi Marie et Luciani Christophe	A	Teca Mathieu	A	
	Canton de Sermano				
Olando	Defendini François Jean	A	Ferrari Jean Auguste	A	
Alzi	Marcantonio Augustin	A	Orsini Michel	A	
Bustamico	Tarigi Vincent	A	Gaddei Philippe Marie	A	
Castellaro di Mercurio	Tarigi François Jean	A	Tarigi Pierre Marie	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Taraleto	Gianbiaggin Auri	A	Orsatelli Vincent	A	
Mazzola	Marcantoni Ane	A	Loggi Jean Fcois	A	
St André-de-Bozio	Saudin Lazare	A			
	Soggi Jean Paul	A	Unguitti Louis	A	
St Lucia ri. Mercurio	D. Zuccarelli Jr. Fcois	A			
	Guiducci Jean Bte	A	Luciani Dque	A	
Sermano	Giacometti Paul	A	Mariani Paul	A	
Cralonca	Crojani Cesar	A	Spazzola Jean	A	
Canton de Jalle-d'Alessani					
Felce	Bereni Joseph Marie	A	Giannecchini Ane Joseph	A	
Novale	Sambuconi Edouard	A	Pietri Charles Mathieu	A	
Ortale	Gosi Ane Marie	A	Bonifaci Francois	A	
	Massoni Pierre Paul Ane	A			
Terelli	Riolacci Henri Paul	A	Marchi Paul Philippe	A	
Tiazzali	Cesarini Marcel	A	Tadorani Dque	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Dietricaggio	Toletti Marius	A	Massoni Pierre Faust	A	
Gioletta	Casanova Jean Jacques	A	Maurizi Joseph Marie	A	
Barrano	Angeli Anne d' que	A	Reginensi auge Et	A	
Valle-d'Alesani	Marcantoni ours Paul	A			
	Piazzoli Vincent	A	Leoni Don Gräce	A	
<i>Canton de Venaco</i>					
Casanova	Ottaviani Ave Michel	A	Guglielmi Ave Marcel	A	
Muracciole	Arrighi ours Et	A	Laudini Michel	A	
Joggio-di-Venaco	Ferrandini Jph Marie	A			
	Guglielmi Joseph	A	Guglielmi Fco Marie	A	
Riventosa	Conventi Prosper	A	Contini Michel	A	
S. Pietro-di-Venaco	Sautoni Fco Marie	A	Ristori Jean Ave	A	
Venaco	Tilani Dominique	A			
	Battesti Fcois	A	Lefettini Martin	A	
	Giacobbi Paul	A			
Vivarie	Filippi Jean Jacques	A	Martini Lau Philippe	A	
	Grimaldi Joseph Andre	A			

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.			
<i>Canton de Vezzani.</i>								
Aghione	Bariani Pierre Xavier	/ A	Cristofari Jean Marc	/ A	Election annulée par C. de P.			
Antisanti	Risterucci Vincent	/ A	Lucciardi Jr André	/ A				
	Guerrini Joseph Marie	/ A						
Casereccchie	Muracciole Ours Paul	/ A	Muracciole Charles Marie	/ A				
Noceta	Calendini Antoine	/ A	Arrighi Jcois	/ A				
Tietroso	Fraticelli Joseph	/ A	Lautoni Pascal	/ A				
	Frauchi Joseph	/ A						
Rospigliani	Guerrini Rue Jcois	/ A	Guerrini Jean Jacques	/ A				
Vezzani	Milelli Pascal	/ A	Tomasi Joseph	/ A				
	Luchesini Séraphin	/ A						
<i>Arrondissement de Sartène</i>								
<i>Canton de Bonifacio</i>								
Bonifacio	Pietri angelin	/ A	Botti Joseph	/ A				
	Cassistro Marc Rue	/ A						
	Giannini Laurette	/ A						
	Chiocca Prosper	/ A						
	Lemeunier Jean	/ A						
	Maxiola Rue Didace	/ A						

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Levie				
Carbini	Cucchi dque de Jacques / A Nicolai Jacques & don jacques / A		Cucchi Paul Felix / A		
Tigari	Canarelli Noël / A Finidori Jean quilius / A Sereni Paul Noël / A		Cantara Jean Paul / A		
Levie	Maestrati Paul / A de Peretti Jeos Tioravanti / A de Peretti don jacques Cineuti / A Angeli Jean Baptiste / A de Laufrauchi Emmanuel / A Cramoni Simon Paul / A		de Peretti Ladoue / A de Peretti Paul / A		
San Gavino di Carbini	Giorgi Antoine Martin / A Colombini Jean Nicolas / A		Pietri don Pierre / A		
Zonza	Cognany Antoine / A Beretti Dominique / A Giorgi Ange Pierre / A		Giovauangeli André / A		
	Canton d' Olmeto				
Orbellara	Bacchelli Pierre Marie / A Rosni Jacques / A		Sutini Jr 1 <sup>re</sup> / A		

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Fozzano	Carabelli Charles Cesari Charles Michel	A A	Cesari Jean que	A	
Olmeto	Balisoni Raymond Giordan Joseph Vesperini Marc	A A A	Rossi Joseph	A	
Tropriano	Buresi Pierre Léonetti Jr Bte Texanzi Gabriel	A A A	Paoletti Charles	A	
S. Maria Fagniella	D. Rocca Bernardin	A	Ottaviani Jean	A	
Figgianello	Quilichini Jules Léonetti Jean Bte	A A	Bruschini Baptiste	A	
<i>Canton de Tettelo - Bicchisano</i>					
Origliasta-Moriceo	Ialinacci Francois Casanova Jean	A A	Andreani Joseph	A	
Casalabivra	Cesari P' Antoine Nicolai Lauritus	A A	Guiderdoni Antoine	A	
Choca-Croce	Luciani Simon Jean Luciani Jean	A A	Gafanelli Paul	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Divese	Pietri Nicolas / Angeletti Decius	A A	Massimi Paul	A	
Petralbaichisano	Benedetti Jean Paul / Bellutini Baptiste	A A	Mondoloni Charles	A	
Sollacaro	Arrig Syreste / Colonna d'Istria Jean	A A	Daugrau Jean Pierre	A	
	Sorba Antonie	A			
<b>Canton de Tortovecchio</b>					
Conca	Trofizi Pierre Paul / Tolacci Boussaint	A A	Mosconi Jacques Anne	A	
Lecci	Turrioli Jean	A	Poli Martin Alphonse	A	
Tortovecchio	Docteur Coulon / Culioli Boussaint / Ferracci Jean Paul / Filippi Godefroy / Orlando Martin / Rocca Serra Charles / Rossolini Francis / Lavelli Jules / Cafau Jean Bte	A e e e e e e e e	Susini Jean Bte / Mela Georges	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Sari-di-Tortoreccio	Rossi Coussaint Cinquini François	A A	Faggianelli Pierre	A	
Canton de Sainte-Lucie-de-Tallano					
Altagine	Ianzani Ave Lusino	A	Biancarelli don Jph Amibal	A	
Cargiaca	Serra Giacomo Jr Pierre Biccherai Jean	A A	de Roccaserra Jean	A	
Loreto-di-Tallano	Andreani Michel Ave	A	Serra Marc Aurèle	A	
Mela	Chiaverini don Mathieu	A	Giumelli Antoine	A	
Olmiccia	Ortoli Jean Baptiste	A	Ortoli Frédéric Marie	A	
Poggio-di-Tallano	Ortoli Simon	R	Ciaufarau Cristophe	A	
St Andria-di-Tallano	Bacchieri Jr Béatrice	A	Lupponi Pierre André	A	
St Lucia-di-Tallano	Giuliani Jean Béatrice	A			
	Giacomoni Frédéric Xavier	A	Giacomoni Jr Paul	A	
	Strombou Dgue Ave	A			
Zoga	Beccaldi Josué	A	Carlotti père Frédéric	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
			Canton de Sartène		
Belvedere Campomoro	Lorenzi di Bradi Michel / A Simonpietri Baptiste / A		Secondi Jules Marie / A		
Pilia	Codaccioni Jean Simon / A		Codaccioni Anne Et. / A		
Foce	Nicolai Anne Martin / A Geraldi angelin / A		Nicolai Anne Coypaut / A		
Giuncheto	Semini Cittus / A		Lucchini Anne Jérôme / A		
Granace	Geraldi ours Jean / A		Leandri Etienne Anne / A		
Grossa	Komasi Paul Laveau / A Chiaramonti Paul Emile / A		Komasi Dgue / A		
Sartène	Quilichini Hyacinthe / A Morelli Mathieu / A Pietri Don Paul / A Santarelli Jacques / A Sampieri Antoine / A Clary Paul / A Lautara Pierre / A Girolami Job Marie / A Pédinielli Jean / A		Mondoloni Jean / A Gatto joachim / A		

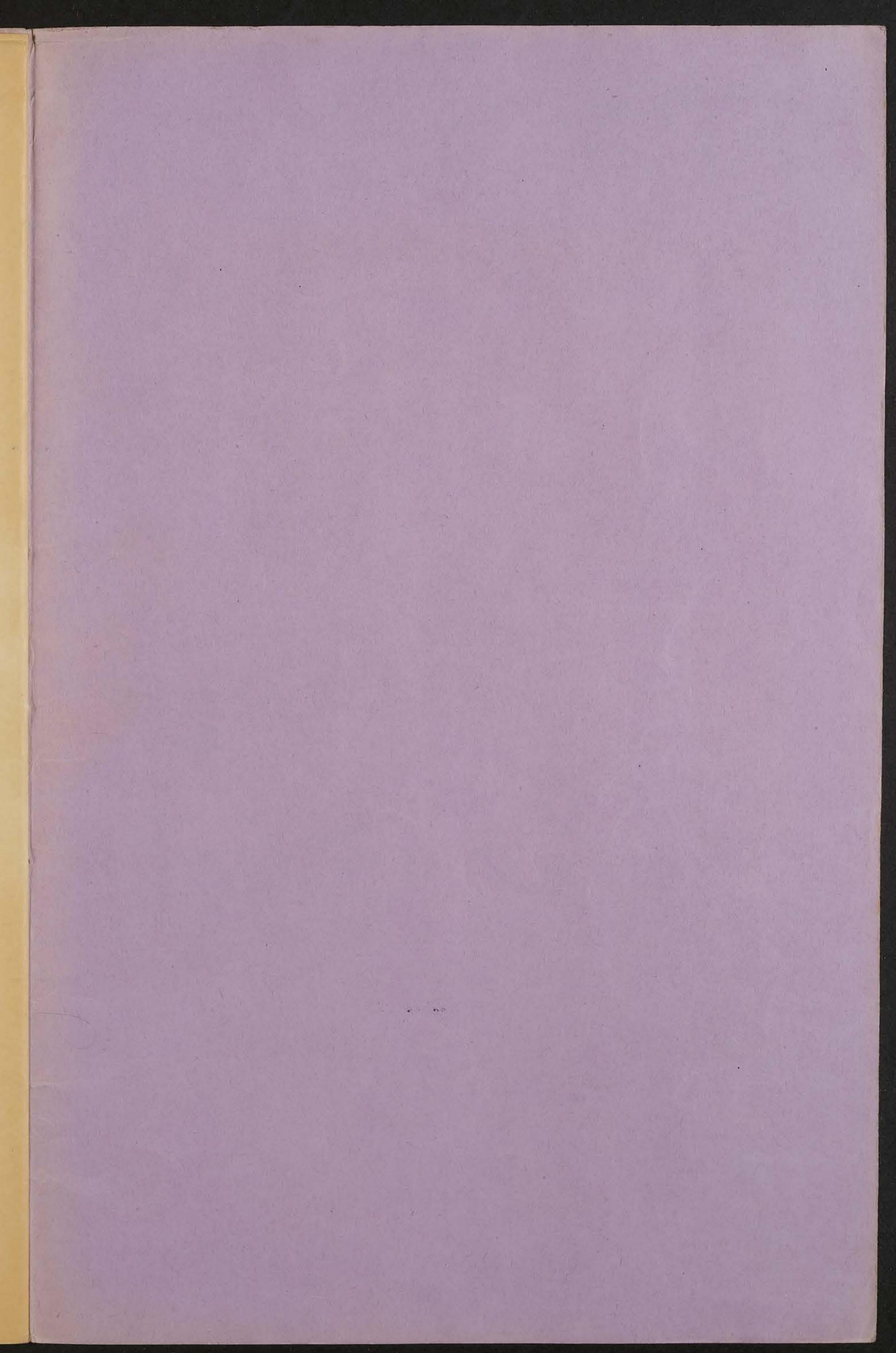
NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Givolaggio	Capponi Anne Leonardi	A	Mozziconacci Marie Hélène	A	
<i>Canton de Serra-di-Scopamène</i>					
	Benedetti Félix	A			
Authène.	Lorichi Coustant	A	Benedetti Jacques	A	
	Chiaroni Jean Jérôme	A			
Monacia-d'Authène	Natali Chonias	A			
	Lucciani Pierre Marie	A	Lorichi Michel	A	
Rianello-Caldarellu	Quilichini Marc Marie	A			
	Tommasini Marc Marie	A	Diani Jacques	A	
Quenza	Pietri Marc Mathieu	A			
	Guaschi Pierre Philippe	A	Colonna Cesari Cesare	A	
Serra-di-Scopamène	Brocca Jean Paul	A			
	Roccaserra Anne	A	Fusini Gabiccorso	A	
Sorbollano	Philippi Paul	A			
	Ferracci Noël	A	Angellelli Joseph	A	
Totta	Rudi Bernardin	A			
	Baggioni François	il	Pacini Jph Marie	A	
	Millelire Jean Bte				
Zerbia	Gindicelli don André	A	Comasi Jean Félix	A	

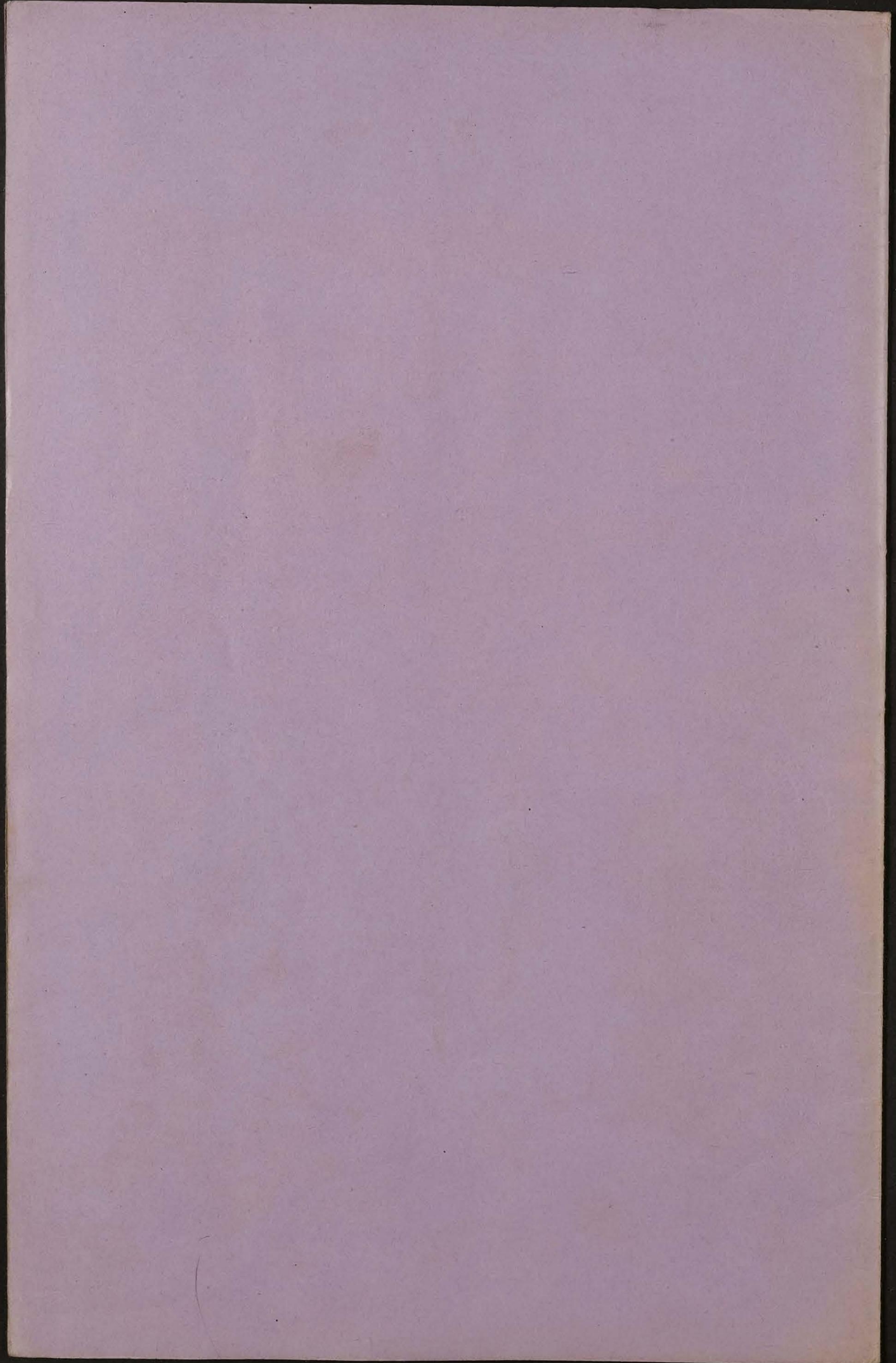
NOMS DES COMMUNES. (CLASSEZ LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLEGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A AJACCIO , le 29 AOÛT 1931 19

Le Préfet,  
*Rueffel*





Délégués élus par C/M. — 682

Conseillers Généraux — 61

Député — 1

Conseillers d'arr. — 64

808

DEPARTEMENT  
de la Corse

Modèle n° 7.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

### LISTE D'ÉMARGEMENT

DU *1<sup>er</sup>* BUREAU DE VOTE.

(N<sup>o</sup>s 1 à 162 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, en regard du nom du délégué qu'ils remplacent, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
1	Abatucci jacques		Q	Q		
2	Achille dominique		Q	Q		
3	Achille Michel docteur		Q	Q		
4	Acquarugia Stanislas		Q	Q		
5	Agostini Andre		Q	Q		
6	Agostini Antoine Mathieu		Q	Q		
7	Agostini Augustin		Q	Q		
8	Agostini Joseph		Q	Q		
9	Agostini Louis		Q	Q		
10	Agostini Marc Marie		Q	Q		
11	Agostini Orlando		Q	Q		
12	Agostini Paul François		Q	Q		

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
13	✓ Albertini Jean Baptiste		R	R		
14	Albertini Jean		R	R		
15	Albertini Joachim		R	R		
16	Albertini Pierre Jean		R	R		
17	Alfauti Louis Brand		R	R		
18	Alfauti Dominique		R	R		
19	Alfauti Jean Louis		R	S		
20	Alfauti Gervais Jean		R	R		
21	Alfauti Jean Saint	Savelli Charles Marie	R	R		
22	Allegri Etienne		R	S		
23	Altieri Joseph		R	R		
24	Altieri François Marie		R	R		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>o</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
25	Audarelli Jean		S	S		
26	Audreani Dominique		R	R		
27	Audreani François		R	R		
28	Audreani Michel Autume		R	R		
29	Audreani Nicolas		R	R		
30	Audreï Van Jules		R	R		
31	Audreï Joseph		R	R		
32	Augéleth Decius		R	R		
33	Augeli Aug Trais		R	R		
34	Augeli Autume		R	R		
35	D'Augeli Autume		R	R		
36	Augeli Autume Dgo		R	R		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>er</sup> tour de scrutin.	
37	Augeli Jacques Frédéric		R	R		
38	Augeli Innocent		R	R		
39	Augeli Jean Baptiste		R	R		
40	Augelini Dominique		R	R		
41	Augelini Joseph Amibal		R	R		
42	Augelini Marius		R	R		
43	Autonorsi Augé		R	R		
44	Autoua François Marie		R	R		
45	Autoui Jean Autoune		R	R		
46	Autouanii François		R	R		
47	Dr. Autouatti		R	R		
48	Auziani Paulomina		R	R		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devoir remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAGE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>er</sup> tour de scrutin.	
49	Frangeli Augustin		R	R		
50	Arrighi de Castanovo Antoine 3 <sup>te</sup>		R	R		
51	Arrighi Michel Huze		R	R		
52	Arrighi Louis Caussaint		R	R		
53	Arrui Sylvestre	-	R	R		
54	Bacchelli Pierre Marie		R	R		
55	Bacchieri Jean 3 <sup>te</sup>		R	R		
56	Baggioli François		R	R		
57	Bagnaninchi Joseph		R	R		
58	Bagnoli Antoine		R	R		
59	Balissou Antoine		R	R		
60	Balissou Raymond		R	R		

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAPHE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
61	Bandini Jacques		R.	R.		
62	Banghala Jean Blé		R.	R.		
63	Baraglioli Jean Blé		R.	R.		
64	Bariani George		R.	R.		
65	Bariani Pierre Napier		R.	R.		
66	Mc Bartoli		R.	R.		
67	Bartoli futanii Blé		R.	R.		
68	Bartoli Joseph		R.	R.		
69	Battesti Félix		R.	R.		
70	Battesti François		R.	R.		
71	Battesti François Xavier		R.	R.		
72	Battesti Philippe		R.	R.		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devoir remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
73	Battistini Jean Joseph		R	R		
74	Battistini Jean Sébastien		R	R		
75	Battini Jean Louis		R	R		
76	Bazzicani François		R	R		
77	de Béarn Hector		R	R		
78	Bellini Charles André		R	R		
79	Benecchi Antonie		R	R		
80	Benedetti Felice	Benedetti Jacques	R	R		
81	Benedetti Jean Paul		R	R		
82	Binielli André		R	R		
83	Benelli Georges		R	R		
84	Benigni Calinur		R	R		

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
85	Bereui Joseph Marie Ganecchini Antoine Joseph		R	R		
86	Berette Dominique		R	R		
87	Bernardini Jean Bé		R	R		
88	Bermonviti Ristoruccio		R	R		
89	Bertola Fabien		R	R		
90	Bertolacci futaine		R	R		
91	Bertoucini Joseph		R	R		
92	Biancardini Charles Jean		R	R		
93	Bianchi Pierre		R	R		
94	Bianconi Peter		R	R		
95	Bianconi Gaetan		R	R		
96	Biccherai Jean		R	R		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>er</sup> tour de scrutin.	
97	Bisgamiglia François		P	P		
98	Bonaldi François Belsaire		P	P		
99	Bonaguta futaine		P	P		
100	Bonaguta leonard		P	P		
101	Borelli futaine		P	P		
102	Borelli futaine		P	P		
103	Bourgeois Pierre		P	P		
104	Bozzi Jerome J.B		P.	P		
105	Broccia Jean Paul		P	P		
106	Brunelli hope		P	P		
107	Bureti Pierre		P.	P		
108	de Buttafoco Louis	Alfonsi Louis	P	P		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
109	Gaccarelli Jules Marie		R	R		
110	Cogniacci Hyacinthe		R	D		
111	Caitucoli Celestino		R	R		
112	Calendini futurum		R	R		
113	Calenolni Gnieut		R	R		
114	Calisti Noël		R	R		
115	Campana Gustave François		R	R		
116	Campurus Jean Ignace		R	R		
117	Compi Gustave Leonard		R	R		
118	Campugli Hyacinthe		R	R		
119	Mr Campurichi		R	R		
120	Campurichi Peter		R	R		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
121	Campiuchi Auguste		R	R		
122	Canarelli Noël		R	R		
123	Canavaggio Autaume		R	R		
124	Cantara Pierre		R	R		
125	Capponei Antonie Leonard		R	R		
126	Carabelli Charles		R	R		
127	Caraffa Hugo Félix		R	R		
128	Carboni Autaume		R	R		
129	Carboni Jean Bé		R	R		
130	Cardi Charles Louis Théophile		R	R		
131	Dr Carlotti		R	R		
132	Carlotti Autaume Pierre		R	R		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
133	Carlotti Jacques		R.	R.		
134	Carlotti Jules		R.	D.		
135	Carregua Grasme					
136	Carruggi Jacques		R.	R.		
137	Castabianca Peter		S.	S.		
138	Castabianca François		R.	R.		
139	Castabianca Paul		R.	R.		
140	de Castabianca Pierre François		R.	R.		
141	Dr Casalta		R.	R.		
142	Casalta Paul Gauthier		R.	R.		
143	de Casalta Philippe		R.	R.		
144	Casanova du Jeam		R.	R.		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
145	Casanova Jean		P	P		
146	Casanova Jacques Et		P	P		
147	Casanova Jean Jacques		P	P		
148	Casanova Aurel Martin		P	P		
149	Catinini Pierre Anne		P	P		
150	Casta Alexandre		P	P		
151	Castelli Pierre Joseph		P	P		
152	Catani Michel		P	P		
153	Catoni Baptiste		P	P		
154	Catta Louis		P	P		
155	Cavagnaro Andre		P	P		
156	Eccaldi Antoine		P	P		



ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à ~~cent soixante deux~~ électeurs.

A

Ajaccio

, le

29 AOÛT 1931

19

Le Préfet,

*Pellegrin*

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de ~~cent soixante~~  
~~un émargement~~  
~~cent soixante un~~ — émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.  
— le 2<sup>e</sup> idem.  
— le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,

*de la gare*

Les Scrutateurs,

*Guy Stoeck*  
*Jeanne Lemoine*  
*Charlotte*



DEPARTEMENT  
de la Corse

MODELE N° 7.

N° 4

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

### LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 2<sup>e</sup> BUREAU DE VOTE.

(N<sup>o</sup>s 163 à 325 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
163	beccaldi Josue		QY	QY		
164	beccaldi Pierre Marie		QY	QY		
165	beccaldi Sébastien		QY	QY		
166	beccaldi Falere	Beccaldi Boussaint	QY	QY		
167	beleri Joseph Antoine		QY	QY		
168	Belli Auguste		QY	QY		
169	berani Jean Charles		QY	QY		
170	besari Charles Michel		QY	QY		
171	besari François		QY	QY		
172	besari Joseph Ant.		QY	QY		
173	besari Jules Félix		QY	QY		
174	besarini <sup>Nicole</sup> Hazel		QY	QY		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSISEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>nd</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>rd</sup> tour de scrutin.	
175	beselli Albert		Ruy	Ruy		
176	t: Chiappini		Ruy	Ruy		
177	Chiappini Sébastien		Ruy	Ruy		
178	Chiaramonti Ch. Félix		Ruy	Ruy		
179	Chiaramonti Paul Emile		Ruy	Ruy		
180	Chiarelli Baptiste		Ruy	Ruy		
181	Chiarisoli Dominique		Ruy	Ruy		
182	Chiaroni Dominique		Ruy	Ruy		
183	Chiaroni Jean Jérôme		Ruy	Ruy		
184	Chiaverini Don Mathieu		Ruy	Ruy		
185	Chiocca Prosper		Ruy	Ruy		
186	Cinquini François		Ruy	Ruy		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devoir remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
187	Cipriani Jean		Ry	Ry		
188	Cipriani Louis		Ry	Ry		
189	Codaccioni Jean Simon		Ry	Ry		
190	Coggia Sauveur		Ry	Ry		
191	Cognany Antoine		Ry	Ry		
192	Colombani Césaire		Ry	Ry		
193	Colombani Duge Marie		Ry	Ry		
194	Colombani Edouard		Ry	Ry		
195	Colombani Fr <sup>e</sup> Marie		Ry	Ry		
196	Colombani Louis		Ry	Ry		
197	Colombani Malaspina M <sup>e</sup>		Ry	Ry		
198	Colombani Mathieu		Ry	Ry		

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
199	Colombani Simon		Ruy	Ruy		
200	bolombini Jean Nicolas		Ruy	Ruy		
201	bolonna d'Anfiani Jean Baptiste	Antamni Nael	Ruy	Ruy		
202	bolonna de Guarca Biscutello		Ruy	Ruy		
203	Bolonna d'Istria bincat		Ruy	Ruy		
204	Bolonna Leon		Ruy	Ruy		
205	Bolonna Jean		Ruy	Ruy		
206	Bolonna Mathieu		Ruy	Ruy		
207	Bolonna Paul		Ruy	Ruy		
208	Bolonna Sauvage		Ruy	Ruy		
209	Bottelloni Pierre	Caltaloui Philippe	Ruy	Ruy		
210	Comparetti Barth		Ruy	Ruy		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>re</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
211	Constantini Jules Paul		DY	DY		
212	bonstans Paul		DY	DY		
213	Conventi Prosper		DY	DY		
214	De borsi François		DY	DY		
215	De borsi Patrice		DY	DY		
216	bortolobato Dominique	Gambarelli Paul suppléant	DY	DY		
217	Bostantini Santoni Dame		DY	DY		
218	de boulon		DY	DY		
219	bozzani Jean		DY	DY		
220	bristiani Antoine		DY	DY		
221	bristiani Dominique		DY	DY		
222	brocchetta François Louis		DY	DY		

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
223	Brucioni Franklin		Ry	Ry		
224	Buccibi Dominique		Ry	Ry		
225	Buholi Toussaint		Ry	Ry		
226	D <sup>r</sup> Cuttoli François		Ry	Ry		
227	Damiani Barthélémy		Ry	Ry		
228	Danesi Don Pierre		Ry	Ry		
229	Dardy André		Ry	Ry		
230	Dary Jean Paul		Ry	Ry		
231	Defendini François Jean		Ry	Ry		
232	Devichi Ange Auguste		Ry	Ry		
233	Dominici Grégoire		Ry	Ry		
234	Dominici Pierre		Ry	Hankley		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
235	Dompicturini François Eouis		Qy	Qy		
236	Donati Sauveur	Luciani Jean Paul	Qy	Qy		
237	Durini Pascal		Qy	Qy		
238	Emmanueli Décius François		Qy	Qy		
239	Emmanueli Pierre		Qy	Qy		
240	Ottori Jacques		Qy	Qy		
241	Osiga Pierre		Qy	Qy		
242	Fabiani Raoul					
243	Paggianelli Eugène		Qy	Qy		
244	Falucca Antoine Scors		Qy	Hautay		
245	Pericelli Augustin		Qy	Qy		
246	Terracci Jean Paul		Qy	Qy		

NOMBRES d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
247	Ferracci Noël		Ry	Ry		
248	Ferrandi Eugène		Ry	Ry		
249	Ferrandi Ignace		Ry	Ry		
250	Ferrandi Pierre Joseph		Ry	Ry		
251	Ferrandi Roch		Ry	Ry		
252	Ferrandini Joseph Marie		Ry	Ry		
253	Ferrari Jean Marie		Ry	Ry		
254	Ferrari Jean Pierre	Giovannetti Antoine	Ry	Ry		
255	Ferreri Jérôme		Ry	Ry		
256	Ferrucci Jean Marie		Ry	Ry		
257	Ferrucci Mathieu		Ry	Ry		
258	Ferrucci Thomas		Ry	Ry		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
259	Fiamma Joseph		Ry	Ry		
260	Fiammenghi Amelie		Ry	Hautury		
261	Figgarella Blie		Ry	Ry		
262	Figarella Vincent		Ry	Ry		
263	Filippini Dominique		Ry	Ry		100
264	Filippi Godephoy		Ry	Ry		
265	Filippi Jean		Ry	Ry		
266	Filippi Jean Jacques		Ry	Ry		
267	Filippi Paul		Ry	Ry		
268	Filippi Pie Louis		Ry	Ry		
269	Filippi Pierre Felix		Ry	Ry		
270	Filippi Raymond	Raffalli Cesar	Ry	Ry		

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>er</sup> tour de scrutin.	
271	Philippe Roeh François		Ruy	Ruy		
272	Finidori Jean Guilielmo		Ruy	Ruy		
273	Foata Paul Digne		Ruy	Ruy		
274	Folacci Antoine		Ruy	Ruy		
275	Fr. Folacci Jean Fr. <sup>e</sup>		Ruy	Ruy		
276	Folacci Constant		Ruy	Ruy		
277	Franceschi Ant. Jules		Ruy	Ruy		
278	Franceschi Jean		Ruy	Ruy		
279	Franceschi Mathieu		Ruy	Ruy		
280	Franceschi Parisius		Ruy	Ruy		
281	Franceschini François		Ruy	Ruy		
282	Franceschini Jean Salducci Paul Vincent		Ruy	Ruy		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS  et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR  devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
283	Franceschini Joseph		Duy	Duy		
284	Franceschini Sylvester		Duy	Duy		
285	Franceschini Savier		Duy	Duy		
286	Franchi Georges		Duy	Duy		
287	Franchi Jean Bé		Duy	Duy		
288	Franchi Jean Pierre		Duy	Duy		
289	Franchi Joseph		Duy	Duy		
290	Franchi Philippe		Duy	Duy		
291	Francisci Philippe		Duy	Duy		
292	Fraticelli Joseph		Duy	Duy		
293	Frediani Angelo		Duy	Duy		
294	Fregosi Maurice		Duy	Duy		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>nd</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>rd</sup> tour de scrutin.	
295	Fondacci Etienne		Ruy	Ruy		
296	Fontana Pierre		Ruy	Ruy		
297	Fornelli Jacques André		Ruy	Ruy		
298	Turrioli Jean	Marchetti Charles Jean	Ruy	Ruy		
299	Galletti Augustin	Marchese Charles	Ruy	Ruy		
300	Gambini Jean Bé		Ruy	Ruy		
301	Gandolfi Louis		Ruy	Ruy		
302	Gavidacci Michel		Ruy	Ruy		
303	Gaspari Jacques Marie		Ruy	Ruy		
304	Gavini Jacques		Ruy	Ruy		
305	Gavini Jean		Ruy	Ruy		
306	Gavini Jean Pierre		Ruy	Ruy		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
307	Gavini Simon Louis	Ottaviani bousaït	Ry	Ry		
308	Gerlomini Béatrice		Ry	Ry		
309	Gennardi Cesar		Ry	Ry		
310	Genzorini Cyprue		Ry	Ry		
311	Germoni Edme		Ry	Ry		
312	Geromini Francois		Ry	Ry		
313	Gherardi Jourdin		Ry	Ry		
314	Ghionga Laurent		Ry	Ry		
315	Giacobbi Paul		Ry	Ry		
316	Giacometti Paul		Ry	Ry		
317	Giacomoni Félix Xavier		Ry	Ry		
318	Giacomoni Luciey		Ry	Ry		

NOMBRES d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>er</sup> tour de scrutin.	
319	De Giaffeni Paul Louis		X	X		
320	Giaffiaggi Jean André		X	X		
321	Giannini Sauveur		X	X		
322	Gilormini Pancerac		X	X		
323	Giocanti Joseph Poit		X	X		
324	Giordan Joseph		X	X		
325	Ginefri Antoine		X	X		

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à Cent soixante trois électeurs.

A

Ajaccio

, le

29 AOÛT 1931

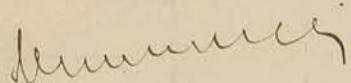
19

Le Préfet,

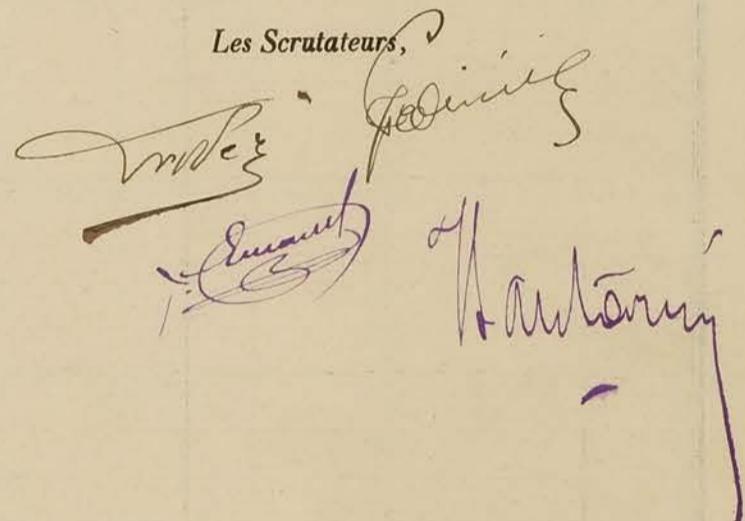


ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Cent Soixante deux émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.  
Cent soixante deux le 2<sup>e</sup> idem.  
le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,



Les Scrutateurs,



DEPARTEMENT  
de la Corse

115

MODÈLE N° 7.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

### LISTE D'ÉMARGEMENT

DU *3e* BUREAU DE VOTE.

(N° 326 à 486 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, en regard du nom du délégué qu'ils remplacent, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
326	Giordani Baptiste		mg	mg		
327	Giorgetti Augustin		mg	mg		
328	Giorgette François		mg	mg		
329	Giorgi Ange Pierre		mg	mg		Duplicatas
330	Giorgi Antoine Martin		mg	mg		
331	Giorgi Louis		mg	mg		
332	Giorgi Paul Augustin		mg	mg		
333	Giovannetti Jules		mg	mg		
334	Giovannai Paschal		mg	mg		
335	Girolami Joseph Marie		mg	mg		
336	Guidicelli Camille		mg	mg		Duplicatas
337	Guidicelli Daniel		mg	mg		

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>er</sup> tour de scrutin.	
338	Guidicelli François Antoine Louis		Ng	Ng		
339	Giuliani J. B. <sup>e</sup>		Ng	Ng		
340	Guyl Barthélémy		Ng	Ng		
341	Giusti Félix		Ng	Ng		
342	Giustiniani Pierre		Ng	Ng		
343	Giuseppe François		Ng	Ng		
344	Giuseppe Consulat General		Ng	Ng		
345	Grassi Gaetano Martin		Ng	Ng		Duplicata
346	Graziani Joseph Marie		Ng	Ng		
347	Graziani Jules Antoine		Ng	Ng		
348	Gregory Jacques Augustin		Ng	Ng		
349	Gregory Vincent		Ng	Ng		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
350	Griffou Louis		WY	WY		
351	Grimaldi Dope		WY	WY		
352	Grimaldi J.-B. Andre		WY	WY		
353	Grimaldi Adélaïde		WY	WY		
354	Grimaldi Paul		WY	WY		
355	Griselli Andre		WY	WY		
356	Griselli Pierre					
357	Grisoli Aurore Marie		WY	WY		
358	Grisoni Antoine		WY	WY		
359	Grisoni Dope		WY	WY		
360	Guaschi Pierre Philippe		WY	WY		
361	Guascho Joseph		WY	WY		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
362	Guerrini Stefano François		✓	✓		
363	Guerrini Jean Victor		✓	✓		
364	Guerrini J. Marie		✓	✓		
365	Guglielmi Joseph		✓	✓		
366	Guidoni Pierre		✓	✓		
367	Guiducci J. Bte		✓	✓		
368	Indurrelli Jean Etienne		✓	✓		
369	Laundry Adolphe					
370	Lombardini Stefano	*	✓	✓		
371	de Lombardini Emmanuel		✓	✓		
372	Laorenzi Joseph		✓	✓		
373	Laurenti Auguste Marie		✓	✓		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
374	Lazzarini Felix		WY	WY		
375	Leaudru Baptiste		WY	WY		
376	Leaudru Traucur		WY	WY		
377	Leca Alexandre		WY	WY		
378	Leca Dominique		WY	WY		
379	Leca Ignace		WY	WY		
380	Leca Jean Pierre		WY	WY		
381	Leca Jules	Turiot Xavier	WY	WY		
382	Leca Marc Jean		WY	WY		
383	Lemaynier Jean		WY	WY		
384	Leonardi Hyacinthe		WY	WY		
385	Leouetti Jean Bé		WY	WY		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>nd</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>rd</sup> tour de scrutin.	
386	Leouette J. pte de Siggianello		Wg	Wg		
387	Leouette Jean Luc	Osmi Albert	Wg	Wg		Sophia
388	Leouette Marius		Wg	Wg		
389	Leoni Jean		Wg	Wg		
390	Leoni Nicolas		Wg	Wg		
391	Leouzi François		Wg	Wg		
392	Lepidi François		Wg	Wg		
393	Lepidi François Xavier		Wg	Wg		
394	Leschi Henri		Wg	Wg		
395	Leschi Marius		Wg	Wg		
396	Liberati Peter		Wg	Wg		
397	Lomellini Jean François		Wg	s Wg		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
398	Longinotti François		Salij	Y		
399	Lorenzi di Bradi Michel		WY	WY		
400	Losguaroli Sylvester		WY	WY		
401	Lota Jean Ette		WY	WY		
402	Logrichi Faussant		WY	WY		
403	Lucacci Jean Mathias		WY	WY		
404	Lucchini Scaphus		WY	WY		
405	Lucchini Pierre Marie		WY	WY		
406	Luciardi Joseph Louis		WY	WY		
407	Luciani Charles Louis		WY	WY		
408	Luciani Christophe		WY	WY		
409	Luciani Jean		WY	WY		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
410	Luciani Joseph français	Giacobetti Joseph	Ng	2		Suspise avant au 2 <sup>e</sup> tour mais erreur au 1 <sup>e</sup> tour où il a été enregistré
411	Luciani Martin		Ng	Ng		Duplicata
412	Luciani Auro étranger		Ng	Ng		
413	Luciani Smaïn Jean		Ng	Ng		
414	Luciani Faustine		Ng	Ng		
415	Luciani Xavie		Ng	Ng		
416	Luciani Jean Luciani		Ng	Ng		
417	Luciani Paul		Ng	Ng		
418	Luiggi Butarne Jean		Ng	Ng		
419	Luiggi Frashane		Ng	Ng		
420	Luiggi Pierri Fras		Ng	Ng		
421	Lubetti Victor		Ng	Ng		

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
422	Lusinchi Jacques		Wg	Wg		
423	Maestracci Achille		Wg	Wg		
424	Maestracci Achille Jacques		Wg	Wg		
425	Maestracci Pietro Petruto		Wg	Wg		
426	Maestrati Paul		Wg	Wg		
427	Mancini Lucien		Wg	Wg		
428	Mr Manfredi Secondo		Wg	Wg		
429	Mannoni Ascenzius		Wg	Wg		
430	Mannoni Lucien		Wg	Wg		
431	Marchelli Jean Gaussin		Wg	Wg		
432	Maraninchli Auguste		Wg	Wg		
433	Maraninchli P. Andre		Wg	Wg		

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
434	Marcantei André		ne	ne		
435	Marcantei Joseph		yes	yes		
436	Marcantoni Antonine		ne	ne		
437	Marcantoni Augustin		ne	ne		
438	Marcantoni Paul		ne	ne		
439	Marcantony Horaci	.	ne	ne		
440	Marcelli Doninioppe		ne	ne		
441	Marcelli Traucari		ne	ne		
442	Marcelli Jules		ne	ne		
443	Marcelli Roch		ne	ne		
444	Marchelini Mathieu		ne	ne		
445	Marchetti Putane		ne	ne		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
446	Marchette Félix Autarne		WY	WY		
447	Marchette Louis		WY	WY		
448	Marfisi François		WY	WY		
449	Mariani Félix Paul		WY	WY		
450	Mariani Louis		WY	WY		
451	Mariani Paul André		WY	WY		
452	Mariani Xavier		WY	WY		
453	Mariette Achille		WY	WY		
454	Mariut François		WY	WY		
455	Mariut Joseph André		WY	WY	WY	
456	Mariut Joseph		WY	WY		
457	Mariut Tony		WY	WY		

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
458	Mariotti L. Dominique		mg	mg		
459	Mariotti Sébastien		mg	mg		
460	Maroselli André		mg	mg		
461	Marsily François		mg	mg		
462	Dr Martinetti Charles		mg	mg		
463	Martinetti François		mg	mg		
464	Martinetti Jean		mg	mg		
465	Martinetti Philippe		mg	mg		
466	Martinez Paul		mg	mg		
467	Martinozi Eugène	Tadovani François	mg	mg		suppléant
468	Mary Paul		mg	mg		
469	Mascarini Antonie		mg	mg		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
470	Masini Basile		WY	WY		
471	Masini Thomas		WY	WY		
472	Massioni Jr Etienne		WY	WY		
473	Massoni Marc Ange		WY	WY		
474	Massoni Pierre Paul Jne	Marchi Paul Philippe	WY	WY		suppléant
475	Massoni Xavier		WY	WY		
476	Matteri Andre' de Pietracorbara		WY	WY		
477	Matteri Andre' de Carticasi		WY	WY		
478	Matteri ange Et		WY	WY		
479	Matteri antoine		WY	WY		
480	Matteri Dominique		WY	WY		
481	Matteri Jr Fcois					



ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à ~~cent soixante un~~ électeurs.

A

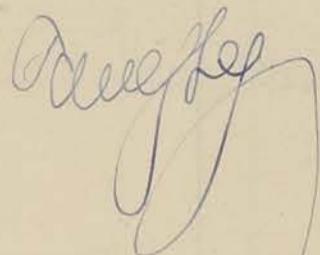
Ajaccio

, le

29 AOÛT 1931

19

Le Préfet,



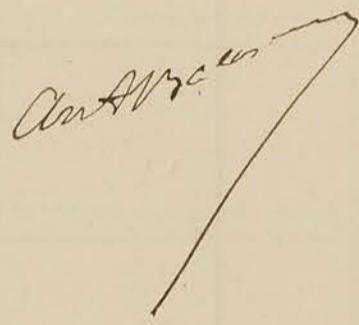
ARRÊTÉ la présente liste au nombre de ~~cent cinquante huit~~  
~~cent cinquante sept~~

émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

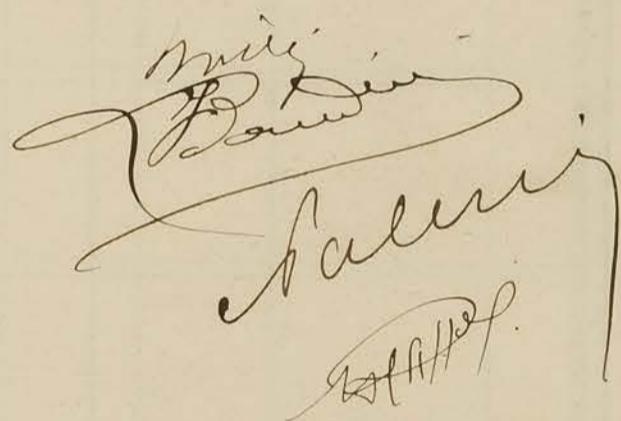
\_\_\_\_\_ le 2<sup>e</sup> idem.

\_\_\_\_\_ le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,



Les Scrutateurs,



DEPARTEMENT  
de la Corse

N° 6

MODÈLE N° 7.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

### LISTE D'ÉMARGEMENT

DU *4<sup>e</sup>* BUREAU DE VOTE.

(N<sup>o</sup>s 487 à 647 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
487	Masciola Ant. Didace		Viniguera	X		
488	Michelangeli J. B.		Viniguera	X		
489	Micheli Denys		Viniguera	X		
490	Mugozzi Autone		Viniguera	X		
491	Mihellli Pascal	Comasi Joseph	Viniguera	X		
492	Millelli J. Baptiste		Viniguera	X		
493	Mondoloni Dique Ant.		Viniguera	X		
494	Montecattini Jean Béilde		Viniguera	X		
495	de Ponterà Hyacinthe		Viniguera	X		
496	Moracchini Jean		Viniguera	X		
497	Moracchini Michel		Viniguera	X		
498	Moracchini Nono		Viniguera	X		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>nd</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>rd</sup> tour de scrutin.	
499	Moracchini Paul <sup>jeudi</sup>		✓	✓		
500	Moracchini Pierre Paul		Viguerie	✓		
501	Moracchini Vincent		Viguerie	✓		
502	Moratti Horace		Viguerie	✓		
503	Morazzoni Charles <sup>jeudi</sup>		Viguerie	✓		
504	Mordiconi François		Viguerie	✓		
505	Mordiconi Nicolas		Viguerie	✓		
506	Morelli Mathieu		Viguerie	✓		
507	Moretti Mathieu	Orsini Joseph (délégué suppléant)	Viguerie	✓		
508	Moretti Sébastien		Viguerie	✓		
509	Morucci Consulier général		✓	✓		
510	Mozziconacci M.Ré		Viguerie	✓		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
511	Mufraggi Ignace		Virgine	✓		
512	Mufraggi Paul		Virgine	✓		
513	Muracioli Louis Paul		Virgine	✓		
514	Muraecoli Pierre		Virgine	✓		
515	Murati Jean Charles		Virgine	✓		
516	Murati Jean Marie		✓	✓		
517	Muselli Francois		✓	✓		
518	Mutto Alessandria		✓	✓		
519	Fasica Leopold		Virgine	✓		
520	Natali Thomas		Virgine	✓		
521	Natalini Ange Louis		Virgine	✓		
522	Natalini Mathieu		Virgine	✓		

NOMBRES d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>er</sup> tour de scrutin.	
523	Negrone Don Pancius		Vinjourné			
524	Negrone Jean Pierre					
525	Teri Michel					
526	Mesa François Xavier					
527	Micolai Ante Martiny					
528	Micolai Jacques de Don Jacques		Vinjourné			
529	Micolai Jean François		Vinjourné			
530	Micolai Louis		Vinjourné			
531	Micolai Sanvitus		Vinjourné			
532	Micoli Nicolas		Vinjourné			
533	Mielimi Jules Geois					
534	D <sup>r</sup> De nobili					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
535	Oberti Joseph Precieux		Viciguerre	✓		
536	Ogliastroni Mathieu		✓	✓		
537	Oliva Joseph Félix		Viciguerre	✓		✓
538	Olivari Jacques		Viciguerre	✓		
539	Oppedi Pierre Marie		✓	✓		
540	Grabona Augustin		Viciguerre	✓		
541	Grazi Noël		Viciguerre	✓		
542	Brechioni Henri		Viciguerre	✓		
543	Orlandi Joseph de Gaul		Viciguerre	✓		
544	Orlandi Martin		Viciguerre	✓		
545	Orlanducci Charles		Viciguerre	✓		
546	Orsini Ange		✓	✓		

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
547	Orsini Etienne		vij	✓		
548	Orsini Fabien		vij	✓		
549	Orsini Michel Ant <sup>e</sup>		vij	✓		
550	Orsini Jules Besan		Viniguna	✓		
551	Orsini Gustav		Viniguna	✓		
552	Orsoni Dominique de vero		✓	✓		
553	Orsoni Dominique balle calle		vij	✓		
554	Orsoni François		vij	✓		
555	Orsoni Jean Bé		✓	✓		
556	Orsoni Pasquin	Battisti Pierre Paul	vij	✓		
557	Orteconi Joseph		Viniguna	✓		
558	Ortoli Simon	Cianfarani Christophe	✓	✓		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
559	Ortoli Jean Baptiste		VJ	VS		
560	Ottaviani Inte Michel		Viniguera	WB		
561	Ottomani Ange Mathieu		Viniguera	WB		
562	Paccioni Don Victor	Costa Don Romualdo	Viniguera	WB		
563	Paccioni Marc Andre		Viniguera	WB		
564	Padovani Ch. Andre'		Viniguera	WB		
565	Palermi Guerrier		Viniguera	WB		
566	Palinacci Francois		Viniguera	WB		
567	Palmieri Joseph		Viniguera	WB		
568	Panerazi Dominique		VJ	JM		
569	Panzani Inte Sudino		Viniguera	WB		
570	Paoletti Don Thomas		VJ	WB		

NOMBRES d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
571	Paolletti Y. Marie		Viniguerra	X		
572	Paoli Astolfo		Viniguerra	X		
573	Paoli Brandiccius		Viniguerra	X		
574	Paoli Dominique	Fabiani Dominique	Viniguerra	X		
575	D. Paoli Felice		Viniguerra	X		
576	Paoli Y. Digne Saaphy		Viniguerra	X		
577	Paoli Jean Mathieu		Viniguerra	X		
578	Paoli Jean Pierre		Viniguerra	X		
579	Paoli Laurent	Colombe Antonie diligent apposant	Viniguerra	X		
580	Paoli Louis Joseph		Viniguerra	X		
581	Paoli Monce		Viniguerra	X		
582	Paoli Paul		Viniguerra	X		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
583	Paoli Paul Marie		virgin	X		
584	Paoli Philippe		virgin	X		
585	Paoli Pierre Transo		virgin	X		
586	Paolini Pierre Louis		virgin	X		
587	Parallicci Philippe		X	X		
588	Paravisi Napoléon	X	X	X		
589	Parigi Louis Jean		X	X		
590	Parigi Vincent	X	X	X		
591	Pasqualaggi Jean Duc		virgin	X		
592	Pasqualini Ange Louis		virgin	X		
593	Pasqualini Jean Louis		X	X		
594	Pasqualini Paul Jérôme		virgin	X		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>er</sup> tour de scrutin.	
595	da Passano Jean		vijane	des		
596	Patrimonio Joseph		77	ds		
597	Pedimelli Jean		vijane	ds		
598	Del Sifegnino Transou		77	ds		
599	Pen-Penec Antoine		vijane	ds		
600	Peraldi Angelij		vijane	ds		
601	Peraldi H. B. <sup>e</sup>		vijane	ds		
602	Peraldi ours Jean		vijane	ds		
603	Peraldi Paul Mathieu		vijane	ds		
604	Peranzi Gabriel		vijane	ds		
605	Peretti Dominique		vijane	ds		
606	de Peretti Don Jacques		vijane	ds		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
607	de Peretti François Gioravanti			✓ ✓		
608	Peretti Paul André			Vati	✓ ✓	
609	Peretti Paul Marie			Minigueru	✓ ✓	
610	Peretti Pierre			Minigueru	✓ ✓	
611	Peroni Jules			✓ ✓	✓ ✓	
612	Piani Michel			Minigueru	✓ ✓	
613	Piazza André			Minigueru	✓ ✓	
614	Piazzoli Laurent			Minigueru	✓ ✓	
615	Pieraggi Louis			Minigueru	✓ ✓	
616	Pierangeli Henri Député			✓ ✓	✓	
617	Pieri Smile	Micaelli ours Félix		Minigueru	✓ ✓	
618	Pierini Pierre			Minigueru	✓ ✓	

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
619	Pietri Ange Louis		<i>Virgine</i>	<i>✓</i>		
620	Pietri Angelin		<i>Virgine</i>	<i>✓</i>		
621	Pietri Camille		<i>Virgine</i>	<i>✓</i>		
622	Pietri Don Paul		<i>Virgine</i>	<i>✓</i>		
623	Pietri F. ministre			<i>✓</i>		
624	Pietri Jean Paul	Dousimoni Josue'	<i>Virgine</i>	<i>✓</i>		
625	Pietri Marc Mathieu		<i>Virgine</i>	<i>✓</i>		
626	Pietri Nicolas		<i>Virgine</i>	<i>✓</i>		
627	Pietri Philippe		<i>Virgine</i>	<i>✓</i>		
628	Pietrucci Fco	Vincenti Jean Pierre délégué officiel	<i>Virgine</i>	<i>✓</i>		
629	Gilani Dominique		<i>Virgine</i>	<i>✓</i>		
630	Pinelli Barthélémy		<i>✓</i>	<i>✓</i>		

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
631	Pinelli François		✓	✓		
632	Pinelli Xavier Marie		✓	✓		
633	Pinelli Xavier Rechale		✓	✓		
634	Pitti Ferrandi eh.		✓	✓		
635	D Pitti Ferrandi Fco	Pancagi Albert délégué à l'école	✓	✓		
636	Poggi Auguste		✓	✓		
637	Poggi Jean Paul		✓	✓		
638	Poggi Jean Thomas		✓	✓		"
639	Poggi Jules		✓	✓		
640	Poggiale Xavier		✓	✓		
641	Poggiali Ant. Jérôme		✓	✓		
642	Poletti Joseph		✓	✓		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS  et  QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR  devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>er</sup> tour de scrutin.	
643	Poletti Marius		Viniguer	X		
644	Poli Don Jean		X	X		
645	Poli François Martini		X	X		
646	Poli Jacquesinti		Viniguer	X		
647	Poli Jean Thomas.		Viniguer	X		
648	Romui Pollicorne (avote pour aurait dû voter en 5 <sup>e</sup> bureau)		Viniguer	X		Aurait dû voter en 5 <sup>e</sup> bureau.
649	Polverelli Jean Ambroise		Viniguer	X		a voté la veille à la bureau alors qu'il aurait dû voter en 5 <sup>e</sup>
650	Giacobetti Joseph			X		a voté pour la veille au bureau alors qu'il aurait dû voter en 3 <sup>e</sup> .

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à cent soixante un électeurs.

A

Ajaccio

, le

29 AOÛT 1931

19

Le Préfet,

*Dreyfus*

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de ~~cent soixante deux~~  
~~cent soixante trois~~ émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.  
\_\_\_\_\_  
le 2<sup>e</sup> idem.  
\_\_\_\_\_  
le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,

*G. Marzorati*

Les Scrutateurs,

*Vincent  
Bœuf  
Houllier  
Gambetta*

DEPARTEMENT  
de la Corse

MODELE N° 7.

M - F

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

### LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 5<sup>e</sup> BUREAU DE VOTE.

(N<sup>o</sup>s 648 à 808 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, en regard du nom du délégué qu'ils remplacent, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
648	Poli Marien		X	X		
649	Toli Théodore			X		
650	Solverelli jn. Ambroise					a voté par erreurs aux 4 <sup>es</sup> Bureau au son a été annulé
651	Torruncini André'			X		
652	Trofizi Pierre Paul			X		
653	Guccinelli Alexandre			X		
654	Quilici Paul Aue			X		
655	D <sup>r</sup> . Quilici Pompeï C. J.		X	X		
656	Quilici Simon			X		
657	Quilichini Hyacinthe			X		
658	Quilichini Jules			X		
659	Quilichini Marc Marie			X		

NOMBRES d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>er</sup> tour de scrutin.	
660	Quilichini Ours Paul		X	X		
661	Quilichini Xavier			X		
662	Raffalli Pierre Marie			X		
663	Renucci Jr. Pte		X	X		
664	Renucci Jourdan			X		
665	Renucci Polycarpe c.d.					X note pas envoi au 4 <sup>e</sup> Bureau où il a été envoi Yannick
666	Riesi Boussaint c.d.		X	X		
667	Riolacci Henri Paul		X	X		
668	Ristorucci Vincent	Suppliant: Luccardi Jean		X		
669	Rocca Ane Geois		X	X		
670	D. Rocca Bernadon		X	X		
671	Roccaderra Antoine		X	X		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFF OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>er</sup> tour de scrutin.	
672	De Rocca Terra Camille c.g. député		K	M		
673	Roccaserra Charles				K	
674	Roccaserra Louis c.d.		K	M		
675	Roccaderra Jean c.d.			K		
676	Rodaro Vincent		K	M		
677	Romanu Pierre François		K	K		
678	Rosselin Francis					
679	Rosoli ange		A	K		
680	Rossi Félix	Luciani François délégué suptent	K	K		
681	Rossi Jacques		K	A		
682	Rossi François		A	M		
683	Rossi Boussaint		K	K		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
684	Rostini Dgue		X	X		
685	Rudi Bernardin		X	X		
686	Sabbatorsi Ch <sup>le</sup> Félix		X	X		
687	Sabini Alénius		X	X		
688	Sacripanti Jean		X	X		
689	Saladini François		X	X		
690	Saliceto Jph Marie		X	X		
691	Salini Sylvestre		X	X		
692	Salvarelli Martin		X	X		
693	Salvatori Paul		X	X		
694	Salvetti Antoine		X	X		
695	Salvetti Louis		X	X		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFF OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>er</sup> tour de scrutin.	
698	Sabini Jean Ambroise		<i>Sabini J.A.</i>	<i>Sabini J.A.</i>		
699	Sambuconi Edouard		<i>Sambuconi E.</i>	<i>Sambuconi E.</i>		
700	Sampieri Antoine		<i>Sampieri A.</i>	<i>Sampieri A.</i>		
701	Sondamiani Et C.d.		<i>Sondamiani E.</i>	<i>Sondamiani E.</i>		
702	D. Sanguineti C.G.		<i>Sanguineti D.</i>	<i>Sanguineti D.</i>		
703	Sandonetti Joseph		<i>Sandonetti J.</i>	<i>Sandonetti J.</i>		
704	Sautarelli Jacques		<i>Sautarelli J.</i>	<i>Sautarelli J.</i>		
705	Santi Jean		<i>Santi J.</i>	<i>Santi J.</i>		
706	Santolini Jean quiliens		<i>Santolini J.</i>	<i>Santolini J.</i>		
707	Santonii Barthélémy C.d.		<i>Santonii B.</i>	<i>Santonii B.</i>		
708	Santonii Gcoi Marie de Palmea		<i>Santonii Gcoi M.</i>	<i>Santonii Gcoi M.</i>		
709	Santonii Gcoi Marie de St Pierre de Venaco		<i>Santonii Gcoi M.</i>	<i>Santonii Gcoi M.</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
708	Sautoni Frédéric		X	X		
709	Sautoni Jr. R. <sup>e</sup>		X	X		
710	Sautoni Pascal		X	X		
711	Sautoni Philippe		X	X		
712	Sautoni Simon Brand		X	X		
713	Santucci Don Romain		X	X		
714	Sari Emile Sénateur C.g.		X	X		
715	Sarrola Ange Antoine		X	X		
716	Sarrola Mathieu		X	X		
717	Saudin Lazare		X	X		
718	Savelli Ange Fcois		X	X		
719	Savelli Jean Antoine		X	X		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFF OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
920	Lavelli Jules		<i>Yannin</i>	<i>K</i>		
921	Larelli Paul		<i>Yannin</i>	<i>N</i>		
922	Scapula Anne		<i>Yannin</i>	<i>A</i>		
923	Scapula Bte		<i>K</i>	<i>N</i>		
924	Scapula Philippe		<i>K</i>	<i>K</i>		
925	Siri Jean Etienne		<i>Yannin</i>	<i>Yannin</i>		
926	Séatelli Jr. Bte		<i>K</i>	<i>Yannin</i>		
927	Semidei Nicolas		<i>Yannin</i>	<i>K</i>		
928	Semini Citus		<i>Yannin</i>	<i>Yannin</i>		
929	Sereni Paul Noël		<i>Yannin</i>	<i>Yannin</i>		
930	Serra-Giacomoni J. Pierre		<i>K</i>	<i>N</i>		
931	D <sup>r</sup> Seta J. Augustin C. G.		<i>K</i>	<i>K</i>		

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>er</sup> tour de scrutin.	
732	Seta Jean Augustin	.	X	X		
733	Siméon de Brochberg Louis		X	X		
734	Siméoni Jr. André		X	X		
735	Siméoni Jr. César		X	X		
736	D <sup>r</sup> Simoni C. g.		X	X		
737	Simonpietri Rte		X	X		
738	Sindali Barthélémy		X	X		
739	Soavi Jr. Georges C. d'A.		X	X		
740	Soavi Laurent		X	X		
741	Sorba Antoine		X	X		
742	Spinosi Jr. Dgue		X	X		
743	Stromboni Dgue Ave		X	X		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAGE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
944	Iudini Laurent					
945	Iudini Antoine (abbé)					
946	Iudini François					
947	Iudini Marc Marie					
948	Iuzzoni Antoine					
949	Iuzzoni Lazare					
950	Iuzzoni Monce					
951	Bafany Jean Bte					
952	Bamburini Fortune					
953	Bassistro Marc Ame					
954	Bavera Agabisthe					
955	Bavera Fcois					

NOMBRES d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
756	Cavera Michel					
757	Besta Géois.					
758	Cintignac Marcelin					
759	Colaïni Louis					
760	Collinchi Jean					
761	Comadi Paul Laveur					
762	Comadini Etienne					
763	Comadini Marc Marie					
764	Comoi Dugué					
765	Comi Jean Bte					
766	Corre Charles Marie					
767	Corre Jean Philippe					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
768	Corre Jules Antoine		KMV	KMV		
769	Corre Mathieu		KM	KMV		
770	Cortora Jean de Cateri		KM	KMV		
771	Cortora Jean de l'Île Rousse		KM	KMV		
772	Cosi Antoine Marie		KM	KMV		
773	Gramoni Simon Paul		KMV	KMV		
774	Grassaglia Florindo		KM	KMV		
775	Grojani Cédar		KM	KMV		
776	Grojani François Marie		KM	KMV		
777	Usciatì Charles Dépu		KMV	KV		
778	Usciatì Joseph		KMV	KMV		
779	Naleani Godefroy		KM	KMV		

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>er</sup> tour de scrutin.	
780	Valentini Coustant		X	X		
781	Vallecalle Philippe		X	X		
782	Varesi Sébastien		X	X		
783	Vecchiali Anne André		X	X		
784	<del>Velutini</del> Baptiste Vellutini		X	X		
785	Venturini Charles		X	X		
786	Venturini Jr Bte c. d.		X	X		
787	Vesperini Marc		X	X		
788	Versini Jean Bte		X	X		
789	Versini Pascal		X	X		
790	Versini Pascal c. d'an.		X	X		
791	Versini Xavier Anne		X	X		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAF ou SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
792	Nerzura Anne		X	X		
793	Vettini Paul Jcois		X	X		
794	Villa Jean Pierre		X	X		
795	Villauora Achille		X	X		
796	Villiers Edouard		X	X		
797	Vincentelli Ane		X	X		
798	Vincentelli Jean		X	X		
799	Vincenti Baptiste		X	X		
800	Vincenti Philippe		X	X		
801	Vinciguerra quilicus		X	X		
802	Vitani C.G.		X	X		
803	Vitti Marc Ane		X	X		



ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à Cent Soixante un électeurs.

A

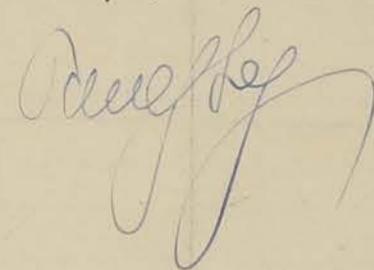
Ajaccio

, le

29 AOÛT 1931

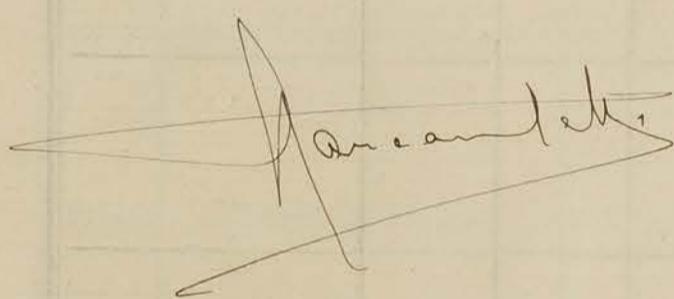
19

Le Préfet,

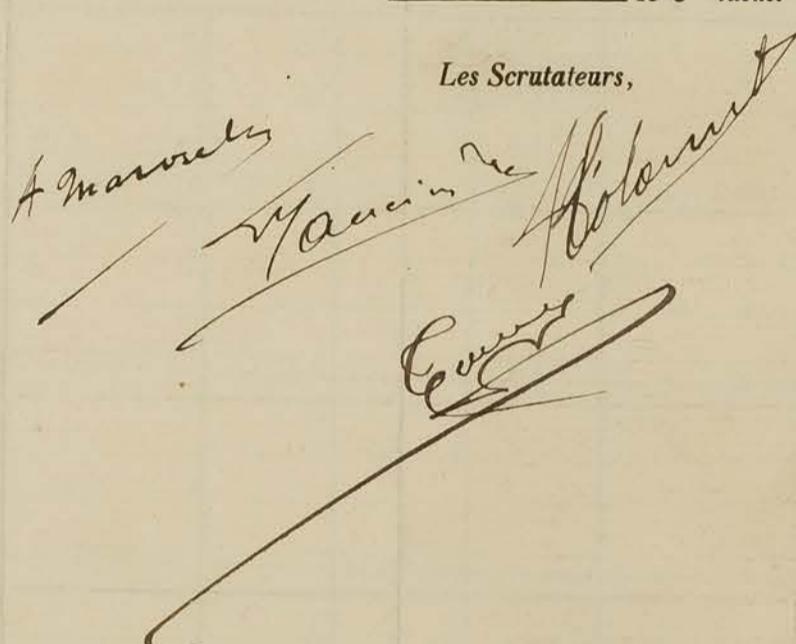


ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Cent. Cinquante - huit émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.  
Cent. Cinquante - huit ————— le 2<sup>e</sup> idem.  
————— le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,



Les Scrutateurs,



The signatures of three scrutators are visible, written diagonally across the page. The first signature is "Amanat", the second is "Yannine Holomont", and the third is "Couturier".

bé 1

171

N° 8<sup>e</sup>

Secrétaire

1<sup>er</sup> tour de serrure

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 6 SEPTEMBRE 1931

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

CANDIDATS

M. Gorrion

M. Firanghi

M. de Roca  
verra

M. Maraschi

M. Louis Boyerowal

OBSERVATIONS  
ET BULLETINS NULS

20	20	20	20	20
40	40	40	40	40
60	60	60	60	60
80	80	80	80	80
100	100	100	100	100
120	120	120	120	120
140	140	140	140	140
160	160	160	160	160
180	180	180	180	180
200	200	200	200	200
220	220	220	220	220
240	240	240	240	240
260	260	260	260	260
280	280	280	280	280
300	300	300	300	300
320	320	320	320	320
340	340	340	340	340
360	360	360	360	360
380	380	380	380	380
400	400	400	400	400
420	420	420	420	420
440	440	440	440	440
460	460	460	460	460
480	480	480	480	480
500	500	500	500	500

Nota. - Les feuilles de dépouillement doivent être annexées au procès-verbal destiné à la Préfecture, après avoir été signées par tous les scrutateurs.  
Elles seront établies en double.

DEBONITIUM ET DE MOLIE

Précis de la physique et de la chimie

9

*mardi 30/9* 4 Bureau

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 6 SEPTEMBRE 1931

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

CANDIDATS	M. Giovani	M. Giacopoli	M. Ricciardi	M. Muraccini	M. Poggioli	OBSERVATIONS ET BULLETINS NULS
	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	
20	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	20 .....
40	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	40 .....
60	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	60 .....
80	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	80 .....
100	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	100 .....
120	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	120 .....
140	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	140 .....
160	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	160 .....
180	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	180 .....
200	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	200 .....
220	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	220 .....
240	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	240 .....
260	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	260 .....
280	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	280 .....
300	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	300 .....
320	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	320 .....
340	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	340 .....
360	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	360 .....
380	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	380 .....
400	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	400 .....
420	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	420 .....
440	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	440 .....
460	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	460 .....
480	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	480 .....
500	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	500 .....

Nota. - Les feuilles de dépouillement doivent être annexées au procès-verbal destiné à la Préfecture, après avoir été signées par tous les scrutateurs. Elles seront établies en double.

4<sup>e</sup> Bureau  
Tour de force

10

3<sup>a</sup> B.

1<sup>e</sup> Tow & Scrub

1<sup>e</sup>

1<sup>e</sup>

2e Bureau

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 6 SEPTEMBRE 1931

# DÉPOUILLEMENT DES VOTES

**CANDIDATS**
*M. Giordas*
*M. Pieragnoli*
*M. De Rocca Buonamici*
*M. Muracciole*
*M. Sietti*
**OBSERVATIONS  
ET BULLETINS NULS**
*quatre-vingt-deux*
*100*
*Gaudini*
*Salvagno*
*Salvioli*
*Antognetti*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*.....*
*12345 67890*
*20*
*.....*
*40*
*.....*
*60*
*.....*
*80*
*.....*
*100*
*.....*
*120*
*.....*
*140*
*.....*
*160*
*.....*
*180*
*.....*
*200*
*.....*
*220*
*.....*
*240*
*.....*
*260*
*.....*
*280*
*.....*
*300*
*.....*
*320*
*.....*
*340*
*.....*
*360*
*.....*
*380*
*.....*
*400*
*.....*
*420*
*.....*
*440*
*.....*
*460*
*.....*
*480*
*.....*
*500*
*.....*
*1111111111*
*20*
*.....*
*40*
*.....*
*60*
*.....*
*80*
*.....*
*100*
*.....*
*120*
*.....*
*140*
*.....*
*160*
*.....*
*180*
*.....*
*200*
*.....*
*220*
*.....*
*240*
*.....*
*260*
*.....*
*280*
*.....*
*300*
*.....*
*320*
*.....*
*340*
*.....*
*360*
*.....*
*380*
*.....*
*400*
*.....*
*420*
*.....*
*440*
*.....*
*460*
*.....*
*480*
*.....*
*500*
*.....*
*1111111111*
*20*
*.....*
*40*
*.....*
*60*
*.....*
*80*
*.....*
*100*
*.....*
*120*
*.....*
*140*
*.....*
*160*
*.....*
*180*
*.....*
*200*
*.....*
*220*
*.....*
*240*
*.....*
*260*
*.....*
*280*
*.....*
*300*
*.....*
*320*
*.....*
*340*
*.....*
*360*
*.....*
*380*
*.....*
*400*
*.....*
*420*
*.....*
*440*
*.....*
*460*
*.....*
*480*
*.....*
*500*
*.....*
*1111111111*
*20*
*.....*
*40*
*.....*
*60*
*.....*
*80*
*.....*
*100*
*.....*
*120*
*.....*
*140*
*.....*
*160*
*Loris Bazzanese*
*180*
*.....*

3<sup>e</sup> Bureau

Un envoi express pour l'ambassadeur

Le Gouvernement de la République Française

Le 21/12/1914

PARIS

11

2<sup>e</sup> B.

1<sup>er</sup> Tour de Scrutin

2.B  
1

## ELECTIONS SÉNATORIALES DU 6 SEPTEMBRE 1931

## DÉPOUILLEMENT DES VOTES

## CANDIDATS

M. Górdas

M. Giracely

M. de Rocea  
Serra

M. Guracelos

M. Louis Boyental

OBSERVATIONS  
ET BULLETINS NULS

20	1111111111	20	1111111111	20	.....
40	1111111111	40	1111111111	40	.....
60	1111111111	60	1111111111	60	.....
80	1111111111	80	1111111111	80	.....
100	1111111111	100	1111111111	100	.....
120	1111111111	120	1111111111	120	.....
140	1111111111	140	1111111111	140	.....
160	1111111111	160	1111111111	160	.....
180	1111111111	180	1111111111	180	.....
200	1111111111	200	1111111111	200	.....
220	1111111111	220	1111111111	220	.....
240	1111111111	240	1111111111	240	.....
260	1111111111	260	1111111111	260	.....
280	1111111111	280	1111111111	280	.....
300	1111111111	300	1111111111	300	.....
320	1111111111	320	1111111111	320	.....
340	1111111111	340	1111111111	340	.....
360	1111111111	360	1111111111	360	.....
380	1111111111	380	1111111111	380	.....
400	1111111111	400	1111111111	400	.....
420	1111111111	420	1111111111	420	.....
440	1111111111	440	1111111111	440	.....
460	1111111111	460	1111111111	460	.....
480	1111111111	480	1111111111	480	.....
500	1111111111	500	1111111111	500	.....

Nota. - Les feuilles de dépouillement doivent être annexées au procès-verbal  
destiné à la Préfecture, après avoir été signées par tous les scrutateurs.  
Elles seront établies en double.

12

1<sup>st</sup> Bureau

1<sup>st</sup> - Fowles & Crowley

1<sup>er</sup> Bureau

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 6 SEPTEMBRE 1931

# DÉPOUILLEMENT DES VOTES

**CANDIDATS**

M. Girónas	M. Géraudot	M. de Rocca Serra	M. Grauard	M. Louis Bayenval	OBSERVATIONS ET BULLETINS NULS
20	20	20	20	20	✓ Cachet du P. Petit
40	40	40	40	40	✓ un
60	60	60	60	60	✓ un
80	80	80	80	80	✓ un
100	100	100	100	100	✓ un
120	120	120	120	120	✓ un
140	140	140	140	140	✓ un
160	160	160	160	160	✓ un
180	180	180	180	180	✓ un
200	200	200	200	200	✓ un
220	220	220	220	220	✓ un
240	240	240	240	240	✓ un
260	260	260	260	260	✓ un
280	280	280	280	280	✓ un
300	300	300	300	300	✓ un
320	320	320	320	320	✓ un
340	340	340	340	340	✓ un
360	360	360	360	360	✓ un
380	380	380	380	380	✓ un
400	400	400	400	400	✓ un
420	420	420	420	420	✓ un
440	440	440	440	440	✓ un
460	460	460	460	460	✓ un
480	480	480	480	480	✓ un
500	500	500	500	500	✓ un

Nota. - Les feuilles de dépouillement doivent être annexées au procès-verbal destiné à la Préfecture, après avoir été signées par tous les scrutateurs. Elles seront établies en double.

*Yelkouan.*

*it was*

*la Tour*

S.B.

13

DEBONITTEVENT DE A. VOTER

29/10/1931

5<sup>e</sup> Bureau

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 6 SEPTEMBRE 1931

# DÉPOUILLEMENT DES VOTES

**CANDIDATS**

M. Giordan M. Géraudet

M.

M.

M.

OBSERVATIONS  
ET BULLETINS NULS

20	20	20	20	20	
40	40	40	40	40	
60	60	60	60	60	
80	80	80	80	80	
100	100 (annulé à 77 voix)	100 (annulé à 82 voix) (quatre voix blanches)	100	100	100
120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300
320	320	320	320	320	320
340	340	340	340	340	340
360	360	360	360	360	360
380	380	380	380	380	380
400	400	400	400	400	400
420	420	420	420	420	420
440	440	440	440	440	440
460	460	460	460	460	460
480	480	480	480	480	480
500	500	500	500	500	500

Nota. - Les feuilles de dépouillement doivent être annexées au procès-verbal destiné à la Préfecture, après avoir été signées par tous les scrutateurs. Elles seront établies en double.

14

DEBONTE ELLIOTT

INCLUDES INFORMATION FROM THE

2<sup>e</sup> tour de scrutin

1<sup>er</sup> Bureau

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 6 SEPTEMBRE 1931

# DÉPOUILLEMENT DES VOTES

**CANDIDATS**

M. Giordas

M. Féraugel

M. Jean Pitti  
Fernand

M.

M.

OBSERVATIONS  
ET BULLETINS NULS

20	1111111111	20	1111111111	20	.....	20
40	1111111111	40	1111111111	40	.....	40
60	1111111111	60	1111111111	60	.....	60
80	1111111111	80	1111111111	80	.....	80
100	1111111111	100	1111111111	100	.....	100
120	soixante quatre	120	quatre vingt	120	.....	120
140	Holoubek Galopin	140	Holoubek Galopin	140	.....	140
160	Bacchus	160	.....	160	.....	160
180	Michel	180	.....	180	.....	180
200	Lyne	200	.....	200	.....	200
220	.....	220	.....	220	.....	220
240	.....	240	.....	240	.....	240
260	.....	260	.....	260	.....	260
280	.....	280	.....	280	.....	280
300	.....	300	.....	300	.....	300
320	.....	320	.....	320	.....	320
340	.....	340	.....	340	.....	340
360	.....	360	.....	360	.....	360
380	.....	380	.....	380	.....	380
400	.....	400	.....	400	.....	400
420	.....	420	.....	420	.....	420
440	.....	440	.....	440	.....	440
460	.....	460	.....	460	.....	460
480	.....	480	.....	480	.....	480
500	.....	500	.....	500	.....	500

Nota. - Les feuilles de dépouillement doivent être annexées au procès-verbal destiné à la Préfecture, après avoir été signées par tous les scrutateurs. Elles seront établies en double.

15

DEBOONTE, HENRY DE NOVA

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 6 SEPTEMBRE 1931

*D. Four  
de Scrutin*

*J. Bureau*

# DÉPOUILLEMENT DES VOTES

**CANDIDATS**

*M. Foran*

*M. Grangély*

M.

M.

M.

OBSERVATIONS  
ET BULLETINS NULS

20  
40  
60  
80  
*quatre cent trois*  
*Balaine*  
*Salles*  
120  
140  
160  
180  
200  
220  
240  
260  
280  
300  
320  
340  
360  
380  
400  
420  
440  
460  
480  
500

20  
40  
60  
80  
*disante et autre*  
*Landry*  
*Salle*  
100  
120  
140  
160  
180  
200  
220  
240  
260  
280  
300  
320  
340  
360  
380  
400  
420  
440  
460  
480  
500

20  
40  
60  
80  
100  
120  
140  
160  
180  
200  
220  
240  
260  
280  
300  
320  
340  
360  
380  
400  
420  
440  
460  
480  
500

20  
40  
60  
80  
100  
120  
140  
160  
180  
200  
220  
240  
260  
280  
300  
320  
340  
360  
380  
400  
420  
440  
460  
480  
500

*Deux enveloppes vides  
un bulletin nul.  
Balaine  
Salle  
Mey  
Ange*

Nota. - Les feuilles de dépouillement doivent être annexées au procès-verbal destiné à la Préfecture, après avoir été signées par tous les scrutateurs. Elles seront établies en double.

République Française

Carte postale sous forme de  
3 : Baccarat  
ans 8



Entrepôt pour Guerre

S. Bourne

Le Havre

République Française



ÉLECTION SÉNATORIALE DU 6 SEPTEMBRE 1931

---

HENRI PIERANGELI  
DÉPUTÉ

Лондон  
деньги

обмен

Лондон  
рубли

100 SINGLES & 100 COUPLES NOTED

# DEBONTE MEDAL DES VOLKS

16

22 toutes sortes

Le B

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 6 SEPTEMBRE 1931

# DÉPOUILLEMENT DES VOTES

CANDIDATS	M. Giordan	M. Pierangeli	M. H. Fernande	M.	M.	OBSERVATIONS ET BULLETINS NULS
	1111111111	1111111111	1111111111	20.....	20.....	
	2011111111	2011111111	20.....	.....	.....	
	1111111111	1111111111	40.....	40.....	40.....	
	4011111111	4011111111	60.....	60.....	60.....	
	1111111111	1111111111	80.....	80.....	80.....	
	8011111111	8011111111	100.....	100.....	100.....	
	100 <i>Sainte quinze</i>	100 <i>quatre vingt cinq</i>	120.....	120.....	120.....	
	120.....	120.....	140.....	140.....	140.....	
	140.....	140.....	160.....	160.....	160.....	
	160.....	160.....	180.....	180.....	180.....	
	180.....	180.....	200.....	200.....	200.....	
	200.....	200.....	220.....	220.....	220.....	
	220.....	220.....	240.....	240.....	240.....	
	240.....	240.....	260.....	260.....	260.....	
	260.....	260.....	280.....	280.....	280.....	
	280.....	280.....	300.....	300.....	300.....	
	300.....	300.....	320.....	320.....	320.....	
	320.....	320.....	340.....	340.....	340.....	
	340.....	340.....	360.....	360.....	360.....	
	360.....	360.....	380.....	380.....	380.....	
	380.....	380.....	400.....	400.....	400.....	
	400.....	400.....	420.....	420.....	420.....	
	420.....	420.....	440.....	440.....	440.....	
	440.....	440.....	460.....	460.....	460.....	
	460.....	460.....	480.....	480.....	480.....	
	480.....	480.....	500.....	500.....	500.....	
	500.....	500.....	500.....	500.....	500.....	

Nota. - Les feuilles de dépouillement doivent être annexées au procès-verbal destiné à la Préfecture, après avoir été signées par tous les scrutateurs. Elles seront établies en double.

ESTAMPA DE UNA VIDA EXCELENTE  
QUE SE PUEDE VER EN LA LIBRERIA DE

# DEBONITIUS ET DE VOLTA

14

D. tour de Wuttg

1<sup>e</sup> Bureau

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 6 SEPTEMBRE 1931

# DÉPOUILLEMENT DES VOTES

*Section de  
Corde*

**Monsieur le Président**

*du g<sup>e</sup> Bureau*

*(Novembre 1931)*

**du Sénat**

*(Secrétariat Général de la Présidence)*

*Gordon  
Tome*

*OKA*

ÉRÉ DE L'INTÉRIEUR

